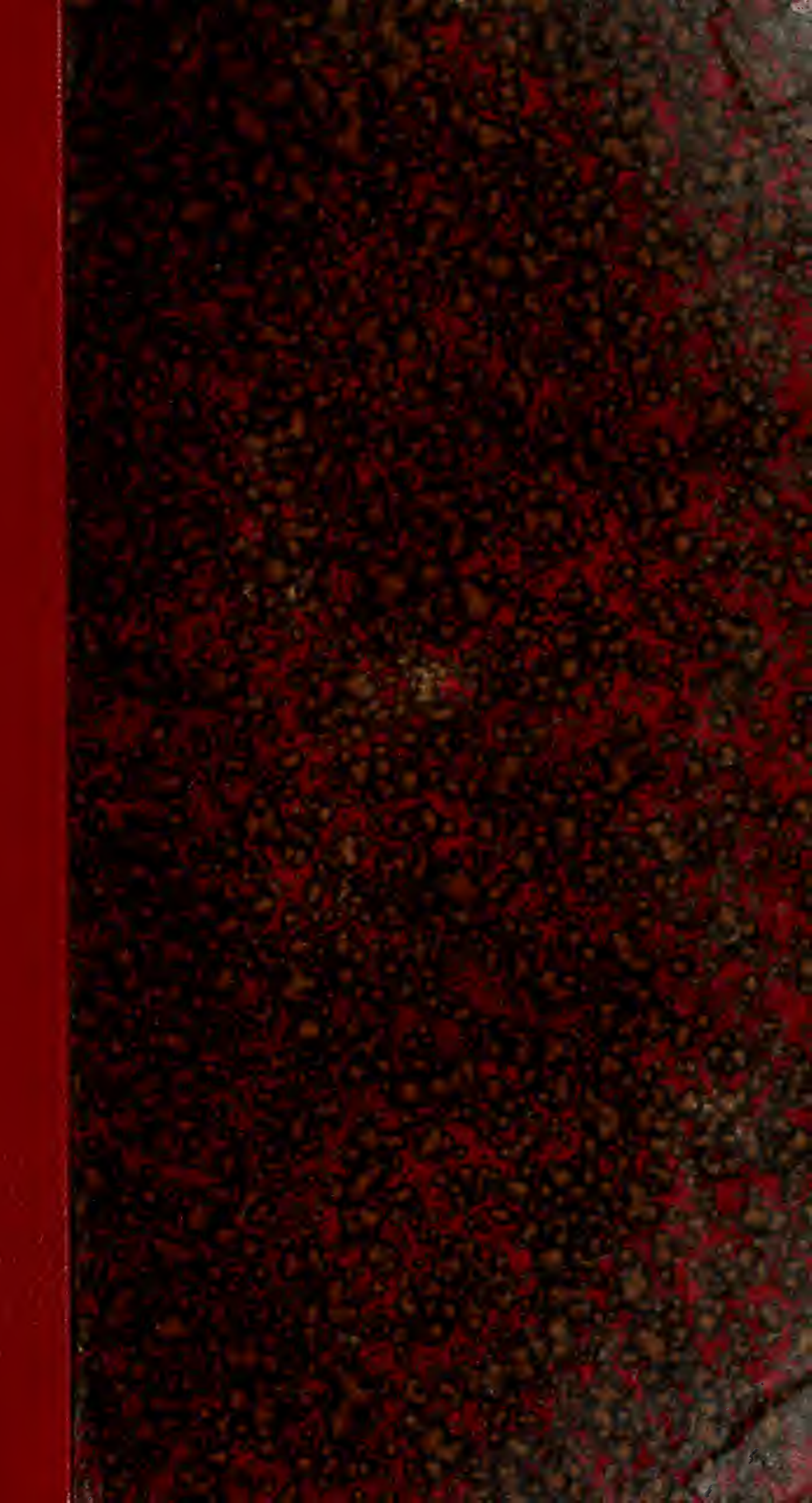
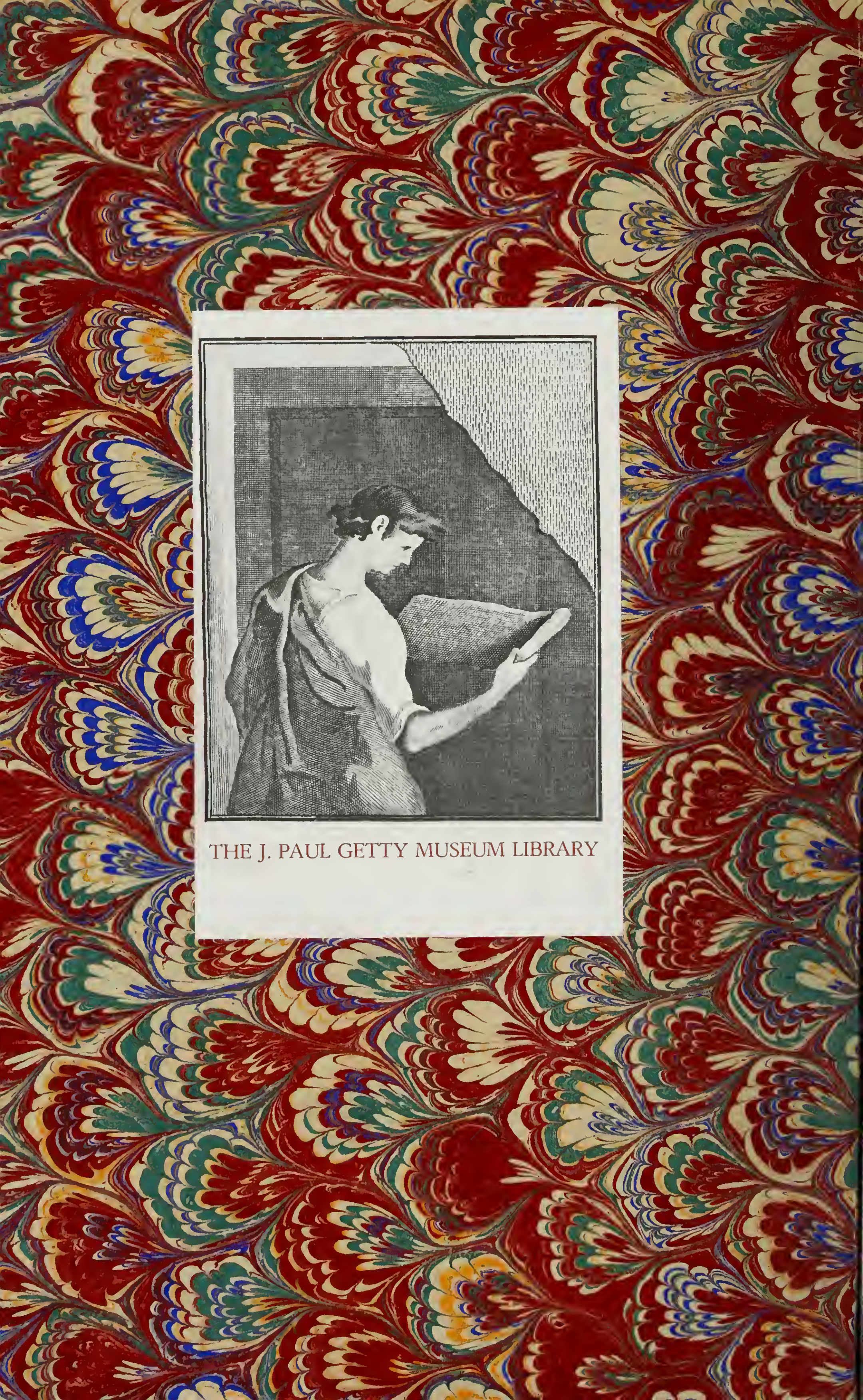



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY



L'AMI
DES MONUMENTS
ET
DES ARTS

L'AMI
DES MONUMENTS ET
DES ARTS

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

LAURÉAT DE L'INSTITUT
ARCHITECTE DIPLÔMÉ PAR LE GOUVERNEMENT
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS
MEMBRE DES COMMISSIONS MUNICIPALES DU « VIEUX PARIS »
ET DE « L'ART PUBLIC », ETC.
MEMBRE HONORAIRE DU *Firenze Antica*, DE LA *Society for the protection of ancients buildings*

ACTES DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

ANNUAIRE
DES AMATEURS, ÉRUDITS ET ARTISTES

CENTRALISANT LES RECHERCHES ET DÉCOUVERTES

COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE CONGRÈS GOUVERNEMENTAL
DE PROTECTION DES MONUMENTS ET PAR LE CONGRÈS MUNICIPAL DE L'ART PUBLIC

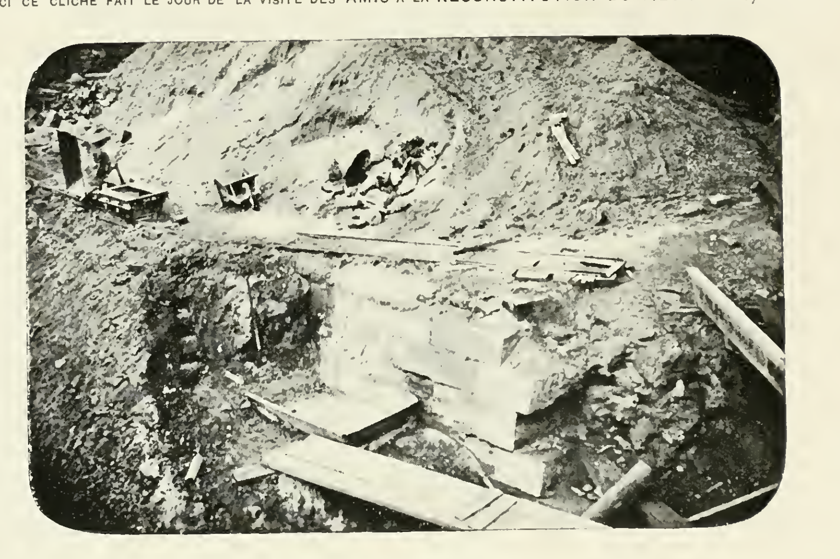
ART PUBLIC

RÉPERTOIRE DES DÉCOUVERTES ET ANTIQUITÉS NATIONALES
ÉTUDE ET PROTECTION DES ŒUVRES D'ART FRANÇAISES
ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL
POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

XV[e] VOLUME

PARIS, 98, RUE DE MIROMESNIL, VIII[e]

MISE A NU DU MUR DE BASSOMPIERRE FORMANT QUAI DE LA SEINE, EN CONTRE-BAS DU QUAI DE BILLY.
LES TRAVAUX NÉCESSITÉS PAR L'EXPOSITION MIRENT A NU CE MUR EN 1900. L'ABONDANCE DES MATIÈRES NE NOUS PERMIT PAS DE PUBLIER JUSQU'ICI CE CLICHÉ FAIT LE JOUR DE LA VISITE DES AMIS A LA RECONSTITUTION DU VIEUX PARIS, DE ROBIDA.



LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES INÉDITES A PARIS

PHOTO DE CRAUZAT

LA PROTESTATION

CONTRE LA

DÉMOLITION DU QUARTIER DE JEANNE D'ARC A ROUEN

A PROPOS DE LA RUE SAINT-ROMAIN

ET SA SAUVEGARDE

PAR

CHARLES NORMAND

Cet article est composé depuis longtemps et nous l'avions soumis à diverses personnalités. Il a grandement contribué à l'heureuse solution dont on doit savoir gré à M. Dumay, le dévoué directeur des Cultes, et à notre éminent collègue M. Corroyer, membre de l'Institut. L'issue de la campagne que nous avons menée de concert avec L'Éclair, Le Temps, Le Gaulois, Les Débats, *a été des plus heureuse. Le Conseil municipal de Rouen, dont le rôle fut peu brillant dans l'histoire de ce monument, en cette circonstance, déclara, enfin, devant un tumulte général et mérité, qu'il laissait « à l'État le soin de prendre sous sa responsabilité une solution définitive ». La direction des Cultes autorisa, enfin, le Président de la Société des Amis des Monuments rouennais à « faire procéder de suite au nettoyage de la maison, à remettre les vitres brisées, à fermer les ouvertures et à réparer la toiture ainsi que les chéneaux. Cela sans préjudice des travaux de consolidation, exécutés sous le contrôle et la direction de l'architecte diocésain », mais aux frais de la Société des Amis des Monuments rouennais, chose inique, car, comme pour satisfaire à tout autre intérêt municipal ou national, on a créé des budgets pour y suffire. Nous reproduisons, en attendant le jour où ces avances auront été remboursées, l'étude préparée, résumé précis et détaillé du long combat qui passionne artistes, lettrés et amateurs de l'Europe entière liguée contre les barbares.*

SOMMAIRE : Souvenirs historiques du quartier de Jeanne d'Arc. — Complexités et singularités du dossier administratif. — Motifs de nullité du vote du Conseil municipal ; critique du rapport sur lequel il est basé : protestation et blâme universel. — Cause perdue, cause reprise en appel. — Premiers résultats obtenus. — Desiderata et conclusion.



U flanc septentrional de la cathédrale de Rouen s'incorpore un vieux quartier fameux par ses souvenirs. Son âme se rencontre en la ruelle Saint-Romain qui pourra devenir célèbre par la lutte de ses défenseurs contre un vandalisme obstiné. Or sachez que la physionomie de cette rue tient à l'existence d'une maison en pan de bois, qui en forme

la condition pittoresque : elle disparue, tout s'évanouit ; plus de rue, partant plus de quartier en harmonie avec la cité épiscopale.

Depuis trois ans le sort de ce site est mis en question par le Conseil municipal de Rouen, par ses Commissions, par sa voirie, par la direction des Cultes, par la préfecture de la Seine-Inférieure, par le Comité des inspecteurs diocésains, et défendu par les amis des monuments rouennais ou parisiens et par la presse.

La ville a fini par voter la démolition ; mais l'opinion publique a voté et a exigé le contraire.

On ignore assez l'histoire de cette étrange affaire. Il convient d'en parler ici.

RUE A GARDER COMME MONUMENT HISTORIQUE

Et d'abord il ne faut pas oublier combien l'histoire de ce quartier se relie à celle de la patrie française à l'époque de sa défense contre l'envahisseur. La ruelle Saint-Romain est le vrai quartier des souvenirs de Jeanne d'Arc et non pas la rue nouvelle ni le quartier qui portent son nom. Entre les murs de la rue Saint-Romain, se tramèrent les préliminaires de l'odieux procès dont le bûcher du Vieux-Marché ne fut que l'épilogue. Nulle rue de Rouen n'a conservé ainsi, presque intacte, sa physionomie du moyen âge ; elle seule peut donner une idée des rues que Jeanne d'Arc a parcourues dans son douloureux itinéraire.

Dans ce quartier se tenaient la foire aux livres, le marché des parchemins, le théâtre des agitations de gens d'église ou de robe, accourant, au pas de leurs mules, vers les sanctuaires de leur office, ou comme les juges de la Pucelle, vers leur tribunal. La façade des numéros 8 et 14 de la rue Saint-Romain est cette « maison de pierre » citée dès l'an 1236, et nommée, au temps de la bonne Lorraine, l'**Hostellerie de la Coupe** ; ici fréquentait Pierre Cochon, non l'autre, mais le rude chroniqueur qui s'est toujours montré juste envers Jeanne. Ancien clerc de Guillaume du Désert, celui des juges de Jeanne qui survécut le plus longtemps, Pierre Cochon demeurait dans la maison à côté de « l'Hôtel de la Coupe ». Il y réunissait souvent ses amis : Guillaume Manchon, un des greffiers du procès ; du Mesnil, avocat en cour laye, et Jean Maillard, sergent à masse. M. Ch. de Beaurepaire a retrouvé l'histoire de cette fameuse auberge et décrit « sa crémaillée à trois crocs » dans la cuisine, et les gobelets, les tasses, les plats d'étain, les hanaps de madre, la table pour « abiller poissons et

B

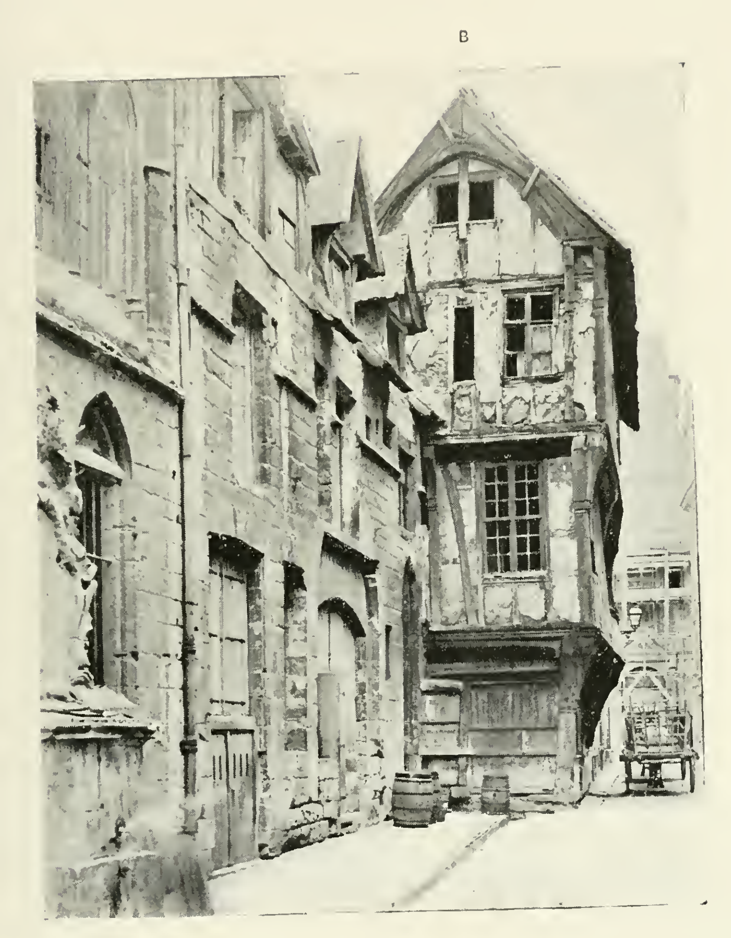


Photo Marie. A

LE VANDALISME A ROUEN

LE QUARTIER DE JEANNE D'ARC OU RUE SAINT-ROMAIN QU'ON VEUT DÉMOLIR
EN ABATTANT LA MAISON AB ET SES VOISINES.

viandes », la dinanderie, les lourdes tables et les bancs. La « maison de la Coupe » devint ensuite le bien d'un certain Rodrigues de Chalon, d'origine espagnole, et lié d'amitié avec Corneille auquel il traduisit Guilhem de Castro. Et, ainsi, la rue Saint-Romain pourrait réclamer la paternité du Cid. Les Rouennais laisseront-ils, une fois de plus, disparaître un souvenir de Corneille, méfait que Sardou reprochait à un conseiller rouennais, à propos d'une demande : « J'ai répondu, écrit-il dans sa protestation pour la rue Saint-Romain, qu'il était plaisant que l'on vint me demander la porte de Corneille à Paris, après avoir démoli sa maison rouennaise de la rue de la Pie. » Et Sardou rappelle aussi que « Paris a dû protester contre la destruction de la Tour Jeanne d'Arc. Sans nous elle était démolie. »

Dans la ruelle menacée, chaque maison, élément d'un ensemble incomparable, a quelque souvenir à raconter. Ainsi Pierre Cusquel, témoin au procès de réhabilitation de l'héroïne, rapporta que dans sa maison **à l'Écu de France**, il vit peser la cage de fer en laquelle on devait jeter Jeanne d'Arc, à son arrivée au château de Rouen. Le fait fut confirmé par Massieu ; il témoigna avoir entendu dire par le serrurier Castille, « qu'il avait construit une cage de fer où elle était détenue debout et enchaînée, depuis le temps où elle avait été amenée à Rouen, jusqu'au commencement du procès instruit contre elle ». Et la prison réclamée par Jeanne était aussi dans cette rue Saint-Romain, dans l'**Officialité ou cour de l'Église** ; Jeanne aurait dû y être détenue, puisqu'il s'agissait d'un procès dirigé par l'autorité ecclésiastique, et non dans une prison des Anglais, telle que la tour du château où on l'enferma.

Combien d'autres souvenirs dans cette rue Saint-Romain, dont le nom est dû à l'enseigne à l'*Image Saint Romain*, citée dès 1416, et pendue au détour de la cour de l'Albane. A l'Officialité on validait, une fois l'an, les mariages irréguliers. Au n° 62 fut l'une des premières écoles musicales. Aux n°s 64 et 66 l'ancienne Maîtrise. Enfin qui peut oublier que derrière l'ogive bouchée de la saillie du mur sombre de l'archevêché fut portée, le 29 mai 1431, la sentence de mort contre la libératrice de la Patrie ? Là s'élevait la *Chapelle des Ordres* citée dès 1198, détruite au XVIIe siècle, muraille découronnée de ses créneaux, toujours dominée de sa haute tour du guet. Là Pierre Cauchon et ses quarante-deux juges rendirent cette sentence flétrie depuis :

NOUS JUGES SUSDITS AVONS CONCLU QU'IL FALLAIT PROCÉDER CONTRE JEANNE, COMME CONTRE UNE RELAPSE, SELON QUE DE DROIT ET DE RAISON

Ce sont là vraiment des souvenirs précieux. Ils devraient décider à garder intacte cette ruelle d'un grand caractère, presque la dernière qui reste à Rouen. Le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances ; conservons les uns, a dit Duruy, pour garder les autres. Comme l'a écrit excellemment M. Georges Dubosc ces souvenirs ne touchent guère les tenants de la ligne droite.

On en jugera par le bref examen du dossier des correspondances.

LES CORRESPONDANCES DE L'AFFAIRE DE LA RUE SAINT-ROMAIN DE ROUEN

Les Amis des Monuments Rouennais ont réuni en une curieuse brochure LE DOSSIER ADMINISTRATIF DES CORRESPONDANCES. Mon distingué confrère M. Hallays l'a fort bien écrit dans *les Débats* : « Cette brochure n'intéressera pas seulement ceux qui se soucient de l'esthétique des villes : elle ouvre aux profanes des horizons terrifiants sur les complexités de l'administration française. » Résumons ce dossier.

Dès le mois d'août 1897, un plaidoyer en faveur de la maison était adressé aux journaux et signé d'un groupe de braves Rouennais dont il faut proclamer les noms : c'étaient MM. Allais, Dr Ballay, Bouquet, Dr Brunon, Dr Coutan, Louis Deglatigny, G. Duveau, MM. Fauquet, Fleury, Gouault, Lassire, Gaston Le Breton, Lecœur, L. Lefort, Hector Malot, Marrou, R. Martin, Mordret, Perier, Ruel, Schneider, Simon, Wilhelm. Le 15 décembre 1897, M. le Préfet invitait M. le docteur Brunon, initiateur de la pétition, « à se concerter avec la municipalité, en vue d'obtenir l'autorisation de faire les travaux confortatifs » et d'en assurer le payement. On ne saurait trop s'étonner d'une telle prétention. Comment voici un bien public, orgueil et fortune de la cité, bien de la Patrie tout entière, et vous n'avez point de crédit public pour en assurer la sauvegarde ! Il vous faut recourir au crédit privé ! Il faut que des citoyens se cotisent pour solder les frais d'un service d'intérêt général, local et national ! Vous ne le voudrez plus, vous leur rendrez leur argent, vous payerez ces frais, pour l'honneur du renom de la Cité. Vous le devez aussi à cause de la malveillance longtemps témoignée à ces amis du bien public, comme on en va juger :

Dans une lettre du 3 novembre 1897, M. le Directeur des Cultes faisait connaître tout d'abord le très heureux avis rendu par le Comité des travaux diocésains : Cette maison, y disait-on, adossée à la sacristie de la cathédrale, ne faisant pas obstacle au dégagement de cet édifice

et pourrait ne pas être démolie quant à présent. Mais cette maison, en raison de son état de vétusté, ne saurait tenir longtemps debout, surtout lorsque la maison voisine sera démolie. D'un autre côté, elle présente une saillie considérable et dangereuse sur l'alignement de la rue; enfin, elle n'est d'aucune utilité pour le service de la cathédrale, et l'État ne saurait disposer d'aucun crédit pour assurer son entretien. »

L'autorisation de ne pas démolir constituait un vœu qui eût été parfait sans les réserves de la fin. Mais voici qui gâte tout. Le 21 novembre 1898, le Ministère de l'Intérieur et des Cultes écrivait une lettre singulière. On réduisait au minimum les promesses consenties antérieurement; on avait précédemment, disait-on, « simplement consenti à ajourner la démolition »; on ne pouvait faire ni vente, ni cession; les autorisations nécessaires aux travaux de consolidation devenaient « très problématiques ». On avouait que ladite maison avait été « acquise par l'État » pour compléter le déplorable dégagement de la cathédrale. Naturellement, le président de la Société des Amis des Monuments rouennais donna à l'épître la réponse convenable. Le 7 février 1899, M. Gaston Le Breton rappelait donc que la Société s'était montrée depuis longtemps prête à satisfaire les exigences de la direction des Cultes; il demandait l'assentiment de la municipalité, pour obtenir de l'État la cession de la maison à un groupe de membres de la Société, soit par une vente consentie pour un temps déterminé, soit pour une location, *afin de pouvoir entreprendre les travaux de consolidation « avec promesse de rendre la maison ensuite à la ville de Rouen* ». Ainsi la Société continuait à garder l'attitude la plus correcte, la plus louable.

Le 26 octobre 1899, M. l'adjoint Deshayes retourna les pétitions déposées le 12, estimant qu'elles « seraient plus utilement remises à M. le Préfet. Je vous les retourne donc, ajoutait l'adjoint du maire de Rouen, au moment où le conseil municipal allait prendre sa délibération, pour que vous leur donniez cette direction, si vous le jugiez à propos. »

ET VOILA COMMENT LE DOSSIER SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL NE RENFERMAIT PAS UNE SEULE DES PÉTITIONS EN FAVEUR DE LA CONSERVATION. VOILA COMMENT LE VOTE FUT SURPRIS, COMMENT LE CONSEIL DÉCIDA, LE 2 FÉVRIER 1900, LA DÉMOLITION DE LA VIEILLE MAISON. Elle fut votée sur la présentation du rapport n° 58, dû à M. le Dr Lerefait et inséré dans le n° 65 du *Bulletin municipal* de Rouen (p. 20); on y trouve aussi une autre étude du même rappor-

teur, classée sous le n° 57; elle tend à la modification du plan d'alignement du côté nord de la rue Saint-Romain, c'est-à-dire à une opération désastreuse, à la destruction de son aspect pittoresque de ce côté!

En agissant ainsi, on oubliait bien des intérêts et des engagements. La municipalité n'avait-elle pas fait savoir par M. le Préfet, « qu'elle ne verrait aucun inconvénient à ce qu'un traité intervienne entre l'État et la Société des « Amis des Monuments rouennais », soit pour l'acquisition, soit seulement pour la restauration et l'entretien »? Le maire de Rouen, M. Laurent, n'avait-il pas écrit, le 8 décembre 1897 : « La municipalité aurait mauvaise grâce à réclamer la démolition d'une vieille maison, dont un groupe d'archéologues et le Comité consultatif des Beaux-Arts souhaitent le maintien, en raison de son caractère artistique; mais en l'état actuel de ses finances, la ville (de Rouen), qui vient de subventionner pour 100.000 francs la restauration du portail de la cathédrale, ne pourrait, à cause des charges, en accepter la propriété, au cas où l'État la lui offrirait, ni contribuer à la dépense devant résulter de la consolidation..... » L'administration municipale consentait seulement « à mépriser la question de voirie et d'alignement ». C'était peu de zèle et pourtant M. le Maire croyait qu'on ne pouvait « raisonnablement lui demander davantage »!! Si faible était l'amour de la chose, qu'au lieu d'accomplir un devoir on semblait accorder une faveur à la Société qui, bénévolement, acceptait les soucis de l'affaire, en place des pouvoirs établis qui abandonnaient le bien public; bien mieux, ils se dégageaient de toute responsabilité : si la Société des Amis des Monuments rouennais ne pouvait acquérir ou entretenir ce logis, « la démolition de cette vieille maison, écrivait le maire, s'imposerait, sans qu'on puisse en rejeter la faute, si faute il y a, sur l'administration municipale ».

Ceci dépasse la mesure. Comment une Société, qui ne devrait pas avoir besoin de rappeler un pouvoir public à son devoir, assume les désagréments d'une telle mission; elle est obligée, elle s'oblige à payer les travaux, par sentiment louable mais exagéré! Et on s'efforce de l'empêcher de les réaliser en temps utile, et on ne l'honore pas; on tracasse la Société, et pour l'ironie le coupable se lave les mains.

Et pourtant la Société des Amis des Monuments rouennais avait eu la conduite la plus active, la plus correcte. Sur l'initiative de M. le docteur Brunon, directeur de l'École de médecine et zélé défenseur des intérêts de Rouen, M. Gaston Le Breton avait écrit, le 9 novembre 1898, au Préfet, à la suite des ouvertures de l'État et de la Ville, pour

demander qu'il fît « *obtenir de l'État la cession de cette maison à un groupe de membres de notre Société, soit par une vente pour un temps déterminé, soit par une location pouvant permettre ainsi d'entreprendre des travaux pour sa consolidation...* » ; enfin, M. Le Breton réclamait l'autorisation d'étayer et de faire des travaux confortatifs.

On le voit donc, la Société avait eu une conduite exemplaire et fait preuve d'un dévouement absolu ; en échange, on avait offert tracasseries, difficultés, impossibilités, et finalement on la chargeait des péchés de Judas.

C'est ce que montre avec évidence la lettre du 15 février 1900, dans laquelle les promoteurs de l'œuvre de salut mettent en évidence les torts de leurs adversaires. Ces torts ressortent avec plus d'éclat encore, dans un mémoire écrit en réponse à la lettre envoyée le 20 mars 1900, par le maire de Rouen. Ce mémoire de six pages, dernière pièce imprimée du dossier administratif des correspondances, fait trop d'honneur à ses promoteurs pour qu'il soit permis d'omettre leurs noms, ceux de MM. Deglatigny, Dr Brunon, Legrip, Marie, Witz, Fauquet, André Dubosc.

Il faut parler aussi d'une autre louable initiative, celle de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure, présidée par M. Barre, et celle de M. Rabel, architecte de la maison n° 74 de la rue Saint-Romain, beau et vieux logis qui se trouve presqu'en face du pignon, du n° 3, objet de la dispute. M. Lerefait reconnaît « qu'elle présente un véritable caractère artistique ». La maison qui était légèrement atteinte par l'alignement sera respectée. Le rapporteur écrit que la chose sera facile à faire, mais qui donc tiendra l'engagement de M. Lerefait ? Il n'en est soufflé mot. Avec le journal *l'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, nous enregistrons avec plaisir cette opinion de la Commission ; mais, malgré tout, nous ne sommes pas encore absolument rassurés, car, quoi qu'on en puisse dire, nous avons vu dresser des procès-verbaux de contravention pour des saillies de quinze millimètres. Pour enlever le vote du Conseil municipal on lui a laissé croire que le n° 74 n'était pas atteint par l'alignement ; or, l'encorbellement de la maison fait saillie d'au moins un demi-mètre sur le nouvel alignement. Qui nous garantit du premier venu ? Ce qui est grave, c'est que cette magnifique maison, sise vis-à-vis du vieux logis, n'a pas été relevée de ses deux centimètres de servitude d'alignement et que toute la rue Saint-Romain en reste atteinte.

E projet de modification d'alignement du côté nord, qui avait été voté dans la séance du 2 février 1900, fut mis à l'enquête les 6, 7, 8 mars 1900. Un certain nombre de dires, fort à considérer, furent déposés pour protester contre cette modification. Ils firent l'objet d'un travail du même rapporteur, inséré sous le n° 43, dans le n° 4 du *Bulletin municipal de Rouen* (p. 52). A la suite de l'avis sur l'enquête, le Conseil dans sa séance du 30 mars 1900, maintint sa délibération. Déjà le 16 mars, l'adjoint Levillain avait fait connaître que les commissions de voirie et de Beaux-Arts ne jugaient pas utile de revenir sur la déplorable décision du 2 février. Il convient d'examiner et de combattre les pitoyables raisons qui en avaient fait décider ainsi.

M. le Dr Lerefait avait basé ces conclusions sur des motifs tirés de la nécessité d'isoler la cathédrale, de satisfaire aux exigences d'une circulation croissante, ou aux lois de l'hygiène. Examinons la vanité des prétextes à démolition.

D'abord ces maisons servent « de refuge à des légions de rats ». Est-il difficile de les détruire en même temps que l'argument ?

On trouve encore dans le rapport des vues ingénieuses telles que celle d'une offre de transport de la façade. Ici nous ne pouvons nous entendre. Ces vieux logis déplacés, remis à l'alignement, écrasés de hautes et banales constructions n'ont plus ni sens ni caractère. L'effort est manqué. Ne voit-on pas que ces vieux logis étaient faits pour leur place, dans ces perspectives étroites, fuyantes et souverainement pittoresques ? Après avoir doté la ville de quartiers salubres et modernes il est nécessaire de faire la part des souvenirs et des aspects qui forment la réputation de la cité, et attirent les riches voyageurs. Un poète, Mr. Le Goffic, l'a fort bien conté : « Ces pèlerins de l'art sont hommes et mangent, boivent, dépensent ; ils payent en bon or monnayé et solide les émotions qu'ils viennent chercher si loin. Calculez ce qu'une ville comme Rouen perdrait à la désaffection desdits pèlerins, hôtes accommodants, peu regardants sur la dépense et qui se renouvellent ». Et le poète est d'accord avec les ouvriers de Rouen. Boulangers, cochers, hôteliers se sentent atteints dans leur force vive.

Un intelligent boulanger, M. Périer, s'écrie : « La question intéresse tout le commerce. » Et un hôtelier, M. Doucet donne un non moins bon exemple. Et le commerce de Paris tend la main à celui de Rouen M. Dubouloz, président de la chambre syndicale des appareils de photographie, proteste au nom de l'Association entière, « en raison de l'intérêt considérable que notre syndicat attache à la conservation de l'as-



Photo Marie.

LA SUITE DU QUARTIER JEANNE D'ARC
ALENTOURS DE LA MAISON DE LA RUE SAINT-ROMAIN QU'ON VEUT DÉMOLIR A ROUEN

Voyez page 9

pect pittoresque et artistique d'une ancienne ville comme Rouen ». Et ce n'est point tout ; il est encore une autre protestation qui se distingue par sa justesse et son intelligence de la situation ; c'est celle des cochers de fiacre, et le rapporteur n'a pu leur répondre : « Eux aussi, écrit-il, trouvent que l'on a trop démoli, trop sapé, et que, si l'on continue ainsi de manquer de respect aux belles choses, il ne leur restera plus rien à montrer aux touristes que la vilaine gare d'Orléans et la place Carnot. » Avec son éminent collègue M. Heuzey, M. Philippe Gille, de l'Institut, donne une force nouvelle au dire des protestataires : « Tous les visiteurs français et étrangers, écrit-il, avant même d'aller au Palais de Justice, à Saint-Ouen, à Saint-Maclou, se rendent directement dans le quartier de la Cathédrale pour admirer les restes de cette partie si pittoresque de la ville de Rouen. »

'Le recoin du pignon et de la bibliothèque est un nid de microbes, dit-on :

Un entretien de propreté pourrait y remédier. Et puis vraiment est-il indispensable de supprimer tout recoin sous peine de la vie ?

Le rapporteur réserve un autre grand argument : « La rue Saint-Romain, dit-il, fait partie d'une grande ligne traversant la ville de l'est à l'ouest. » Victor Hugo, dans sa *Guerre aux démolisseurs*, a répondu victorieusement, et depuis longtemps, à ces raisons d'utilité : « Le vandalisme a son idée à lui. Il veut faire tout à travers Paris une grande, grande, grande rue. Une rue d'une lieue ! Que de magnifiques dévastations chemin faisant !

..... Mais qu'importe ! une rue d'une lieue ! comprenez-vous comme cela sera beau ! une ligne droite tirée du Louvre à la barrière du Trône ! » Bien plus : les amis des monuments rouennais ont justement montré la vanité de ces soi-disant besoins de la voirie. Le rapporteur M. Lerefait observe que le caractère extérieur de la maison sera « absolument modifié par son isolement du massif dans lequel elle est actuellement enclose par deux de ses faces ; il sera nécessaire de lui construire un pignon à l'ouest et une façade au sud ». Avec raison, les *Amis* répondent que c'est pour empêcher cette réfection, ou plutôt cette falsification, qu'il faut conserver les maisons adossées, les n°s 5 et 7, toutes les constructions comprises entre la rue Saint-Romain et la façade nord de la cathédrale, nécessaires également à la conservation de l'aspect d'ensemble du quartier et de la basilique.

M. Lerefait cherche à tirer argument du mauvais état actuel de la construction. Mais c'est à la ville que s'adresse le reproche, au Conseil qui n'a pas su faire les dépenses utiles. Et puis ne serait-il possible de con-

solider la maison au moyen d'un chaînage intérieur ? J'ai vu en Italie, en Grèce, cercler de fer et maintenir ainsi la dernière colonne délabrée des temples antiques disparus. On ne tirait point argument de la vétusté du dernier témoin de leur existence pour le condamner à mort. N'est-ce point une tradition de traiter de caducs les monuments qu'on veut détruire? Quand je voulus, avec mes amis, sauver l'église Saint-Pierre de Montmartre on annonçait sa chute prochaine; on la ferma pour sauver la vie des passants. Plus tard, quand l'église était déchaussée par les fouilles de restauration, on admirait, en commission officielle, la solidité de ces murs jugés si proches de leur chute deux ans avant, qu'on avait dit la messe funèbre des adieux au plus vieux sanctuaire parisien.


ONSIEUR Lerefait croit et dit aussi que pour la très grande majorité des gens de goût l'isolement est un bienfait. Il se trompe. Le Congrès international et municipal de l'Art public tenu en l'Hôtel de Ville de Paris, s'est rendu à Rouen, dans la rue Saint-Romain, et a énergiquement protesté contre le dégagement commencé. En outre, le Congrès adopta à l'unanimité le vœu « de voir les pouvoirs publics, les gouvernements, les municipalités, respecter les aspects artistiques ou archéologiques d'ensembles de villes ou de quartiers de villes [1] ».

M. Augé de Lassus a fort bien protesté que la cathédrale emprunte ses splendeurs les plus amusantes à l'encadrement. Un autre bon juge, M. Charles de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure et auteur de précieuses découvertes, ne pouvait même supposer l'existence du projet actuel quand il écrivait sur la cour d'Albane un beau chapitre dans le *Rouen pittoresque*. Ayant parlé des dégagements entrepris, il écrivait à la page 33 : « Du côté du nord, on ne saurait procéder avec la même liberté sans se heurter à d'intéressants souvenirs, sans faire subir à l'archéologie une perte notable [2]. »

« Toujours, à moins que le vandalisme ne reprenne le dessus, on respectera cette longue et épaisse construction qui s'étend de la cathédrale à la rue Saint Romain, et qui donne à la cour d'Albane un aspect véritablement original, en rapport avec celui que présente cette vieille basilique. » Voilà l'opinion d'une vieille compétence.

1. Le Congrès de l'Art public dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. XIV, p. 212.
2. C'est déjà trop, à notre sens, d'avoir détruit, il y a quelques années, une sorte de bâtiment qu'on appelait la *Trésorerie*, parce que c'était là que le chapitre conservait son argent et ses méreaux.

VANITÉ DU PRÉTEXTE DE LA DÉMOLITION (*Suite*)

D'ailleurs la démolition serait faite en pure perte : elle ne contribuerait nullement au dégagement de la cathédrale, la bibliothèque du chapitre contre lequel elle est adossée devant être conservée en raison de son caractère architectural ; l'alignement de la rue ne pourra jamais être pris du côté de la maison puisqu'elle se trouve sur la ligne du palais de l'Archevêché. En face de cette maison, la rue Saint-Romain forme un renfoncement qui assure à l'entrée de cette rue un dégagement suffisant.

M. Gaston Le Breton a pu écrire : « Les exigences de la voirie ne sauraient être invoquées ; cette maison se trouvant sur la même ligne que l'Archevêché il ne serait pas possible de prendre l'alignement de ce côté sans démolir cet édifice. »

Les cathédrales, on l'oublie ici encore, empruntent leur splendeur altière à la richesse misérable du cadre en vieux bois des humbles logis qui en sont à la fois le piédestal et le péristyle. Leur présence est obligée.

Un maître éminent, M. Léon Heuzey, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a protesté avec éloquence : cette rue, s'écrie-t-il justement, est « UN EXEMPLE TRES PITTORESQUE ET UN TYPE ABSOLUMENT CONSERVÉ DES CONSTRUCTIONS PRIVÉES QUI S'APPUYAIENT A L'ENCEINTE DES ÉDIFICES RELIGIEUX · ELLES LES GRANDISSAIENT ENCORE EN LES EMPÊCHANT D'ÊTRE ISOLÉES COMME DES MODÈLES EN CARTON · EN LES RATTACHANT PAR UN LIEN ENCORE PLUS INTIME AU CORPS ET A LA VIE MÊME DE LA CITÉ · IL Y A DES RUES DE NOTRE ROUEN OU JE NE PASSE PLUS · AJOUTE L'ÉCRIVAIN · PARCE QU'IL ME PEINE DE VOIR COMME ON EN A DÉTRUIT LA FIGURE ET LA BEAUTÉ. »

M. André Hallays, dans son excellent feuilleton des *Débats* (n° 234), a très bien mis en évidence tout ceci :

« Il ne s'agit pas de la bicoque du XVe siècle, il s'agit du dégagement de la cathédrale. Et le dégagement de la cathédrale paraît à un grand nombre de personnes, qui se piquent d'avoir du goût, une entreprise éminemment esthétique. Telle est bien l'arrière-pensée du Conseil municipal de Rouen, car celui-ci a très sérieusement proposé aux « Amis des Monuments rouennais » de démolir pièce par pièce

la maison de la rue Saint-Romain pour la réédifier dans quelque autre partie de la ville !

« Ils rêvent donc de faire place nette tout autour de la vieille église ; on en déblayera et on en nettoiera les abords ; on y dessinera un joli square dont les parterres seront décorés de Rouennais illustres, coulés en bronze ; peu à peu, on jettera par terre les antiques maisons qui borderont encore ce moderne jardinet et on les remplacera par de beaux immeubles tout pareils à celui qu'une Compagnie d'assurances vient de bâtir sur la place Notre-Dame. Et ils auront ainsi une cathédrale, bien restaurée, bien rafistolée, perdue au milieu d'un vaste espace, comme un bibelot de prix, tout seul dans sa vitrine, au milieu d'une salle de musée.

« On pouvait espérer que l'exemple désastreux donné par les Parisiens, qui, après avoir créé un steppe devant la façade Notre-Dame, ont écrasé l'abside de l'église par le voisinage d'immeubles à cinq étages, serait une leçon pour les autres villes de France. Bien loin de là, tout le monde s'ingénie à suivre cet exemple. Et, reconnaissons-le, là-dessus, les municipalités sont souvent d'accord avec le mauvais goût du public. »



LE Dr Lerefait croit pouvoir conclure que l'art ne perdra rien à la construction projetée, et se dit appuyé de l'approbation d'artistes dont il tait prudemment les noms. A ces inconnus nous opposerons le témoignage de douze cents signatures ou lettres écrites par les personnalités les plus marquantes des arts et des lettres. Et d'abord on ne peut lire, sans sourire, l'appréciation du rapporteur sur ce logis, une « lourde bâtisse..., dont le rez-de-chaussée « trop bas » a pour inconvénients d'être écrasé par « des étages surplombants ».

Étrange entendement du pittoresque ! Voyez au contraire le charme de cette vieille maison, son pignon fièrement élancé, hardiment dégagé, carrément planté en travers de la rue pour composer un surprenant tableau. Voyez cette façade ventrue, dont les poutres ont si heureusement subi l'injure des âges, accrochant avec tact les rayons du soleil ! Admirez donc l'irrégularité des croisées, la gaucherie de leur percée, le déhanchement des encorbellements, l'ouvroir et la boutique sur rue, l'harmonieuse patine de tout cet ensemble, où, chaque jour, artistes de tous pays viennent chercher une leçon. Gardez ces îlots ; nulle école des Beaux-Arts ne les remplace. Regardez donc ! Quel motif extraordinaire que cet humble pan de bois formant principal et central point de vue de la ruelle, et mettant en valeur les murs austères du palais

épiscopal ou les belles lignes du portail des Libraires. Que valent, la masure partie, tous ces gâbles, tous ces pignons, ces ogives et ces vieilles plates-bandes, ces tourelles élancées, ces lucarnes déhanchées ! Et vous effaceriez ce merveilleux tableau, sans songer que, dans la Rome maîtresse du monde, on gardait la cabane de Romulus.

Non, vous ne le détruirez pas ! La théorie des artisans de Rouen, celle des grands prêtres de l'art et des lettres, venue de partout, s'avance en rangs serrés pour chanter les hymnes de la réprobation. Écoutez les airs suppliants ou plaintifs, les murmures grandissants ! Subissez les cris de la colère publique !

Arsène Alexandre prend la parole au nom « de tous les artistes, de tous les voyageurs, à quelque pays qu'ils appartiennent. Ce ne sont pas des coups de pioche dans les plâtras que l'on a donnés, comme on le croit, dit-il, mais des coups de poignard en plein cœur d'une vieille et admirable cité française et dans le cœur de la France elle-même ». Rouen produit l'impression d'une dernière descendante de lignées illustres « qui change de petits diamants d'une eau parfaite contre d'énormes *bouchons de carafe*, en strass ».

Le peintre Stevens pense que la France « aveulie » se ressaisit contre « les adversaires de notre culte artistique », conservateur de toutes les beautés bien françaises. — « Détruire le moindre vestige de ces merveilles architecturales, clame Fierens Gevaert, serait un crime.» « Toucher à un seul vestige de Rouen, murmure le peintre Iwill, c'est toucher à sa gloire et à son honneur, parce que nulle part ailleurs on ne saurait en trouver de plus complets et de plus beaux. » Au statuaire Guilloux, le statuaire Mercier demande ironiquement : « On démoli toujours chez vous ? »

André Hallays s'indigne contre « les commissions dites de voirie, les « embellisseurs » de ville, les marchands et les spéculateurs, tous ceux qui se liguent pour altérer la physionomie artistique ou historique des vieilles cités ! » Albert Lambert propose de mettre Rouen « sous une vitrine ». Le peintre Tattegrain proclame : « Cette rue Saint-Romain, en particulier, est adorablement pittoresque ; c'est là que semblent s'être réfugiés le parfum antique de la belle cité gothique, son aspect si caractéristique et si attachant... Quel serait l'afflux des visiteurs si Rouen était maintenant la *ville unique* que nous avons connue il y a trente ans. Voyez avec quelle jalouse sollicitude les municipalités de Gand et de Bruge conservent le caractère pittoresque de leurs villes, et combien d'honneur et de profit elles en recueillent ! » Cette relique, écrit le graveur Brunet-Debaines, « fait partie d'un ensemble si mer-

veilleusement composé,pour ainsi dire, qu'on ne saurait distraire un morceau de la rue sans en détruire l'heureuse harmonie... » de cette rue connue de tous les touristes, ajoute-t-il, et plus spécialement des Anglais, ainsi que j'ai eu maintes fois l'occasion de le constater pendant mon séjours en Angleterre. PLUS DE VILLE ANCIENNE, PLUS DE TOURISTES. »

Le peintre Guillemet dit : « Voyez en Belgique si l'on permet de moderniser les alentours des palais anciens. » Et il a raison ; qu'on aille à Bruxelles voir comment on restitue une place dégradée. Et ces villes de Belgique, s'écrit à son tour Marius Vachon, qui ont sauvé leur quartier les plus modestes, restauré avec délicatesse tout ce dont la cupidité avait altéré l'originalité. « Et ces villes, où il y a tant d'amour de l'art, tant de culte pour le passé, tant de respect pour la poésie des vieilles pierres, sont des villes commerciales, industrielles, prospères, puissantes, audacieuses, toujours en souci d'innovations et de progrès dans tous les domaines de la science la plus vivante !! Quelle leçon !!

Le peintre Claude Monet raille l'œuvre néfaste de ceux qui pensent embellir leur ville ». Le peintre Ziem pleure le morcellement des trésors « servant à l'éducation morale de notre belle histoire et à l'instructton publique, artistique et authentique ». Roybet s'associe à « tous les amis du vieux Rouen ». Soldi voit dans le dégagement « la continuation des errements qui firent démolir les maisonnettes qui animaient la base de la façade de la cathédrale, lui donnaient une richesse, la meublaient. »

Fraipont, dont les dessins ont chanté la gloire de Rouen, veut que tous ceux qui ont « quelque amour pour les choses d'art s'y opposent ». Jean Bertheroy y voit un trésor que personne n'a le droit de dilapider. Jacques Normand accorde toute sa sympathie à « la résistance si justement indignée ». Hector Malot ne voit pas « l'utilité de cette destruction... tandis que les inconvénients sautent aux yeux de tous ». David d'Angers rappelle les souvenirs paternels : le maître lui montrait souvent « ces maisons si pittoresques ». Et voici, avec les indépendants, toute l'Académie, aux rangs confondus et pressés, qui proteste à son tour ; voici, Lavedan, Legouvé, Henry Houssaye, Albert Sorel, Ludovic Halévy, Brunetière, Anatole France, Roty, Alfred Normand, Falguière, Gérôme, Luc-Olivier Merson, Philippe Gille, Heuzey, Jules Claretie, Eugène Müntz, Cagnat, Jules Lefebvre, Bouguereau, Henner, Cormon, Thomas, Moyaux, Vandal, de Lasteyrie, Léopold Delisle, Gaston Boissier, Héron de Villefosse, Senart, Ravaisson.

La théorie continue. Voici Molinier, Carolus Duran, Coquelin,

Montorgueil, Sarah Bernhardt, Jacques Normand, Hector Malot, Albert Lambert, Brown, Jean Rameau, Bouchor, Hattat. Combien d'autres encore dans ce cortège, combien d'autres s'apprêtent à le rejoindre.

Une timide allusion de M. Lerefait à une pétition produite, pour les besoins de la cause, le 4 août 1877, lui attire cette réponse de Sully-Prudhomme : « Je respecte, dit-il, les motifs qui peuvent militer en faveur de ce vandalisme, mais je respecte plus encore le caractère sacré de nos vieux monuments, déjà trop rares, quï représentent l'âme de nos aïeux indissolublement attachée à la matière et à la forme de ces précieux édifices. Je me résignerais plutôt à voir déménager plusieurs des présents habitants de Rouen qu'à voir sacrifier et expulser à tout jamais de leur vénérable logis tant de vivants souvenirs de notre passé national. »

Tous ont gémi et produit les meilleures raisons. Vains efforts ! Peine inutile !

M. Lerefait se rit de tout, de tous, et décide en quelques lignes des intérêts de l'art en France. La décision destructrice est prise, confirmée, confirmée encore.

Cependant, sollicité par le président des Amis des Monuments rouennais M. Deglatigny, et par l'un de ses dévoués collègues M. Marie, je viens tenter un suprême effort. Je voudrais faire bloc de tant de bonnes et hautes volontés pour réaliser quand même l'œuvre salutaire. Je suis heureux d'y avoir enfin réussi partiellement grâce à l'universalité de tant de généreux et patriotiques concours.

DISPARITION DU QUARTIER JEANNE D'ARC A ROUEN

Après avoir promis d'aider à la conservation de la rue Saint-Romain, à Rouen, le Conseil municipal décida d'abandonner à son malheureux sort ce quartier si pittoresque, qui seul peut donner une idée de Rouen au temps de Jeanne d'Arc, condamnée à mort dans cette rue. La Société des Amis des Monuments parisiens, convoquée par son président M. Charles Normand, envoya alors, à la Société des Amis des monuments rouennais, dont il est président honoraire, ses félicitations, au nom des artistes, des touristes, pour avoir repris le bon combat « contre les vandales ». M. Charles Normand, dans son allocution, s'est étonné qu'en trois ans la direction des cultes, propriétaire de la principale maison de la rue Saint-Romain, n'ait pu assurer le maintien définitif

et intégral du cadre nécessaire qu'elle forme à la cathédrale, sa contemporaine.

« Les édiles rouennais, a-t-il ajouté, ne sont-ils pas satisfaits d'avoir *dégagé* l'église Saint-Ouen, d'avoir démoli tant de quartiers nécessaires au maintien du prestige et des intérêts de Rouen, d'avoir laissé tomber la maison du grand Corneille? Pourquoi les touristes iraient-ils encore enrichir Rouen, dépouillée chaque jour de ses curiosités, ou portées en débris dans des musées, quand elles doivent nous permettre de restituer l'aspect des cités de nos ancêtres et de faire vivre les contemporains en y attirant les étrangers [1]. »

Dans la séance du 6 novembre 1900 de la Société des Amis des monuments Parisiens j'insistais sur la pénible nouvelle.

Les journaux *l'Éclair*, *le Temps*, et nombre d'autres reproduisirent cette protestation, et la campagne fut reprise.

Le lundi 19 novembre 1900 M. Deglatigny, président de la Société des Amis des Monuments rouennais, se rendit chez M. Dumay, directeur des Cultes, en compagnie de M. Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure, et de M. Lefort, architecte du département. De légères satisfactions furent alors accordées; et en quelques instants les choses firent plus de progrès qu'en trois ans. La Société obtint l'autorisation, vainement sollicitée depuis trois ans, de pénétrer dans l'immeuble, accompagnée du commis de l'architecte diocésain. Elle l'a visité, dans la première semaine de décembre 1900, en vue d'examiner la nature des travaux confortatifs à entreprendre ; on espère qu'on ne créera point d'autres difficultés au moment de commencer les travaux. Et puis les légères satisfactions accordées sont insuffisantes. Il faut songer qu'à la

1. La presse rouennaise et la presse normande ont été unanimes pour demander le maintien du vieux logis.

Parmi les journaux étrangers, il faut mentionner aussi :

La *Chronique de Bruxelles* ;

The Saint-James's gazette ;

The Daily Messenger ;

Le *Berliner Börsen Courrier* ;

L'*Allgemeine Zeitung* ;

L'*Evening Post* (de Chicago).

Enfin les Sociétés savantes de Rouen ont joint leurs protestations aux nôtres :

Académie de Rouen ;

Commission départementale des antiquités ;

Société des architectes ;

Société libre d'émulation ;

En outre, M. Ruel, architecte, un de nos membres, a organisé, en notre nom, dans l'ancien *bureau des finances*, place de la Cathédrale, une exposition de dessins, gravures, peintures ou documents concernant la rue Saint-Romain. Cette exposition renfermait plus de 200 numéros et a eu un grand succès.

suite de l'émotion générale le Ministre de l'Intérieur, des Cultes et des Beaux-Arts se décida enfin à demander des renseignements, et le préfet renvoya à la ville la lettre ministérielle pour provoquer sa réponse. M. le docteur Lerefait, encore une fois chargé du rapport, s'obstina. Toutefois sa conclusion, présentée dans la séance du 30 novembre 1900, en laissant à l'État la responsabilité du massacre, pourra peut-être devenir la cause du salut, si chacun s'y emploie. Voici le texte de cette conclusion :

« Le conseil persiste dans son opinion, basée sur les intérêts réunis de l'art, de la circulation de la ville et de la salubrité publique. Mais, estimant que, d'après la jurisprudence actuelle, la vieille maison peut se trouver non soumise aux effets de la servitude d'alignement, il laisse l'État, qui en est propriétaire, juge de la solution équitable à apporter à cette question. »

A l'État donc de décider, en dernier ressort, du destin de cette maison qui a fait couler tant de flots d'encre.

CONCLUSION ET DESIDERATA

Pour sauver le quartier de Jeanne d'Arc, la rue Saint-Romain, et l'aspect de la cathédrale, il faudra obtenir successivement ce qui suit :

1° L'ÉTAT doit déclarer que conformément à la loi la maison n° 3 de la rue Saint-Romain n'est pas soumise aux effets de la servitude d'alignement et peut être conservée.

2° CONSERVATION DES N^{OS} 5 ET 7, ET DE TOUTES LES CONSTRUCTIONS comprises entre la cathédrale et la rue Saint-Romain.

3° DÉMOLITION de la maison récemment édifiée sur la place de la cathédrale. Restitution de cette place à la facon de la Grand'place de Bruxelles; enlèvement des affiches agaçantes, notamment de celles du bureau des finances.

4° ABROGATION DE L'ORDONNANCE royale du 29 avril 1839 ET DE LA MODIFICATION adoptée dans la séance du Conseil municipal de Rouen du 2 février 1900.

5° ANNULATION DE LA DÉCISION PRISE LE 6 AVRIL 1900, qui détruit le caractère du côté septentrional de la rue dont M. Lerefait reconnaît le mérite, au moins pour le n° 74. Ce tracé d'alignement étant abusif, comme l'a très bien estimé la Société des architectes de la Seine-Inférieure, la délibération municipale qui le propose ne doit pas être approuvée par l'administration supérieure, dans l'espèce l'autorité préfectorale. Elle est contraire à la jurisprudence constante du Ministre de l'Inté-

rieur et du Conseil d'État en matière de voirie. L'arrêté d'alignement implique un arbitraire des plus dangereux. La décision du conseil en date du 6 avril 1900 est la base et le point de départ d'une opération de redressement de la rue Saint-Romain, à l'aide d'une application iniquement et abusivement étendue de la servitude d'alignement, sans accord amiable et sans l'expropriation qui est l'*unique moyen légal*; cette opération est, dans ces conditions, illégale. La décision ministérielle de M. Dupuy (17 décembre 1894), notifiée spécialement au maire de Rouen, fixe définitivement la jurisprudence administrative après de nombreux arrêts conformes du Conseil d'État. Dans sa séance du 21 avril 1900, le Conseil municipal dut reconnaître la fragilité de sa délibération, comme l'a excellemment dit la Société des Architectes de la Seine-Inférieure.

TEXTE OFFICIEL

DES NOUVELLES INSCRIPTIONS PARISIENNES

PLACÉES SUR LES MAISONS DE PARIS

PAR LES SOINS DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE

FONTAINE DE LA CROIX DU TRAHOIR



La fontaine du Trahoir ou du Tiroir, ou du Tyrouer, se trouve à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec, non loin du Louvre. L'origine du nom de *Tyrouer* remonte à 1248, de *Tyrouer* à 1267. François Ier fit construire une fontaine sur une place qui se trouvait alors vers le milieu de la rue de l'Arbre-Sec. La voie publique se trouvant embarrassée par la fontaine et par la croix qui l'avoisinait on transporta, en 1636, ces deux monuments au coin des rues de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré. La fontaine fut établie dans un pavillon, que le prévôt des marchands, Miron, avait fait élever pour servir de réservoir aux eaux d'Arcueil. Ce bâtiment fut reconstruit, en 1776, sur les dessins de Soufflot, et c'est un des monuments de ce genre les plus remarquables de la ville. La Nymphe, sur la rue Saint-Honoré, est du sculpteur Boizot, ainsi que les autres sculptures.

1900. 1224. — *Pose de deux inscriptions sur la fontaine de la Croix du Trahoir* (M. John Labusquière, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 9 avril 1900, relatif au rétablissement de l'inscription latine sur la fontaine de la Croix du Trahoir et à l'exécution d'une inscription nouvelle sur le même immeuble, suivant les propositions du Comité des inscriptions parisiennes ;

Sur le rapport de sa 4e Commission,

Délibère :

Article premier. — L'inscription suivante sera rétablie sur la fontaine de la Croix du Trahoir.

LUDOVICUS XVI
ANNO PRIMO REGNI
UTILITATI PUBLICÆ
CONSULENS, CASTELLUM
AQUARUM ARCUS JULII
VETUSTATE COLLAPSUM
A FUNDAMENTIS REÆDI-
FICARI ET MELIORE CULTU
ORNARI JUSSIT.

—

CAROL. CLAUD. D'ANGIVILLER COM
REGIIS ÆDIFICIIS PRÆP.

Art. 2. — L'inscription suivante sera placée au pan coupé de cette même fontaine :

FONTAINE DE LA CROIX DU TRAHOIR
ÉDIFIÉE SOUS FRANCOIS Ier
RECONSTRUITE EN 1775.
SOUFFLOT, ARCHITECTE
BOIZOT, SCULPTEUR.

ABBAYE DE PORT-ROYAL

1900. 1225. — *Pose d'une inscription sur l'hôpital de la Maternité* (M. John Labusquière, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 9 avril 1900, relatif à l'exécution d'une inscription proposée par le Comité des

inscriptions parisiennes et destinée à être apposée sur l'hôpital de la Maternité, boulevard de Port-Royal, 119 ;

Sur le rapport de sa 4e Commission,

Délibère :

L'inscription suivante sera placée sur l'hôpital de la Maternité, 119, boulevard de Port-Royal :

L'hôpital de la Maternité
a été installé
en 1814
dans ces batiments
construits de 1626 à 1648
par les religieuses de Port-Royal.

MAISON MORTUAIRE DE TURGOT

1900. 1226. — *Pose d'une inscription sur la maison mortuaire de Turgot, rue de l'Université* (M. John Labusquière, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 9 avril 1900, relatif à l'exécution d'une inscription proposée par le Comité des inscriptions parisiennes et destinée à être apposée sur la maison mortuaire de Turgot, rue de l'Université ;

Sur le rapport de sa 4e Commission,

Délibère :

L'inscription suivante sera placée sur la maison mortuaire de Turgot, rue de l'Université (façade postérieure de l'immeuble qui porte, rue de Lille, le n° 121) :

Turgot
Contrôleur général des Finances
Ministre d'État
Né a Paris le 10 mai 1727
est mort dans cet hôtel
le 18 mars 1781.

TOUR DE LA BASTILLE

INSCRIPTION SUR LES FRAGMENTS DE LA TOUR DE LA LIBERTÉ RÉÉDIFIÉS QUAI DES CÉLESTINS

M. JOHN LABUSQUIÈRE, rapporteur.

Le Conseil,

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 9 avril 1900, relatif à l'exécution d'une inscription à apposer sur les fragments de la tour de la Liberté réédifiés quai des Célestins ;

Sur le rapport de sa 4e Commission,

Délibère :

L'inscription suivante sera placée sur les fragments de la tour de la Liberté réédifiés quai des Celestins :

VESTIGES DES FONDATIONS
DE LA BASTILLE
(TOUR DE LA LIBERTÉ)
DÉCOUVERTS EN 1899
ET TRANSPORTÉS SUR CET EMPLACEMENT

On sait que c'est sur les instances très énergiques de notre directeur, M. Charles Normand, que furent sauvegardés les débris de la *Tour de la Liberté*. Sous de vains prétextes on ne voulait point d'abord faire les menus frais indispensables à la translation des vestiges authentiques de la forteresse fameuse, autour de laquelle bataillent depuis plus d'un siècle les hommes de tous les partis. Mais M. Charles Normand s'exprima très énergiquement contre les tendances adverses ; il demanda et obtint de la *Commission municipale du Vieux Paris* le transfert des soubassements retrouvés sous la rue Saint-Antoine lors de la percée du Métropolitain. En outre, M. Charles Normand demanda et obtint, en séance tenue à l'Hôtel de Ville, la promesse de l'apposition, dans le tunnel du Métropolitain, d'une inscription commémorant sur place la découverte de la Tour de la Liberté ; un éclairage puissant, des caractères d'une grande échelle devaient permettre à tout passant de s'apercevoir de son passage sur l'emplacement d'un des monuments les plus fameux, autour duquel pivote la civilisation de tous les peuples de ce temps. En outre on promit à M. Charles

Normand, sur sa demande, qu'un arrachement des murs de la partie de la tour retrouvée, lors du percement de la tranchée du tunnel, demeurerait apparent aux yeux du passant. La suite de la périphérie de cette tour existe encore derrière le mur du tunnel. Aussi M. Charles Normand, membre de la sous-commission chargée du déplacement des débris de la tour, émit-il l'avis de laisser, lors de l'installation projetée à côté des débris déplacés, un espace vide suffisant pour y permettre l'installation des parties de la tour de la Liberté, encore enfouies sous la rue Saint-Antoine. La sous-commission municipale chargée de choisir un emplacement pour l'établissement des fragments de cette tour a dû se résigner au choix de l'emplacement du quai des Célestins. La place de la Bastille, qui eût été la meilleure, est bâtie sur des voûtes, qui auraient péniblement supportées le gros poids des pierres de la Tour de la Liberté ; en outre, la place de la Bastille, déjà encombrée, était réservé à l'une des stations du Métropolitain, alors en construction ; l'emplacement, plus rapproché, occupé par la statue de Beaumarchais, eût nécessité le déplacement de cette sculpture bien posée, où elle est ; en outre la surface eût été insuffisante. Ainsi nul endroit ne parut plus convenable, malgré l'éloignement relatif de l'emplacement de la Bastille, hors le quai des Célestins. Souhaitons seulement l'enlèvement d'un édicule d'un caractère trop peu noble qui accoste les seuls débris authentiques qui disent ce qu'était la Bastille, et dont peut juger chaque passant, grâce à la maintenance énergique en faveur de la conservation des débris de la vieille forteresse, curieuse pour tous les partis, obtenue par M. Charles Normand et les membres du Conseil municipal qui ont soutenu cette manière de voir.

LE CHATEAU DE MONTFORT-L'AMAURY

PAR

LE COMTE DE DION

Membre du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

M. le comte de Dion, l'érudit écrivain des antiquités de Montfort-l'Amaury, a consacré à ses monuments une de ces études approfondies dont il a le secret. La place nous manque aujourd'hui pour en parler comme il conviendrait. Mais, sans tarder, nous publierons dès aujourd'hui les deux vues ci-jointes de son château.

Au sommet d'un promontoire escarpé se dressent les RUINES DU

COMTE DE DION : MONTFORT-L'AMAURY. — ARCADE DE LA PORTE BARDOUL (XVIe S.) SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE AU CHATEAU

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil*

CHATEAU, construit vers 995 par Robert le Pieux, démoli, probablement au début du XVe siècle, et par les Anglais; le style des débris actuels, à défaut de documents, permet d'attribuer la réparation du château à la reine Anne de Bretagne, comtesse de Montfort, dans la seconde partie du XVe siècle : il se trahit surtout, dans la TOUR D'ESCALIER, près des murs informes, épais de trois mètres, du donjon, tracé sur le plan d'un octogone irrégulier, ayant vingt mètres de diamètre extérieur.

FONDATION DE LA COMMISSION

DES

AMIS DES MONUMENTS ORNAIS



A Société historique et archéologique de l'Orne, fondée par M. de La Sicotière, avait pour but de préserver les documents et monuments de l'oubli. Elle a jugé utile d'agir plus énergiquement. S'inspirant de l'exemple de la Société des Amis des Monuments parisiens, elle vient de créer dans son sein une commission dont le titre est celui, si expressif, inventé par M. Charles Normand quand il a fondé la Société parisienne et les autres institutions similaires qui se sont inspirées de cet utile exemple. M. Tournouer adresse un bel appel en vue de la *Commission des Monuments ornais*, formée dans le sein de la Société qu'il préside. Les statuts qu'il a signés en compagnie du secrétaire, M. l'abbé Letacq, sont dignes d'être cités. Nous les reproduisons donc textuellement, malgré l'abondance des documents qui nous avait condamné jusqu'ici à différer cette publication. Mais les créations analogues deviennent si nombreuses, en France et à l'étranger, à la suite de l'initiative de M. Charles Normand, qu'il est nécessaire de tout grouper dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, organe central de toutes les questions de cette nature depuis quinze ans et dont la collection renferme tout ce qui a été fait à cet égard. On souhaite prompte réussite à la commission nouvelle..

Voici le texte des statuts :

AMIS DES MONUMENTS ORNAIS

Article premier. — *Une Commission de protection des Monuments* est créée au sein de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Art. 2. — Elle se propose :

1° De prévenir la destruction, mutilation, modification hors style ou cession dans de mauvaises conditions de tout monument, vestige ou objet, présentant un intérêt historique ou archéologique;

2° D'aider à leur conservation, soit par une intervention intelligente auprès des particuliers, municipalités ou fabriques, soit par des subventions en rapport avec ses ressources, soit, avec l'assentiment du propriétaire, par l'obtention du classement dans les monuments historiques ;

3° De susciter la création de *Musées locaux* dans les chefs-lieux d'arrondissement ou dans les grands centres régionaux où nos vieux souvenirs trouveraient un abri sûr qui les garderaient pour l'avenir ;

4° D'entreprendre, s'il y a lieu, des fouilles pouvant amener des découvertes d'un réel intérêt ;

5° De constituer, sous le titre d'*Archives des Monuments de l'Orne*, une collection des vues, plans, dessins, gravures, photographies ou reproductions quelconques, anciennes ou modernes, des richesses historiques ou archéologiques de la région, disparues ou encore debout ;

6° De dresser l'*Inventaire* par cantons des monuments ou objets qui s'y trouvent, suivant un plan identique.

Art. 3. — La Commission se compose du bureau de la Société et de *représentants de canton*, au nombre de vingt-cinq.

Son action ne s'étend que sur les arrondissements d'Alençon, d'Argentan et de Domfront, anciennes élections de la généralité d'Alençon, les monuments des autres élections se trouvant ou pouvant être protégés par des commissions analogues.

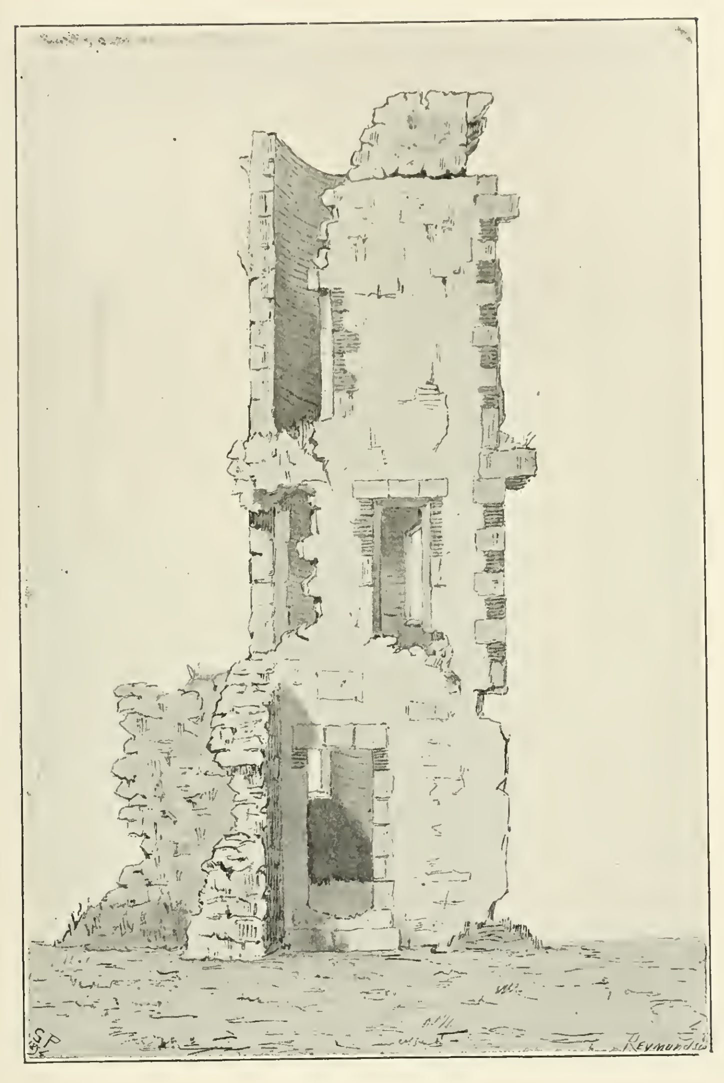
Art. 4. — Ses membres porteront le titre d'**Amis des Monuments ornais.**

Art. 5. — La Commission se compose également de *membres titulaires* et de *membres libres* qui pourront s'adjoindre au bureau et aux représentants de canton pour prendre part aux réunions, aux discussions et aux votes.

Art. 6. — Le titre de *membre titulaire* est réservé aux membres anciens ou nouveaux de la Société, qui consentiront à verser, en plus de leur souscription annuelle, la somme de *trois* francs *au moins*.

Art. 7. — Les *membres libres*, ou membres étrangers à la Société, devront acquitter une souscription annuelle de *cinq* francs *au moins*.

Art. 8. — Tout membre, sociétaire ou non, qui versera chaque année une somme de *vingt* francs *au moins* sera considéré comme *membre fondateur*.



MONTFORT-L'AMAURY

ENTRÉE INTÉRIEURE DE LA TOUR D'ANNE DE BRETAGNE (XVe S.)
OU TOUR DE L'ESCALIER DU DONJON DU CHATEAU

Art. 9. — Les représentants de canton sont élus au scrutin secret, par les membres de la Commission, sur la proposition du bureau.

Ils sont élus pour cinq ans et rééligibles.

Art. 10. — Les représentants de canton ont pour mission :

De se tenir au courant de l'état des monuments de leur canton ;

De dresser l'inventaire de ces monuments ou des objets d'art qui s'y trouvent;

D'en prévenir la mutilation en signalant à la Commission les réparations nécessaires, ou les actes de vandalisme commis ;

De signaler les découvertes ou les fouilles à entreprendre;

D'envoyer, chaque année, à la Commission un *rapport* détaillé sur l'état des monuments, et d'en fournir, si possible, des reproductions ;

De susciter des dons à la Commission ou de lui proposer les acquisitions;

De faire dresser les devis, en cas de réparations entreprises par ladite Commission, de surveiller les travaux et d'effectuer les paiements.

Art. 11. — Les rapports des représentants de canton seront publiés, chaque année, en une ou plusieurs fois et formeront une publication distincte de celle de la Société, aux frais de la caisse des *Amis des Monuments ornais* qui seuls y auront droit.

Art. 12. — Lesdits rapports feront l'objet d'une mention à l'Assemblée générale annuelle de la Société, soit au compte rendu du secrétaire général, soit dans un travail spécial dont serait chargé l'un des représentants de canton, au choix du bureau.

Art. 13. — A l'occasion de chaque Assemblée générale, une excursion sera, autant que possible, organisée dans le but de visiter certains monuments intéressants de la région.

Art. 14. — La Commission des *Amis des Monuments ornais* se réunira une fois par trimestre, ou exceptionnellement, en cas de décision urgente à prendre.

Art. 15. — Les représentants de canton, s'ils le jugent à propos, pourront se réunir au chef-lieu de leur arrondissement, sur l'initiative et sous la présidence du représentant des cantons d'Alençon, d'Argentan ou de Domfront, mais ils ne pourront prendre aucune décision sans la soumettre à l'approbation de la Commission.

Art. 16. — En cas de réparations à effectuer, de découvertes à sauvegarder ou de fouilles à entreprendre, la Commission pourra désigner un ou plusieurs membres des *Amis des Monuments ornais*, pour s'adjoindre au représentant de canton dans l'examen et la surveillance de ces différents travaux.

Les présents statuts ont été approuvés en séance de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Le Secrétaire,
L'Abbé Letacq.

Le Président,
H. Tournouër.

UN MUSÉE A CRÉER ET A SAUVER DANS PARIS

PAR

CHARLES NORMAND

Notre appel en faveur de la création d'un Musée de la toilette à Paris, fait dans le tome quatorzième de *l'Ami des Monuments et des Arts*, a reçu un chaleureux accueil. Les encouragements, les adhésions ont été donnés par les sommités du monde des arts, des lettres, de la politique. Nous avons donc commencé la formation de deux comités, l'un de dames, l'autre des messieurs. La place nous manque pour citer leurs noms ; nous voulons d'ailleurs attendre d'autres concours encore et pouvoir leur réserver une place dans cette œuvre nouvelle. Aujourd'hui nous reproduisons diverses vues des reconstitutions de costumes qui ont figuré au *Palais du costume* de l'Exposition, et dont il importe de conserver le souvenir en les insérant dans notre recueil, à l'usage des futurs historiens de l'histoire de l'art et des créateurs du Musée.

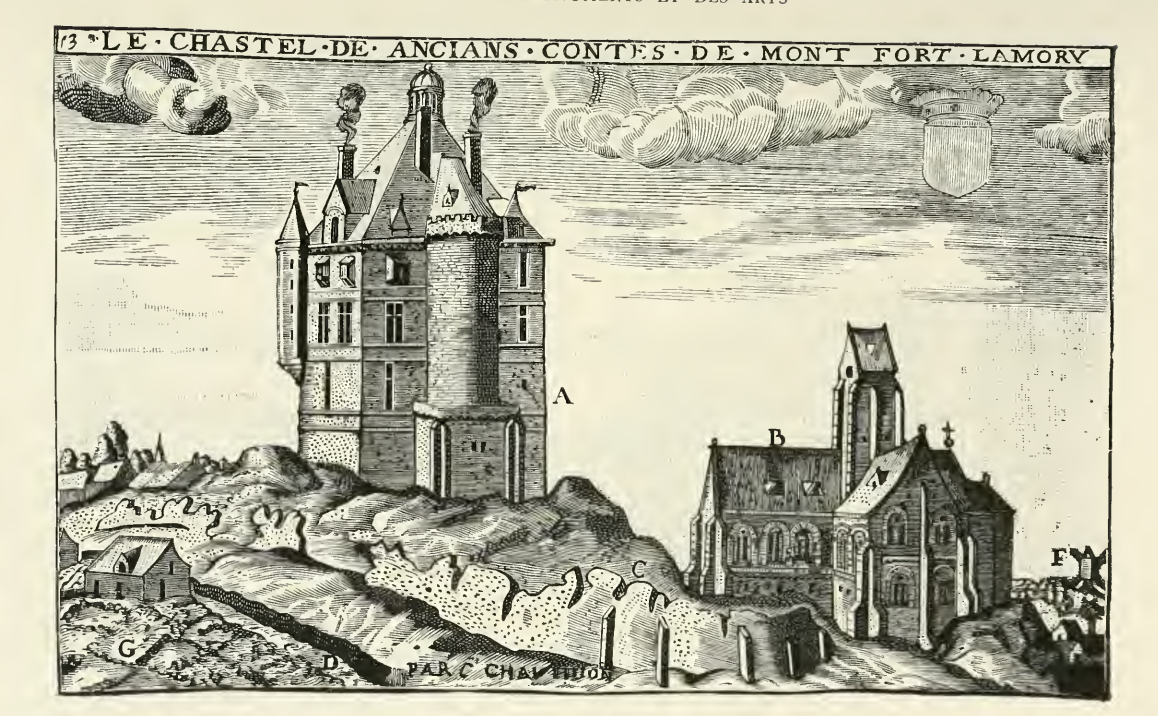
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A NANCY

D'APRÈS LES PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

M. Clément Drioton, membre de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, lit un mémoire sur plusieurs RETRANCHEMENTS CALCINÉS DES ENVIRONS DE DIJON, qui offrent les mêmes particularités que ceux qui ont été explorés par M. F. Barthélemy aux environs de Nancy.

M. Drioton a pratiqué en 1898 des fouilles dans quatre enceintes : l'enceinte du Mont-Affrique (camp de César), commune de Flavignerot ; l'enceinte du Châtelet, commune d'Etaules ; l'enceinte du Châtelet, commune de Val-Suzon ; l'enceinte du Bois-Brûlé, commune de Plombière-lès-Dijon.



SELON CHATILLON (COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE)

A ASPECT ANCIEN DU CHATEAU APRÈS SA RECONSTRUCTION AU QUINZIÈME SIÈCLE PAR ANNE DE BRETAGNE ET DONT IL NE RESTE QUE QUELQUES MURS DÉLABRÉS
B CHAPELLE DU PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DÉTRUITE AU DÉBUT DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. – C LE BAIL OU L'ENCEINTE EN RUINES – F LE MOULIN

D'APRÈS M. DE DION

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil*

M. Drioton soumet à la section quelques fragments de poterie recueillis dans ces enceintes.

M. J. Beaupré fait observer que ces fragments sont identiques à ceux qui se rencontrent dans les enceintes à matériaux calcinés de la Lorraine et dans les tumuli de l'âge de fer de la même région ; on les y trouve associés à des débris d'ossements de bœuf, de porc et de cerf.

M. René Maire donne lecture de trois mémoires de M. Auguste Gasser, de la Société grayloise d'émulation, consacrés à la description des antiquités qu'il a recueillies au cours des FOUILLES QU'IL A PRATIQUÉES A MANTOCHE (HAUTE-SAONE). Il a mis au jour les restes d'un four à poterie, maintenant détruit. Tout autour, il a ramassé un grand nombre d'objets de terre cuite, tuiles, briques, conduits, mais dont la plupart ne sont pas de fabrication locale, comme en témoignent d'ailleurs les estampilles.

A ce sujet, M. Héron de Villefosse fait observer qu'il y aurait danger à fixer prématurément le lieu d'origine des marques de potiers. Il suffit, pour l'instant, d'en faire des copies et des reproductions exactes. Leur classification ne pourra être faite qu'après la publication de l'ensemble dans le *Corpus* des inscriptions latines.

M. Maire fait passer sous les yeux de l'assemblée le dessin d'une mosaïque romaine découverte par M. Gasser, à Mantoche, au lieu dit le Creux-du-Lare, en partie détruite par l'établissement d'un four à chaux. Le centre de la mosaïque a été détruit ; les deux angles, qui sont ornés d'un hippocampe accompagné de poissons et d'oiseaux aquatiques, ont été transportés au Musée de Gray. M. Gasser a consigné dans son mémoire de nombreux détails relatifs à la construction de cette mosaïque ; il la compare aux autres mosaïques trouvées dans la même région.

M. Maire ajoute quelques observations sur la valeur symbolique qu'il attribue aux canards représentés sur cette mosaïque.

LES FOUILLES PRATIQUÉES AU CREUX-DU-LARE PAR LA SOCIÉTÉ GRAYLOISE ont ramené au jour quelques débris de verrerie intéressants ; mais c'est surtout le cimetière gallo-romain de Mantoche qui a fourni les pièces les plus remarquables, aujourd'hui conservées dans la collection de M. Virot, ancien notaire.

M. Maire fait passer sous les yeux de la section des photographies de ces pièces, qu'a décrites avec un soin minutieux M. Gasser dans le mémoire dont il est donné lecture. L'une d'elles est une sorte de tonnelet avec une petite ouverture pratiquée dans le milieu de l'une des

extrémités, muni, sur le côté, à la place occupée ordinairement par la bonde, d'une petite anse rapportée. M. Gasser appelle l'attention des archéologues sur des plaques de verre qu'il estime avoir pu servir de vitres. Il constate aussi les différences de coloration et d'altération des verres et pense qu'elles correspondent à des différences dans les procédés de fabrication.

M. Bleicher, membre non résidant du comité, professeur à l'école supérieure de pharmacie de l'université de Nancy, fait en son nom et au nom de M. Jules Beaupré, membre des Sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, une communication sur l'UTILISATION DES SONDAGES SUPERFICIELS DANS LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES. Ces sondages sont appelés à rendre de grands services en donnant des renseignements sur la nature des couches traversées ou sur les obstacles rencontrés à une certaine profondeur. Ils ont été appliqués aux recherches d'archéologie préromaine et romaine en Alsace-Lorraine, où ils ont donné de bons résultats dans les fouilles des tumuli et pour la reconnaissance du périmètre et de la direction des constructions romaines. La Société d'archéologie lorraine, ayant reçu de M. Noël, industriel à Liverdun, le don gracieux d'une sonde perfectionnée, cet instrument a pu être, en décembre dernier, utilisé par M. Bleicher pour des fouilles de tumuli à Moncel-sur-Seille. Ces sondages ont démontré que des travaux de fouilles plus complets ne seraient pas très fructueux, résultat très appréciable parce qu'il économisera d'inutiles dépenses.

M. Chevreux, correspondant honoraire du comité, archiviste du département des Vosges, lit un mémoire sur les ANTIQUITÉS DU MONT DONON, PRES DE SCHIRMECK (ALSACE-LORRAINE), et spécialement sur le bas-relief représentant le combat d'un lion et d'un taureau, avec l'inscription *Bellicus Surburo*, conservé au Musée des Vosges, à Epinal. Il passe en revue les nombreuses explications données de ce document et propose quelques nouvelles hypothèses.

Séance du mercredi.

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Léon Germain, de la Société d'archéologie lorraine.

M. Léon Maître, membre non résidant du comité, est désigné comme assesseur.

M. le Président prononce une allocution dans laquelle il rappelle le passé artistique de la Lorraine et appelle l'attention des membres du

Congrès sur les ANTIQUITÉS LES PLUS REMARQUABLES DE NANCY ET DES ENVIRONS.

M. Bleicher, membre non résidant du comité, fait une communication sur les DESIDERATA DE L'ANTHROPOLOGIE LORRAINE. Si les mensurations crâniennes reconnues si importantes au point de vue de l'étude des races humaines sont relativement nombreuses pour l'époque contemporaine, grâce aux travaux du docteur Collignon, il n'en est pas de même pour le moyen âge, et les anthropologistes lorrains sont, grâce aux travaux du même auteur, mieux renseignés, à ce point de vue, sur les races qui ont occupé le pays du IVe au VIe siècle, que sur leurs ancêtres de la période comprise entre le VIe siècle et le nôtre.

Il serait à désirer que cette lacune fût comblée, comme elle l'a été en partie pour l'Alsace par un mémoire du docteur Blind, intitulé *Eine anthropologisch-historisch Studie über sieben hundert Schædet aus den elsassischen Ossuarien*, publié dans les *Beitræge zur Anthropologie Elsass-Lothringens*. L'enquête du docteur Blind l'a amené à constater que vers la fin du moyen âge les mésaticéphales et brachycéphales dominent au pied des collines vosgiennes en Alsace, comme ils paraissent dominer aujourd'hui.

Les ossuaires du moyen âge ne manquent pas en Lorraine ; il ne serait pas impossible d'établir la provenance des crânes qui s'y rencontrent, et s'il se trouvait un anthropologiste de bonne volonté et de loisir, nous serions bientôt en possession de ce chaînon de l'histoire anthropologique de notre pays, qui relierait les temps préromains, romains et mérovingiens à notre époque. Ainsi s'expliquerait peut-être cette anomalie qui fait que nous passons sans transition des dolichocéphales mérovingiens qui représentent presque seuls les données anthropologiques en notre possession entre le IVe et le VIe siècle, et les mésaticéphales et brachycéphales lorrains de nos jours.

M. Loppinet, de la Société d'archéologie lorraine, et *M. Léon Germain* présentent quelques observations sur les ossuaires du pays lorrain.

M. Jules Beaupré, des Sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, lit un mémoire sur les MEULES ET BROYEURS PRIMITIFS DES STATIONS PRÉROMAINES DE LA LORRAINE, rédigé en collaboration avec M. Bleicher.

On trouve en Lorraine, dans toutes les stations préromaines et romaines, de nombreux broyons, débris de meubles, de polissoirs qui méritent une étude particulière, et sur lesquels l'attention des archéo-

logues n'est que depuis peu éveillée. Il s'agit en effet souvent de débris qui devaient passer inaperçus et qui n'ont de signification que parce qu'ils ont des faces dressées et qu'ils appartiennent à des roches qui ne se rencontrent pas dans le pays.

On en reconnaît en Lorraine de quatre sortes :

1° Broyons très répandus dans les stations préromaines surtout, souvent en granit ;

2° Polissoirs et meules primitives, généralement de grès siliceux, provenant des stations préromaines, et rarement des stations plus récentes ;

3° Meules et fragments de meules, de deux sortes de roches différentes : granit et porphyre quartzifère, d'origine vosgienne ; basalte à pyroxène et péridot des bords du Rhin, provenant des stations romaines et peut-être, pour certaines meules de porphyre quartzifère, des stations préromaines.

MM. Beaupré et Bleicher présentent un certain nombre de broyons, polissoirs et meules, sur l'âge desquels M. R. de Saint-Venant présente quelques observations.

M. Goury, de la Société d'archéologie lorraine, donne quelques explications sur le mode d'usage des broyons qui, d'après lui, étaient tenus de la main gauche.

M. l'abbé Bonnot, de la Société d'archéologie de Provins, signale la présence en Champagne d'un grand nombre de meules en granit.

M. Cozette, du comité archéologique et historique de Noyon, signale brièvement les CARREAUX DE TERRE VERNISSÉE de la salle du Trésor de Noyon, de l'abbaye d'Ourscamp et de l'église de Bailly, publiés par M. Louis Le Clert.

M. le lieutenant Charles Denis, de la Société philomathique vosgienne, lit une note sur un MORTIER DE BRONZE fondu à Lunéville en 1771, par « J.-B. Fourno », comme l'indique une inscription. Une autre inscription donne le nom des propriétaires : Jean-Baptiste « Veautier », marchand apothicaire, et Barbe George, son épouse ; la partie centrale est décorée de palmettes et porte un écu ovale « de... au cerf passant à gauche ». Ce monument, d'un style élégant, appartient à M. Lucien Denis, pharmacien à Lunéville. Des documents manuscrits, conservés à la bibliothèque de Lunéville, ont fourni à M. le lieutenant Denis des renseignements biographiques sur l'apothicaire Vauthier.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux dont un *double* exemplaire nous sera adressé, l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de *l'Ami des Monuments et des Arts*. Les ouvrages adressés en simples exemplaires seront mentionnés.

OPINIONS

SUR

LA COTE NORMANDE A TRAVERS LES AGES

GUIDES ARTISTIQUES, PRATIQUES, PHOTOGRAPHIQUES

FORMANT

L'INVENTAIRE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE

PAR

CHARLES NORMAND

LA PLUS IMPORTANTE GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

5 tomes; format de poche, en un élégant carton,
tête dorée. Près de 1.200 pages et 250 cartes, plans,
gravures en noir et en couleur.

Quelques exemplaires sur Japon.

Paris, aux bureaux de l'Ami des Monuments et des Arts
98, Rue de Miromesnil.

Partout cet important ouvrage a reçu l'accueil le plus chaleureux qui lui assure une place obligée dans toutes les bibliothèques publiques ou privées. Déjà le prix a dû en être élevé de 25 fr. à 33 fr.; comme pour le premier volume de *l'Ami des Monuments et des Arts*, dont le prix a été porté

de 25 fr. à 45 fr. et 80 fr., les volumes seront vendus un prix croissant avec la diminution des exemplaires disponibles.

Parmi tant d'opinions favorables nous reproduirons les suivantes.

L'éminent historien de l'art, **EUGÈNE MUNTZ**, membre de l'Institut, a présenté l'ouvrage en ces termes à l'**ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES :**

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Charles Normand, une publication intitulée *la Côte normande à travers les âges.*

Dans ce guide, qui ne comprend pas moins de cinq volumes comptant ensemble près de douze cents pages, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les souvenirs historiques et les monuments de l'art si nombreux et si variés qui ornent la côte depuis Le Tréport jusqu'à Étretat. La double qualité d'architecte et d'archéologue donne un intérêt tout spécial à ses descriptions et à ses relevés. Après avoir passé en revue Fécamp, Saint-Valery, Yport et une foule d'autres localités, M. Charles Normand consacre des monographies distinctes à Dieppe, à Arques, au château de Mesnières. Malgré la différence de format, le nouvel ouvrage fait suite aux répertoires précédemment entrepris par le même auteur, sur *Paris*, *le château de Vaux*, etc., et forme une **contribution des plus précieuses à cet inventaire général des richesses d'art de la France** dont nos arrière-neveux verront peut-être un jour l'achèvement [1].

Des reproductions d'anciennes estampes, des plans et des croquis nouveaux viennent à chaque instant compléter et animer le texte. **Ces documents graphiques, au nombre de 250 environ, ne sont pas un des moindres attraits d'une publication que tous les amis de nos antiquités nationales et de nos œuvres d'art accueilleront avec faveur.**

M. MILET, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Dieppe, que ses nombreux et précieux travaux sur la région désignent comme une des autorités les plus compétentes, a ainsi jugé l'ouvrage :

Ce guide-souvenir, historique et pittoresque, est devenu un vrai livre si on le compare à ses devanciers, par l'abondance des renseignements qu'il contient. C'est un travail véritablement méritoire qui témoigne d'un grand zèle et d'un amour du sol pour l'avoir habité au moment où l'intelligence se développe.

MONTORGUEIL, qui dirige de façon si brillante, l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, de vieille réputation, s'est exprimé ainsi :

Il est superflu de présenter Charles Normand. Qui ne le connaît par ses œuvres et son zèle ? Fondateur de cette Société les *Amis des Monuments parisiens* qui a élargi son action tutélaire et qui est devenue la protectrice de tous les monuments sans distinction d'origine, il a rendu par là les services les plus éclatants. Il n'est pas d'artiste, d'érudit plus infatigable. Admirablement préparé par de fortes études, il ne mesure ni les fatigues ni les dépenses, et lui seul sait le prix que tant d'efforts lui ont coûté.

1. Cette œuvre commencée, abandonnée par l'État, a été reprise par Charles Normand qui poursuit l'achèvement de cette œuvre colossale sur des bases plus étendues, plus artistiques et plus pratiques, sans aucun concours de pouvoirs publics, généralement indifférents aux œuvres de mise en valeur des richesses nationales.

Il publie, sous une forme portative, une description raisonnée de la France. Il combine dans ce travail illustré, l'œuvre de l'historien, de l'archéologue et de l'architecte. La *Côte Normande* n'a pas de secret pour cet infatigable touriste.

La division en parties séparées de ce travail le rend plus facilement accessible, et l'ensemble si bien coordonné fait partie d'un plan très vaste et très ambitieux, dont l'adresse savante de Charles Normand viendra victorieusement au bout.

ROGER MILES, le critique d'art éminent, a consacré, dans *l'Éclair* un long article à la *Côte Normande*. Il a été reproduit dans *l'Impartial de Dieppe* avec ce commentaire :

Nous lisons, dans un numéro de *l'Éclair* paru dernièrement, un article bibliographique au sujet d'un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *la Côte normande de la Seine à la Somme*. Nous nous faisons un devoir de publier cet article afin de rendre hommage à son auteur, Ch. Normand, qui affectionne Dieppe d'une façon particulière, ayant passé, parmi nous, les jours douloureux de l'année terrible, et y revenant presque chaque année. C'est là sans doute une des causes qui font que la partie de cet ouvrage se rapportant à Dieppe est de beaucoup la plus étudiée, et la plus importante de l'œuvre :

LA CÔTE NORMANDE DE LA SEINE A LA SOMME, PAR CHARLES NORMAND

Nous n'avons pas à présenter au public Charles Normand. Quiconque s'occupe un peu d'art, sait son nom, l'a vu mille et mille fois en tête de publications généreuses, au bas d'articles érudits, et malgré tout à la portée d'un public même modestement éclairé. Il faut louer ce labeur incessant, cette exploration continue, toujours alerte, des détails documentaires, ce zèle infatigable périodiquement manifesté en l'excellente revue, *l'Ami des Monuments et des Arts*. Certes, Charles Normand est un ami sûr et si éclairé, un ami comme les monuments et les arts aimeraient à en avoir souvent, un ami comme ils en ont trop peu. Ils sont, en effet, l'objet de son souci, l'occupation de son esprit, le travail de ses mains, l'amour de ses yeux. Ils constituent pour lui comme une sainte Thébaïde où sa pensée se complait, méditative et souriante.

Mais en dépit de la valeur spéculative de ses œuvres, l'auteur s'attache en général au côté pratique des choses, et c'est un témoignage nouveau de sa conception largement utilitaire que cette *Côte normande* dont je voudrais dire un mot.

La côte normande si fréquentée, si riche en sites séduisants, en coins d'une simplicité expressive et pittoresque, n'a jamais été sérieusement commentée. Quelques guides secs, souvent inexacts, des relevés arides, des topographies incolores, des descriptions convenues, voilà ce qu'il y avait : manque de documents moins que manque de méthode, et la méthode en est l'indispensable armature.

Il faudrait pouvoir citer en entier l'*Avis au lecteur* dont nous extrayons quelques lignes. On y saisirait la minutie scrupuleuse de l'étude, le scrupule minutieux de l'architecte au travail. « J'ai parcouru moi-même, écrit-il, toutes les localités et presque toutes les routes décrites ; pendant six années, j'ai cherché à vérifier, sur place ou dans les archives, les descriptions et les récits de mes prédécesseurs. » Aussi, cet inventaire réalise-t-il la dernière précision désirable. Un aperçu des matières contenues dans ces guides-souvenirs sera plus éloquent qu'un commentaire. Il s'agit de faits plus que d'idées. Citons les faits :

Tous les environs de Dieppe, d'Étretat au Tréport et à la Somme, Yport, Fécamp, Saint-Valery, Eu, Ault, Cayeux; puis Dieppe, puis Pourville. Arques, etc., etc., sont passés en revue et examinés sous les rapports les plus divers : ce sont les descriptions des lieux, des monuments, des styles, des inscriptions, de toutes les curiosités naturelles, la reconstitution d'édifices disparus, des plans, des cartes d'état actuel et ancien, des enseignements archéologiques, les promenades à faire, les photographies à prendre, les récits d'antiques exploits et tant de choses encore ! Il y a là aussi d'excellentes photogra-

A ANTINOÉ (ÉGYPTE)



)UVENIR DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION : LES RESTITUTIONS DU PALAIS DU COSTUME

SAINTE CLOTILDE (475-575)



SOUVENIR DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION : LES RESTITUTIONS DU PALAIS DU COSTUME

LA RÉCOMPENSE DU TOURNOI (XVe SIÈCLE)



SOUVENIR DES RETROSPECTIVES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

HENRI IV ET GABRIELLE D'ESTRÉE



SOUVENIR DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION : LES RESTITUTIONS DU PALAIS DU COSTUME

les Normand, d:r. *Paris, 98, rue Miromesnil.*



SOUVENIR DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION : LES RESTITUTIONS DU PALAIS DU COSTUME

Charles Normand, dir.

Paris, 98, rue Miromesnil.

phies représentant des édifices, des fragments de décorations, des types indigènes, et cela complète définitivement les visions surgies d'entre les lignes. Que M. Charles Normand ne regrette pas sa peine. Il en sera récompensé par un succès mathématiquement certain, et que nous sommes heureux de prédire dès aujourd'hui au sympathique auteur de cette riche encyclopédie.

Nos concitoyens, amateurs d'histoire locale, y trouveront tous les renseignements historiques qui forment la matière de nombreux ouvrages toujours difficiles à se procurer; les descriptions y abondent, et sont éclairées par la reproduction de vieilles estampes, de cartes et de gravures, car Charles Normand n'a pas hésité à mettre à contribution non seulement les bibliothèques publiques, mais encore les collections d'amateurs. Ceux-ci furent heureux, du reste, de pouvoir contribuer à une œuvre aussi importante et aussi instructive.

Les différentes brochures, renfermées dans un élégant cartonnage, en font un ouvrage de luxe, digne de paraître dans les bibliothèques les mieux composées.

M. GUIBON, *un juge d'une compétence exceptionnelle sur les choses de Dieppe, le plus riche collectionneur de tout ce qui concerne cette ville, a jugé ainsi le livre de M. Charles Normand :*

L'édition est parfaitement présentée, papier, caractères, brochage, le tout dans son élégant cartonnage en fait une édition de luxe.

Au point de vue de l'œuvre c'est ce qui a été fait de plus complet jusqu'ici, descriptions, renseignements, histoire, il est à mon point de vue non seulement le vade-mecum du touriste, mais aussi un livre précieux pour l'amateur heureux de le consulter, et sûr d'y trouver toujours un renseignement exact et souvent inédit, et surtout au point de vue documentaire, aussi bien pour la topographie que pour la bibliographie dieppoise.

De son côté le maire de Dieppe, souscripteur de l'ouvrage de Charles Normand, en le recevant, a spontanément écrit la lettre suivante :

MAIRIE DE DIEPPE

J'ai reçu votre très intéressant travail sur Dieppe. C'est beaucoup plus qu'un guide. C'est une histoire fort intéressante et contenant beaucoup de documents inédits.

En outre, l'ouvrage est présenté d'une manière charmante, ce qui ajoute beaucoup au charme de l'écrivain.

Avec mes bien vives félicitations, recevez la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

Le Maire de Dieppe, **Camille COCHE.**

Un éminent savant, **M. CLOQUET**, bien autorisé, comme auteur de guides remarquables de Belgique, s'est exprimé ainsi dans la *Revue de l'Art chrétien*.

On ne se figure pas ce qu'il faut de science étendue, de goût sûr, de vues élevées, d'expérience et de savoir-faire, pour rédiger de bons guides de touristes, tels que les a conçus Charles Normand. Le Guide de *Paris* a inauguré une série, qui va s'étendre à la Province, de livres dont nous avons le type sous les yeux. Des renseignements nombreux, sûrs, inédits en grande partie, sont condensés en quelques pages, d'un style rapide et clair, rendues limpides par une habile ordonnance typographique, et par des illustrations pittoresques ou schématiques étroitement rattachées au texte. — Les vélocipédistes et les photographes ne sont pas oubliés, et trouveront ici leur *vade mecum*. (L. C.)

Le célèbre musicien **Camille SAINT-SAËNS**, membre de l'Institut, qui est originaire de Bouteilles, village entre Dieppe et Arques, ayant reçu ce volume, l'a caractérisé en ces termes :

« Merci pour vos volumes si instructifs dans leur élégante concision. » Camille SAINT-SAENS.

Le savant historien des études dieppoises, **M. Alexandre BOUTEILLER**, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de Dieppe, s'est exprimé ainsi dans la *Gazette des Bains*, de Dieppe :

Charles Normand, un architecte de talent doublé d'un savant, a entrepris la publication de *Guides*, fort intéressants pour tous les touristes, et indispensables aux vélocipédistes, aux photographes et aux archéologues.

Ces guides, que l'auteur intitule « *Excellents-Guides-souvenirs* », sortent de l'ordinaire.

Charles Normand indique, avec la plus grande exactitude, aux vélocipédistes les routes qu'ils doivent suivre, leurs avantages et leurs inconvénients.

Aux amateurs photographes, il donne des conseils sur les heures et lieux favorables à la photographie, à la peinture, à l'aquarelle.

A l'archéologue, il décrit avec le soin le plus scrupuleux les ruines du château d'Arques, les choses dignes d'être remarquées dans l'église, et il reconstitue le Champ-de-Bataille où Henri IV vainquit Mayenne.

Il a exploré la ferme située sur l'emplacement de l'ancienne Maladrerie de Saint-Étienne, et a découvert dans la pierre du vieil édifice les traces que les balles des soldats de Mayenne y avaient faites.

Cette étude sur les effets du tir au XVI[e] siècle est véritablement inédite.

Le Guide de Charles Normand contient l'histoire chronologique du château d'Arques et des descriptions pleines d'intérêt des diverses cours et du donjon.

Il parle encore de la population, de l'industrie, de la forêt, des croix et du manoir d'Archelles, des antiquités et souvenirs d'Arques, etc., etc.

Cet intéressant ouvrage justifie pleinement son titre d'*Excellent-Guide-souvenir*. ALEXANDRE BOUTEILLER.

VASCONCELLOS : O Archeologo Português. — Collectão illustrada de materiaes e noticias publicada pelo Museo Ethnologico Português. Lisboa, Imprensa Nacional, 1899-1900. Vme 5. N°s 1-2-3-4-5-6.

Publication excellente et très précieuse pour la connaissance des antiquités portugaises due au zèle de M. Vasconcellos, directeur du Musée de Lisbonne. Notre éminent collègue du *Comité de l'Ami des Monuments et des Arts* poursuit là-bas l'œuvre que nos *Amis* réalisent à Paris. Donc, longue vie à la belle et brave entreprise de l'éminent érudit.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE LA BRIE. — Second volume. Meaux, Le Blondel.

Cette utile Société, fondée à Meaux en 1893, compte pour présidents d'honneur deux hommes éminents, MM. Héron de Villefosse et Mézières ; son président est M. Droz, l'éminent président du Conseil général, qui a bien voulu s'entremettre avec tant de bonne grâce pour faciliter la visite de Meaux aux membres du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts* ; un des vice-présidents M. Gassies nous a fait les honneurs de Meaux avec une bonne grâce dont s'est montrée très touchée la Société d'élite qui a eu la bonne fortune d'écouter ses savantes explications. Voici l'intéressant sommaire : Discours de *M. Héron de Villefosse*. — *A. Droz* : Les impôts directs en Seine-et-Marne avant 1789. — *J.-B. Muller* : Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de 1701 à 1744. — Discours de *M. Gassies* pour demander la création d'un Musée de Meaux. — *Dr Corlieu* : Maladie et mort de Bossuet. — *A. Delacour* : Les sorciers de la Brie. — *M. Gassies* : Excursion de la Société à Reims. — *Dr Corlieu* : Médecins meldois à l'ancienne Faculté de Médecine de Paris. — *A. Melaye* : Nantouillet, notice historique et héraldique de ses seigneurs. — *M. Gassies* : Excursion à Pierrefonds, Villers-Cotterets et La Ferté-Milon. — *Maurice Lecomte* : Notes et documents pour Coulommiers et Nangis et leurs seigneurs, etc. — *Eug. Muller* : Règlement de la Confrérie de la Charité d'Acy-en-Multien (1651). — *M. Gassies* : Coup d'œil sur l'archéologie du moyen âge d'après les monuments français et en particulier ceux du département de Seine-et-Marne et de la région avoisinante. — *G. Husson* et *Th. Lhuillier* : Madame de Chanterenne. — *Maurice Lecomte* : Note sur Jean d'Acy, doyen de l'église de Meaux. — Souvenir à M. Benoist (discours prononcé à ses funérailles.) — *M. Gassies* : Excursion à Nantouillet, Juilly et Dammartin, en 1897.

CHARLES HIPMAN. — Les Tchèques au XIXe siècle. — Avec la collaboration de MM. Flourens, Louis Léger, Maurice Muret, F. V. Krejci, Adolphe Cerny et Mlle Camilia L'Huillier. Prague, Société ouvrière de l'Imprimerie et d'Édition. 1900, in-4, 134 p. avec gr., en noir et en couleur.

Ouvrage remarquable dont nous parlerons plus complètement.

ÉD. BEAUREPAIRE : La Chronique des Rues. Paris, 1900, in-8, 372 p.

En cinquante chapitres, M. Beaurepaire a étudié le Paris d'hier et d'aujourd'hui, en des notices publiées d'abord dans des feuilles publiques. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir cité à l'occasion ceux qui s'étant donnés tout entier à telle ou telle œuvre de sauvegarde de nos monuments ne sont point, comme bien souvent, tout à fait oubliés, le résultat étant atteint. Peut-être sur quelque point pourrait-on faire de légères réserves ; ainsi, dans le chapitre sur le Puits-Certain, on ne parle pas des fouilles qui l'ont mis à découvert et qui ont été exposées dans l'*Ami des Monuments et des Arts*. Ce sont réserves légères et l'auteur y remédiera certainement dans une édition nouvelle, qui ne peut manquer de paraître, car le livre de M. Beaurepaire arrive au bon moment, quand les amis des monuments parisiens ont créé un courant, nécessaire et puissant, en faveur de la sauvegarde et de l'étude du patrimoine national. Félicitons M. Beaurepaire du ton alerte de ses causeries, de son érudition sans pédanterie, et d'avoir fait un livre d'une lecture aimable, plein de faits et pourtant sans fatras.

BOURNON : Paris-Atlas. Un vol. in-4, 236 p. Nombreux similis dans le texte et hors texte. Plans en couleur des arrondissements.

Notre collègue M. Bournon, ordinairement confiné dans les travaux de haute et savante érudition parisienne, a bien voulu faire œuvre de vulgarisation et aborder franchement l'étude pittoresque du Paris moderne. Peu de place, lit-on dans l'annonce de l'ouvrage, aux détails rétrospectifs ; ici on s'est surtout consacré à l'étude du Paris moderne, de sa vie sociale, de ses usages, du fonctionnement de ses institutions. Les alentours de la capitales sont également décrits à grands traits. L'illustration est toute photographique.

Nos meilleures félicitations à M. Bournon qui a fait ainsi une belle œuvre dont la foule lui sera reconnaissante.

GEORGES RIAT. Les villes d'art célèbres. Paris, 1 vol. in-4 avec similis hors texte et dans le texte.

J.-C. WIGGISHOFF. Imprimeurs et Libraires parisiens, *Correcteurs, Graveurs et Fondeurs.* In-8 de 45 pages. Paris, Henri Leclerc, 1900.

Particularités oubliées ou peu connues de 1470 à 1600, sur un sujet extrêmement intéressant. Le travail est fort bien exposé.

M. PETIBON : Histoire des rues de Paris et des communes du département de la Seine. — Valeur du sol depuis 1865. Illustré de nombreuses gravures. Paris. Édité par « Le Progrès Foncier ». In-4, 426 p.

Livre fort intéressant et utile, suivi de notices sur les égouts, l'eau, les tarifs d'enregistrement, les catégories de patentes, les formules concernant la propriété, les règlements de voirie, les cours et droits d'entrée des matériaux. Après avoir exposé à grands traits l'histoire des transformations de Paris, M. Petibon, avec un zèle digne de louanges, indique pour chaque rue son tenant et aboutissant, sa longueur, le numéro de son arrondissement, l'historique de son terrain et le prix du mètre superficiel. C'est là une œuvre très utile dont l'*Ami des Monuments et des Arts* tient à féliciter l'auteur distingué de cet ouvrage, M. Petibon.

MONUMENT
DES
ALSACIENS-LORRAINS

Siège du Comité :
8, Rue Lavoisier, 8
(VIIIe Arrondissement)
PARIS

Les Bureaux sont ouverts :
de 9 h. à midi
et de 2 h. à 6 h. du soir

SOUSCRIPTION NATIONALE
POUR
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
A LA MÉMOIRE
DES ALSACIENS-LORRAINS
MORTS POUR LA FRANCE EN 1870-1871
ET DEPUIS DANS LES EXPÉDITIONS COLONIALES

On nous prie d'insérer cet avis :

APPEL

Depuis la guerre fatale de 1870-1871, il n'est pas de ville de France qui n'ait eu à cœur de consacrer un peu de pierre ou un peu de bronze aux soldats tombés pour la défense du sol natal. Dans cette œuvre de glorification, le soldat ignoré et inconnu a été associé à la gloire du chef ; le pays a confondu dans un même hommage toutes les victimes du dévouement patriotique, tous ceux qui, sur un point quelconque du territoire, ont fait à la cause nationale le sacrifice de leur vie.

De vaillants Français ont cependant été oubliés dans ce culte général. Ce sont les enfants de nos chères et regrettées provinces qui ont lutté héroïquement pendant cette guerre, qui, depuis, sont accourus nombreux sous nos drapeaux, se sont enrôlés dans la Légion étrangère et ont laissé leurs os blanchis dans quelque tombe obscure de l'Afrique, du Tonkin, du Dahomey ou de Madagascar : ce sont nos frères d'Alsace et de Lorraine !

C'est pour élever un Monument à ces héroïques fils de France qu'un Comité s'est formé sur l'initiative de la Fédération des Sociétés Alsaciennes-Lorraines de France et des Colonies. C'est donc au nom de la Patrie reconnaissante que ce Comité s'adresse à tous les Français sans distinction d'opinion politique ou religieuse et leur demande de verser à la caisse du Monument leur obole, si faible soit-elle.

Il s'agit de réparer une grande injustice et d'affirmer publiquement, solennellement, notre amour irréductible pour les provinces séparées de la Mère-Patrie.

Ce Monument se dressera sur l'une des places publiques de Paris, à la mémoire des Alsaciens-Lorrains morts pour la France ; il attestera, en même temps que nos regrets, nos fermes et invincibles espérances dans un avenir réparateur.

LE COMITÉ D'EXÉCUTION

MM. Boucher (Henry), O. ✵, I. ✿, Député des Vosges, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie.
Claretie (Jules), C. ✵, I. ✿, Membre de l'Académie Française, Directeur de la Comédie-Française.
Detaille (Édouard), C. ✵, I. ✿, Peintre-Artiste, Membre de l'Institut.
le Général (en retraite) La Veuve, G. O. ✵, de Strasbourg (Alsace).
Mézières (Alfred), O. ✵, I. ✿, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Membre de l'Académie Française.
Poincaré (Raymond), Député de la Meuse, ancien Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
le Général (en retraite) Sée (Léopold), G. O. ✵, I. ✿, de Bergheim (Alsace).
Viellard (Armand), Député du Haut-Rhin.

} Membres du Comité de Patronage du Monument

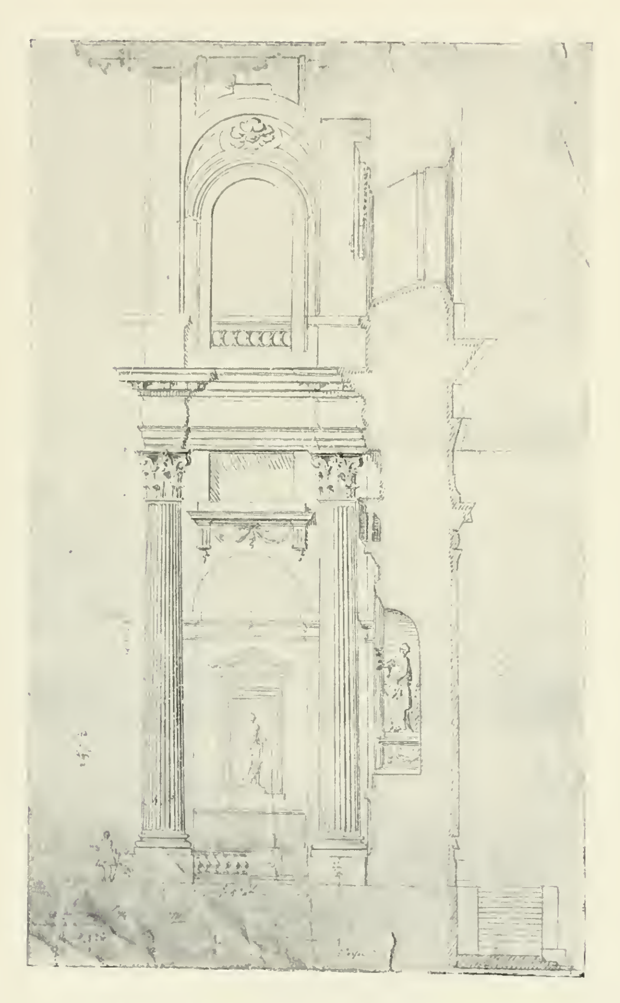
Sansbœuf (J.), O. ✵, I. ✿, de Guebwiller (Alsace), Architecte, Maire-Adjoint du VIII[e] Arrondissement de Paris.
Vuillaume (Charles), I. ✿, de Metz (Lorraine annexée), Directeur de l'Enregistrement et du Domaine, à Arras (Pas-de-Calais).
Biès (Jean), ✵, I. ✿, de Boulay (Lorraine annexée), Négociant à Paris.
Figenwald (Antoine), ✠, de Colmar (Alsace), Chef de Comptabilité à Paris.
Karl (Auguste), ✠, de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace), Négociant à Paris.
Krafft (Charles-Auguste), ✵, de Colmar (Alsace), Officier de Marine en retraite, à Paris.
Plarr (Léon), I. ✿, ✠✠, de Strasbourg (Alsace), Trésorier du Comité, à Paris.
Weimann (Charles), I. ✿, de Mulhouse (Alsace), Professeur au Lycée Condorcet, à Paris.
Wichard, I. ✿, de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace), Rentier, Adjoint au Maire de la Ville de Melun.

} Membres du Comité Central de la Fédération des Sociétés Alsaciennes Lorraines de France et des Colonies.

Le Propriétaire Gérant, Ch. Normand.
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

DESSIN INÉDIT DE CONTANT D'IVRY

ARCHITECTE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION DE LA MADELEINE



DOCUMENTS INÉDITS SUR LES MONUMENTS PARISIENS

LA PREMIÈRE MADELEINE INCONNUE

Collection Charles Normand

(*Suite.* — Voy., entre autres, t. XIII, p. 103.)

L'ÉGLISE INCONNUE
DE LA MADELEINE

UN DESSIN INÉDIT DE CONTANT D'IVRY
L'ARCHITECTE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION
DE LA PREMIÈRE ÉGLISE DE LA MADELEINE, A PARIS

TIRÉ DE LA COLLECTION DE

CHARLES NORMAND
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES MONUMENTS PARISIENS

Une chapelle, reconstruite en 1659 sur le domaine de la Ville-l'Évesque, ayant paru insuffisante pour les besoins de la paroisse, on décida d'élever dans le voisinage, sur le terrain actuel de l'église de la Madeleine, un édifice plus vaste. On en confia le soin à Contant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans. On posa la première pierre le 3 avril 1764, et les constructions s'élevaient d'environ quinze pieds au-dessus du sol en 1777, à la mort de l'architecte. Je possède dans ma collection de documents parisiens, originaux et inédits, un dessin très curieux relatif à cette première église de la Madeleine qui précéda le monument d'aujourd'hui sur le même emplacement. Ce dessin est de façon magistrale et large, d'un trait puissant; la feuille de papier mesure soixante et un centimètres de haut et trente-sept de large. On y a marqué les cotes des diverses parties de l'ordonnance corinthienne du monument. Dans le bas, à gauche, on lit ces mots : « Arresté le 20 aoust 1771 de la grandeur du modèle. » A côté est la signature, grande et belle, de « Contant d'Ivry ». Le libellé indique la destination du dessin, qui seul, peut-être, révèle de façon authentique la composition de la Madeleine primitive, aujourd'hui disparue. Ce tracé

fut fait en vue de l'exécution d'un de ces modèles qu'on avait coutume d'établir avant d'élever un édifice : ainsi on évitait des surprises, fréquentes après l'exécution des travaux; un modèle permet de se rendre compte de l'effet futur d'une conception, malaisée à juger sur dessins, même pour les plus experts.

Au dos de la feuille de papier une autre main que celle de Contant d'Ivry a écrit ces trois lignes : « Détail intérieur de l'église de la Magdelaine arrêté le 20 aoust 1771 par M. Contant d'Ivry et signé par lui. — Collection de M. Rondelet. »

Rondelet travailla au Panthéon, dont les dessins sont également en ma possession ainsi que ceux de l'église Sainte-Geneviève, que j'ai publiés dans le tome XIII de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

En examinant le dessin, on voit que la nef intérieure, au lieu d'être couverte en coupole, devait l'être par des arcs en berceau, demi-cylindres creux, renforcés d'arcs doubleaux et avec des pénétrations. L'ordonnance en eût été corinthienne, comme aujourd'hui, mais les colonnes eussent été plus nombreuses et plus rapprochées.

L'intérêt de ce rare document grandit quand on songe qu'il ne reste rien de cette première église primitive, élevée sur l'emplacement de la Madeleine actuelle. L'architecte Couture, qui succéda à Contant d'Ivry, ne respecta point ce projet primitif. Couture du vivant de Contant d'Ivry, dont il était l'adjoint, projetait des changements qu'il réalisa à la mort de ce dernier. Couture, remplaça le portail à quatre colonnes par un frontispice octostyle se retournant sur les faces latérales; disposition qui est à peu près tout ce qui a été conservé dans le projet définitivement exécuté.

Couture avait démoli une partie de ses propres travaux, comme ceux de son prédécesseur, et élevé presque toutes les colonnes jusqu'à l'astragale, quand tout fut interrompu par la Révolution.

Pendant plusieurs années, on proposa divers emplois des constructions. Enfin, en 1807, Huvé, chargé d'en faire un monument de « l'empereur Napoléon aux soldats de la Grande Armée », démolit tout l'ouvrage. Dès 1807, on détruisit les parties en élévation et même les substructions : les fondations, établies anciennement à quatre mètres au-dessous du pavé des rues, furent poussées moyennement à six mètres; on exhaussa beaucoup le sol de l'édifice qui, primitivement ne devait s'élever qu'à environ un mètre et demi au-dessus du pavé : le nombre des marches figurant sur notre dessin confirme l'exactitude de cette assertion, déjà connue : on voit sur le dessin, quinze marches, qui, supposées de dix centimètres de hauteur, donnent précisément la hauteur indiquée. Ainsi, avant d'être consacré, le 4 mai 1842, lors de l'achèvement des travaux de Huvé, le projet primitif avait subi des transformations radicales.

J'ai rédigé cette notice et publié ce précieux dessin parce que, grâce à lui, les Parisiens connaîtront une première église de la Madeleine, et qu'ainsi sera sauvé de l'oubli un monument parisien inconnu, comme, ailleurs, j'ai pu restituer un premier Parthénon inconnu.

DOCUMENTS
SUR LA
RESTAURATION DE MONUMENTS
PARIS

Église Saint-Eustache. *Vote d'un crédit de cent mille francs.* — Les travaux de restauration de l'église Saint-Eustache, en cours depuis plusieurs années, vont être continués. Sur le rapport de M. Adrien Mithouard, rapporteur, le Conseil municipal a pris la délibération dont voici le texte officiel : on verra par ce document qu'on exauce les vœux de la Société des Amis des Monuments parisiens, qui, la

première, éleva la voix en faveur du remarquable monument, dont M. Lamouroux se fit le défenseur devant le conseil.

1901. 153. — *Allocation d'un crédit de 100 000 francs pour la restauration de l'église Saint-Eustache* (M. Adrien Mithouard, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire, en date du 2 mars 1901, par lequel M. le Préfet de la Seine lui expose que le crédit de 400 000 francs qui a été alloué jusqu'à ce jour à l'architecte municipal sur les 600 000 francs votés en principe, par délibération du 1er juillet 1895, pour l'exécution des travaux de restauration de l'église Saint-Eustache, est sur le point d'être épuisé, et que de nouveaux crédits sont nécessaires pour continuer l'opération ;

Vu la délibération du 1er juillet 1895 ;

Vu le budget de l'exercice 1901 ;

Considérant qu'aux termes de la délibération susvisée du 1er juillet 1895 et de l'accord intervenu avec la Fabrique, les travaux de restauration de Saint-Eustache doivent être terminés dans un délai de six ans à partir du 1er juillet 1895,

Délibère :

Article premier. — Est autorisée l'exécution, pendant le cours de la présente année, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000 francs, des travaux de restauration de l'église Saint-Eustache, conformément aux devis précédemment approuvés.

Art. 2. — Ladite somme de 100 000 francs sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 58, § 3, art. 2/R, du budget de l'exercice 1901 (Fonds de liquidation) et rattachée au chapitre 58, § 3, art. 2/8°, dudit budget.

Les *Amis des Monuments* ont vu dans leur tome XIII (p. 147-149) comment, selon le vœu de leur société, de pre-

mières allocations furent affectées à ce monument d'un haut intérêt. On a échafaudé la façade latérale du sud; actuellement, en 1901, on travaille extérieurement à l'abside, tournée vers l'Orient.

Église de la Madeleine. — Par une délibération de l'année en cours le Conseil municipal de Paris a pris la décision dont voici le texte officiel :

1900. C. 1615. — *Renvoi à l'Administration d'une proposition de M. Froment-Meurice relative à des réparations à l'église de la Madeleine* (M. Adrien Mithouard, *rapporteur*).

Le Conseil,

Conformément aux conclusions présentées par M. Adrien Mithouard au nom de la 2e Commission,

Renvoie à l'Administration une proposition de M. Froment-Meurice relative à l'exécution de réparations urgentes à l'église de la Madeleine.

Réparations a diverses églises. — Le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

1900. 3091. — *Exécution de travaux urgents dans les édifices religieux* (M. Adrien Mithouard, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire, en date du 20 novembre 1900, par lequel M. le Préfet de la Seine lui propose de prélever sur le crédit de 100 000 francs inscrit au chapitre 68, § 28, art. 10, du budget supplémentaire de l'exercice 1900 une somme de 29 110 fr. 48 destinée à l'exécution de travaux urgents dans les édifices consacrés aux cultes ;

Vu les rapports fournis par la direction administrative des services d'architecture ;

Vu les devis des travaux à exécuter ;

Vu les comptes des établissements religieux intéressés ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 1900,

Délibère :

Article premier. — Est autorisé le prélèvement sur le crédit inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1900, chap. 68., § 28, art. 10, d'une somme de 29 110 fr. 48 destinée à l'exécution des travaux ci-après dans les édifices dont la nomenclature suit :

1° **Église Saint-Germain-l'Auxerrois**. — Réparation de diverses parties détériorées, 10 132 francs ;

2° **Église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle**. — Travaux de couverture, 1 915 fr. 75 ;

3° **Église Saint-Leu**. — Réparation des couvertures, 6 850 francs ;

4° **Église Saint-Médard**. — Restauration de la façade et du porche, 7605 francs ;

5° **Temple protestant de la Résurrection, rue Quinault**.— Mise hors d'eau, 2 607 fr. 73 ;

Total : 29 110 fr. 48.

Art. 2. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par le Conseil presbytéral du temple de la rue Quinault de contribuer aux travaux de mise hors d'eau dudit temple jusqu'à concurrence d'une somme de 500 francs payable en deux annuités à partir de l'année 1902.

ARRAS (PAS-DE-CALAIS)

Cathédrale. — Par adjudication passée à la préfecture d'Arras, M. Barbier-Carton, à Arras, est déclaré adjudicataire des travaux de la cathédrale de cette ville. Le montant de la dépense s'élève à 11 716 fr. 58. Les travaux ont pour but la réparation des ailerons et couronnement de la façade principale de la cathédrale d'Arras.

LISIEUX (CALVADOS)

Église Saint-Jacques. — On continue la restauration de cette belle église, construite à la fin du quinzième siècle, et dont le portail se dresse vis-à-vis la vieille et pittoresque rue aux Fèvres. La façade méridionale et la flèche de la tour sont échafaudées. Disons à ce propos que l'intérieur présente une nef dont l'aspect offre les plus grandes analogies avec celle de Pont-l'Évêque : même manière de comprendre la descente des voûtes jusqu'à la naissance des arcs ogifs, mêmes arcatures ogivales, mêmes colonnes, même triforium, même conception des voûtes.

CAEN (CALVADOS)

Restauration de l'hôtel d'Écoville. — On sait la beauté et l'originalité des bâtiments qui encadrent la cour de ce chef-d'œuvre de la Renaissance, placé vis-à-vis de l'église Saint-Pierre. La façade qui se trouve en face du débouché du passage de porte cochère, est encore échafaudée en partie; mais on a dégagé l'escalier d'angle et la loggia ravissante qui la surmonte au premier étage et où sont de si jolis plafonds en pierre. On a aussi déchafaudé la façade en retour sur la précédente, et qui se trouve à main droite du visiteur venant de l'église Saint-Pierre.

Restauration de l'église Saint-Sauveur. — On continue les travaux de la restauration de cette église, dont le clocher est d'une si belle allure. Les ouvriers sont du côté de la rue Saint-Pierre, à son intersection avec la rue Froide. On a rétabli des pinacles et des parties de balustrades à l'abside; à l'intérieur, on ouvrage aux fenêtres, ouvertes sur la rue Saint-Pierre.

FOUILLES ET CONGRÈS

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, A NANCY

D'APRÈS LES PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

(*Suite.* — Voy. t. XIV, p. 40, 45. — *Section d'archéologie.*)

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

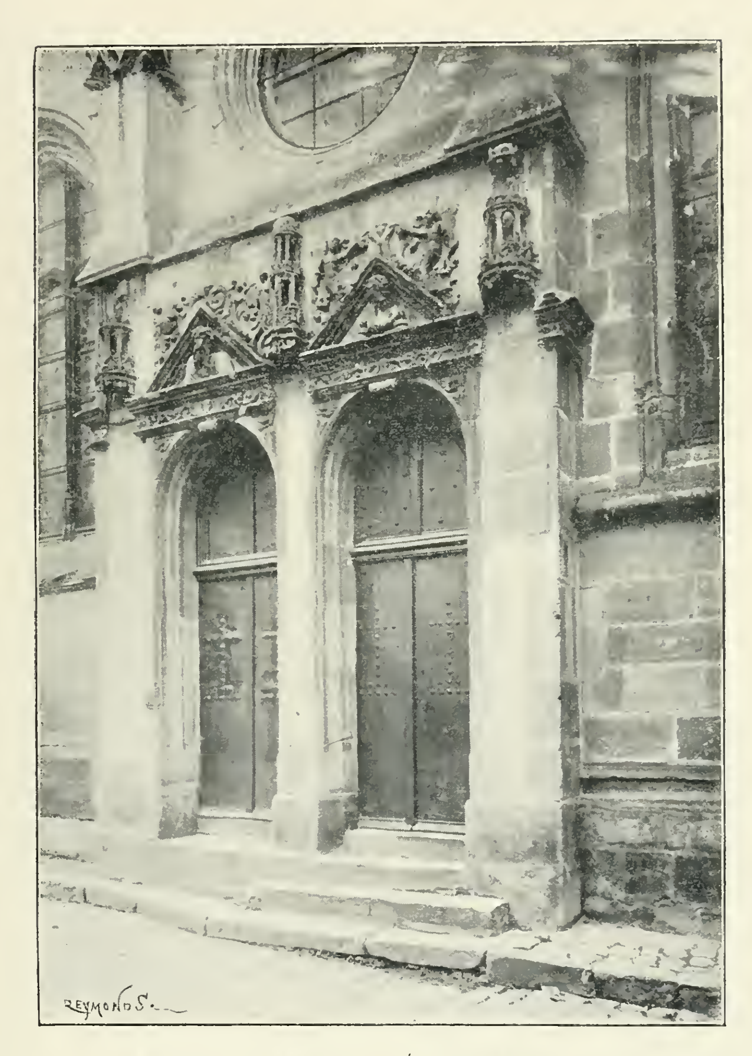
M. Clément Drioton, membre de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or lit un mémoire sur plusieurs *retranchements calcinés des environs de Dijon*, qui offrent les mêmes particularités que ceux qui ont été explorés par M. F. Barthélemy, aux environs de Nancy.

M. Drioton a pratiqué en 1898 des fouilles dans quatre enceintes : l'enceinte du Mont-Affrique (camp de César), commune de Flavignerot; l'enceinte du Châtelet, commune d'Etaules; l'enceinte du Châtelet, commune de Val-Suzon; l'enceinte du Bois-Brûlé, commune de Plombières-lès-Dijon.

M. Drioton soumet à la section quelques fragments de poterie recueillis dans ces enceintes.

M. J. Beaupré fait observer que ces fragments sont identiques à ceux qui se rencontrent dans les enceintes à matériaux calcinés de la Lorraine et dans les tumuli de l'âge de fer de la même région; on les y trouve associés à des débris d'ossements de bœuf, de porc et de cerf.

M. René Maire donne lecture de trois mémoires de M. Auguste Gasser, de la société grayloise d'émulation, consacrés à la description des antiquités qu'il a recueillies au cours des *fouilles qu'il a pratiquées à Mantoche* (*Haute-Saône*). Il a mis au jour les restes d'un four à poterie, maintenant détruit. Tout autour, il a ramassé un grand nombre d'objets de terre cuite, tuiles, briques, conduits,



MONTFORT-L'AMAURY. — ÉGLISE SAINT-PIERRE

DOUBLE PORTE LATÉRALE DU MIDI (VERS 1552) CONSTRUITE SOUS ANDRÉ DE FOIX; LES BUSTES DES FRONTONS SONT PEUT-ÊTRE LE SIEN ET CELUI DE SA FEMME, CATHERINE DU BOUCHET.

mais dont la plupart ne sont pas de fabrication locale, comme en témoignent d'ailleurs les estampilles.

A ce sujet, M. Héron de Villefosse fait observer qu'il y y aurait danger à fixer prématurément le lieu d'origine des des marques de potiers. Il suffit, pour l'instant, d'en faire des copies et des reproductions exactes. Leur classification ne pourra être faite qu'après la publication de l'ensemble dans le *Corpus* des inscriptions latines.

M. Maire fait passer sous les yeux de l'assemblée le dessin d'une mosaïque romaine découverte par M. Gasser, à Mantoche, au lieu dit le Creux-du-Lare, en partie détruite par l'établissement d'un four à chaux. Le centre de la mosaïque a été détruit; les deux angles, qui sont ornés d'un hippocampe accompagné de poissons et d'oiseaux aquatiques, ont été transportés au musée de Gray. M. Gasser a consigné dans son mémoire de nombreux détails relatifs à la construction de cette mosaïque; il la compare aux autres mosaïques trouvées dans la même région.

M. Maire ajoute quelques observations sur la valeur symbolique qu'il attribue aux canards représentés sur cette mosaïque.

Les fouilles pratiquées au Creux-du-Lare par la société grayloise ont ramené au jour quelques débris de verrerie intéressants; mais c'est surtout le cimetière gallo-romain de Mantoche qui a fourni les pièces les plus remarquables, aujourd'hui conservées dans la collection de M. Virot, ancien notaire.

M. Maire fait passer sous les yeux de la section des photographies de ces pièces, qu'a décrites avec un soin minutieux M. Gasser dans le mémoire dont il est donné lecture. L'une d'elles est une sorte de tonnelet avec une petite ouverture pratiquée dans le milieu de l'une des extrémités, muni, sur le côté, à la place occupée ordinairement par la bonde, d'une petite anse rapportée. M. Gasser appelle l'attention

des archéologues sur des plaques de verre qu'il estime avoir pu servir de vitres. Il constate aussi les différences de coloration et d'altération des verres, et pense qu'elles correspondent à des différences dans les procédés de fabrication.

M. Bleicher, membre non résidant du comité, professeur à l'école supérieure de pharmacie de l'université de Nancy, fait en son nom et au nom de M. Jules Beaupré, membre des sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, une communication sur l'*utilisation des sondages superficiels dans les recherches archéologiques*. Ces sondages sont appelés à rendre de grands services en donnant des renseignements sur la nature des couches traversées ou sur les obstacles rencontrés à une certaine profondeur. Ils ont été appliqués aux recherches d'archéologie préromaine et romaine en Alsace-Lorraine, où ils ont donné de bons résultats dans les fouilles des tumuli et pour la reconnaissance du périmètre et de la direction des constructions romaines. La société d'archéologie lorraine, ayant reçu de M. Noël, industriel à Liverdun, le don gracieux d'une sonde perfectionnée, cet instrument a pu être, en décembre dernier, utilisé par M. Bleicher, pour des fouilles de tumuli à Moncel-sur-Seille. Ces sondages ont démontré que des travaux de fouilles plus complets ne seraient pas très fructueux, résultat très appréciable parce qu'il économisera d'inutiles dépenses.

M. Chevreux, correspondant honoraire du comité, archiviste du département des Vosges, lit un mémoire sur les *antiquités du mont Donon, près de Schirmeck* (*Alsace-Lorraine*), et spécialement sur le bas-relief représentant le combat d'un lion et d'un taureau, avec l'inscription *Bellicus Surburo*, conservé au musée des Vosges, à Épinal. Il passe en revue les nombreuses explications données de ce document et propose quelques nouvelles hypothèses.

La séance est levée à quatre heures et demie.

La séance suivante est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Léon Germain, de la société d'archéologie lorraine.

M. Léon Maître, membre non résidant du comité, est désigné comme assesseur.

M. Le Président prononce une allocution dans laquelle il rappelle le passé artistique de la Lorraine et appelle l'attention des membres du congrès sur les *antiquités les plus remarquables de Nancy et des environs.*

M. Bleicher, membre non résidant du comité, fait une communication sur les *desiderata de l'anthropologie lorraine.* Si les mensurations craniennes reconnues si importantes au point de vue de l'étude des races humaines sont relativement nombreuses pour l'époque contemporaine, grâce aux travaux du docteur Collignon, il n'en est pas de même pour le moyen âge, et les anthropologistes lorrains sont, grâce aux travaux du même auteur, mieux renseignés, à ce point de vue, sur les races qui ont occupé le pays du quatrième au sixième siècle, que sur leurs ancêtres de la période comprise entre le sixième siècle et le nôtre.

Il serait à désirer que cette lacune fût comblée, comme elle l'a été en partie pour l'Alsace par un mémoire du docteur Blind, intitulé : *Eine anthropologisch-historische Studie über sieben hundert Schædel aus den elsässischen Ossuarien*, publié dans les *Beitræge zur Anthropologie Elsass-Lothringens.* L'enquête du docteur Blind l'a amené à constater que vers la fin du moyen âge les mésaticéphales et brachycéphales dominent au pied des collines vosgiennes en Alsace, comme ils paraissent dominer aujourd'hui.

Les ossuaires du moyen âge ne manquent pas en Lorraine; il ne serait pas impossible d'établir la provenance des crânes qui s'y rencontrent, et s'il se trouvait un anthropologiste de bonne volonté et de loisir, nous serions bientôt

en possession de ce chaînon de l'histoire anthropologique de notre pays, qui relierait les temps préromains, romains et mérovingiens à notre époque. Ainsi s'expliquerait peut-être cette anomalie qui fait que nous passons sans transition des dolichocéphales mérovingiens qui représentent presque seuls les données anthropologiques en notre possession entre le quatrième et le sixième siècle, et les mésaticéphales et brachycéphales lorrains de nos jours.

M. Loppinet, de la société d'archéologie lorraine, et M. Léon Germain présentent quelques observations sur les ossuaires du pays lorrain.

M. Jules Beaupré, des sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, lit un mémoire sur les *meules et broyeurs primitifs des stations préromaines de la Lorraine,* rédigé en collaboration avec M. Bleicher.

On trouve en Lorraine, dans toutes les stations préromaines et romaines, de nombreux broyons, débris de meules, de polissoirs qui méritent une étude particulière, et sur lesquels l'attention des archéologues n'est que depuis peu éveillée. Il s'agit en effet souvent de débris qui devaient passer inaperçus et qui n'ont de signification que parce qu'ils ont des faces dressées et qu'ils appartiennent à des roches qui ne se rencontrent pas dans le pays.

On en reconnaît en Lorraine de quatre sortes :

1° Broyons très répandus dans les stations préromaines surtout, souvent en granit ;

2° Polissoirs et meules primitives, généralement de grès siliceux, provenant des stations préromaines, et rarement des stations plus récentes ;

3° Meules et fragments de meules, de deux sortes de roches différentes : granit et porphyre quartzifère, d'origine vosgienne ; basalte à pyroxène et péridot des bords du Rhin, provenant des stations romaines et peut-être, pour certaines meules de porphyre quartzifère, des stations préromaines.

MM. Beaupré et Bleicher présentent un certain nombre de broyons, polissoirs et meules, sur l'âge desquels M. R. de Saint-Venant présente quelques observations.

M. Goury, de la société d'archéologie lorraine, donne quelques explications sur le mode d'usage des broyons qui d'après lui, étaient tenus de la main gauche.

M. l'abbé Bonnot, de la société d'archéologie de Provins, signale la présence en Champagne d'un grand nombre de meules en granit.

M. Cozette, du comité archéologique et historique de Noyon, signale brièvement les *carreaux de terre vernissée* de la salle du Trésor de Noyon, de l'abbaye d'Ourscamp et de l'église de Bailly, publiés par M. Louis Le Clert.

M. le lieutenant Charles Denis, de la société philomathique vosgienne, lit une note sur un *mortier de bronze* fondu à Lunéville en 1771, par « J.-B. Fourno », comme l'indique une inscription. Une autre inscription donne le nom des propriétaires : Jean-Baptiste « Veautier », marchand apothicaire, et Barbe George son épouse; la partie centrale est décorée de palmettes et porte un écu ovale « de... au cerf passant à gauche ». Ce monument, d'un style élégant, appartient à M. Lucien Denis, pharmacien à Lunéville. Des documents manuscrits, conservés à la bibliothèque de Lunéville, ont fourni à M. le lieutenant Denis des renseignements biographiques sur l'apothicaire Vauthier.

Lecture est donnée d'une notice de M. l'abbé Brune, de la société d'émulation du Jura, sur l'*église Saint-Just, d'Arbois* (*Jura*). C'est une église du treizième siècle sur plan rectangulaire, composée d'une nef flanquée de bas-côtés; les grandes arcades en plein cintre reposent alternativement sur des colonnes et sur des piliers carrés; une

voûte d'ogives a été établie sur la nef postérieurement à la construction primitive; des chapelles latérales ont été ouvertes, du quatorzième au seizième siècle, sur les bas-côtés. Le clocher latéral à l'angle sud-ouest de la façade date du seizième siècle.

M. Cliquet, de Lisieux, présente, au nom de M. Descours-Desacres, de la société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, une série de belles aquarelles reproduisant des *carreaux vernissés du treizième au dix-septième siècle des fabriques du pays du Pré d'Auge et de Manerbe* (*Calvados*). Ces carreaux, provenant tous de Lisieux et des localités voisines, Fervacques, Mailloc, Bienfaite, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Hippolyte, Mesnil-Guillaume, Rully-le-Vicomte, font partie de la collection de M. Gaston Piquot, de Lisieux.

M. Léon Germain appelle l'attention du congrès sur les *plaques de foyer en fonte désignées sous le nom de taques*. L'une des plus belles collections qui aient été formées est celle du musée lorrain à Nancy, qui n'a de rivale que la collection particulière formée par feu M. Metz, aux forges d'Eich, près de Luxembourg. On a cru longtemps que toutes ces plaques étaient destinées à être placées au fond de l'âtre; mais M. Léon Germain a fait remarquer que beaucoup de ces plaques, très minces, offrent sur les côtés quatre échancrures qui indiquent que ces plaques ornaient des poêles. Un autre groupe de plaques comprend celles qui, généralement ornées de sujets héraldiques, étaient placées de façon à présenter le revers uni à la flamme. Sur toute l'étendue de la plaque le mur était interrompu; la taque seule le fermait, et c'était à travers cette paroi très mince que le feu chauffait la salle située de l'autre côté. M. Léon Germain a constaté cette disposition dans une maison de Hollenfels (Luxembourg).

M. Léon Germain termine sa communication en pro-

posant une classification des sujets représentés sur les plaques de foyer.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre les membres de la section, MM. Émile Travers, Marteaux, de Saint-Venant, Beaupré.

M. Léon Maitre, membre non résidant du comité, expose le résultat des observations qu'il a faites sur *les cryptes de Saint-Victor, de Marseille*. Ces cryptes sont formées de chapelles rectangulaires creusées dans le roc, suivant un plan très irrégulier. La détermination de l'âge de ces souterrains remaniés au moyen âge et à l'époque moderne est très difficile, surtout quand il s'agit de fixer la date précise de chaque chapelle. La partie la plus ancienne, où se trouvaient les tombeaux de saint Victor et de saint Cassien, se distingue par deux A et deux Ω gravés sur la voûte. Au centre des cryptes se trouve la chapelle de Notre-Dame de Confession, qui avait au neuvième siècle la forme d'une petite basilique, mais dans les murs de laquelle on pratiqua plus tard de nombreuses ouvertures permettant aux fidèles de l'apercevoir des chapelles environnantes. Au onzième siècle, les souterrains furent agrandis successivement. Si l'on pouvait faire tomber le badigeon qui semble recouvrir d'anciennes peintures, on trouverait sans doute un élément chronologique.

M. l'abbé d'Arnaud d'Agnel présente quelques observations sur le prétendu débarquement de saint Lazare et de ses sœurs en Provence, et fait remarquer que le témoignage fondamental purement négatif, est celui de saint Irénée ; mais cette conclusion ne va ni contre l'existence bien constatée d'une communauté chrétienne à Marseille au premier siècle, ni contre la haute antiquité des cryptes de Saint-Victor.

M. Robert Triger, de la société historique et archéologique du Maine, correspondant du ministère, donne lecture

d'un mémoire sur le *donjon roman de Beaumont-sur-Sarthe*, et présente à l'appui des plans et des photographies qui permettent de suivre tous les détails de sa des-description. Construit après l'invasion de Guillaume le Conquérant dans le Maine, sur plan rectangulaire comme les premiers donjons normands, le donjon de Beaumont est aujourd'hui encore l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture militaire du douzième siècle dans département de la Sarthe. M. Robert Triger appelle l'attention sur la *regrettable destruction* dont les derniers restes de ce donjon peuvent être prochainement menacés.

Par contre il signale *la très intelligente initiative d'une ville voisine, Fresnay-sur-Sarthe,* qui vient de racheter l'emplacement de son ancien château et d'en dégager avec beaucoup de soin toutes les parties subsistantes.

La section émet un vœu pour la conservation des ruines du donjon de Beaumont, qui constituent un exemple intéressant d'un genre de monuments devenus trop rares.

M. de La Bouratière, de la Société des antiquaires de l'Ouest, lit une note sur un *bas-relief provenant de la commanderie du temple de Montgauguier* (*Vienne*), et qui a récemment pris place dans la galerie lapidaire de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Ce bas-relief représente un Christ crucifié, sans croix, aux pieds duquel sont deux personnages agenouillés et un cavalier.



FIG. 28. — BAS-RELIEF D'UN SARCOPHAGE (VILLA MÉDICIS) REPRÉSENTANT UN MOULIN MU PAR UN CHEVAL. (LE CATILLUS EST, COMME DANS LA FIGURE PRÉCÉDENTE, SURMONTÉ D'UN ENGRAINEUR)

LE MOULIN A GRAINS A TRAVERS LES AGES

PAR

L. LINDET

Docteur ès sciences, Professeur de technologie agricole à l'Institut agronomique.

(*Suite.* — Voy. t. XIV, p. 257 à 285.)

Le second bas-relief du musée Chiaramonti (fig. 27. T. XIV, p. 287) nous présente un moulin plus modeste; il est tourné par un âne. La méta est encore rayonnée, mais de stries dirigées suivant les génératrices. L'axe qui porte le catillus semble former au-dessous de la traverse une sorte d'épaulement. Il est possible que l'on ait adopté ce dispositif pour permettre de glisser, entre cet épaulement et la traverse, des coins destinés à relever ou abaisser la meule supérieure par rapport à la méta, et de faire des farines de grosseurs et de qualités différentes; le marteau, représenté sur le bas-relief, servait peut-être à introduire ces coins; peut-être servait-il aussi à rayonner la meule; c'était ce que l'on appelle aujourd'hui le *marteau à rhabiller*. Je voudrais appeler encore l'attention du lecteur sur une sonnette qui est suspendue à l'extrémité de la traverse. Cette sonnette, *tintinnabulum*, cessait de se faire entendre quand l'âne ralentissait sa marche, et un vigoureux coup de fouet, du fouet qui est figuré sur le mur, suffisait pour le rappeler à son devoir. D'ailleurs, dans le bas-relief précédent, on voit, attaché à la traverse également, un objet qui ressemble à un grelot. L'emploi de la sonnette avertit encore aujourd'hui le meunier quand « son moulin va trop vite » ou quand il va trop lentement.

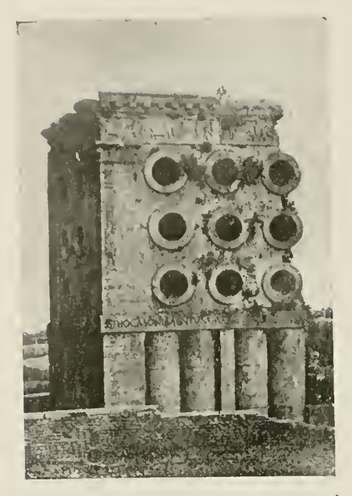


FIG. 29. MONUMENT DU BOULANGER EURYSACÈS, A ROME

FIG. 30. FRISE DU MONUMENT DU BOULANGER EURYSACÈS, A ROME,
REPRÉSENTANT LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS DE LA MOUTURE ET DE LA PANIFICATION
DEPUIS L'ACHAT DU BLÉ JUSQU'A LA VENTE DU PAIN

1° FABRICATION DE LA FARINE



Achat du blé.	Passage au crible.	Mouture du blé.	Quatre in-quisitores.	Blutage de la farine.

2° FABRICATION DU PAIN



Mise au four.	Étal de la pâte sur des tables.	Premier pétrin mécanique.

3° LA VENTE DU PAIN



Corbeilles pleines de pains.	Pesage du pain.	Contrôle des inquisitores.	Expédition du pain.

J'ai fait photographier également à la Villa Médicis à Rome (fig. 28) un bas-relief provenant d'un sarcophage, où l'on voit représenté un cheval tournant un moulin. Au-dessus du catillus se trouve encore une trémie, qui doit servir d'engraineur.

Il existe à Rome (fig. 29) un monument que le boulanger Eurysacès s'était fait construire pour son tombeau ; ce boulanger était *adjudicataire* de la fourniture du pain dans trois décuries romaines et il s'était enrichi dans son entreprise. Nous ne rechercherons pas la cause de cette fortune; dans le cas même où celle-ci eût été injustement acquise, nous ne devrions pas lui en tenir rigueur, car la frise qui couronne le monument nous explique toutes les phases de la vie du boulanger (fig. 30). Celui-ci achète d'abord son blé, le passe au crible, puis le moud. Les *inquisitores*, c'est-à-dire les fonctionnaires (je ferai remarquer qu'ils sont quatre, pour contrôler le travail de deux malheureux meuniers), inscrivent les quantités de farine sorties du moulin ; la farine est blutée, puis délayée dans une auge, à l'intérieur de laquelle un agitateur est mû par un cheval; c'est le premier pétrin mécanique. Des hommes étalent de la pâte sur des tables, la pétrissent et la tournent, puis un boulanger la met au four. La dernière scène représente la vente du pain; les serviteurs arrivent avec leurs corbeilles pleines : le pain est pesé, contrôlé par de nouveaux *inquisitores*, et emporté au dehors.

V. — LES MEULES GALLO-ROMAINES

Quand on fouille les stations gallo-romaines, on trouve des meules, moins coniques que celles dont je viens de parler, plus plates, en outre plus petites et par conséquent plus maniables.

Il est assez difficile de savoir si les Romains, en arrivant en Gaule, ont rencontré ces sortes de meules; je ne le crois

pas; car, s'ils les avaient rencontrées, ils n'auraient pas manqué d'en comprendre les avantages et de s'en servir; ils n'auraient pas construit en Gaule, avec les pierres du pays où ils se trouvaient, des moulins encombrants du genre de ceux de Pompéi. Or, le musée d'Amiens possède une



FIG. 31. MOULIN ROMAIN TROUVÉ A AMIENS (MUSÉE D'AMIENS). LE CATILLUS EST INCOMPLET. A COTÉ DU MOULIN SE VOIENT DEUX MOITIÉS D'UN CATILLUS QUI ONT SERVI DE SÉPULTURE.

méta et un fragment du catillus correspondant qui ont été découverts en 1881 dans une rue de cette ville : il possède en outre un catillus qui a été coupé en deux; les deux entonnoirs, appliqués l'un contre l'autre, servaient de sépulture à un boulanger. Or, ces pièces sont en grès de Picardie; le moulin a été taillé sur place (fig. 31).

Ce qui me confirme dans l'idée que la meule dite gallo-



FIG. 32. — CATILLUS DE MOULIN ROMAIN TROUVÉ A CHAMBÉRY (MUSÉE DE CHAMBÉRY). LE CATILLUS NE COMPORTE PLUS L'ENTONNOIR SUPÉRIEUR.



FIG. 33. — CATILLUS DE MOULIN ROMAIN TROUVÉ A MARSEILLE (MUSÉE BORÉLY). CE CATILLUS EST IDENTIQUE A CELUI QUI A ÉTÉ TROUVÉ A CHAMBÉRY.

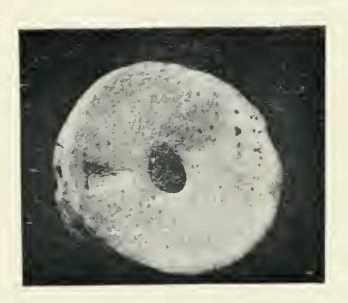


FIG. 34. — MEULE SUPÉRIEURE GALLO-ROMAINE, TROUVÉE A JORT (CALVADOS).

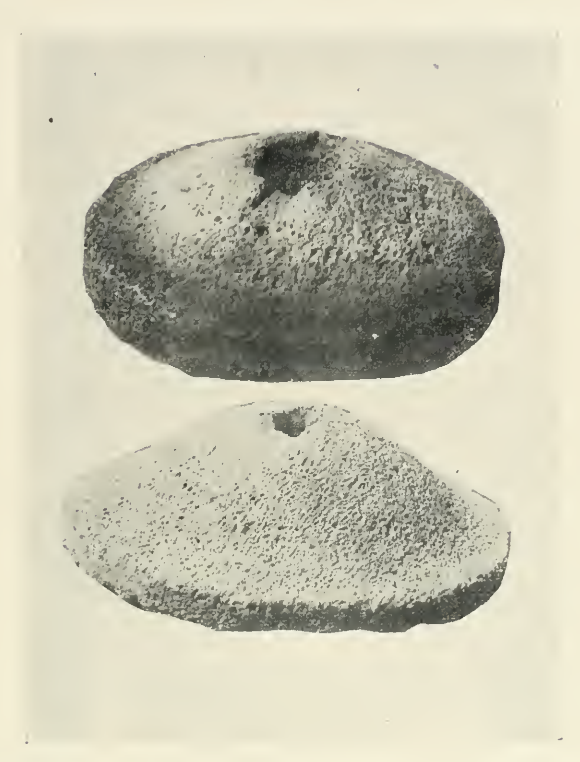


FIG. 35.— MEULES GALLO-ROMAINES TROUVÉES PRÈS DE CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME).



FIG. 36.— MEULES GALLO-ROMAINES TROUVÉES PRÈS DE CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME).

romaine ne préexistait pas en Gaule, au moment de la conquête romaine, et qu'elle est bien le résultat de la transformation du moulin romain, c'est que l'on rencontre, dans plusieurs localités, des moulins d'un type intermédiaire, d'une forme de transition.

Les deux catilli figurés ci-contre (fig. 32-33) ont été trouvés l'un à Chambéry (musée de Chambéry), l'autre à Marseille (musée Borély). La partie travaillante de ces catilli est beaucoup moins conique que celle des catilli de Pompéi; de plus, l'entonnoir supérieur est supprimé, et remplacé par une ouverture cylindrique, servant d'œillard. Les deux oreilles de la meule sont saillantes; elles portent des trous dans lesquels on passait les leviers. Il y avait donc, dans la façon dont on comprenait le moulin à cette époque, une certaine uniformité, puisqu'on retrouve le même spécimen dans deux contrées très éloignées.

J'ai vu au musée d'Innsbrück un moulin dont la meule supérieure est une pierre haute de 15 centimètres environ, dans l'épaisseur de laquelle est creusé un double entonnoir, à parois très évasées, et qui représente en réalité un catillus romain très aplati.

Les meules gallo-romaines abondent dans notre pays, et sont conservées dans presque tous nos musées nationaux (Saint-Germain, Cluny, Carnavalet, musées de Caen, de Rouen, d'Amiens, de Moulins, etc.).

Certaines de ces meules ont de 40 centimètres à 50 centimètres de diamètre; ce sont des meules à main. Un trou, pratiqué sur le côté (fig. 34), permettait de loger un bâton au moyen duquel on faisait tourner la meule. Quelquefois, la partie supérieure de la meule courante portait un anneau; on attachait au plafond une tige de bois, dont l'extrémité, terminée par un crochet, venait saisir l'anneau de la meule; on communiquait alors à la tige un mouvement rotation conique, qui entraînait la meule supérieure;

ce mode de transmission était en usage au moyen âge.

D'autres présentent un diamètre plus considérable et mesurent jusqu'à 70 et 80 centimètres; ces meules étaient trop larges pour être mues à bras; elles recevaient leur mouvement d'une transmission mécanique; c'étaient des meules de moulins à eau.

La forme des meules était encore conique; la partie supérieure de la meule courante était tantôt convexe (fig. 35), c'est-à-dire à peu près parallèle à la surface broyante, tantôt plate, munie de rebords (fig. 36), formant une sorte de plateau sur lequel on accumulait les grains qui étaient sur le point d'entrer dans l'œillard.

La surface travaillante des deux meules était en général brute, simplement taillée; les seules rugosités étaient celles que la nature de la pierre comportait. Mais quelquefois, on déterminait au marteau, pour permettre à la meule de mieux mordre le grain, des aspérités disposées sous forme de zones circulaires, d'autant plus fines et plus resserrées qu'elles se rapprochaient de la périphérie (musée de Saint-Germain (fig. 37 et 38), musée Carnavalet, etc.).

J'ai été fort étonné de trouver au musée de Saint-Germain des meules gallo-romaines dont la surface est rayonnée, non pas suivant les rayons géométriques, mais suivant les tangentes à un cercle intérieur, qui, dans le cas actuel, représente à peu près le cercle de l'œillard (fig. 38). Les meules comportent des grands rayons et des petits rayons qui leur sont parallèles. Bref, elles se présentent rayonnées suivant le même principe que nos meules modernes, c'est-à-dire suivant le principe que les constructeurs anglais nous ont donné comme nouveau en 1828.

(*A suivre.*)

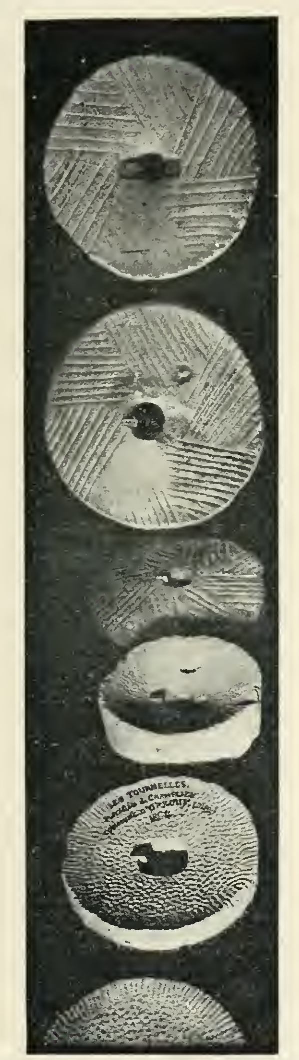


FIG. 37 ET 38. — MEULES GALLO-ROMAINES, CONSERVÉES AU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN (PLUSIEURS DE CES MEULES PRÉSENTENT UN RAYONNAGE IDENTIQUE A CELUI QUE LES CONSTRUCTEURS MODERNES ONT ADOPTÉ).



FIG. 39. — MEULES DE LA HAUTE-ÉGYPTE MUNIES D'UN AXE ET D'UNE ANILLE EN BOIS (CONSERVATOIRE DES ARTS-ET-MÉTIERS).

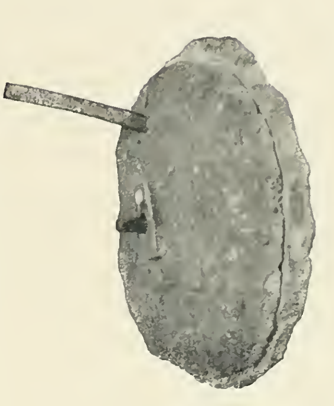


FIG. 40. — MOULIN DE LA HAUTE-ÉGYPTE MONTRANT L'ASSEMBLAGE DE DEUX MEULES (CONSERVATOIRE DES ARTS-ET-MÉTIERS).

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS

A L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PARIS

LE MONUMENT DU VŒU LOUIS XIII

PAR

JULES GAUDRY

Le *Moniteur universel*, dans les « Actualités » de son numéro 86, a publié un long article fort bien documenté, sur la visite organisée, à Notre-Dame de Paris, par M. Charles Normand. Nous croyons indispensable, malgré le peu de place disponible, de reproduire, dans les Archives imprimées des Amis des Monuments et des Arts, l'article de M. Jules Gaudry, afin d'en assurer la perpétuité; la société d'élite d'érudits, d'artistes, de lettrés, de dames qui s'était donné rendez-vous devant la basilique fameuse, sera heureuse de conserver ce souvenir de sa visite. La description historique la plus complète du reste de l'édifice, ses plans et vues se trouve dans le tome Ier du nouvel ITINÉRAIRE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE PARIS, par M. Charles Normand. Il est donc inutile d'en publier la monographie à propos de notre visite d'étude :

La Société des Amis de nos monuments historiques, sous la présidence de M. Charles Normand, suivi d'une centaine d'associés et de dames associées, vient de visiter et d'étudier de bas en haut la basilique de Notre-Dame de Paris, un *Musée*, comme beaucoup d'autres églises, a dit un de nos grands artistes.

Il faudrait un volume pour relater tout ce qu'elle contient d'intéressant pour l'art et l'histoire. L'attention des visiteurs a particulièrement porté sur le *Monument du Vœu de*

Louis XIII, renouvelé par Louis XIV, qu'on voit au fond du sanctuaire, mais dont on approche rarement.

Disons d'abord que c'est un beau groupe de statues par Coustou et autres maîtres du dix-septième siècle, dont le motif principal est la sainte Vierge assise, tenant le Christ mort (ce qu'on nomme une *Pietà*), sur un socle, avec bas-relief de bronze doré; et, de part et d'autre, les statues des rois Louis XIII et Louis XIV.

Sans avoir été en Italie, on sait qu'il y a à Rome et à Florence une *Pietà* fameuse; tous les Parisiens ne savent pas qu'il y a dans leur cathédrale une *Pietà* non moins belle.

Voici en quelles circonstances mémorables Louis XIII, le cardinal de Richelieu étant ministre, fit en 1638 le vœu de consécration à la sainte Vierge Marie, du *royaume, déjà dit Regnum Mariæ, de sa personne et de ses sujets, pour le présent et pour l'avenir,* et dans quelles autres circonstances calamiteuses Louis XIV renouvela et compléta le vœu de son père, d'abord en 1698, puis en 1708.

La reine Anne d'Autriche, approchant de la quarantaine en la vingt-huitième année du règne, ne donnait pas d'héritier au trône.

Elle et le roi avaient inutilement épuisé toutes les prières ordinaires, tous les pèlerinages, toutes les eaux minérales.

S'ils avaient chagrin, Richelieu, plus roi que le roi lui-même, avait terreur : le trône était en danger, à la mort du roi maladif, de passer à son frère Gaston, prince turbulent et sans caractère, d'ailleurs ennemi intime du ministre, avec la perspective du renouvellement des troubles de la Ligue, qui eurent lieu, en effet, quand sa main de fer ne fut plus là, sous le nom de ces troubles de la Fronde si étrangement mêlés d'excès et de galanterie.

Richelieu se voyait en outre menacé dans ses plans d'abaissement de la maison d'Autriche et de la constitution de la

grande France aux frontières définies, qui fut celle de Louis XIV.

En même temps, ce n'était que troubles à l'intérieur du royaume : les protestants, écrasés à la Rochelle sans pouvoir être secourus par les Anglais, se reformaient et frémissaient; ils menaçaient de faire un État dans l'État et deux Frances. On venait de lever six armées.

S'il fallut jamais un miracle pour sauver une nation, ce fut bien en cette année 1638. C'est pour obtenir du ciel à la fois la naissance d'un héritier au trône digne des circonstances et pour le succès des armées françaises que Louis XIII fit son vœu de consécration, par une déclaration du 10 février 1638, en un style ressemblant moins à un décret royal qu'à un mandement d'évêque. On y a vu la main du cardinal, terrible ministre-soldat, qui se souvint toujours qu'il était prince de l'Église.

La déclaration ordonne deux choses : D'abord l'institution à perpétuité en toute la France de cette procession du 15 août, fête populaire de l'Assomption, qui se célèbre encore en portant la statue de la sainte Vierge, non plus avec la même solennité nationale, mais avec les mêmes chants liturgiques, dont l'antienne : *Sub tuum præsidium confugimus,* peut-être composée pour la circonstance, est restée une des plus communes prières suppliantes de l'Église de France.

L'autre ordonnance est celle de l'érection dans le sanctuaire de Notre-Dame de Paris d'un autel et du monument de la *Pietà* susdite, en la plus grande magnificence, avec la statue du roi offrant sa couronne à la Vierge.

La reine venait d'être déclarée enceinte; mais elle avait fait autrefois une fausse couche avec blessure, et on restait dans l'anxiété.

*
* *

Sept mois après l'édit du Vœu, 5 septembre de la même année 1638, la reine mettait heureusement au monde l'enfant

qui allait être le grand Louis XIV et auquel l'acclamation populaire attribua le nom de *Dieudonné*, considérant sa naissance inespérée comme d'autant plus miraculeuse qu'avec elle coïncidait le succès des armes françaises.

En reconnaissance, on multipliait les actions de grâces et les fondations, dont celle du Val-de-Grâce, *ex-voto* particulier de la reine; l'église Saint-Roch dans le voisinage du Louvre, avec la grande et riche chapelle trop peu remarquée, au vocable de la sainte Vierge, et, enfin, l'envoi par le roi, au sanctuaire de Lorette en Italie, de deux riches couronnes et d'un *enfant d'or* du poids de 24 livres présenté à la Vierge sur un coussin d'argent par un grand ange pareillement en argent du poids de 350 livres.

Louis XIII mourut ainsi que le cardinal, l'homme d'action et de volonté, sans avoir encore édifié le monument de Notre-Dame de Paris.

C'est seulement en 1698, en de calamiteuses circonstances, que Louis XIV se souvint que le vœu de son père n'avait pas eu tout son accomplissement. Comme toujours dans l'histoire, après les splendeurs du règne étaient venues les épreuves; comme si la Providence, mère de tous les peuples, voulait les laisser progresser à leur tour, en arrêtant pour un temps les élans de la France, après avoir donné ses enseignements.

La Ligue d'Augsbourg venait de coaliser contre Louis XIV toute l'Europe vaincue, humiliée. La guerre était partout, avec une cruauté et des représailles dont il y a peu d'exemples.

C'était aussi le temps de la révocation de l'édit de Nantes, avec ses émigrations, ses ruines, ses répressions sanglantes; pendant qu'au sein même du catholicisme avaient lieu ces querelles emportées du jansénisme que nous avons aujourd'hui peine à comprendre.

Enfin le *traité de Ryswick* vint rendre la paix à l'Eu-

rope, non sans gloire pour la France; mais celle-ci était encore bien troublée à l'intérieur.

C'est en action de grâces de cette paix de Ryswick et pour obtenir du ciel l'apaisement des maux intérieurs que Louis XIV voulut achever l'accomplissement du vœu de son père par l'érection du monument de Notre-Dame de Paris, et qu'en même temps il décida la construction de la chapelle définitive du palais de Versailles, avec sa magnificence, ainsi que l'église des Invalides à Paris, dont on n'a exécuté qu'une partie du projet primitif, comprenant une place imitée de Saint-Pierre de Rome.

*
* *

En 1708, eurent lieu l'entier achèvement des travaux de Notre-Dame et le renouvellement de la consécration du royaume à la Vierge Marie, que Louis XIV fit en des jours de consternation publique; ceux que l'histoire appelle les *Malheurs de Louis XIV*. On ne saurait dire quelles calamités étaient épargnées alors au royaume : chagrins de famille du roi, indignes cabales de cour, révoltes étouffées dans le sang, intempéries terribles, famines et ruines, succession de crimes inouïs, défaites des armées à Ramillies et Malplaquet, consternation générale; partout on accumulait les prières publiques, les églises ne désemplissaient pas, et le roi écrivait, en personne, aux évêques pour, dit-il, *implorer Dieu en termes convenables aux dangers*.

C'est alors qu'il fit sa consécration nouvelle à la Vierge Marie, avec addition de sa statue en pendant de celle de son père au devant la *Pietà* de Coustou. Mais combien différentes les statues des deux rois! Louis XIII élève et présente sa couronne avec une figure radieuse : la joie du père du futur Louis le Grand *Dieudonné*; Louis XIV, pareillement à genoux, en manteau royal, laisse sa couronne à terre, une

main sur son cœur, l'autre baissée, ayant l'air de dire à la Vierge : « Vois nos malheurs ! »

Il fit aussi une consécration à sainte Geneviève, la patronne et protectrice historique de Paris, en pareille époque d'inquiétudes publiques. On fit, le 16 mai 1709, en portant ses reliques, une grande procession comme celle du 15 août à la Vierge Marie, et on décida sur le plateau dominant de Paris la construction de la basilique au grand dôme de Sainte-Geneviève, en ce moment le Panthéon laïcisé.

Cette fois encore, le ciel entendit les supplications de la France : Une partie des malheurs publics furent consolés; le trône était à nouveau menacé d'être sans héritier : Louis XIV eut un arrière-petit-fils, le futur Louis XV, qui eut au moins de bons commencements lui méritant le nom de « Bien-aimé ».

Mais surtout la victoire de Denain fit le *Salut de la France*, dit l'histoire du président Hainault, et elle détermina la fameuse *paix d'Utrecht*.

*
* *

Ne voulant épargner aucune somptuosité dans le monument de Louis XIII et de Louis XIV, on avait garni tout le fond du sanctuaire d'un revêtement de beaux marbres, en ce style gréco-romain qu'on aimait alors, et dissimulant le gothique que détestaient même Fénelon et Bossuet.

On voit encore un riche spécimen de ce genre à nos églises de Saint-Séverin et de Saint-Merri.

Le revêtement de marbre de Notre-Dame a disparu pour rendre au gothique son style dans les restaurations de Viollet-le-Duc, sous Napoléon III, ne laissant que les statues en vue, de la *Pietà*, des deux rois et des beaux anges de bronze adossés aux piliers.

Bien d'autres sujets d'intérêt artistique et historique ont été étudiés à Notre-Dame, en la visite des Amis des monu-

ments de notre France, notamment la petite statue de la Vierge Marie debout sur une colonne, en haut de la nef qui a aussi son histoire, et devant laquelle est la reproduction de l'étendard de Jeanne d'Arc, offrande et travail de nos dames de Paris aux jours douloureux de 1870.

Cette statue de la Vierge Marie est une des plus vénérées de Paris, et elle est actuellement sans cesse entourée de foule faisant le jubilé.

Terminons en disant que la Société des Amis des monuments d'art et d'histoire ne borne pas ses visites à ceux de Paris.

Quelques jours avant celle de Notre-Dame, elle faisait, sous la présidence de M. Charles Normand, avec bon nombre de sociétaires, dames comprises, son excursion à Clermont-sur-Oise, qui n'a plus son importance ancienne de ville fortifiée ayant son histoire, mais qui intéresse encore par son joli site, son antique hôtel de ville reconstitué et sa très belle église, prouvant combien notre France est curieuse à étudier, même en dehors de ses grandes cités.

LES SERVITEURS DE PARIS

(*Suite.* — Voy. t. XIV, p. 45, 77, 151, 241, 310, 322.)

ÉLOGE DE BELGRAND

CONTRIBUTION A L'HISTORIQUE DES EAUX DE PARIS

PAR

J. BERTRAND

SECRÉTAIRE PERPÉPUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

(*Suite.* — Voy. t. XIV, p. 310, 322.)

De nombreux successeurs, moins éloquents que Mirabeau, moins spirituels et moins sensés que Beaumarchais, ont discuté sur les avantages, et, qui le croirait ? sur les inconvénients d'accroître l'abondance et la pureté des eaux. « Il faudrait, a dit Fontenelle, abolir la mémoire de toutes choses, car il n'y a rien au monde qui ne soit le monument de quelque sottise des hommes. »

Le décret n'est pas rendu, profitons-en.

Un membre de l'Institut écrivait vers le commencement de ce siècle : « Ne peut-on pas conjecturer que la facilité de se procurer de l'eau dans son domicile multiplie tellement les bains que leur usage descendra jusqu'à la classe qui pense le moins à cette délicatesse ? » Bien différent de Belgrand, qui aspirait à nous rendre les thermes antiques, Petit-Radel ajoute : « On a pu remarquer que l'époque où l'usage des thermes s'introduisit à Rome, fut celle du développement dans son sein du premier germe de la décadence que le luxe asiatique y avait apporté. »

Vingt ans après, à une époque dont beaucoup d'entre nous peuvent garder souvenir, un ingénieur célèbre, Girard, sans redouter d'aussi graves conséquences, déclarait irréalisable la distribution de l'eau dans les maisons ; les propriétaires doivent, suivant lui, repousser une telle cause d'hu-

midité et de destruction. « Sur qui compter d'ailleurs, pour signaler et réparer les accidents? Sur le portier? Mais, rétribué d'un faible salaire, il ne remplit déjà qu'imparfaitement la tâche qui lui est confiée. Il convient beaucoup mieux aux propriétaires que les locataires s'approvisionnent à la voie et au jour le jour. » Appliquant à l'avenir la statistique du passé, Girard se persuade enfin et ose affirmer, qu'après la canalisation complète des rues de Paris, on trouvera dans la ville et les faubourgs treize cent trente abonnés tout au plus. C'est ainsi que la science, qui ne joue aucun rôle dans la prétendue démonstration, a été et sera encore comprise bien souvent, même par de vrais savants. Les promoteurs de l'amélioration du régime des eaux ont aussi plus d'une fois dépassé le but. Un rapport officiel, par exemple, montre dans une eau fraîche et saine, gratuitement offerte à tous, un spécifique contre l'intempérance. Quand on pourra en effet préférer l'eau au vin, l'ivrognerie deviendra bien rare.

Lorsque les Parisiens voyaient de leurs yeux les immondices se mêler aux eaux de la Seine, on s'efforçait de leur persuader qu'elles ne la souillaient pas, et que le fleuve, en traversant Paris, retenait, avec son nom, la pureté entière de ses eaux. Girard produisait, pour le démontrer, les analyses comparées de deux litres d'eau puisés, l'un au pont d'Austerlitz, à l'entrée du fleuve dans Paris, l'autre au pont de la Concorde, à sa sortie. Quelques milligrammes d'une substance douteuse chimiquement en faisaient toute la différence, et il la déclarait sans importance, toute répugnance que la chimie n'explique pas étant un préjugé.

Belgrand avait ce préjugé. Les égouts, grâce à lui, ont cessé de verser dans la Seine leur flot continu d'infectes ordures; sans attendre les explications de la chimie, ni consulter la règle des mélanges, il a rejeté leur bouche commune au-dessous de Paris. Cette œuvre d'un détail immense

a été conçue par lui et réalisée avec l'économie promise, sans aucun mécompte dans les résultats, sans aucune faute dans l'exécution.

L'eau de Seine, dès lors, devenait digne d'être acceptée, sans répugnance, sur les tables les plus délicates. Que restait-il à faire sinon de la distribuer avec abondance ? Belgrand ne s'en contenta pas; il voulait une eau fraîche en été, chaude en hiver. La disposition défavorable des terrains le condamnait à la chercher jusqu'à la limite du bassin de Paris; les sources voisines, en effet, sont chargées de sulfate de chaux, et la géologie, en en révélant la cause, ne laisse pas espérer d'importantes exceptions. Lorsque, pour d'autres villes, de tels travaux ont été entrepris, l'opinion désignait à l'avance la situation des sources, elle n'en indiquait pour Paris aucune qui fût suffisamment abondante. C'est sur la carte que Belgrand entreprit la recherche, et que, pour ainsi parler, il alla à la découverte. Son œil exercé, en parcourant l'une des vallées où ses théories, devenues d'incontestables théorèmes, rendaient le succès probable, y put lire en petits caractères : *moulin de la source;* un tel nom, dans un tel lieu, était une révélation. L'éminent ingénieur, sans sortir de son cabinet, avait découvert la source des belles eaux de la Dhuys.

(*A suivre.*)

D'APRÈS L'AQUARELLE DE DESLIGNIÈRES

AUX *Amants de la Nature.*



HARFLEUR, PRÈS DU HAVRE (SEINE-INFÉRIEURE)

LA LÉZARDE : CLOCHER, VIEILLES MAISONS

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS A L'HOTEL DE LA MARQUISE DE PAÏVA

Une foule de notabilités parisiennes, de membres de l'Institut, de dames élégantes, tous les curieux d'art de Paris se pressaient à l'entrée de l'hôtel Païva, aux Champs-Élysées. Le nombre des visiteurs fut trop grand pour qu'il nous soit possible de reproduire leurs noms dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, où la place est si mesurée, en raison de l'abondance des communications qui lui sont adressées.

Nous tenons pourtant à garder le souvenir, par une brève mention, dans l'organe des Amis des Monuments et des Arts, de leur visite à l'hôtel Païva. M. Charles Normand leur en avait obtenu l'accès, grâce à l'obligeance de MM. Kuhne et Desouches, qui ont bien voulu accompagner les fervents Amis des Monuments.

Les Parisiens naguère admiraient aux Champs-Élysées des palais d'une architecture variée : le château gothique du comte de Quinsonas; le palais pompéien du prince Napoléon, construit par M. Alfred Normand; l'hôtel rose du duc de Brunswick; le palais tunisien de Jules de Lesseps; le palais romain d'Émile de Girardin, et l'hôtel de la Païva. En un quart de siècle tout a disparu.

Le seul qui soit demeuré de ces grands logis de l'Empire, est l'hôtel de Mme de Païva, la future femme du premier gouverneur de l'Alsace-Lorraine.

Avant 1870, elle contait à l'avance, s'il faut en croire Arsène Houssaye, les futurs événements de l'année terrible... Elle avait pour cela ses raisons, et les Amis des

Monuments parisiens, conduits par leur président, M. Charles Normand, dans la visite qu'ils ont faite à cette construction merveilleuse par la somptuosité des matériaux et la richesse des décors, ont pu voir la chambre secrète dissimulée dans l'épaisseur des voûtes pour cacher les bijoux... et surtout les papiers !

Il n'y a plus rien à dire sur le fameux escalier d'onyx.

Tout le monde sait qu'il y a dans le grand salon un plafond de Baudry — une de ses meilleures œuvres — qui représente le Jour chassant la Nuit, et des tableaux qui représentaient tous le triomphe de la femme. Dans la salle à manger, on lit, en allemand, une inscription, dont voici la traduction : « Mange ce qui est bon, bois ce qui est clair, et ne parle que de ce qui est vrai. » Au bas de l'escalier, une autre inscription recommande d'ouvrir toutes grandes les portes de la maison devant la troupe des amis ; mais que s'il vient une foule gênante, devant elle la maison se ferme et devienne petite. Que vont devenir ces richesses et sont-elles donc condamnées à tomber sous le marteau des démolisseurs ?

LE VANDALISME EN AVIGNON

(*Suite* SANS *fin.*)

Depuis longtemps, le maire d'Avignon, M. Pourquery de Boisserin, poursuit la démolition des remparts de cette ville.

Déjà, deux portes ont été détruites sans que l'État ait cru devoir intervenir.

Aujourd'hui, une convention est conclue avec le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, aux termes de laquelle la municipalité d'Avignon est autorisée à démolir le rempart de la porte Saint-Roch à la porte Saint-Michel, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 700 mètres, la municipalité d'Avignon consentant, en échange, à ne plus contester le droit de l'État sur le reste des murailles.

Cette sorte de transaction, — bien qu'elle ait reçue l'approbation imprévue de la commission des Monuments historiques, — révolte tous ceux qui ont quelque souci de la conservation des grands monuments français.

Mais, en outre, elle est illégale.

En effet, les remparts d'Avignon ne sont pas la propriété de la ville, mais la propriété de l'État. Le ministre de l'Instruction publique ne saurait en disposer. Il faut une loi pour aliéner une partie, si minime soit-elle, du domaine public.

DÉMONSTRATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SUR LES REMPARTS D'AVIGNON.

1° A l'époque de la Révolution, lorsqu'Avignon fut réuni à la France, l'État français se trouva subrogé aux droits de l'État pontifical par l'effet de la loi du 24 août 1793; or, les papes avaient toujours revendiqué la propriété du rempart;

2° Délibération de la Convention nationale du 2 frimaire

an II (22 novembre 1793) ordonnant la démolition des remparts d'Avignon; d'où la preuve que la Convention considérait qu'elle en était propriétaire;

3° Arrêté du 18 brumaire an V (8 novembre 1796). Avignon est placé au rang de ville de guerre de 3e classe. Le rempart et tout ce qui lui est annexe et connexe est soumis au département de la guerre;

4° Décision du maréchal duc de Feltre, ministre de la Guerre, du 5 septembre 1816 annulant une autorisation donnée par la ville d'adosser une construction au rempart et revendiquant pour l'État seul le droit de céder quoi que ce soit des remparts et de leur dépendance;

5° En 1853, l'administration municipale ayant essayé de revendiquer la propriété des remparts, le ministre de l'Intérieur maintint les droits de l'État écrivant que : « Si, transactionnellement, l'État a cédé à la ville la jouissance des remparts, elle ne saurait prétendre aucun droit de plus, même à raison des réparations d'entretien et autres plus grandes dépenses qu'elle a pu faire à l'enceinte »;

6° A la suite d'inondations, une partie du rempart s'étant écroulée, l'État fit des travaux de réfection et de consolidation. En vertu d'une loi du 28 mai 1858 et d'un décret du 30 juin 1860, ces travaux furent mis pour deux tiers à la charge de l'État et un tiers à la charge de la ville. Ce qui démontre bien qu'il ne s'agissait pas d'une dépense municipale.

On se demande pourquoi l'État, qui a si énergiquement affirmé et défendu son droit de propriété depuis un siècle, l'abdique aujourd'hui entre les mains de M. Pourquery de Boisserin.

Cette attitude étonne d'autant plus de la part de M. le ministre de l'Instruction publique qu'il faisait écrire, par son directeur des Beaux-Arts, la lettre suivante à l'académie

des Inscriptions et Belles-Lettres saisie de la question par une plainte de M. Eugène Müntz :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu, en me transmettant copie d'une lettre dans laquelle M. Eugène Müntz proteste contre le projet de démolition d'une partie des remparts d'Avignon, voté récemment par le Conseil municipal de cette ville, me faire connaître que l'Académie, à l'unanimité, s'était associée à la protestation de votre confrère et vous avait chargé d'appeler mon attention sur le danger qui menace un monument d'un si grand intérêt archéologique.

« J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication et de vous informer que, pénétré comme votre compagnie de l'intérêt considérable du monument dont il s'agit, j'ai la préoccupation constante de l'éventualité d'une tentative de réalisation du vote émis par le Conseil municipal d'Avignon et que je suis résolu à m'opposer par tous les moyens légaux à toute mesure tendant à l'exécution de ce projet.

« Agréez, etc.

« Pour le Ministre :

« *Le Directeur des Beaux-Arts,*

« H. ROUJON. »

Puisqu'il est établi que l'État est propriétaire du rempart d'Avignon, il est inutile d'insister sur la question de classement des remparts comme monument historique, classement qui, d'ailleurs n'a jamais fait de doute pour personne, le ministre lui-même ayant dû réunir la commission des Monuments historiques et solliciter son avis.

LA
VISITE ARTISTIQUE
DES MEMBRES
DE L'« AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »
A MANTES, GASSICOURT, LIMAY, VÈTHEUIL
ET L'OBTENTION
DE LA SAUVEGARDE DE LA FONTAINE DE MANTES

Une importante délégation des membres de l'*Ami des Monuments et des Arts* s'était donné rendez-vous pour une excursion des plus profitables et des plus aimables, qui, au dire des journaux qui en ont rendu compte, a laissé « la sensation d'un très agréable souvenir ».

Parmi les membres de cette délégation, citons :

MM. Beclard (Léon), secrétaire d'ambassade; — Boas, ingénieur, et Mlle Boas; — MM. Brocard (Gaston), avocat à la Cour; — Capelle (Georges), du *Gaulois*; — Fabrègue, docteur en droit, chef de bureau au Ministère de la Justice; — Foulquier, architecte; — Mlle Girard; — M. Hallays (André), des *Débats*; — Mme Knoertzer; — MM. Normand (Charles), directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*; — Peyre (Roger), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas et au collège Sévigné, président de l'Association béarnaise et basquaise; — Mlle de Pomaret, professeur aux écoles de la Ville; — MM. Rhoné (Arthur), correspondant du Comité des monuments de l'art arabe au Caire; — Seglas (Léopold), architecte, et Mme Seglas; — M. Souza (Robert de), homme de lettres, secrétaire général de la Société pour la protection des sites; — Mme Vidal (Léon), etc., etc.,...

L'organisateur de l'excursion, M. Charles Normand, avait demandé au savant historien de Mantes, à M. Grave, de

vouloir bien prêter son concours. M. Collet, maire, l'avait chargé de le remplacer pendant son absence forcée, et l'adjoint au maire, M. Croutelle, représentait la municipalité, et M. Émile Cerceuil, la commission d'archéologie de Seine-et-Oise.

La délégation, composée d'une société d'élite, de dames, de jeunes filles, curieuses d'art et de souvenirs nationaux, ont, dès l'arrivée, la surprise d'être conduites en voiture à un monument d'un intérêt exceptionnel, l'église de Gassicourt, dont on admira fort les magnifiques vitraux, les amusantes boiseries et les voûtes encore peintes.

En déjeunant, sous les ombrages du « Grand-Cerf », ce fut un assaut d'esprit et l'on put dire que, jusqu'à nouvel ordre, ce fut « le dernier jardin où l'on cause ».

On visita Mantes, et nous décrirons ses curiosités de façon complète. Aujourd'hui, rappelons seulement le nom de nos étapes successives. On s'extasia devant la grâce de la fontaine, chef-d'œuvre de la Renaissance. Menacée d'une destruction, considérée comme certaine, à Mantes, avant la promenade de sauvegarde organisée par M. Charles Normand, la délégation exprima un vœu de conservation qui ne devait pas demeurer stérile, comme on le verra. Ainsi, les *Amis* ne se sont point seulement amusés et instruits, ils ont encore contribué à la mise en valeur du patrimoine national et à la sauvegarde d'un de ses chefs-d'œuvre de la Renaissance. On visita l'*Auditoire*, qui a gardé une belle porte du quinzième siècle, et les « sgraffiti » tracés sur les murs d'un caveau par des prisonniers.

On admira le beau frontispice de l'ancien Hôtel-Dieu; on s'extasia devant l'admirable église et ses portes merveilleuses.

En voiture, on gagna le quai des Cordeliers, où on se plut à voir le nouvel aspect de la promenade et les débris des remparts. On traverse la Seine en contemplant le pitto-

resque aspect du vieux pont et l'on pousse un cri de plaisir devant le clocher de l'église de Limay : on étudie ses sculptures, sa rare cuve baptismale, ses précieux tombeaux, notamment la tombe hébraïque.

Et je laisse ici la parole au savant rédacteur du *Petit Mantais*, M. E. Grave : « Nous montons la côte, nous tournons à gauche, nous arrivons dans les sapins et les deux habiles cochers de M. Leclère, Jean et Florent, tournant brusquement sous bois, nous amènent dans un éblouissement de claire lumière, au-dessus de l'Ermitage de Saint-Sauveur. Un cri d'admiration sort de toutes les bouches. Mantes et Limay, avec le ruban argenté de la Seine, s'offraient à nos yeux. Nous la connaissons cependant bien, et c'était quand même une vue merveilleuse.

Nous entrons dans la grotte et méthodiquement nous en faisons le tour, faisant remarquer toutes les bonnes œuvres d'art qui sont amassées là, un peu trop loin d'une surveillance intelligente.

Nous repartons, et, par la route si accidentée et si pittoresque de Follainville, nous nous dirigeons vers Saint-Martin-la-Garenne, où nous faisons une courte halte, et dix minutes après, nous étions au bas de l'escalier par lequel on monte à l'église de Vétheuil.

M. Normand nous prie encore une fois d'être le guide de ses amis, et en trop peu de temps, c'est au moins le regret que les dames ont exprimé à plusieurs reprises, nous admirons le portail, le porche, sous lequel renaît la discussion sur le monogramme de Henri II et de Diane de Poitiers, le chevet si beau, puis l'intérieur. La chapelle de la Charité intéresse vivement les Parisiens, le retable est l'objet d'une station convenable; l'*Ecce Homo de l'école italienne* est jugé comme il convient, une œuvre bien française. Le chœur encore plus beau que tout, les chapelles, les vitraux, les statues si diverses et si nombreuses...



MUSÉE CARNAVALET

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA PRISE DE LA BASTILLE

Nous avons, à notre tour, remercié M. Charles Normand de la bonne journée que nous lui devions. Nous avons serré toutes les mains, intimement heureux de voir nos monuments, et notre ville elle-même, appréciés comme ils le méritent, par tant de personnes instruites autant qu'aimables. Et le train est parti, nous laissant la sensation d'un très agréable souvenir. »

Et tous les *Amis* adressèrent à M. Grave et à ses bienveillants concitoyens l'expression de leur vive gratitude pour tous les bons soins et la science prodigués dans cette belle journée.

NÉCROLOGIE : GASTON COUSIN

Nous avons eu la douleur de perdre un de nos architectes les plus distingués et des plus sympathiques, Gaston Cousin, second grand prix de Rome, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de l'Ordre royal de Suède. Très jeune encore, il a été enlevé en plein succès, un an après nous avoir donné cette œuvre admirable qu'est le pont Alexandre III, et au moment où il commençait à recueillir le fruit de son labeur; travailleur infatigable, il était essentiellement artiste, et chaque année on voyait ses jolies aquarelles aux « Amants de la Nature ».

Sur sa tombe plusieurs discours ont été prononcés : l'un par le président de la Société centrale des Architectes, l'autre par M. X..., au nom de la Société des Architectes diplômés du gouvernement, qui a retracé en termes émus la brillante carrière de leur ancien vice-président.

L'église Saint-Augustin avait peine à contenir ses très nombreux amis ; le recueillement et l'émotion de toute l'assistance disaient assez combien on regrettait l'ami perdu et le vide qu'il laissait parmi nous. A. M.

LA SAUVEGARDE
DE LA
FONTAINE DE LA RENAISSANCE
A MANTES

Au cours d'une excursion à Mantes, M. Charles Normand apprit des habitants de la ville que la fontaine ravissante qui l'orne devait être démolie. Il organisa alors l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts*, dont on a rendu compte plus haut, fit connaître le fait qui fut signalé par toute la presse. Le *Journal de Mantes* publia alors cet entrefilet :

Notre confrère *le Journal*, qui consacre, lui aussi un entrefilet à cette excursion, dit dans un écho :

« La société des « Amis des monuments parisiens » ne se contente pas de veiller sur les souvenirs, les édifices, les restes du Paris historique, elle étend sa sollicitude à la province, et l'excursion de Mantes-la-Jolie sera particulièrement intéressante, la ville renfermant de superbes constructions artistiques du passé, glorieux vestiges que le vandalisme, là aussi, menace, et que la Société est bien résolue à défendre. »

L'auteur de ces lignes, cela ne fait aucun doute, ne songe pas à autre chose qu'à la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville ; celle-là même de laquelle le rédacteur en chef du *Petit Mantais* disait dernièrement « qu'on la mette où l'on voudra, mais que l'on ne nous assomme pas au figuré avec cette question, en attendant que la fontaine elle-même nous assomme au propre un de ces jours ! »

Le jour de la visite, M. Charles Normand proposa d'adopter le vœu suivant : *La délégation de l'*AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, *ayant appris la démolition projetée de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville, s'est rendue de*

Paris à Mantes. Devant la fontaine, dont on a admiré l'heureuse composition et la parfaite exécution, la commission, d'une trentaine de membres, proteste avec énergie contre la mutilation projetée; la délégation dit son désir de voir demeurer sur la place de l'Hôtel-de-Ville le gracieux monument qui l'orne, et qui rivalise avec les fontaines les plus réputées de France et des pays étrangers. Le vœu fut acclamé et M. Charles Normand pria spécialement M. Grave de suivre l'affaire avec sa sollicitude coutumière pour les monuments Mantais. Peu après le *Petit Mantais* publiait ces lignes :

M. Grave vient de recevoir de M. Selmersheim, inspecteur général des beaux-arts, une lettre qui contient l'annonce de la solution, au mieux des intérêts artistiques de la ville, d'une question depuis longtemps pendante.

« *A Monsieur E. Grave, correspondant du ministère de l'Instruction publique.*

« Monsieur,

« J'ai le plaisir de vous annoncer que vendredi dernier, la Commission des monuments historiques, prenant en considération les propositions de mon rapport, a décidé la restauration de la fontaine du marché à Mantes, à frais communs avec la ville. Elle m'a chargé de prendre de suite les mesures nécessaires pour sauvegarder la sécurité publique, et, vu la difficulté du travail, de dresser le devis estimatif de la dépense de restauration qui sera exécutée sous ma direction. Dans la même séance j'ai obtenu le classement de la façade et de la vis contiguë de l'ancien auditoire.

« Je vous serai obligé de faire part de ces décisions à M. le maire de Mantes qui en sera avisé prochainement d'une manière officielle.

« Dans quelques jours j'irai à Mantes pour faire procéder à l'étayement de la grande vasque en attendant le projet de restauration. Et je profite de l'occasion qui m'est offerte, pour vous remercier des documents que vous avez bien voulu m'envoyer et que je vous prie de me laisser en communication pendant quelques temps.

« Veuillez agréer, Monsieur », etc.

La vasque n'est pas encore étayée, au moment où nous mettons sous presse.

CHRONIQUE

(DE NOS CORRESPONDANTS SPÉCIAUX)

L'Excursion de la Société archéologique de Rambouillet, conduite par M. Paul Lorin, a été fort intéressante. Le matin, on a visité Montlhéry. M. Paul Allorge, avec sa haute autorité, a commenté les monuments et demandé la sauvegarde de la porte Baudry. M. Charles Normand a vivement insisté dans le même sens ; il a fait ressortir la nécessité, pour une ville telle que Montlhéry, déjà privée de la plupart de ses constructions antiques, d'en garder, à tout prix, les derniers débris. Il y va de l'intérêt historique et matériel du pays. Qui donc y viendra quand on n'y trouvera plus aucun motif de curiosité ? Ce sera la ruine des hôteliers, voituriers. Le maire de Montlhéry, M. Saintin, attestait par sa présence de son souci pour les nobles études historiques et pour les intérêts du pays. Il a semblé vouloir tenir compte de ces desiderata exprimés par une assistance choisie, notamment par M. Couard-Lys, le savant archiviste de Seine-et-Oise; par M. Debled, qui a déjà rendu d'autres services archéologiques au pays. Près de la tour de Montlhéry les visiteurs ont exprimé le souhait qu'on dégageât par des fouilles les substructions des anciennes enceintes

du château, ainsi que le projette M. Delessard. On a examiné la porte de l'ancien Hôtel-Dieu, fort curieuse, sauvée grâce à l'initiative prise par MM. Allorge et Charles Normand. Au moment où ils en poursuivaient la sauvegarde, un dessin de l'état antérieur à la restauration, enfin obtenue, fut publié dans le tome second (p. 32) de l'*Ami des Monuments*. Ensuite on a étudié une curieuse exposition de documents sur Montlhéry, réunis par M. Allorge, et de belles photographies tirées de la remarquable collection de M. Martin Sambon.

Puis on s'est rendu au curieux château de Marcoussis, où l'on a été reçu par M. le maire de Marcoussis, M. le marquis de La Baume-Pluvinel, et par sa sœur Mlle de La Baume-Pluvinel. En une conférence charmante, succédant à celle de M. Lorin, les auditeurs ont connu l'histoire du logis, dont les souvenirs étaient rassemblés sur une table. Sur la proposition fort heureuse de M. Allorge on a décidé la formation d'un comité qui s'occupera de l'érection d'un monument à Malte-Brun, l'historien de la contrée. On a remercié les châtelains de leur gracieuse hospitalité dans ce beau château, qui rappelle la Bastille, et remis en état, avec une conscience si bien renseignée, par Mlle de La Baume-Pluvinel. M. Victor Dutar avait apporté des vues curieuses d'objets de la collection de M. E. Debled. On s'est quitté en adressant des amitiés au savant président de la société, M. le comte de Dion, et aux Amis des monuments.

Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. M. Dufour continue sa belle œuvre d'étude et de sauvegarde du monument de la région de Corbeil. Il faut la foi des Apôtres pour créer ainsi avec des ressources restreintes, une véritable bibliothèque, des plus précieuses, où luttent érudition et soins artistiques d'édition. M. Dufour

a su grouper toute une petite armée de collaborateurs distingués. M. Paul Pinson décrit l'*Hôtel-Dieu d'Étampes*, et un épisode de la Terreur. M. Ch. Forteau raconte un « Baptême en l'église Saint-Baziles d'Étampes. » M. Bournon, sous le titre : « l'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France » nous dit, de façon très intéressante, l'origine des départements de Saint-Germain et de Corbeil. M. Dufour, à propos d' « Un condamné à mort » nous montre, en une très belle phototypie, le tombeau d'un guerrier, de Jacques Bourgoin (1585-1661), dans l'*église Saint-Spire de Corbeil*. M. Dufour relève les inexactitudes de l'épitaphe du tombeau, moins correcte que l'inscription scellée dans un mur de l'ancien collège. — M. Forteau parle du premier couronnement de la rosière à Étampes, et M. E. Delessart étudie Jean de Montaigu, seigneur de *Marcoussis*, qui fonda le très curieux château de M. et de Mlle de La Baume-Pluvinel, à Marcoussis. M. l'abbé Collas raconte l'histoire de *Soisy-sous-Étiolles*. M. E. Delessard consacre un souvenir ému à notre regretté collègue M. Jules Périn, dont on trouve un beau médaillon dans le *Bulletin*, qui renferme aussi un bon portrait d'Oberkampf.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simples exemplaires seront mentionnés.*

CHARLES NORMAND : Plan de Trouville. — Deauville, Tourgéville, Bénerville, au 1/10 000. En trois couleurs.

Premier plan portant le nom de toutes les villas, l'indication des points de vue photographiques, et la distance aux points d'excursions archéologiques ou artistiques. Ce plan fait partie de la collection des Guides historiques et archéologiques Charles Normand.

F. DE MÉLY : Les Reliques de Constantinople au XIIIe siècle : II. La Sainte Couronne. — In-4, 133 pages avec gravures. Lille.

M. de Mély, l'infatigable et universel érudit, a montré une fois encore avec quels soins il approfondit ses recherches. Il s'est livré à une étude critique approfondie sur l'histoire des épines de la Sainte Couronne dans les villes qui en possèdent, et signale l'existence de 570 épines provenant des trois centres de distribution : Jérusalem, Constantinople, Paris. M. de Mély fait connaître celles, qui, séparées de la relique conservée de la Sainte-Chapelle, furent données par les rois de France du treizième au dix-septième siècle. Il raconte l'histoire de l'arrivée à Paris de la Sainte Couronne, encore conservée à Notre-Dame de Paris, malgré le nombre d'épines « vraiment incroyable » que les rois de France en ont successivement détaché.

GUSTAVE CLAUSSE : Les San Gallo. Tome Ier : *Giuliano et Antonio* (*l'Ancien*). — Gr. in-8, 404 pages avec gravures.

Dans un aperçu général sur les Origines de la Renaissance en Italie, M. Clausse remonte jusqu'à l'époque grecque ; il trace la biographie des Médicis et des Papes. Pour donner une juste idée de la part prise au développement du mouvement de la Renaissance par les San Gallo, l'auteur détermine le rôle de chacun d'eux, étudie leur société et leurs œuvres. Il résume le récit du voyage fait, en 1496-1497, par Giuliano

San Gallo à Avignon, Tarascon, Arles, Salon, Aix, Saint-Maximin, Brignolles, Draguignan, Grasse.

Le recueil des dessins qu'il fit alors est à la bibliothèque Barberini de Rome. MM. Eugène Müntz et Jules de Laurière ont, comme chacun sait, spécialement étudié, en 1885, les dessins de Giuliano da San Gallo se rapportant aux monuments antiques du Midi de la France, dont les légendes contiennent de nombreuses erreurs. M. Clausse, en publiant ce tome, nous fait souhaiter la suite.

Le Nouveau pont de Prague de l'architecte ANT. BALSANEK et de l'ingénieur R. KAPLAN. — Ouvrage en langue tchèque portant ce titre : « Novy Kamenny mos Cisare Frantiska près Vltavu v Praze. »

Jolie plaquette de 40 pages in-8, de 20 planches en phototypie et d'une vue perspective formant la monographie du nouveau pont inauguré à Prague en 1901. Les planches, bien exécutées, reproduisent, avec une fidélité parfaite, les vues de cet intéressant monument.

Les Tchèques ont un caractère artiste; ce trait suffirait à provoquer des relations mutuellement sympathiques avec les Français, si une communauté de craintes et d'espérances n'avait déjà cimenté l'union des peuples franco-tchèques, lors de la fameuse « Marche sur Prague » de 1901.

Le pont, bien étudié en un style classique, fait honneur à l'architecte Balsanek, notre jeune et vaillant confrère, qui a su accroître le patrimoine artistique déjà si riche de la ville royale de Prague.

Dr ALEXANDER PETTER : Annuaire du Musée de Salzbourg (Autriche) : Jahresbericht des Stättischen Museum Carolino-Augusteum.— In-8, 94 pages avec gravures. Nous analyserons prochainement ce travail.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — Tome XXII. On résumera bientôt les matières de cette publication.

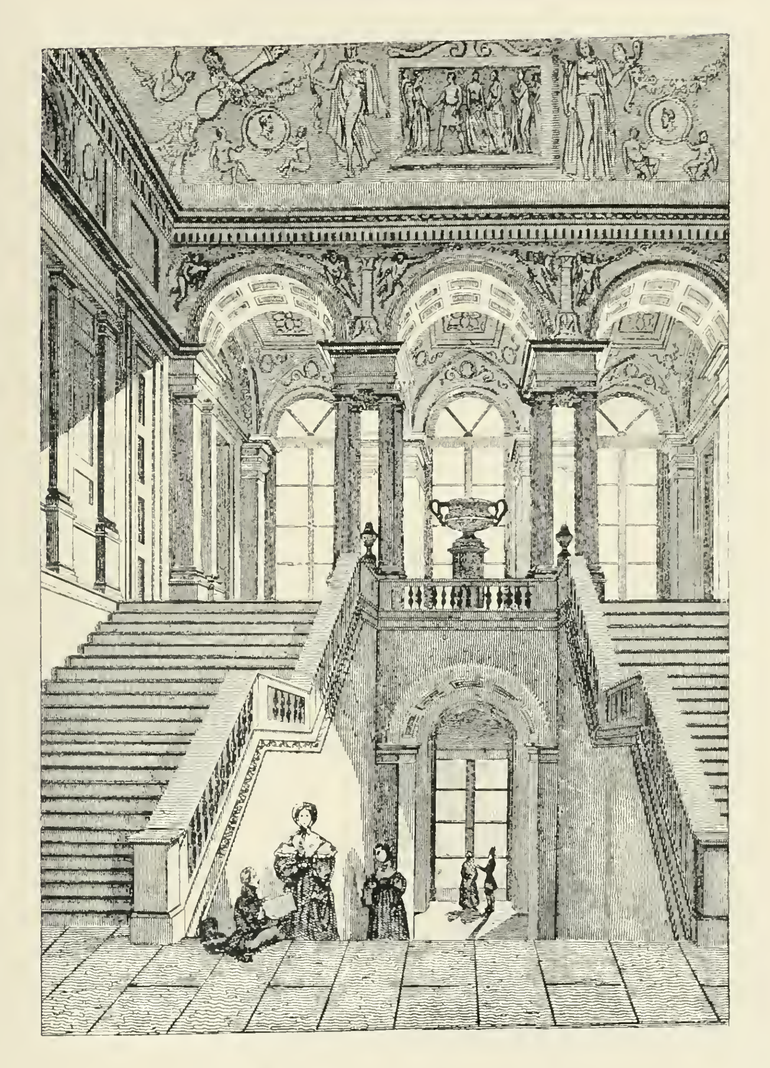
Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. — 6e année. Voir p. 125.

Le Propriétaire-Gérant : Ch. Normand.

Imp. J. Dumoulin, à Paris.

LE GRAND ESCALIER DU MUSÉE ROYAL DU LOUVRE

D'APRÈS UNE ANCIENNE ESTAMPE



LES MONUMENTS PARISIENS DISPARUS

CET ESCALIER FUT EN USAGE DEPUIS LE DÉBUT DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE JUSQU'A L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION DE L'ESCALIER DARU, QUI OCCUPE UNE PARTIE DE SON EMPLACEMENT.

LES MONUMENTS PARISIENS DISPARUS

(*Suite*.—V. t. XIII, p. 97, 103, 141, 201, 204; — t. XIV, p. 14, 41, 117,)

LE GRAND ESCALIER DU LOUVRE DE PERCIER ET FONTAINE

Le monument dont nous présentons la vue, d'après une ancienne estampe, fut, depuis le commencement et jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, le principal escalier du Musée. Il occupait la partie de l'escalier Daru contiguë à la galerie d'Apollon et s'étendait de la façade sur la cour du Carrousel jusque dans la salle de vente des photographies.

L'escalier de Percier et Fontaine a servi d'accès au « Salon » depuis l'époque où on cessa d'utiliser comme grande entrée l'escalier qui lui était adossé et qu'avait construit Brebion de 1780 à 1790, alors devenu un escalier secondaire.

Le décor de l'escalier de Percier et Fontaine, qui n'était pas terminé quand Clarac écrivait le premier volume de son « Musée de sculpture », daté de 1841, fut détruit lorsque l'on construisit l'escalier Daru, qui, en partie, occupe son emplacement. L'œuvre, alors nouvelle, fut toujours considérée comme la plus distinguée de l'architecture française du début du dix-neuvième siècle. « Percier, écrit M. de Champeaux, y avait déployé toutes les ressources de son talent, trop ami de la correction, mais que n'abandonnait jamais le sentiment de la noblesse. Il faut regretter que cette belle ordonnance ait été démolie... Le vaisseau de l'escalier de Percier offrait la longue perspective d'une double colonnade formant deux salons. » Sur le plafond du premier, A. de Pujol avait peint le « Génie des Beaux-Arts »; le sujet, d'abord commandé à Prud'hon, devait

être : « Minerve conduisant le génie des Arts à l'Immortalité. » Au plafond du second salon, Meynier avait représenté « la France protégeant les Beaux-Arts », peinture portée dans l'escalier de la Bibliothèque du Louvre et détruite en 1871. Aux lunettes des voûtes étaient deux bas-reliefs de Cartellier et de Petitot fils : « Le génie d'Apollon » et « le génie de Minerve ». Dans les parois de l'escalier des bas-reliefs où les Arts avaient été symbolisés par Caillouette, Guersant, Guillois, Laitié, Plantard avait simulé en grisaille une suite de bas-reliefs figurant des petits génies et des ornements.

Clarac, contemporain de l'époque de la création de l'escalier, a dit toute son admiration pour l'œuvre : « C'est, écrit-il, sous tous les rapports, une des parties du Louvre les plus riches et les plus belles; et si, par la grandeur de ses proportions et la magnificence de son architecture et de sa décoration, il frappe d'admiration au premier coup d'œil, il paraît encore plus digne d'éloges lorsque l'on connaît les difficultés sans nombre qu'il a fallu surmonter pour le construire.

« Ce grand escalier occupe une grande partie de la salle de spectacle de Catherine de Médicis et d'Henri IV, dont il n'existait plus rien, lorsque, dans ces derniers temps, on songea à construire un vaste escalier dans cet emplacement, dont toutes les distributions avaient été changées sous Louis XV, et qui contenait plusieurs salles dépendantes de l'Académie de peinture. Lorsqu'on eut dégagé cet espace et mis à nu les gros murs qui le renferment, il parut très grand et très propre à la construction d'un escalier qui devait servir deux parties opposées du palais. Cependant, lorsqu'on en vint à s'assurer des mesures et à étudier le plan sur le terrain, on se vit assailli par une foule de difficultés qu'il ne suffisait pas d'avoir reconnues, mais dont il fallait triompher. Si la partie inférieure de l'escalier est resserrée entre des massifs élevés; si l'entrée est de côté, et si l'on ne

jouit du développement et de la beauté de l'ensemble que lorsqu'on est arrivé au haut de l'escalier, ce n'est qu'à l'inégalité du terrain qu'il faut s'en prendre, et il ne reste que des éloges à adresser aux architectes. Toute la partie décorative est conçue et traitée avec une dignité et une élégance dignes d'un somptueux palais; et ces colonnes de marbre qui soutiennent de riches arcades, les peintures, les sculptures qui ornent les plafonds, ces vases de belles matières disposés avec goût, tout concourt à déployer dans ce bel escalier une magnificence dont peu de palais offrent un emploi aussi noble et aussi bien entendu; et si dans un édifice l'escalier est la partie la plus importante et la plus difficile à combiner, ceux de la colonnade du Louvre et du Musée royal ont prouvé que nos architectes étaient à la hauteur des plus grandes conceptions. »

INCIDENT RELATIF AUX ARMOIRIES
DE LA VILLE DE PARIS

A la dernière séance de la commission du Vieux Paris, M. Wiggishoff a dit qu'il ne s'expliquait pas pourquoi la Commission n'a pas été consultée à l'occasion du placement de la croix de la Légion d'honneur dans les armes de la Ville. Il pense qu'elle n'aurait sans doute pas préconisé l'attachement de cet emblème dans les feuillages, contrairement aux règles du blason, mais bien dans l'écu même.

Si un particulier décoré personnellement doit mettre sa croix en dehors de ses armes, il n'en est pas de même d'une ville, pour qui cet honneur comporte la modification de son blason.

LE MOULIN A GRAINS

A TRAVERS LES AGES

PAR

L. LINDET

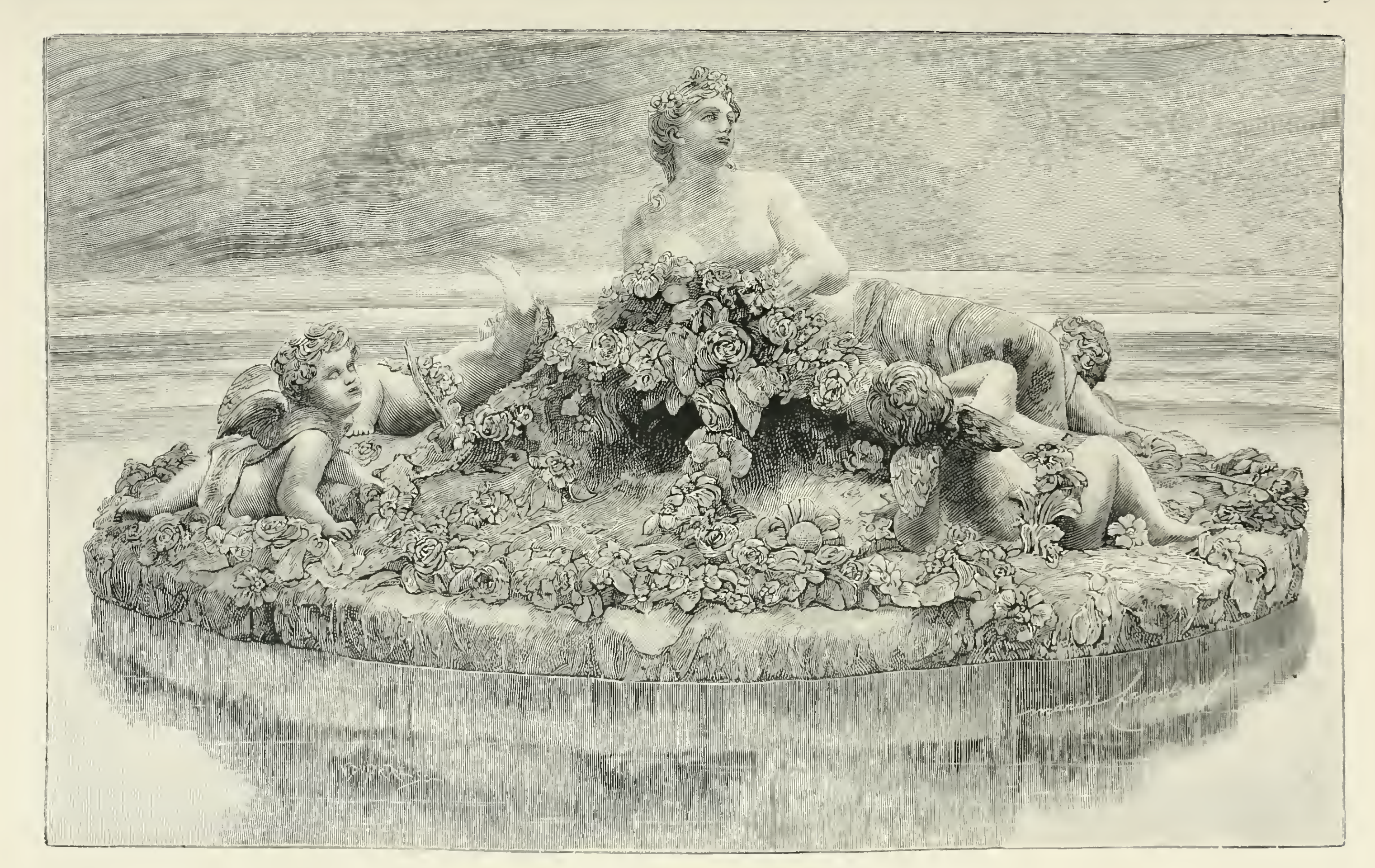
Docteur ès sciences, Professeur de technologie agricole à l'Institut agronomique.

(*Suite et fin.* — Voy. t. XIV. p. 237; t. XV, p. 85.)

D'ailleurs, dans le curieux ouvrage paru vers 1590, où figurent en xylogravures les principales scènes de l'Apocalypse de saint Jean, on trouve (fac-simile de Pilinski, pl. V), la traduction de la parole : « Un ange puissant prit une pierre grande comme une meule, *18*, 21. » Or la meule est figurée rayonnée comme celles du musée de Saint-Germain.

On trouve enfin dans nos musées grand nombre de meules en poudingue (musées de Caen, de Rouen, d'Amiens, etc.) qui ont la forme d'une demi-lentille, percée d'un trou central, destiné certainement à l'introduction du grain ; elles possèdent un diamètre de trente à cinquante centimètres; la surface plane de la lentille présente des traces indiscutables d'usure; elles ont donc travaillé sur cette face et non sur la face demi-cylindrique. Quelques unes portent un trou latéral, dans lequel on enfonçait le bâton de commande; mais d'autres n'en portent pas, et il faut admettre alors qu'on les faisait tourner autour de leur centre, en appliquant les deux mains sur leur surface.

Il y a un très grand intérêt à rechercher de quelle façon les meules étaient suspendues au-dessus des meules gisantes. Je ne connais qu'un document qui puisse éclaircir cette question, c'est une note publiée par M. Le Carquet à Audierne (Finistère), sur les moulins à bras de l'île de Sein et du cap Sizun.



GILLE ET LAMBERT. CHATEAU DE VERSAILLES : BASSIN DE FLORE



FIG. 41. — MOUTURE DU BLÉ A TUGGURT (ALGÉRIE)
LA MEULE SUPÉRIEURE EST MUNIE SUR LE COTÉ D'UN BATON QUI EN PERMET LA ROTATION.



FIG 42. — MOUTURE DU GRAIN AU MAROC
DANS LA MEULE SUPÉRIEURE EST FIXÉ UN BATON QUI PERMET DE FAIRE TOURNER CELLE-CI SUR LA MEULE INFÉRIEURE



FIG. 43. — MOUTURE DU BLÉ EN TUNISIE
LA MEULE SUPÉRIEURE A LA FORME DU CATILLUS ROMAIN
MAIS SA SURFACE TRAVAILLANTE EST PLANE

Dans la meule inférieure de ces moulins primitifs (*ar vraou*)[1], on encastre un galet, dont le centre est creusé en crapaudine (*ar diz*, le dé, ou le sabot, *ar votès*). D'autre part, dans l'œillard de la meule courante, on fixe une pièce de bois, à l'extrémité de laquelle on assujettit un galet long, qui forme pivot (*ar millirou*, *ar meul*) et repose sur la crapaudine.

M. Le Carquet, dans son mémoire, cite la découverte que l'on a faite dans le camp gaulois de Castel-Meur, en Cleden-Cap-Sizun, d'une meule encore garnie de son armature de pierre.

Ce pivot et ce dé, muni de la crapaudine, nous laissent aisément supposer l'origine du dispositif adopté depuis longtemps pour assurer la suspension et la rotation de la meule. Si l'on renverse par la pensée les deux pièces figurées ci-contre, le pivot devient le *pointal*, à l'extrémité du *fer de meule*, le dé devient l'*anille*, et la crapaudine *le logement du pointal*.

Quelquefois aussi le dé en pierre est placé sous la meule gisante, et le pivot, traversant l'orifice central de celle-ci, porte à son extrémité opposée une croix en fer qui s'encastre dans l'œillard de la meule supérieure.

VI. — LA MEULE A MAIN CHEZ LES PEUPLES MODERNES

Nous avons rencontré tout à l'heure l'usage de la pierre plate pour la mouture du grain, chez les peuplades encore sauvages; nous allons y retrouver l'emploi moderne de la meule à main.

De nombreux voyageurs ont signalé cet emploi de la meule à main dans les régions les plus diverses; en Europe même, en Russie, en Suède, en Norvège, en Irlande, en

1. Ce nom est également donné en Bretagne, d'après M. Le Carquet, aux femmes bavardes et volages, parce qu'elles *tournent* toujours.

Écosse, en Islande; en Palestine, en Perse, aux Indes; en Algérie, en Tunisie, en Égypte, au Maroc, au Zambèze, etc. Je puis d'ailleurs vous présenter un certain nombre de documents intéressants dans cet ordre d'idées.

Un de mes amis, M. Livache, voyageant un jour dans la haute Égypte, rencontra à Assouah, une femme qui était occupée à broyer son grain; il lui acheta sa meule, la rapporta et en fit don au Conservatoire des Arts et Métiers; c'est la meule dont la photographie est reproduite p. 97 (fig. 39-40). La surface en est presque plate; au centre de la meule inférieure est un goujon vertical; l'œillard de la meule supérieure est traversé par une pièce de bois, percée d'un trou dans lequel passe le goujon et qui représente l'anille de nos meules modernes. Un bâton fixé sur le côté permet de faire tourner la meule.

J'ai décrit le moulin, je vais présenter au lecteur les meuniers ou les meunières. Voici d'abord un couple photographié à Tuggurt (cercle de Biskra) (fig. 41); ce couple est attelé à une meule, pour y moudre du blé dur, destiné à la préparation du kouskous. Les opérateurs se placent de façon à avoir la meule entre les jambes, le bâton est attaché sur le côté de la meule courante; mais la meule est trop large pour que le bras de chacun d'eux puisse accompagner ce bâton dans toute sa course circulaire; l'un des ouvriers abandonne le bâton, quand il se trouve hors de sa portée, et le reprend quand il revient à lui; chacun par conséquent lui imprime le mouvement pendant la moitié de sa rotation.

La meule et ses compagnons sont placés sur une peau, destiné à recueillir la farine qui s'échappe.

Souvent la meule est disposée à l'intérieur d'une corbeille; il en est ainsi dans cette photographie (fig. 42), qui représente une riche Marocaine surveillant sa servante; celle-ci est peut-être bonne meunière, mais elle est avant

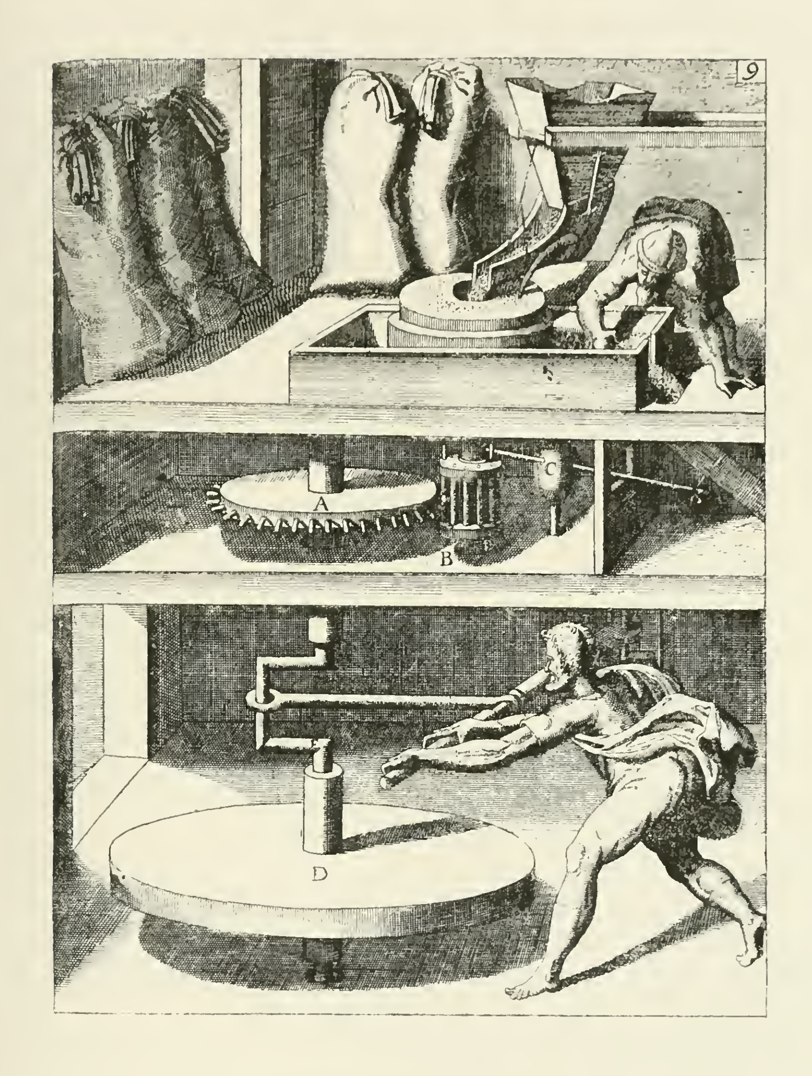


FIG. 44. MOULIN MU PAR L'HOMME ; UN LEVIER ARTICULÉ DONNE LE MOUVEMENT A UNE ROUE A BROCHES QUI MET EN MOUVEMENT UNE LANTERNE FIXÉE SUR L'ARBRE DU MOULIN. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII[e] SIÈCLE.)

tout bonne nourrice. La meule y est de petite dimension, et un seul opérateur suffit pour la faire mouvoir.

Il en est encore ainsi dans le cas représenté ici (fig. 43). La meule que tourne cette femme de Tunis rappelle, par sa forme extérieure, la partie basse du catillus romain ; mais la surface broyante des deux meules n'est pas conique : elle est au contraire absolument plate, et la meule supérieure est en réalité une molette, semblable à celle dont on fait usage pour broyer les couleurs. Nous possédons des spécimens de ces meules au Musée ethnographique du Trocadéro.

VII. — LE MOULIN A TRANSMISSION MÉCANIQUE

L'adaptation de la transmission mécanique à la rotation du moulin représente, dans l'histoire de la meunerie, un très réel progrès ; car elle a entraîné non seulement des modifications économiques dans l'industrie de la mouture, mais elle a eu une réelle influence sur la forme définitive que la meule moderne devait revêtir.

Toute transmission mécanique implique l'idée d'un moteur, et c'est du moteur dont nous allons nous occuper tout d'abord. On a proposé comme moteur la force de l'homme, la force des animaux, la force de l'eau, la force du vent ; quant à l'application de la vapeur, elle est toute moderne et n'a pas d'histoire.

Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai qu'Ancelot, dans son histoire anecdotique du théâtre, raconte qu'en 1773, on admirait sur les boulevards un moulin dont la meule, de dimension considérable et extraordinaire, était mise en mouvement par le *feu*.

L'homme a-t-il été employé pour transmettre mécaniquement sa force au moulin ? Cela est possible ; mais, en tout cas, les documents que nous possédons à ce sujet présentent une certaine invraisemblance.

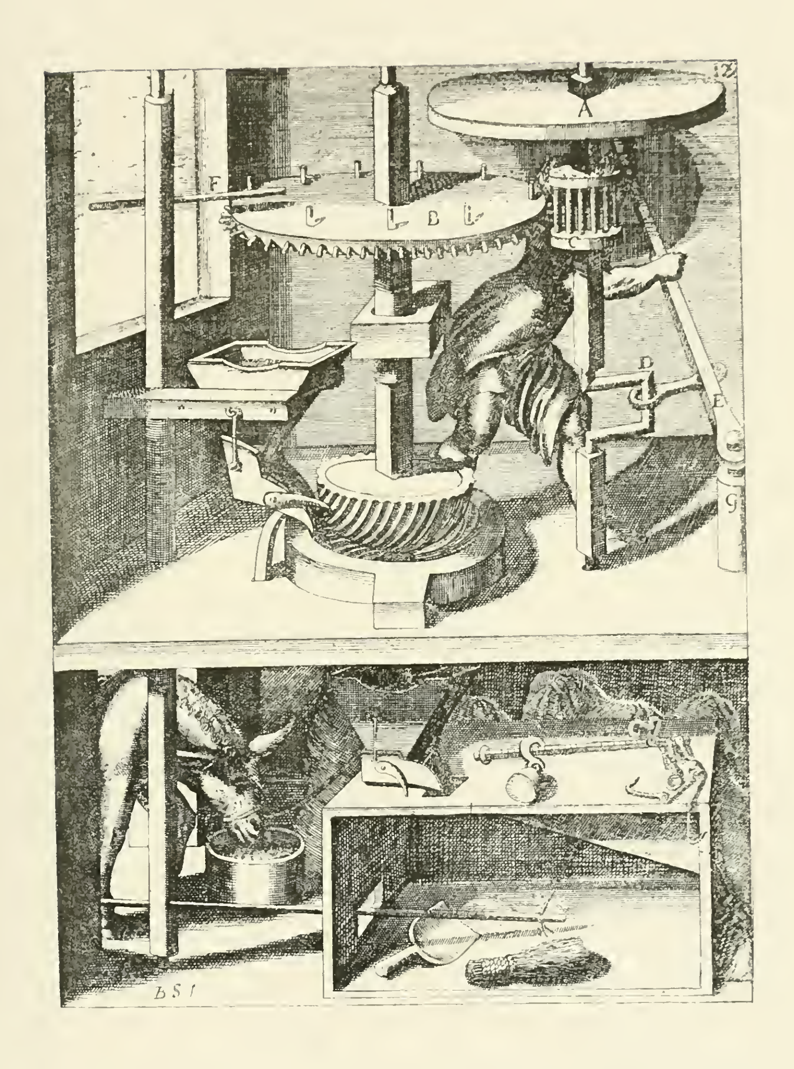


FIG. 45. MOULIN A NOIX, DONT LA FORME RAPPELLE
LA CONSTRUCTION DU MOULIN A CAFÉ. AU-DESSOUS LE « BLUTEAU »
(D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE)

La gravure ci-contre a été extraite du Livre de Strada, dont j'ai parlé (fig. 44); un homme agit sur un long levier horizontal qui, au moyen d'une bielle articulée D, communique un mouvement de rotation à une roue dentée A; celle-ci engrène sur une *lanterne* B, c'est-à-dire un pignon, et cette lanterne, traversée par le fer de meule, fait tourner le moulin. Je dis que cette gravure comporte une certaine dose de fantaisie. Pour faire tourner une meule moderne de 140 centimètres de diamètre, à une vitesse de 110 à 120 tours, il faut environ quatre chevaux. Si l'on admet que cette meule doive tourner à cette même vitesse, qui est nécessaire à la bonne marche du travail, et si l'on admet que cette meule ne mesure que 80 à 90 centimètres, et pèse deux fois moins que la meule de 140, on arrive à cette conclusion, que cet homme doit posséder la force de deux chevaux-vapeur.

Je n'aurais pas reproduit une seconde gravure (fig. 45), qui représente la transmission mécanique semblable à la précédente, si elle ne nous montrait pas un moulin d'un nouveau genre, que nous n'avons pas encore rencontré jusqu'ici. Ce moulin se compose d'une auge rayonnée à l'intérieur, dans laquelle agit une molette rayonnée également. Ce genre de moulin a dû être proposé, ou même a servi à la mouture du blé; car la gravure place au-dessous du moulin le bluteau, et contre ce bluteau un âne qui mange le son. Il est fort possible que le moulin à noix, et plus spécialement le moulin à café, tire son origine de ce moulin. On vend, en Bretagne, des moulins de ce genre pour le broyage du sarrazin. L'anse et la molette sont en bois, et les saillies des rayures sont armées de lames de fer. C'est peut-être à un appareil analogue que Pline faisait allusion, quand il disait qu'en Étrurie on employait un pilon garni de fer à son extrémité, une tige dentelée et une étoile dentelée à l'intérieur (*Stella intus denticulata*).

Dans la *Salle chrétienne* du Musée du Louvre est un cha-

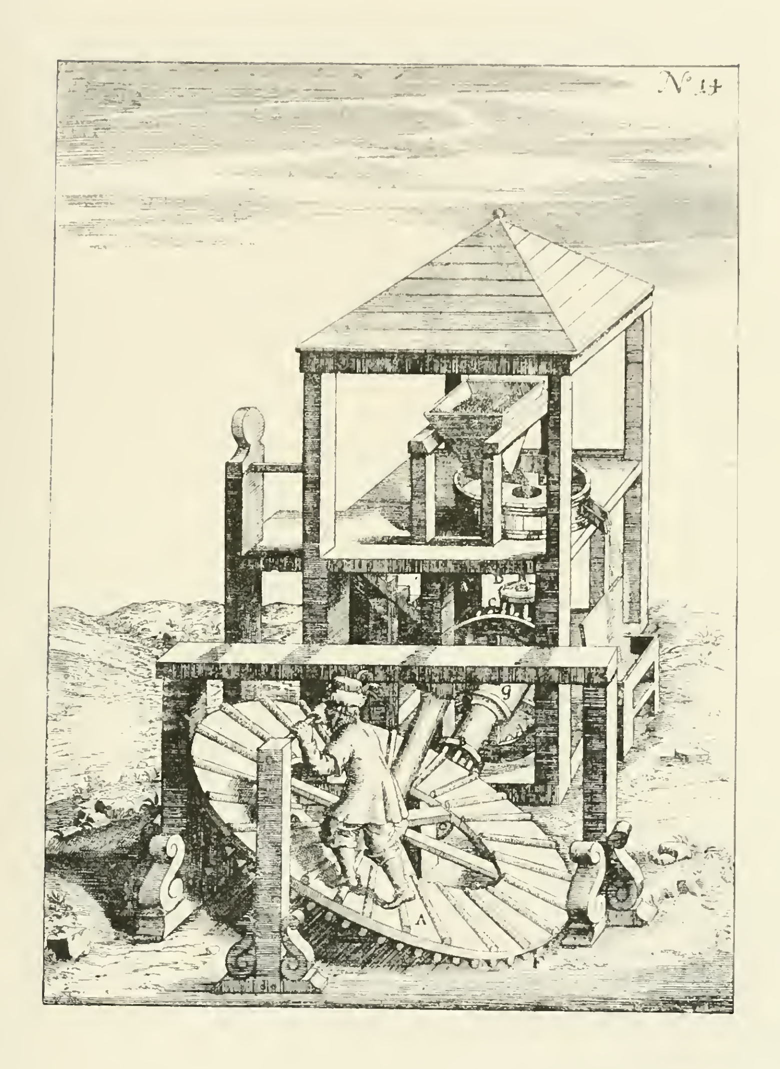


FIG. 46. MOULIN MU PAR L'HOMME. (LE MOUVEMENT EST TRANSMIS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN PLATEAU HORIZONTAL TOURNANT AUTOUR DE SON AXE EN ENGRENANT SUR L'ARBRE « GÉSANT »). — D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII° SIÈCLE.

piteau d'église, provenant d'une ville de la petite Scythie, qui est creusé de rainures hélicoïdales. On a supposé que cette pierre avait servi de meule avant de devenir chapiteau ; je ne le crois pas ; les grandes dimensions et la saillie de ses cannelures ne permettent guère de supposer une semblable destination.

On ne demandait pas seulement à l'homme la force de ses bras, on lui demandait la force de ses jarrets. Voyez ce malheureux condamné (fig. 46) à tourner le moulin ; il s'accroche à une barre horizontale ; il marche sur un plateau, mobile autour de son axe, et qui se dérobe à tout instant sous ses pieds. Là, plus encore que tout à l'heure, il y a une disproportion criante entre la force du moteur et la résistance du matériel que celui-ci doit faire tourner.

Quelquefois les hommes étaient enfermés à l'intérieur d'une roue (fig. 47), dans laquelle ils cherchaient à s'élever, et dont ils déplaçaient à tout instant la position d'équilibre. Le mouvement de la roue se transmettait par une double multiplication à l'axe du moulin. Ce procédé est bien ancien, et on le retrouve, encore aujourd'hui, appliqué à l'exploitation des carrières de pierres dans les environs d'Arcueil.

Enfin on découvre encore, parmi les procédés qui ont pu être proposés pour faire tourner le moulin, le système que l'on applique aujourd'hui pour tourner les aiguilles de l'horloge ou la broche sur laquelle la volaille se rôtit. Des hommes déployaient leur force à enrouler sur un treuil (fig. 48) de longues cordes, à l'extrémité desquelles étaient fixés des poids ; pour permettre à ces poids d'exécuter une plus longue course, on creusait même dans le sol des puits dans lesquels ils s'enfonçaient ; quand les poids étaient ainsi remontés au niveau du treuil, on les laissait descendre, et le déroulement des cordes, sur le treuil, mettait le moulin en mouvement ; j'ai vu que ces procédés ont été employés à Milan ; je m'en étonne, car je ne sais pas quel avantage on

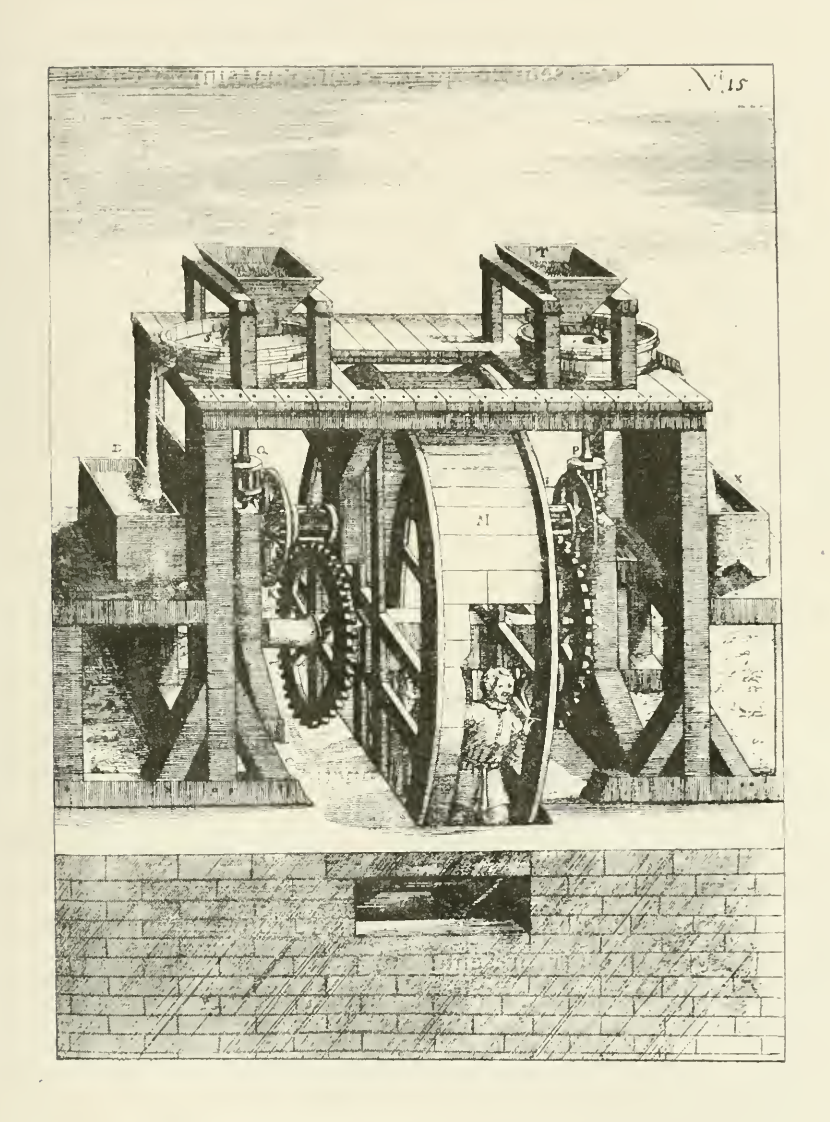


FIG. 47. MOULIN MU PAR L'HOMME. LE MOUVEMENT EST TRANSMIS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE ROUE VERTICALE DANS L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE DES HOMMES FONT DES EFFORTS POUR S'ÉLEVER. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE.)

retire à faire travailler les hommes pendant que le moulin reste inactif, et à faire tourner celui-ci, quand ceux-là se reposent; il me semble qu'il serait plus simple de commander directement le moulin.

Ces gravures représentent ce que l'on pouvait faire plutôt que ce que l'on faisait; il faut les considérer comme les inventions d'un ingénieur plein d'imagination, mais manquant souvent de l'instruction que possède aujourd'hui le dernier ouvrier mécanicien.

Un grand nombre de gravures de ce livre de Strada représente des moulins mus mécaniquement par des animaux. Voici d'abord un cheval (fig. 49), qui, attaché à son râtelier, a les deux pattes de derrière sur une roue à aubes; sous le poids de l'animal, la roue se déplace, et celui-ci est sans cesse obligé de piétiner pour conserver son équilibre. Je considère cette gravure comme fort intéressante; car elle est peut-être l'origine d'une invention moderne : on sait que certaines machines à battre sont mues de la même façon; le cheval est placé sur un plan incliné, à la surface duquel se déroule une toile sans fin. Ce dispositif offre, sur celui que la gravure représente, l'avantage que le cheval y fait fonctionner ses quatre jambes; je ne crois pas que l'animal de notre gravure pourrait marcher de ses jambes de derrière, tout en restant immobile sur ses jambes de devant.

Enfin voici le manège, que nous retrouvons encore aujourd'hui; il est représenté mû tantôt par des chevaux, tantôt par des bœufs. Mais l'imagination de Strada va toujours au delà des projets réalisables, et les deux bœufs dessinés ici (fig. 50) ne se contentent pas de tourner une meule, ils en tournent quatre à la fois; une grande roue dentée engrène sur quatre lanternes.

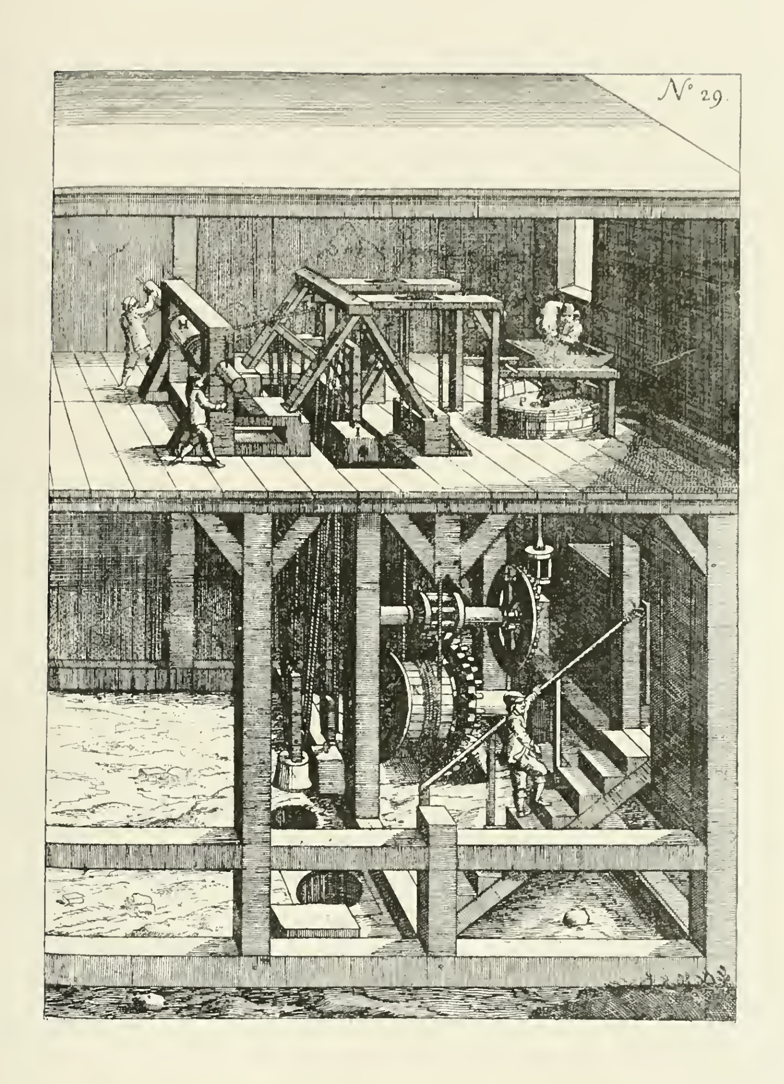


FIG. 48. MOULIN MU PAR DES CONTREPOIDS. LES CABLES QUI PORTAIENT LES CONTREPOIDS, ÉTAIENT ENROULÉS, A BRAS D'HOMMES, SUR DES TREUILS; LA CHUTE DE CES CONTREPOIDS DÉTERMINAIT LA ROTATION DE L'ARBRE GÉSANT HORIZONTAL ET PAR CONSÉQUENT DU MOULIN. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE.)

VIII. — LE MOULIN A EAU

Je me hâte de quitter ces conceptions quelque peu fantaisistes, pour me trouver en face d'une réalité, le *moulin à eau*, qui a joué et joue encore un si grand rôle dans l'industrie qui nous occupe.

Il est évident, qu'au début du premier siècle avant Jésus-Christ, le moulin à eau existait. Mais la chose était nouvelle; car Strabon cite comme un fait remarquable qu'il existait à Cabires, ville du Pont-Cappadocien, près du palais de Mithridate, un moulin à eau.

Une épigramme d'Antipater nous apprend qu'à la fin de ce siècle également, le moulin à eau venait d'être introduit en Grèce. Cette épigramme est si élégante et en même temps si précise, que je me permettrais d'en transcrire la traduction qu'en donne Jacobs, d'après le manuscrit palatin :

« Femmes occupées jusqu'ici à moudre, ne fatiguez plus vos bras. Dormez la longue matinée et laissez la voix du coq vous annoncer l'arrivée prochaine du jour. Cérès a ordonné aux Nymphes de remplacer l'ouvrage de vos mains; aussitôt, elles se sont élancées au sommet des roues pour faire tourner l'essieu à l'aide des rayons qui l'entourent, entraînant dans leur course quatre meules creuses et pesantes. L'âge d'or renaît donc pour nous, puisque, sans travail et sans peine, nous jouissons des dons de Cérès. »

Lucrèce parle de roues que l'eau faisait agir et d'augets fixés à l'extrémité des rayons.

Vitruve, son contemporain, décrit le moulin à eau tel, pour ainsi dire, que nous le connaissons aujourd'hui : « Sur l'axe horizontal de la roue à aubes, se trouve une roue dentée (*tympanum dentatum*) qui tourne en même temps que la roue (*versatur cum rota pariter*). Cette roue verticale engrène (*continetur*) sur une autre disposée horizontalement,

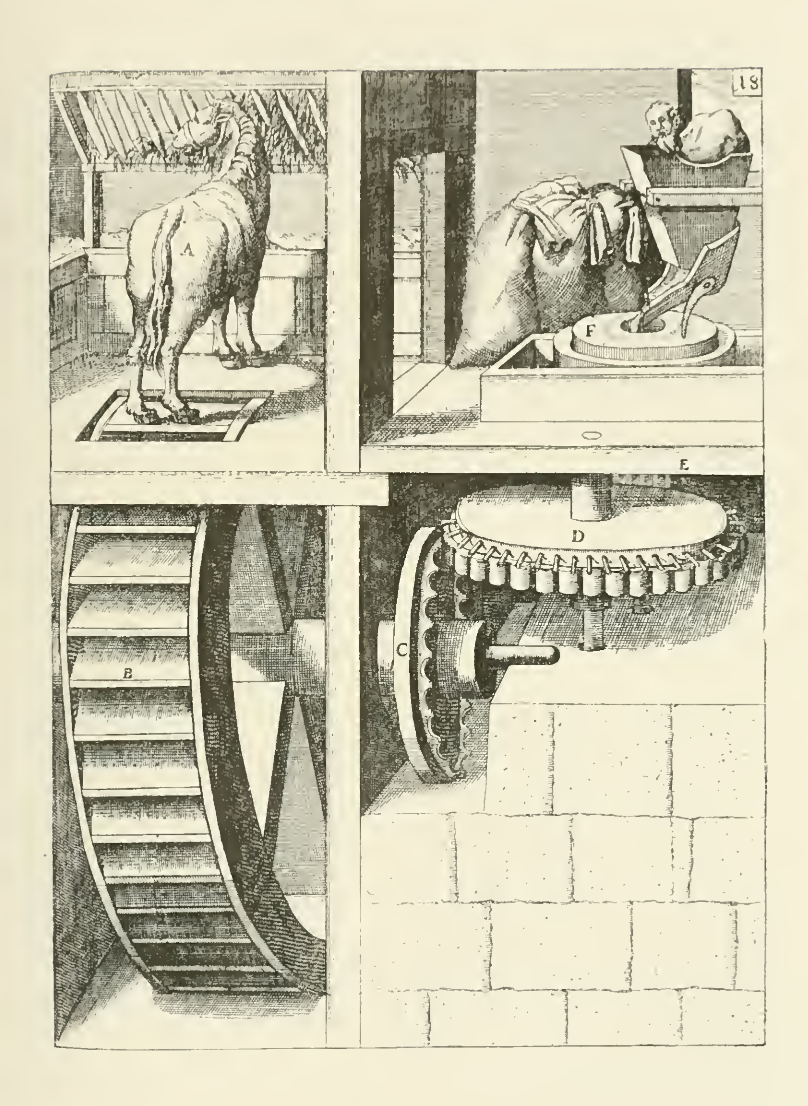


FIG. 49. MOULIN MU PAR UN CHEVAL. LE MOUVEMENT EST COMMUNIQUÉ AU MOULIN PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE ROUE VERTICALE, DONT LE DISPOSITIF RAPPELLE LE DISPOSITIF ADOPTÉ PAR NOS CONSTRUCTEURS MODERNES DANS LES MACHINES A BATTRE. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII[e] SIÈCLE.)

plus grande que la première, et qui donne aux meules leur mouvement circulaire. »

Des moulins à eau se construisirent de tous côtés et se montrèrent assez nombreux en Italie, aux quatrième et cinquième siècles, sous les règnes d'Honorius et d'Arcadius, pour que la loi s'en fût préoccupée. On les établissait, non sur les fleuves et les grandes rivières, mais sur les ruisseaux et les aqueducs. Procope, qui est mort en 565, nous montre des moulins construits sur le Janicule et mus par les eaux des aqueducs. Ce fut vers cette époque, en 537, que Bélisaire, assiégé dans Rome par Vitigès, roi des Ostrogoths, apprenant que l'ennemi venait de couper l'eau qui alimentait les moulins de Rome, « fit attacher deux câbles aux deux bords du Tibre, au-dessous du pont, et il retint, avec les câbles, deux grands bateaux, à deux pieds de distance l'un de l'autre, à l'endroit où l'eau sort avec le plus de violence de dessous la grande arche ; puis il posa les meules sur les bords des deux bateaux et mit la machine qui les fait tourner. Il disposa plusieurs bateaux et plusieurs machines de la même façon, lesquelles l'eau faisait tourner, de sorte qu'elles fournissaient assez de farine pour la nourriture de Rome. Les Goths, ayant été avertis de cette invention de Bélisaire, jetèrent sur la rivière quantités d'arbres et de corps morts, qui suivaient le fil de l'eau et tombaient dans les moulins, en arrêtant le travail. Mais ce général, pour y remédier, attacha de grandes chaînes au-dessus qui retenaient les corps morts et les arbres. »

Don Quichotte eût trouvé qu'il n'avait pas été le premier à se battre contre des moulins, et il aurait constaté que ceux-ci se défendaient bien.

De l'Italie, les moulins à eau se sont répandus en France; la loi salique, édictée sous Dagobert Ier (628-638), en fait mention.

A Saint-Guilhelm du Désert, dans l'Hérault, j'ai vu,

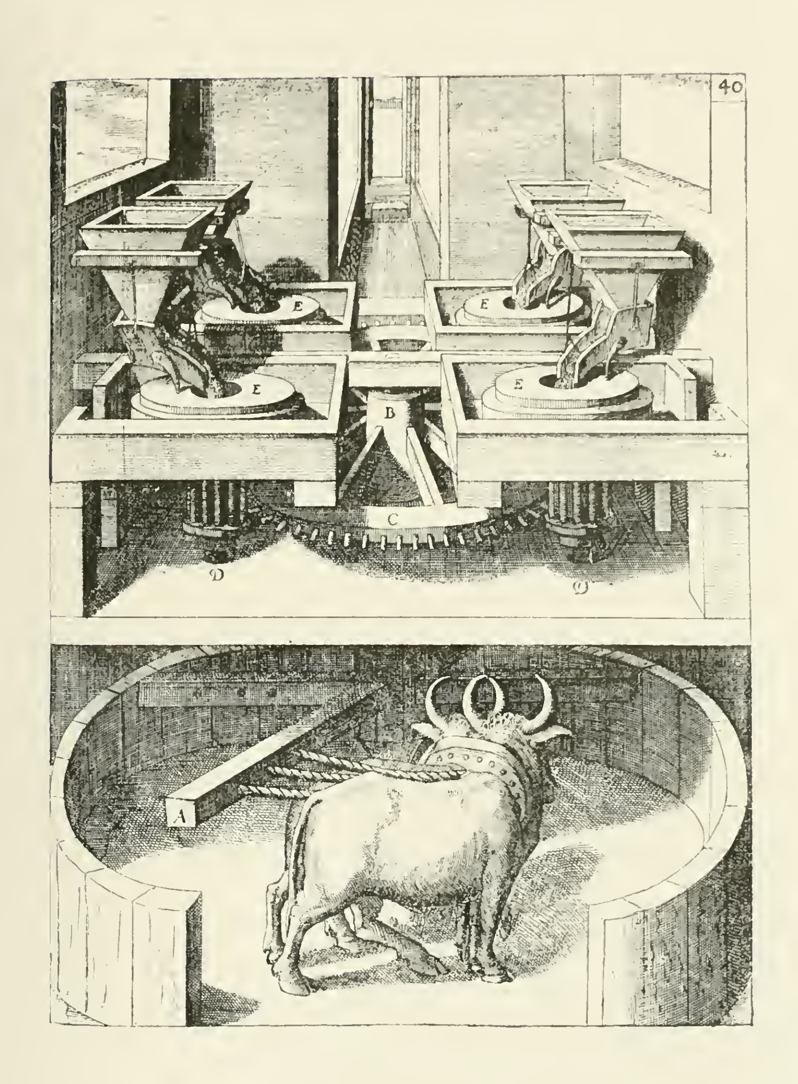


FIG. 50. MOULIN, DE QUATRE PAIRES DE MEULES, MU PAR UN MANÈGE. LE MOUVEMENT EST TRANSMIS A UNE GRANDE ROUE A BROCHES, QUI ENGRÈNE SUR QUATRE LANTERNES. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII[e] SIÈCLE.)

nous écrit M. Charles Normand, une pierre sculptée, de l'époque romane, sur laquelle on a figuré un moulin à eau.

Le moulin à eau est parvenu jusqu'à nous; on retrouve dans les écrits de la Renaissance, pour désigner les différentes parties du moulin, les termes dont nous nous servons encore aujourd'hui; les gravures du livre de Strada sont identiques à celles publiées au dix-huitième siècle dans le *Théâtre de l'agriculture* de l'abbé Rozier, dans le *Theatrum machinarum* de Van Zyl (1761), dans le *Groot volkomen Moolenbrock* (1734), dans la Grande Encyclopédie (fig. 51). La roue à aubes peut être mue par-dessous, c'est-à-dire que le courant d'eau, dans lequel elle baigne par sa partie inférieure, pousse les palettes devant lui et oblige, par conséquent, la roue à tourner dans le sens opposé à sa direction. Dans d'autres cas, l'eau tombe sur les aubes, à la partie supérieure de la roue; c'est ce qui se fait le plus souvent aujourd'hui. Pour réaliser ce dispositif, on doit déterminer une retenue, afin d'amener l'eau à l'endroit où elle a son effet utile.

Le mouvement de la roue se communique à un arbre horizontal, dit arbre *gésant* ou tournant; celui-ci porte le *rouet*, c'est-à-dire un plateau circulaire, formé de quatre pièces de bois ou *chanteaux*, reliées à l'arbre par les *embrasures* ou *croisées;* le rouet est armé de fiches, et ces fiches engrènent sur la lanterne; celle-ci se compose de deux plateaux ou *tourtes*, reliés par des tiges de bois ou *fuseaux*. Au centre de la lanterne passe le *fer à moulin* ou gros fer, qui traverse la meule gisante entre des *boîtes* et *boîtillons*, et se termine dans l'*œillard* de la meule courante par un *manchon* en forme de fourche; le manchon enserre l'*anille*, qui est scellé dans l'œillard, et le mouvement du gros fer se transmet ainsi à la meule courante. Un système de levier, que l'on équilibre avec des poids, soulève la

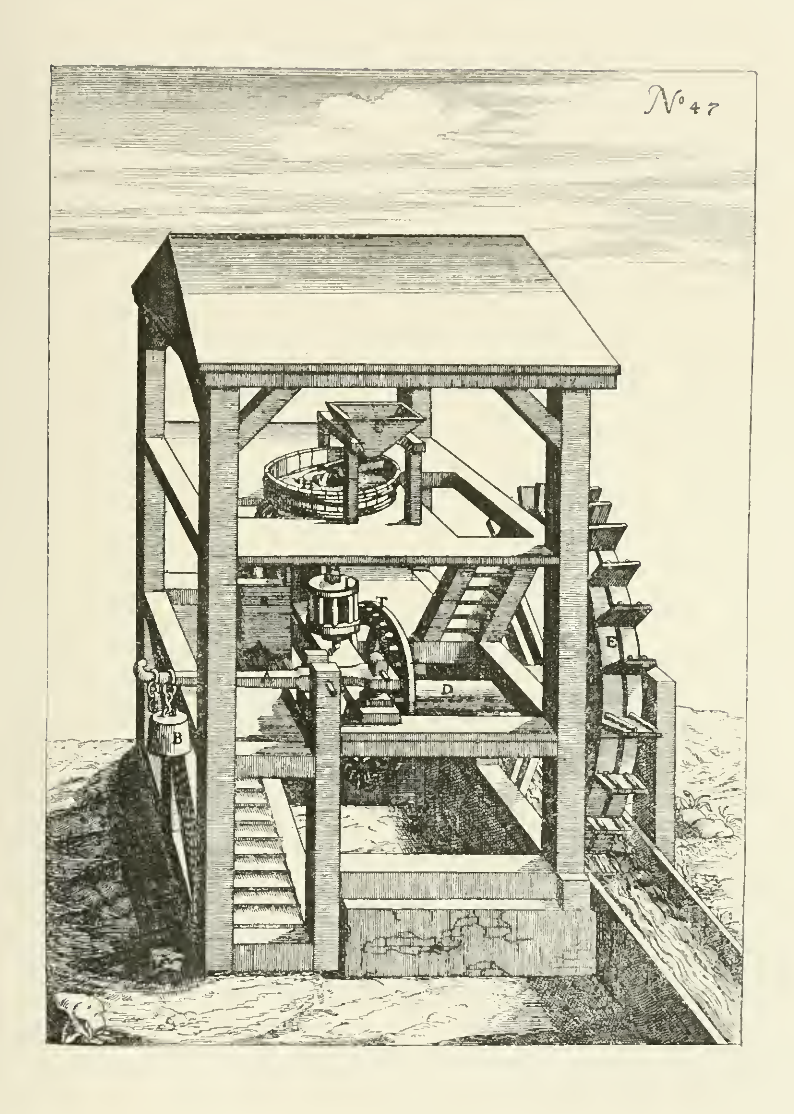


FIG. 51. MOULIN MU PAR L'EAU
LA ROUE A AUBES COMMANDE DIRECTEMENT L'ARBRE « GÉSANT »
(D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE)

pièce de bois (*trempure* et *braxe*) sur laquelle est établie la lanterne et permet, par conséquent, de modifier la distance qui existe entre les meules.

Le grain est distribué par la *trémie* et l'*auget*. et celui-ci est mis en mouvement d'oscillation par une pièce de bois, le *frayon*, qui est montée sur l'anille. La trémie et l'auget sont maintenus en général au-dessus des meules par des traverses en bois, *trayons* et *porte-trayons*, *trumions* et *porte-trumions*. Enfin le moulin est entouré d'un cercle de bois dit *archure*, et recouvert de planches dites *couverceaux*.

La roue à aubes n'était pas, au dix-septième siècle, le seul engin capable de transmettre la force de l'eau, et j'ai été fort étonné de trouver dans ce livre de Strada, auquel j'ai fait déjà de si fréquents emprunts, une gravure (fig. 52) qui nous montre deux roues horizontales, véritables turbines à eau. La chose n'était cependant pas nouvelle, même à l'époque où le livre a paru; car il existe à la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers le *Théâtre des Industries*, de Jacques Besson, édité en 1579, où une véritable turbine est représentée (*moletrinæ aquatilis conficiendæ nova ratio*).

IX. — LE MOULIN A VENT

Le *moulin à vent* est plus moderne. Vitruve, qui nous a laissé un tableau très complet des connaissances industrielles de son temps, n'en parle pas.

On dit que le moulin à vent a été importé d'Orient, au moment des croisades, en France et en Angleterre, vers le milieu du onzième siècle.

On connaît une charte de 1105, dans laquelle Guillaume, comte de Mortain, autorise Vidal, abbé de Savigny, à établir dans les diocèses de Bayeux, Évreux et Coutances un moulin à vent, *molendinum ad ventum*. Mais Mongez fait

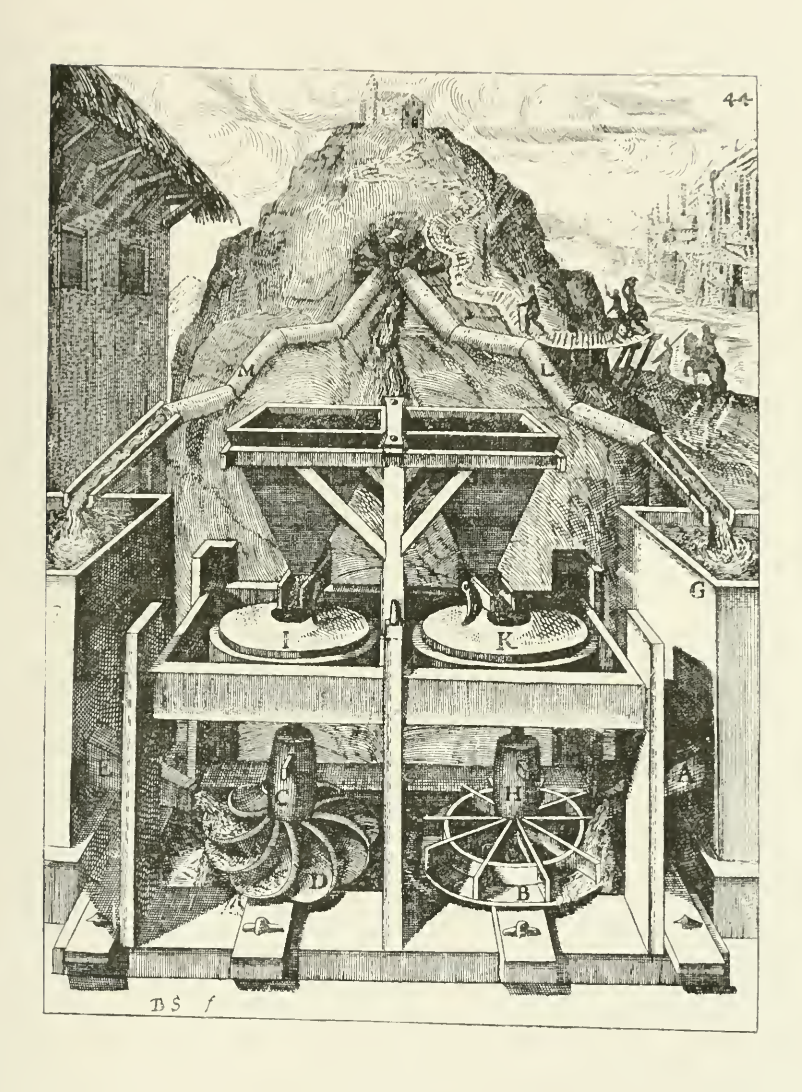


FIG. 52. MOULIN MU PAR L'EAU. LA FORCE DE L'EAU EST TRANSMISE AU MOULIN PAR L'INTERMÉDIAIRE DE ROUES A AUBES HORIZONTALES, FORT ANALOGUES A NOS « TURBINES » MODERNES. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE.)

remarquer que la première croisade date de 1095, et que dix années n'auraient probablement pas suffi pour généraliser l'emploi du moulin à vent. Heringius prétend même que les moulins à vent ont été utilisés en Bohême au septième siècle. Champollion le confirme.

Au quatorzième siècle, ils étaient désignés, dit Viollet-le-Duc, sous le nom de moulins *Turquois*. En 1358, il y avait un moulin à vent à Montmartre, qui a d'ailleurs perpétué son souvenir jusqu'à nous.

Le mécanisme des moulins à vent, à en juger par les documents que nous possédons, ne différait pas autrefois sensiblement de ce qu'il est aujourd'hui (fig. 53).

Le moulin était monté sur pivot et, grâce au *cabestan à virer au vent*, le meunier pouvait « tourner son aile et s'endormir content ».

La meule supérieure est, comme dans le cas du moulin à eau, soutenue, grâce à son anille, par le papillon du petit fer, c'est-à-dire du fer qui traverse verticalement la meule inférieure; mais celui-ci ne lui communique pas le mouvement.

Les ailes qui se trouvent à la partie supérieure du moulin entraînent un arbre *gésant*, qui n'est pas horizontal, mais incliné, en général, d'environ $0^{m},10$ par mètre; le rouet est monté perpendiculairement à l'arbre, et il engrène sur une lanterne, dont les deux *tourtes* sont inégales de diamètre, et les fuseaux disposés suivant un tronc de cône. A l'intérieur de cette lanterne est fixée une pièce de fer, présentant, vers la partie basse, deux mâchoires qui saisissent l'anille dans sa partie étranglée et mettent en mouvement la meule courante.

X. — CONCLUSIONS

L'adoption des moulins à eau et à vent a eu, comme je l'ai dit plus haut, des conséquences économiques et techniques qu'il faut développer.

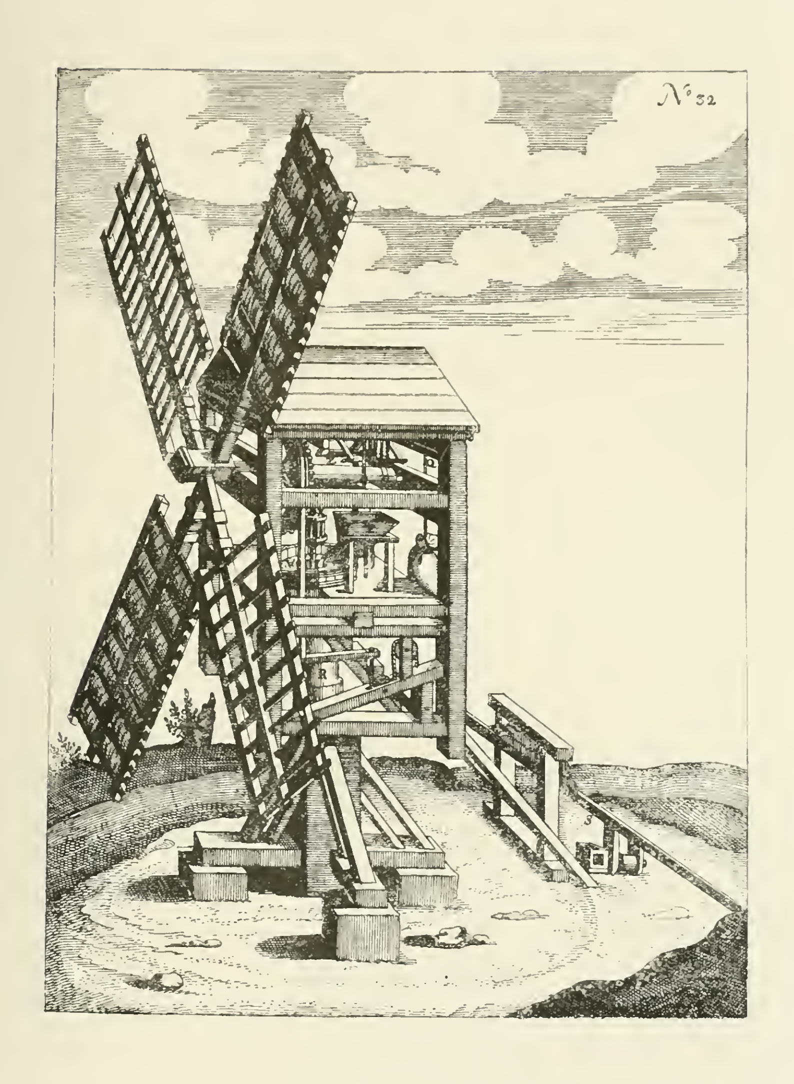


FIG. 53. MOULIN A VENT. LE MOUVEMENT DES AILES FAIT TOURNER L'ARBRE « GÉSANT », ET CELUI-CI, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE ROUE A BROCHES, ENGRÈNE SUR UNE « LANTERNE ». CALÉE SUR L'ARBRE DU MOULIN. (D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVIIe SIÈCLE.)

Le jour où la machine a reçu un moteur naturel et une transmission mécanique, le travail de la meunerie, de domestique qu'il était, est devenu industriel. Le travail se faisait dès lors dans des conditions plus économiques et plus parfaites. Le moulin s'est adjoint le *bluteau*, destiné à séparer la farine du son, puis le *dodinage*, destiné à classer les gruaux, puis le *crible*, destiné à nettoyer le grain.

D'autres conséquences, plus techniques, plus terre à terre, ont eu pour résultat de modifier sensiblement la forme et le mode de construction des meules.

La meule romaine tournait lentement, il en était de même de la meule à bras gallo-romaine; il fallait par conséquent que, pour permettre au grain moulu de gagner la périphérie, les meules fussent taillées coniques; le grain glissait par son propre poids le long de ces surfaces.

Quand on a pu, grâce aux engins mécaniques, donner au moulin une plus grande vitesse de rotation, les meules devaient cesser d'être coniques; car le grain, délivré au centre, gagnait rapidement la périphérie sous l'influence de la force centrifuge.

L'invention du rayonnage, ou plutôt sa réinvention, devait contribuer à aplanir la surface des meules; les rayons ont en effet pour mission de conduire le grain vers la périphérie; pour cette raison encore, les meules devaient cesser d'être coniques; et en effet, on n'emploie, en France, que des meules plates.

L'adoption du rayonnage devait amener un progrès nouveau, consacrer l'emploi des pierres dures à la construction du moulin. Les pierres dont on faisait usage jusque là présentaient de nombreuses cavités, des *éveillures*, et on les recherchait précisément parce que ces éveillures donnaient du *coupant* et du *mordant* à la meule; mais elles présentaient l'inconvénient d'être tendres et de s'user rapidement. Les

rayons, en cisaillant le grain, produisent le même effet que les éveillures de la pierre; celles-ci devenaient inutiles, et l'on pouvait construire le moulin en pierres moins éveillées, mais plus dures.

Une révolution en amène une autre : on ne pouvait trouver, sur une surface de $1^{m},40$ à $1^{m},50$, une pierre monolithe d'une dureté homogène; les constructeurs ont donc été amenés à façonner la meule par la juxtaposition de morceaux dits *carreaux*, judicieusement choisis et joints au moyen de ciment.

L'invention n'est peut-être pas nouvelle; au commencement du siècle, les Bretons, gens économes, venaient chercher, paraît-il, à nos carrières de la Ferté-sous-Jouarre, des fragments que l'industrie rejetait, et qu'ils savaient assembler pour la construction de leurs meules. En tout cas, ce mode de fabrication est fort avantageux; il permet de mettre au centre de la meule, au *boîtard*, où l'effort est faible, parce que les deux meules ont là plus d'écart qu'à la périphérie, des pierres relativement tendres, et à l'entourage, au contraire, les pierres les plus dures, les plus siliceuses et les plus pleines.

Telles sont les étapes successives que le génie inventif de l'homme a parcourues avant d'arriver à construire et à manœuvrer la meule moderne. Cette meule nourricière de l'humanité, que chacun de nous aime avec reconnaissance, dont le bruit a bercé notre enfance, va bientôt tomber dans l'oubli. Elle ne sera plus l'objet d'aucun perfectionnement; car, battue par son concurrent, le broyeur à cylindres métalliques, elle disparaît; son histoire touche à sa fin, et nous n'avons plus qu'à saluer son glorieux passé.

LE CONGRÈS PARISIEN, MUNICIPAL, INTERNATIONAL DE

L'ART PUBLIC

OU ÉTUDE DES CONDITIONS

DE LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DES VILLES

PAR

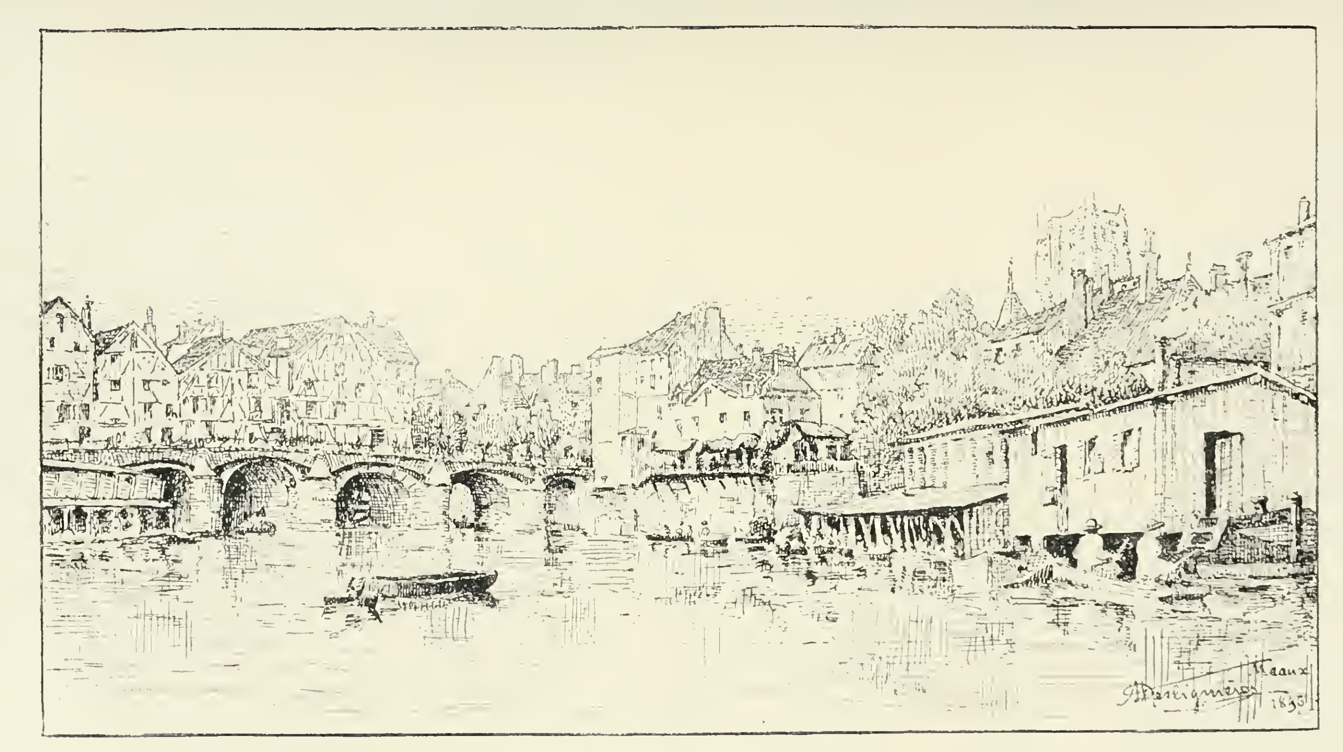
CHARLES NORMAND

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'ORGANISATION DU CONGRÈS

(*Suite.* — Voy. les volumes précédents et t. XII, p. 180, 234, 292, 304. — T. XIII, p. 26, 181, 228, 308, 317. — T. XIV, p. 75, 197, 323, 373.)

Nous avons publié les discours et les vœux du Congrès de Paris. Suivant le vœu qu'il a exprimé, nous publierons complètement ici tous les précieux documents et discussions qui intéressent si vivement les Amis des Monuments ; comme l'a dit excellemment M. le président du conseil municipal, M. Grébeauval, ils « tiennent en quelque sorte la tête du mouvement, car ils existaient bien avant que la commission du Vieux-Paris fût créée par le conseil municipal. » (*Bulletin municipal officiel.* Dix-neuvième année, n° 222.) Tout en remerciant M. Grébeauval de l'attention qu'il a eue de rappeler, avec sa haute autorité, la portée de l'œuvre que j'ai fondée et le grand service rendu à l'art et au pays par nos collègues coalisés, il est utile de reproduire aussi les paroles par lesquelles M. de Selves, préfet de la Seine, revendiquait pour la France l'honneur de l'initiative en faveur de l'art public ; à l'ouverture du Congrès, faisant allusion à la Société des Amis des Monuments, M. de Selves disait, lui aussi, du haut de la tribune de l'Hôtel de Ville : « Laissez-moi vous dire, car j'éprouve quelque fierté à le marquer, qu'en France et à Paris le

D'APRÈS L'AQUARELLE DE DESLIGNIÈRES AUX *Amants de la Nature*



PONT ET VIEUX MOULINS (AVAL)

SOUVENIR DE LA VISITE DU COMITÉ DE L'*Ami des Monuments et des Arts*, A MEAUX

souci qui vous inspire s'est affirmé particulièrement. » (*Bulletin municipal officiel*, dix-neuvième année, nº 213, reproduit dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, t. XIV, p. 200). La presse française s'est plu à faire la même constatation ; un éminent critique, M. Montorgueil, auteur dans l'*Éclair* (treizième année, nº 4288) d'étincelantes chroniques, écrivait : « Ce sont les Belges, dont le trésor architectural ancien est si grand, qui, les premiers, ont employé cette expression « d'art public » et émis l'idée d'un Congrès. Sans vouloir diminuer en rien leur mérite, il nous faut rappeler que, depuis quinze ans, cette croisade est prêchée en France par les Amis des Monuments qui ont Charles Normand pour Pierre l'Ermite. »

M. E. Broerman, fondateur en Belgique d'une œuvre similaire à celle que nous avons créée à Paris en 1884, publia son premier article en 1892 et fonda la Société belge en 1893.

Et dans la première séance que j'ai organisée pour la Société des Amis des Monuments parisiens, le 7 février 1884, je disais dans mon discours inaugural :

« Nous nous occuperons, en outre, et tout particulièrement, des questions intéressant non pas seulement le passé... MAIS SURTOUT LE PARIS MODERNE pour les mesures propres à en développer la physionomie monumentale et pittoresque. »

Et dès lors, entre autres choses, nous commencions notre campagne contre les « réglementations de saillies qui entravent l'imagination de l'artiste et l'embellissement de la cité », campagne commencée en 1884, qui trouve enfin son aboutissement en 1901.

PROGRAMME
D'EXPOSITION D'ART PUBLIC

PAR

CHARLES NORMAND

On donne aujourd'hui aux « *Amis* », la primeur du rapport que j'avais présenté, sur la demande du président de la *Commission municipale de l'Art public,* M. John Labusquière, alors vice-président du Conseil municipal de Paris, à la Commission supérieure chargée d'examiner ce programme de l'exposition de l'Art public.

A cette séance, tenue à l'Hôtel de Ville, assistaient tous les hauts fonctionnaires de la ville, MM. Lucipia, président du Conseil municipal; de Selves, préfet de la Seine; les présidents des troisième et quatrième commissions municipales; Bruman, secrétaire général de la Préfecture; Brown, chef du service des Beaux-Arts; Bouvard, directeur du service d'architecture, etc...

M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, voulut bien se faire l'interprète de l'assemblée, et féliciter, au nom de la Commission, l'auteur du rapport.

L'exposition des maquettes dont nous avons eu l'idée et qui fut le « clou » de l'exposition de l'Art public, était la conséquence du rapport qu'on imprime ici pour la première fois. Des raisons d'économie obligèrent à supprimer quelques-unes des maquettes, et empêchèrent de réaliser entièrement notre programme. Néanmoins, nous laissons au rapport son texte primitif, car cet exposé dira mieux, dans son intégrité, notre pensée; sous cette forme, il pourra mieux servir, dans l'avenir, à guider les futurs organisateurs d'expositions d'art public. La liste des maquettes réalisées a été donnée dans l'*Ami des Monuments et des Arts*. (T. XIV, p. 77.)

« Si le Congrès de l'Art public était sage, écrivait très justement l'auteur d'une chronique qui lui était consacrée (Le *Temps*, 12 janv. 1900.), il s'attacherait surtout à déterminer certaines règles propres à empêcher les particuliers ou les administrations de gâter la beauté des villes. Pour demeurer toute critique, l'œuvre du Congrès, ne serait ni moins utile, ni moins importante. » Les organisateurs conçurent, en effet, leur œuvre dans cet esprit, surent se restreindre, afin de mieux embrasser, comme l'Exposition de Bruxelles en avait démontré la nécessité, et appelèrent sur ce point l'attention des personnes qui répondirent à leur appel ; et ils eurent grandement raison.

Après avoir jeté dans mon premier rapport les bases de l'exposition dont le caractère de nouveauté rendait l'exposé tout d'abord très embarrassant, on a discuté en commission les premières idées émises; c'est ainsi que j'ai établi un second rapport, qui, examiné à son tour, m'a permis de rédiger les conclusions pratiques que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La Commission avait jugé nécessaire de restreindre le champ de l'exposition, afin d'obtenir de meilleurs résultats, tout en laissant toute initiative aux villes de France et de l'étranger.

Nous ne nous occuperons ici que de la section parisienne. Notre programme pourra également guider les municipalités françaises ou étrangères et les sociétés privées, dans le choix des objets devant constituer l'installation particulière des expositions et musées d'Art public.

L'Exposition, installée dans le palais des examens de la ville de Paris, sur l'emplacement du marché Saint-Germain, voisin du boulevard Saint-Germain, fût une œuvre, surtout dans notre démocratie naissante, utilitaire et populaire d'une haute portée. La juxtaposition de vues anciennes et actuelles de Paris montre combien sont justes les plaintes de cer-

tains esprits qui n'admirent pas tout à notre époque; car, si bien des choses ont progressé, si la vie est « plus douce et plus facile, on nous en a vraiment trop abîmé le décor ».

Pourtant, c'est dans son milieu que se déroulent nos plaisirs, nos ennuis, nos travaux, qu'il ne laisse pas que d'influencer; c'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement obligatoire et celui qui s'impose à tous le plus également. En raison de ces considérations et du génie de notre race, Paris doit se distinguer entre toutes les villes par le goût pur et l'exécution soignée de ses constructions, par le sentiment pittoresque de leur ensemble, par le soin recherché et la perfection des moindres détails, enfin par cette préoccupation délicate qui ne souffre le mauvais nulle part et dissimule le médiocre autant que possible. Nous sommes loin de la réalisation de ce magnifique idéal. Que signifient, en effet, les enlaidissements accomplis chaque jour, ces mutilations de nos rues et places en plein Paris, ces affiches agaçantes qui dégradent nos plus beaux monuments; leur baroque, leur impudence, leur mauvais goût, révoltent les citoyens indignés de voir former ainsi la foule à l'indifférence du beau, à l'école du laid; ils demandent qu'on cesse de pervertir le jugement public.

L'exposition de la ville de Paris, comportera comme le Congrès de l'Art public trois sections : l'une historique, l'autre technique ou des applications, la troisième administrative.

Voici d'abord, l'énumération des objets qu'on pourrait exposer dans

LA PREMIÈRE SECTION OU SECTION HISTORIQUE.

Deux maquettes mettront en opposition la PLACE DES VICTOIRES actuelle, et celle de jadis; au moyen des anciennes gravures on la restituera en son état au jour de l'inauguration, conformément aux documents conservés, avec ses

divers plans, son relief, sa perspective; on l'animera de personnages vêtus à la mode du temps de la création de la place, commencée par arrêt du Conseil du 19 décembre 1685, sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard, et achevé en 1691, sous la direction de l'architecte Prédot; on y verra la statue si décorative de Van den Bogaert au lieu de la sculpture actuelle, due à Bosio; on fera revivre les quatre fanaux de La Feuillade élevés chacun sur trois colonnes doriques en marbre, lanternons dont la puissante allure ne déparerait pas la place, même aujourd'hui, et saurait s'accommoder du progrès de nos modes d'éclairages; on verrait ces nobles façades dans l'état complet, avant que la rue Étienne-Marcel n'eût emporté, en 1885, l'hôtel de Pomponne, de l'adroit diplomate de la paix de Nimègue; avant que le règne de Louis XVIII n'eût vu inaugurer les immenses pancartes des marchands qui dissimulent sans réel profit pour eux, par mode sotte, la belle ordonnance des arcades, des mascarons, des ordres; on verra la place en son unité parfaite, avant cet exhaussement autorisé, il y a quelques années, en même temps que la transformation des arcades en baies droites; ce fâcheux compromis, réparable il est vrai, altère complètement la physionomie d'une des plus belles places du monde; nul doute qu'un tel parallèle n'inspire la volonté de rendre à Paris, à la France, une des plus belles œuvres d'art, et ce serait un titre de gloire pour la municipalité et l'administration qui saurait satisfaire ce vœu des artistes et des Parisiens.

L'Esplanade des Invalides donnerait également lieu à deux de ces maquettes qu'on a coutume de dresser pour les décors de théâtre, et dont on peut voir de beaux spécimens à la Bibliothèque de l'Opéra; l'une montrerait l'état antérieurement à la création de la gare, l'autre l'aspect après l'enlèvement des bâtiments de l'Exposition de 1900. En cette occasion, comme pour les autres œuvres intéressant la phy-

sionomie artiste de Paris, on grouperait sur les murs voisins les estampes, plans, photographies, dont nous nous serions servi, pour guider les décorateurs de théâtre dans l'exécution de travaux que nous soumettrons à une critique savante et rigoureuse.

Les Champs-Élysées donneraient lieu à l'établissement de *maquettes* montrant respectivement trois états successifs; le premier vers 1840, serait celui de la promenade au temps de l'invasion, du défilé du cortège qui ramenait le corps de Napoléon, en présence d'une population immense accourue malgré les rigueurs d'un hiver implacable, l'état enfin, au moment où la garde nationale défilait pour prêter serment à la République. La seconde maquette montrerait les Champs-Élysées quand le palais de l'Industrie s'était substitué au Carré-Marigny; le troisième enfin présenterait l'état actuel, avec les palais nouveaux de 1900.

Le dégagement de l'entrée du Luxembourg, serait figuré par deux maquettes; l'une montrera ce qu'il eût été si l'on avait réalisé le projet du Directoire, dont on a les plans, et qui consistait en la création d'une place hémi-circulaire en avant du pavillon central dans l'axe de la rue de Tournon; l'autre maquette présenterait l'état au moment où les maisons voisines sont, malgré nos efforts, exhaussées de plusieurs étages, pour le seul profit de la spéculation privée.

Trois maquettes feront ressortir les avantages ou inconvénients présentés par les divers modes de dégagement des édifices gothiques; l'exemple choisi serait celui de la place du parvis de Notre-Dame; on pourra le comparer dans son état restreint au *seizième siècle,* à la fin du *dix-huitième* et, aussi, avec la grande place qui se trouve aujourd'hui en avant de la vieille cathédrale.

Enfin, on opposerait l'une à l'autre la maison faisant l'angle de la place Vendôme, n° 1, et de la rue du faubourg Saint-Honoré, d'une part, dans son état primitif, sous

Louis XVI, d'après le grand ouvrage de Blondel, et un dessin de Mansard, conservé aux Archives nationales, et sous son aspect actuel avec les écriteaux et les boutiques de style nouveau qui en altèrent les caractères; on verra la place en perspective, et on mettra au premier plan l'image des maisons dont l'aspect est dégradé.

Enfin, comme M. Cain en a fait la demande, on ajouterait à ces *quatorze maquettes* deux modèles qui existent au Musée des plans en relief des Invalides et qui montrent, l'un, l'ÉTAT ANCIEN DE LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, exemple d'adaptation d'un monument ancien aux besoins nouveaux; l'autre, la PLACE VENDÔME AU MOMENT DU RETOUR DES TROUPES. La Commission a chargé son président, M. John Labusquière, d'intervenir auprès de M. le ministre de la Guerre, afin de le faire consentir au prêt de ces deux reliefs si intéressants pour l'étude des aspects de la Ville.

En dehors de ces seize maquettes ou reliefs, la section historique ou première section comportera une *série de peintures, plans, gravures ou photographies.*

Conformément aux observations de M. John Labusquière, on fera ressortir l'aspect mesquin que présentent aux voyageurs LES ENTRÉES ACTUELLES DE PARIS, quand on arrive par les gares. Jadis l'accès des villes fournissait l'occasion de motifs ornementaux de nature à surprendre les nouveaux venus par les allures monumentales de l'arrivée, destinée à donner une haute opinion de la cité abordée. En conséquence, M. John Labusquière propose de faire reproduire en peinture l'aspect sous lequel se présentait la Ville quand on arrivait à Paris par la gare de Lyon, qu'une prison, telle que celle de Mazas, apparaissait tout d'abord au voyageur, qui retenait une impression première peu agréable. Une seconde peinture montrerait la même place, la prison étant rasée, et la troisième vue ferait voir l'aspect lors de l'achèvement des maisons élevées, en 1900, sur cet emplacement.

Dans le même ordre d'idées on montrerait les ASPECTS MONUMENTAUX DES ANCIENS ACCÈS DE VILLES, au temps des barrières de Ledoux, des portes de Louis XIV comme la porte Saint-Denis, et des portes du moyen âge.

Deux photographies donneront l'ASPECT DE LA COUR DE LA SAINTE-CHAPELLE en son état ancien, avec son ambiance naturelle d'échoppes, de boutiques, d'après un document publié dans l'*Ami des Monuments et des Arts* (t. XIII, p. 145, 201); on en donnerait un fac-similé intégral, du plus haut intérêt pour l'histoire de Paris et qui permettrait d'agrémenter, sans frais nouveaux, le compte rendu du Congrès, d'une planche d'un extrême intérêt.

Une photographie de l'état actuel ferait ressortir comment, au contraire, les grands bâtiments qui entourent ce joyau du temps de saint Louis effacent la grâce délicate de la châsse de Pierre de Montereau.

Deux peintures montreront, l'une, l'aspect actuel de la dernière tour de la FORTERESSE DES DUCS DE BOURGOGNE, berceau de la Comédie française, sauvée à grand peine des atteintes du boulevard Étienne-Marcel; on la verra englobée dans les bâtiments d'une école primaire, puérilement féodale, et de la mesquine maison de rapport qui l'épaule. Ensemble ridicule qu'une autre peinture présenterait sous l'aspect souhaité, alors que la tour serait isolée, entourée d'arbres et formant oasis pour ce boulevard remarquable par son uniformité et sa monotonie.

Deux peintures aussi pour opposer ce qu'aurait pu être la MAIRIE DU LOUVRE, si l'on avait adopté franchement une structure faite pour elle, au lieu de singer la silhouette de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sa voisine, dont on a reproduit sur le terrain le plantement irrégulier, pour faire à tout prix de la symétrie et de la cadence.

Six peintures, TROIS D'ÉTAT ANCIEN, TROIS D'ÉTAT NOUVEAU, montreraient ou l'aspect ancien, sous forme de quelque

vieille vue daguerréotype, ou d'un vieux dessin, la beauté de nos QUAIS.

On verrait aussi ce que pourraient être les RIVES MERVEILLEUSES DE LA SEINE, si on ne réduisait pas sans cesse la largeur de notre fleuve, qui ne sera bientôt plus qu'un vilain boyau, rival de la Sprée, boueuse et misérable. Si les rives de notre fleuve majestueux, qui sont le plus bel ornement de Paris, étaient respectées, améliorées ; si, par exemple, l'Institut et la Monnaie avaient pour soubassement les quais magnifiques projetés par leurs auteurs et gravés dans l'*Architecture française* de Blondel.

Deux peintures encore pour faire voir le CHEVET DE NOTRE-DAME : l'une, en son état actuel ; l'autre, depuis la bâtisse élevée en 1898.

Quatre autre peintures présenteront la BUTTE MONTMARTRE, avant et après l'installation du jardin sur chacun de ses versants. On sera heureux de rendre justice aux efforts accomplis ici pour l'embellissement de la capitale.

Deux peintures montreront peut-être les états successifs du palais de la COUR DES COMPTES, ET DE LA GARE D'ORLÉANS qui s'y est substituée sur les rives de la Seine.

EN RÉSUMÉ (PREMIÈRE SECTION)

La section historique comporterait provisoirement l'établissement de quatorze maquettes de théâtre, le prêt de deux modèles du ministre de la Guerre et d'autres empruntés soit à Carnavalet, soit au musée d'Auteuil et aux collections de la Ville, diverses photogravures ou photographies à établir, et enfin environ dix-neuf peintures nouvelles.

LA SECONDE SECTION, DITE TECHNIQUE OU SECTION DES APPLICATIONS.

Dans cette section, confiée à notre collègue, M. Charles Lucas, on verrait deux maquettes montrant DEUX RUES DE

VINGT MÈTRES ; l'une de ces maquettes, celle de l'état en 1878 existe déjà puisqu'elle a figuré à l'Exposition de 1878 ; l'état actuel devrait être exécuté spécialement.

Des modèles des huit MAISONS PRIMÉES dans le concours de façades institué par le Conseil municipal.

Deux modèles maquettes de théâtre permettront de faire un parallèle entre les SAILLIES autorisées actuellement sur la voie publique, et celles permises par le nouveau règlement dû à l'initiative heureuse de M. de Selves, préfet de la Seine ; conformément aux plans annexés au rapport présenté par M. Chérioux au nom du Conseil municipal, qui a eu la bonne pensée d'en adopter les conclusions, si fertiles en promesses, si la spéculation n'en fausse les visées hardies et bienfaisantes.

D'autres maquettes représenteront la PLACE LAFAYETTE, avec ses maisons du côté de la rue d'Hauteville, telles qu'elles étaient en 1840, 1878, 1899, 1900. Les maquettes de 1878 et 1899 ont déjà été exécutées sous la direction de M. Bouvard.

Trois maquettes pour l'HÔTEL PAÏVA, avant l'installation du restaurant de Cubat ; l'HÔTEL LHOMME, à l'angle des Champs-Élysées, et un petit hôtel à choisir parmi ceux construits en ces dernières années.

Des photographies d'après nature, agrandies et peintes, permettront de faire voir, sous forme de parallèle, des AVENUES DE CARACTÈRE TRÈS DIFFÉRENT, telles que l'AVENUE HENRI MARTIN, dont les maisons ont un caractère original, et la monotonie des façades de l'AVENUE KLÉBER.

De même, on fera ressortir l'antithèse présentée par les PETITS HÔTELS de la rue Fortuny et de la rue Logelbach, de la place de l'Europe actuelle et de son état ancien, reproduit sur des tableaux que la ville a fait exécuter pour l'exposition de 1889.

On reproduira par l'aquarelle vingt séries de spécimens de

MONTFORT-L'AMAURY



CIMETIÈRE DE LA BROSSE

ANCIENNE ENTRÉE, SUR LA RUE DE LA BROSSE

Ce mot de Brosse signifie : sol sablonneux couvert de broussailles.

chacune des catégories suivantes d'ÉLÉMENT D'ART PUBLIC : portes cochères, potences et enseignes, mansardes et souches de cheminées, marquises, de boutiques ou en arcades ou à travées droites, deux types de confiseries, deux de pharmacies, deux d'éventaillistes, et divers spécimens de détails accessoires de la voie publique, tels que kiosques, urinoirs, water-closets, les séries de grilles des jardins publics et des maisons privés, enfin la série des candélabres et appareils d'éclairage. Ensuite, on ferait une étude comparative des divers MODES DE PLANTATION de nos rues et boulevards ou des paysages urbains; des vues à vol d'oiseau présenteront les bois de Boulogne et de Vincennes, les buttes Chaumont avant et après l'installation du parc actuel. On établira un parallèle de vingt types de bordure de gazon et façons de les encadrer, des grilles, édicules, groupes, statues.

LA TROISIÈME SECTION OU SECTION ADMINISTRATIVE.

Cette section, confiée aux bons soins de M. André Hallays, nécessitera six vitrines dans lesquelles on exposera, selon les termes du programme, les lois, arrêtés, règlements relatifs à la création et à la protection de l'aspect artistique des villes et de la beauté des sites champêtres ; les publications, revues, journaux et livres, où sont traitées les questions qui forment le programme du Congrès; et, en originaux ou en reproductions, les affiches, placards, pancartes, etc., et tous autres documents curieux, — anciens, modernes et contemporains, — se rapportant à la police édilitaire, à la protection des monuments, des œuvres d'art publiques, aux inscriptions de voies, de places et de monuments, etc., que peuvent posséder les archives, les bibliothèques, les musées et les collections privées. Ces divers documents trouveraient place également contre les murs des galeries.

Tel fut, succinctement exposé, l'avant-projet de la section

parisienne de l'exposition de l'art public. Si le projet n'en a pas été réalisé de tous points, l'exposition des maquettes a été fort remarqué par la presse, ainsi que celle de la Société des Amis des Monuments parisiens et du musée Carnavalet. Nous ne dirons rien aujourd'hui des envois de France et de l'étranger, le présent rapport ayant été exclusivement consacré à Paris et pouvant servir, dans l'avenir, de guide pour les organisateurs de futures expositions d'art public.

CHRONIQUE

(DE NOS CORRESPONDANTS SPÉCIAUX)

Musée de Salzbourg. — M. le D[r] Petter vient de faire paraître un Annuaire, rédigé en allemand. On y trouve des informations sur le mouvement des collections pendant l'année 1900. On sait le grand intérêt du musée de Salzbourg, qui renferme, notamment, ces fameuses CHAMBRES HISTORIQUES qui ont fourni à M. Charles Normand la matière des belles gravures d'un des ALBUMS de l'*Ami des Monuments et des Arts*. Le directeur du musée, l'éminent D[r] Alexandre Petter a fait preuve de son zèle coutumier en éditant son intéressant rapport. Deux planches curieuses reproduisent des serrureries antiques, encore en usage dans la montagne des environs de Salzbourg; elles ont les plus grandes analogies avec les clés de bois, que nous avons vu employer dans l'île Éléphantine, en Égypte, et celles en métal de l'antiquité. On reviendra sur ce sujet dans la réédition de l'*Architecture métallique antique*, de M. Ch. Normand.

Dans une préface, M. le D[r] Petter signale les résultats favorables de l'année 1900; il inventorie les acquisitions du musée et de la bibliothèque placés sous le protectorat du grand-duc Louis-Victor, un des donateurs du musée, avec

le grand-duc Ferdinand IV de Toscane. Le président du Conseil d'administration est le bourgmestre, M. Franz Berger ; le directeur, M. Alexandre Petter, assisté de MM. Kastner et Scholler. Les membres sont : MM. V. Berger, Dornig, Eigl, Fugger, Petter, Povinelli, Prinzinger, Schumacher, Welser, Widmann, Zeller. (Voy. p. 128.)

La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin [1] vient de publier la *Biographie d'A. de Gosselin*, qui exécuta des fouilles à ses frais, retrouva la tombe de Le Saulnier, contemporain de saint Louis, dalle remarquable de l'Abbaye du Val. M. Gosselin donna en 1881 au Louvre une splendide et rarissime phalère, découverte à Auvers, précieuse parure d'un ancien chef. — M. Régnier étudie *les Carmélites de Gisors* (1631-1792), encore un de ces beaux travaux (132 pp.) sérieusement étudiés selon la coutume de l'auteur ; plan et vue du monastère. — M. Depoin, dont on connaît le long dévouement à l'histoire locale, refait l'histoire d'Éléonor, comtesse de Beaumont, d'après les documents du livre du colonel Borelli de Serres, sur « la Réunion des provinces septentrionales à la couronne ». — M. Regnier a fait le relevé des œuvres exposées au Salon et relatives au Vexin.

On voit que la société de Pontoise poursuit son œuvre avec son zèle accoutumé ; cette ville a d'ailleurs donné un bel exemple par l'installation de son musée d'antiquités régionales, si soigneusement conservé par Mme Tavet, une véritable « Amie des monuments ».

Allocation au Comité du monument commémoratif de la bataille de Formigny (Calvados), près Bayeux. — Une chapelle de 1486, et une borne élevée par M. de Caumont

1. Voir t. XV, p. 128.

commémorent le souvenir de la bataille de Formigny (1450), cause de la perte de la Normandie par les Anglais.

Dans la séance du Conseil général du 3 juillet 1901, M. Marquez s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, je vous propose, au nom de la quatrième Commission, de voter une somme de deux cents francs pour être versée entre les mains du trésorier du comité du monument de Formigny.

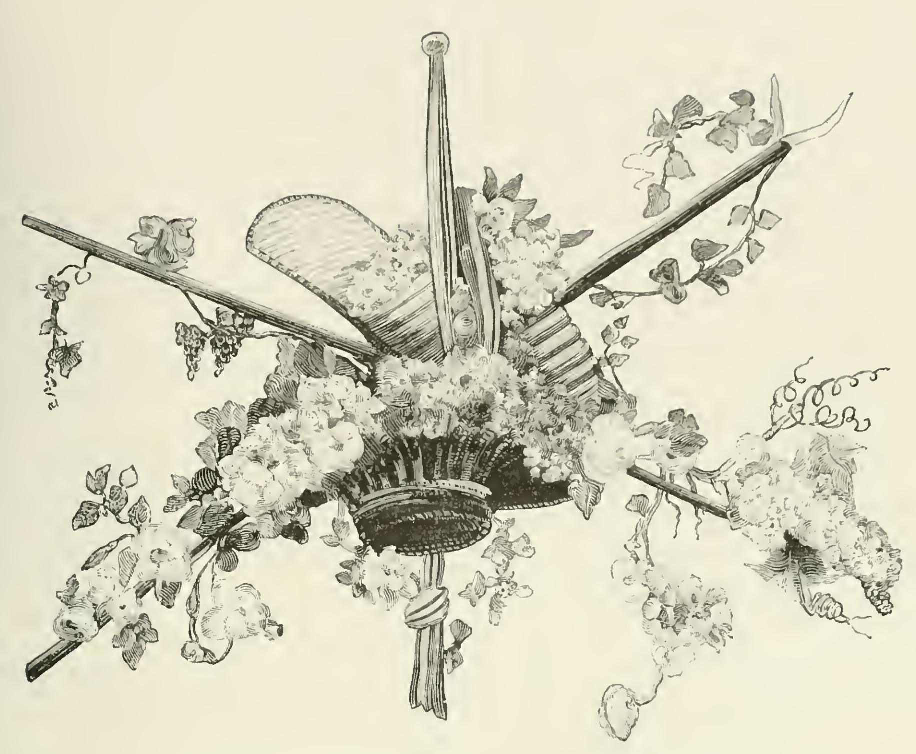
« Vous n'ignorez pas, Messieurs, que cette terrible et décisive bataille mit fin à la guerre de Cent ans et débarrassa la France des Anglais qui la souillaient depuis si longtemps.

« Une colonne commémorative avait été érigée en 1830 à l'endroit même où le connétable de Richemont accomplit ce haut fait d'armes; mais, grâce au temps qui ne respecte rien, elle est dans un état de délabrement et de vétusté qui fait peine à voir; encore quelques années et elle ne sera plus qu'une pierre informe à la merci des intempéries des saisons.

« Cette date est assez mémorable dans notre histoire pour que nous la perpétuions par un monument durable et digne d'elle.

« C'est pourquoi nous vous demandons le vote de la somme ci-dessus qui sera accueillie avec reconnaissance par les organisateurs. »

Adopté (1901 ; p. 225.)



VERSAILLES : PETIT PANNEAU DU PAVILLON DE MUSIQUE

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

PH. GILLE ET MARCEL LAMBERT : Versailles et les deux Trianons. — 2 vol. in-fol. avec planches. Tours, Mame.

Nous avons signalé cet important ouvrage dès son apparition (t. XIII, p. 224, 343 et t. XIV, p. 52). Aujourd'hui ce livre, orné de superbes planches dont on donne deux exemples, est terminé. La place nous manque pour l'analyser; mais nous publierons prochainement une étude sur ce bel ouvrage.

D. JORDELL : Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899. — In-8, 357 pages. Paris, Nilsson, 1901. Nous reviendrons sur cet ouvrage.

LÉON ROSENTHAL : La peinture romantique. — Grand in-8 carré, 336 pages. Paris, 1900.

Étude sur la révolution picturale qui, dirigée en France, sous la Restauration, contre David et son école par Géricault, Ingres et Delacroix.

J.-C WIGGISHOFF : Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs; particularités oubliées ou peu connues de 1470 à 1600. — In-8, 45 pages. Paris.

METTENSIA II : Le Cartulaire de Gorze. — Fascicule 3. — In-8, p. 361-603. Paris.

Publication de la Société des Antiquaires de France.

Comité de conservation des monuments de l'art arabe. — Fasc. 16. — Le Caire. — In-8. Planches.

Nous avons déjà parlé et reviendrons sur cette intéressante publication, due aux bons soins de M. Herz bey.

ANDRÉ MELLERIO : Rome, la question d'art et la question politique. — Paris, in-8.

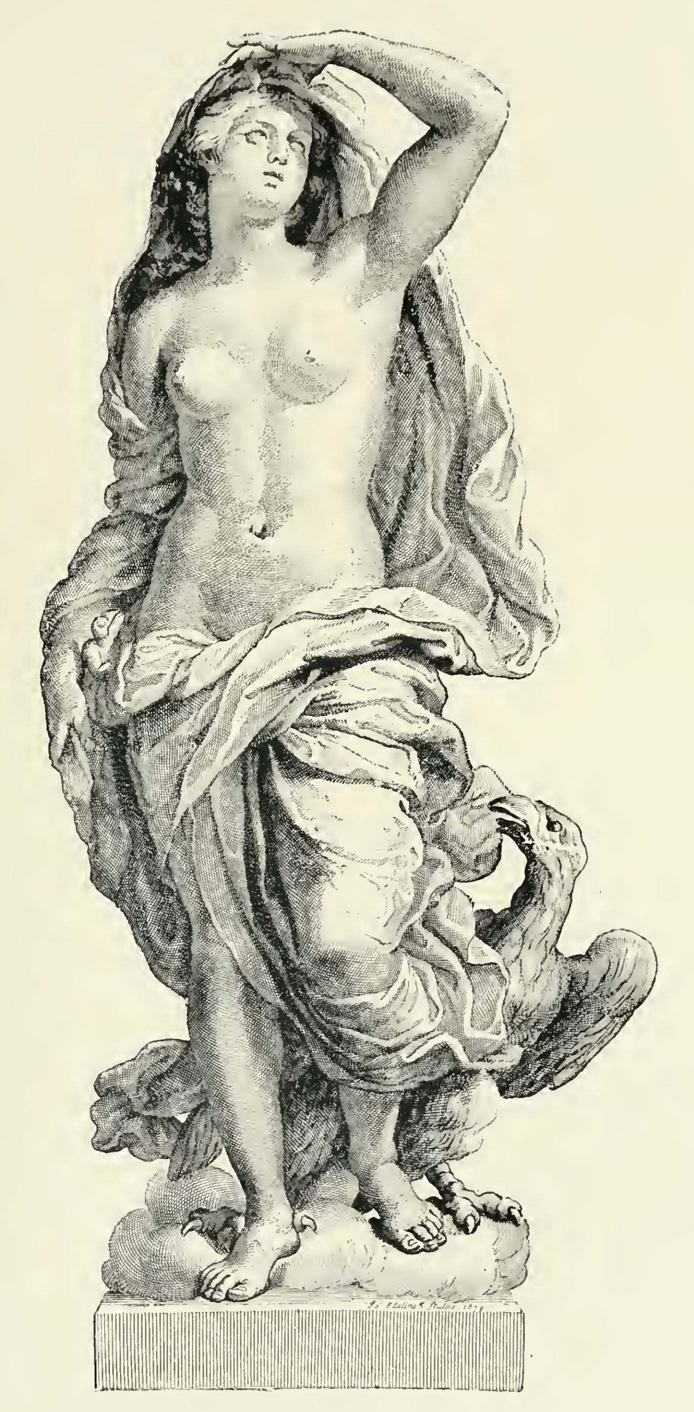
LUCIEN ÉTIENNE : La Vie et les Œuvres de Paul Sédille. — Notice lue au Congrès des architectes. In-8.

ÉTIENNE BRICON : Psychologie d'art. Les Maîtres de la fin du XIXe siècle. — Paris. 338 pages.

O ARCHEOLOGO PORTUGAÊS : Collecçao illustrada de Materiaes e noticias publicada pelo Museu ethnologico Português. — Lisboa, Imprensa nacional, 1901. Vol. 6.

J. BOURNON : Rectifications et additions à l' « Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris ». 3e liv., 2e partie. — In-8. Paris, 1901.

Travail précieux de haute érudition mettant au courant des recherches dernières sur l'ancienne banlieue ecclésiastique de la ville de Paris : La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Vaugirard, Grenelle.



GILLE ET LAMBERT. VERSAILLES : L'AIR

STATUE DE MARBRE, PAR LE HONGRE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE LE VANDALISME

(*Suite.*)

LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES AMIS DES MONUMENTS DU PRAGUE ANCIEN

PAR

CHARLES NORMAND

De la « Marche sur Prague », à laquelle j'avais été convié par le conseil municipal de Prague, j'ai gardé un souvenir ému, comme tous mes compagnons de voyage. Ce n'est pas ici que je causerai de ces souvenirs et du touchant accueil fait à la France. Mais j'ai eu l'occasion de présider une séance et une exposition spécialement organisée par nos confrères tchèques des Amis des Monuments du Prague Ancien. Je voudrais dire un mot ici de cette bonne œuvre encore inconnue chez nous. J'aurai sans doute l'occasion de parler à nouveau de nos amis, des paroles que j'y ai dites, en compagnie de mon confrère M. Dupuy, de MM. J. Herain, V. Broz, Cêrny, membres du bureau de la Société de Prague-Ancien, de Mlle Slecna Zdenka Braunerova et de tant d'autres patriotes tchèques, amis de la France et de l'Art. Nous avons été particulièrement touchés de la présence de M. Ignát Horica, député à la Diète du royaume de Bohême et au « Reichsrath » de Vienne, venu avec sa femme, l'admirable actrice qui aime à seconder tout effort national. M. Vaclav Hladik, un dévoué de ces grandes causes, directeur de la revue *Lumir*, a publié un compte rendu détaillé de la séance des « Amis des Monuments », dans son journal *Narodni Listy* (n° 182 du 4 cervence 1901). Un de nos amis (dont on respecte l'anonymat ?) a bien voulu, sur ma

demande, me fournir quelques lignes sur l'œuvre de la Société de Prague Ancien, que je transcris ici :

LE CLUB DES AMIS DES MONUMENTS DU VIEUX PRAGUE — en tchèque : **KLUB « ZA STAROU PRAHU »** — fut fondé en 1900. Ses créateurs se proposent de défendre contre les démolisseurs le vieux caractère de Prague, les nombreux et superbes jardins qui entourent ses vieilles demeures; enfin, d'exercer une action sur les créations nouvelles dans un sens artistique. C'est, on le voit, exactement le programme que nous exposions il y a quinze ans, dans la première séance de la Société des Amis des Monuments parisiens ; programme dont se sont inspirées de nombreuses sociétés créées, depuis lors, à Paris, en France, à l'étranger sous divers noms, tels que ceux d'Amis de l'Architecture, Vieux-Lyon, Vieux-Paris, d'art public, etc. M. de Selves, avec une équité qui lui fait honneur, a déclaré en séance publique, ainsi que M. Grébeauval, alors président du Conseil municipal, que l'œuvre des Amis des Monuments avait été l'initiatrice d'un enthousiasme et d'une organisation qui débordent à présent dans toute l'Europe. Prague, ville d'art, berceau d'illustres enfants, ne pouvait rester en arrière. Le club propagea d'abord ses idées au moyen de diverses brochures. Malheureusement, après une année de rude labeur, les résultats laissèrent à désirer. Le courant utilitaire était encore trop puissant pour ne pas l'emporter sur le courant d'ordre tout à fait idéal.

Mais, dès le début de la seconde année, en 1901, on faisait triompher les idées défendues par le club. Au concours pour l'assainissement du « Petit côté », le jury décerna les trois premiers prix aux membres du club qui défendirent dans leurs plans les idées des amis des monuments du Vieux-Prague ; c'est à eux également que revient le mérite de la conservation de l'ancien Hôtel de la Monnaie et l'acquisition

par la ville de Prague de presque toute une colline, le parc du prince Kinsky, pour sauver l'aspect de la ville, surtout le panorama d'un nouveau pont de pierre, près du Théâtre national tchèque et du Hradčany, ou château royal, jusqu'aux alentours du palais de Waldstein, le chef fameux de la Guerre de Trente ans, dont le magnifique logis est intact avec ses jardins.

Le nombre des membres s'élève actuellement à plus de deux cent cinquante, parmi lesquels figurent sept conseillers municipaux. L'un d'eux, M. le docteur Lubomir Jerabek mérite une mention spéciale, à cause du zèle intraitable qu'il déploie, et parce qu'il s'est fait élire sur un programme de défense des richesses d'art de sa ville.

Parmi les adeptes les plus fidèles nous devons citer :

M. de Cènkova, un délicat lettré, qui sait admirablement les choses de France; Mlle S. Zdenka Braunerova qui a connu l'œuvre des Amis des Monuments, quand elle était à Paris, chez Mme Pailleron; M. le professeur Jaroslav Goll, vice-président du club; M. Jan A. Simacek, un architecte de beaucoup d'esprit, tout dévoué, comme sa femme et sa fille, à la cause de l'art national de Bohême.

Dans un des nombreux banquets où étaient réunis les membres des municipalités de Paris et de Prague, tout en félicitant la première d'avoir créé la commission municipale du Vieux-Paris, je me fis l'interprète d'un vœu de nombreuses personnalités de Prague et de Paris. M'adressant à M. Srb, le dévoué bourgmestre de Prague, et à M. Vojtèch Fric, son vice-bourgmestre, je leur dis tout l'intérêt que les étrangers portent à la conservation du cachet artistique de cette ville admirable; je les suppliai de la défendre et de former, à cet effet, l'équivalent de la commission municipale parisienne, qui coordonnerait, comme à Paris, ces efforts avec la société d'initiative privée. Le zèle des bourgmestres m'était trop connu pour que ce souhait fût pris au-

trement qu'en bonne part. Les applaudissements unanimes me prouvèrent que je m'étais fait aussi l'interprète des sentiments intimes de ceux auxquels j'adressai ma supplique. Tous ceux qui aiment Prague souhaitent que rien n'empêche une prompte réalisation de ces vœux.

Je veux mentionner aussi les noms de quelques personnes qui n'ont pu assister à la séance, mais dont j'ai conservé le meilleur souvenir, tels que : MM. l'architecte Vratislav Pasovsky; Gustave Schmoranz, directeur du Théâtre national tchèque et Subert, l'ancien directeur; Hanus Jelinek, un écrivain bien connu; Bretislav Jelinek, directeur du musée de la ville; M. Otakar Theer et M. A. Slavik, du Vieux-Prague; M. le professeur Dr Jaroslav Hlava; M. A. Balsanek, l'architecte du nouveau pont. (Voy. p. 128.)

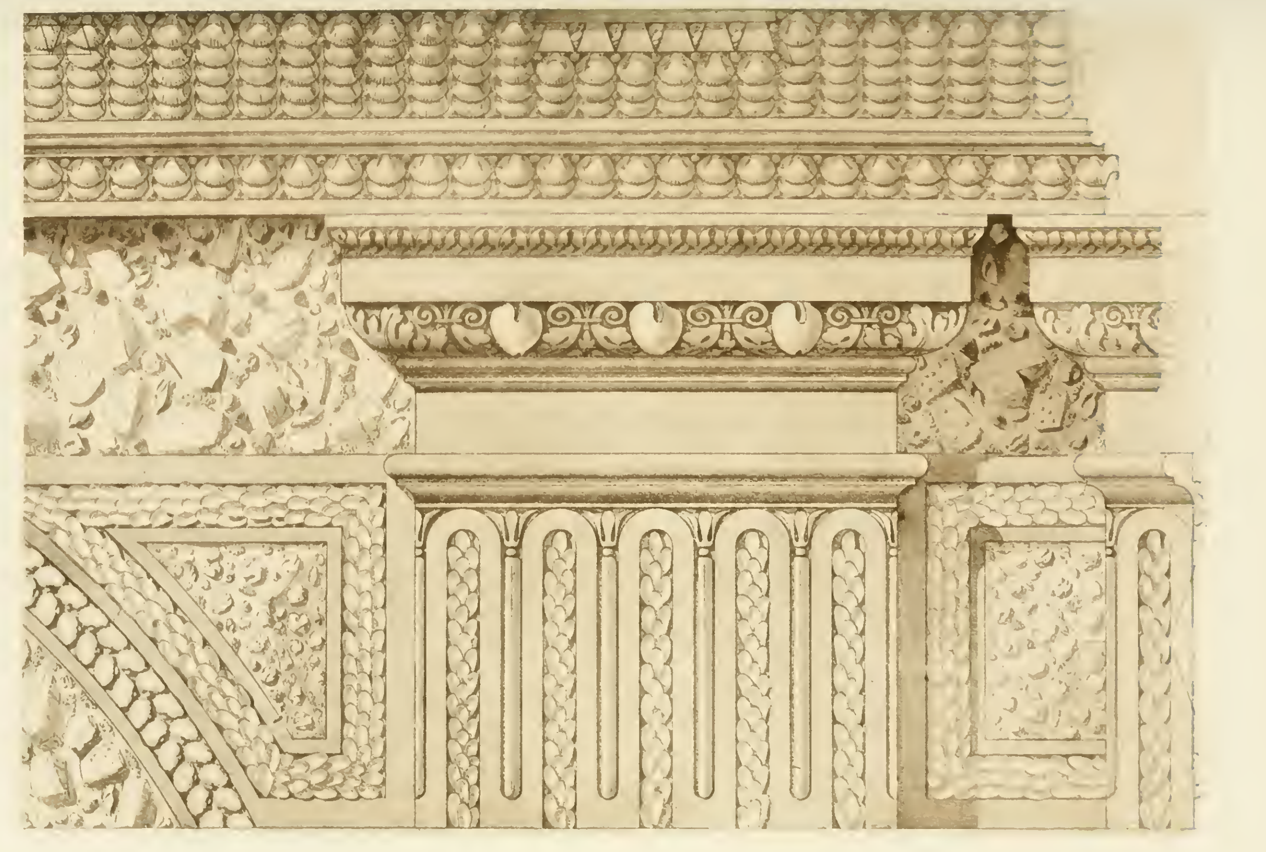
VISITE A L'ÉCOLE MILITAIRE

Grâce à l'autorisation bienveillante de M. le général Bonnal, commandant l'École supérieure de guerre, M. Charles Normand a pu faire voir aux amis des spécimens uniques d'un art Louis XV qui l'emporte sur Versailles. Nous parlerons du monument ultérieurement. Signalons les excellents articles qui ont parlé de la visite au moment de mettre sous presse, dans *le Gaulois* (Tout-Paris) n° 7863, *le Soleil* (Furetière) n° 284, et, dès le soir, dans *la Presse* (n° 3422).

L'Excursion au merveilleux château de La Roche-Guyon a laissé à tous un souvenir exquis. Des comptes rendus ont été publiés dans les mêmes journaux et dans *le Petit Mantais,* par M. Graves.

Le Propriétaire-Gérant : Ch. Normand.

Imp. J. Dumoulin, à Paris.



S[t] Germain-en-Laye. Reconstitution du Château-Neuf, par Charles Normand.
Chapiteau rocaille des Grottes (Pavillon Henri IV)
Dessin de Lafollye.

Paris 98 Rue Miromesnil



PH. GILLE ET LAMBERT : CHATEAU DE VERSAILLES. « L'HIVER », DE GIRARDIN

LES MONUMENTS

ET SOUVENIRS NATIONAUX A L'ÉTRANGER

(*Suite.* — Voy. notamment, t. VII, p. 17, 335; — t. XII, p. 219, 221, 259; t. XIII, p. 31.)

UN

MONUMENT FRANÇAIS DANS LE SUD DE L'ITALIE

LA CATHÉDRALE D'ACERENZA

RESSEMBLANT AUX ÉGLISES DE CAEN ET DE ROUEN

PAR

FRANÇOIS LENORMANT

MEMBRE DE L'INSTITUT

*En fondant l'*Ami des Monuments et des Arts, *on a réalisé, suivant le dire d'un éminent savant, M. Eugène Müntz, de l'Institut, le plus riche répertoire de nos monuments et antiquités nationales. Pour le compléter, en dehors des travaux originaux, nous puisons partout. Nous réimprimons aujourd'hui quelques pages d'un livre qui est généralement plutôt entre les mains des amis de l'art grec que dans celles des amis des monuments français; et pourtant leurs études s'enrichiront utilement de la connaissance de ces pages, extraites du volume intitulé :* A travers l'Apulie et la Lucanie; *on y verra un nouveau témoignage de l'expansion de l'architecture française à travers le monde.*

La cathédrale est le seul monument d'Acerenza; mais il est intéressant. La construction en a été commencée en 1080 par l'évêque Arnaud, après qu'il eut découvert les ossements de saint Canio, déposés dans l'église antérieure qu'avait bâtie en 799 l'évêque Léon. L'incendie accidentel qui consuma la ville en 1090 n'arrêta pas les travaux; ils étaient

achevés avec la fin du siècle. La cathédrale d'Acerenza est un édifice d'une simplicité grandiose et sévère, mais un peu nu ; car ni les chapiteaux ni les modillons de l'extérieur ne sont égayés par des sculptures, soit de feuillages, soit de figures. C'est en même temps le monument le plus normand, au sens propre du mot, de tout le Midi de l'Italie ; on croirait vraiment une église des environs de Caen ou de Rouen, du temps de Guillaume le Conquérant. Le plan est pareil à celui de l'église inachevée de l'abbaye de la Trinità de Venosa, c'est-à-dire absolument français et en dehors des habitudes italiennes. Nous y retrouvons également la circulation autour du chœur et les chapelles absidales.

Extérieurement, la cathédrale était fortifiée ; on s'était arrangé pour que, dans un cas de nécessité suprême, elle pût fournir aux défenseurs de la ville un réduit à l'extrémité orientale de l'enceinte. Des créneaux, dont il ne subsiste plus aujourd'hui qu'un petit nombre de vestiges, mais bien reconnaissables, couronnaient le sommet de ses murs, et des tourelles s'élevaient aux angles saillants des bras du transept. La façade présente un pignon aigu d'une grande élévation, au sommet duquel on a placé le buste de l'empereur Julien ; deux tours carrées, formant clochers, l'accompagnaient des deux côtés. Elles ont été renversées par des tremblements de terre, car le pays est fort sujet à ce genre de fléau. L'une, celle de l'ouest, n'a jamais été rebâtie ; il n'en subsiste que la base. L'autre a été réédifiée dans le style de la Renaissance, en 1555, par le cardinal Michel-Angelo Saracero, archevêque d'Acerenza. L'architecte en fut maître Pietro, natif de la ville voisine de Muro. La rose de la façade a été refaite vers la même époque. Le portail, au contraire, formant porche en saillie et richement sculpté, est toujours celui du douzième siècle. Ses deux colonnes de marbre de couleur, empruntées aux ruines de quelque édifice antique, reposent à leur base sur deux groupes

d'une incroyable obscénité : l'un d'un grand singe et d'une femme, l'autre d'un homme et d'une guenon. Le regretté A. de Longpérier a fait remarquer que, grâce à leurs relations avec les Arabes, les artistes de l'Italie normande connaissaient assez bien les éléphants, animaux qui servent de supports au siège de marbre de l'archevêque Ursone dans la cathédrale de Canosa. Les groupes du portail de la cathédrale d'Acerenza montrent qu'ils avaient aussi par la même voie des notions sur les grands singes de l'archipel Indien, lesquels jouent un rôle dans les aventures de Sindbad le marin. Ces groupes ont, du reste, dans les derniers temps, donné lieu à un petit conflit. En prenant possession de la cathédrale, l'archevêque actuel les avait fait enlever par pudeur; le chapitre, par amour de l'archéologie, s'est uni à la municipalité pour en imposer la remise en place.

A l'intérieur, l'aspect a été fort dénaturé par l'exécution de voûtes de maçonnerie, que l'on a substituées, il y a une quarantaine d'années, à la charpente apparente de la couverture. L'idée n'était pas plus heureuse au point de vue de la beauté que de la solidité de l'édifice. Les voûtes ont été lézardées dans tous les sens par le tremblement de terre de 1857; elles menacent ruine, et on est obligé maintenant de les reprendre en sous-œuvre. Ce qu'on aurait de mieux à faire serait de les démolir pour remettre l'église dans son état primitif. Le chœur est élevé d'environ deux mètres au-dessus du pavé du reste de l'édifice et même du bas côté qui l'entoure. Par-dessous règne une crypte qu'ont fait refaire et décorer en 1523 Giacomo Alfonso Ferrillo, comte de Muro, et sa femme Marie de Baux. C'est une œuvre exquise comme architecture et comme sculpture. Les ornements en *grotteschi* couvrant les voûtes et les pilastres, les chapiteaux des colonnes, et surtout le beau bas-relief de bronze placé au-dessus de l'autel, ont la grâce pleine de

morbidesse, la suavité charmante et la souple élégance des œuvres de Giovanni da Nola. Enfin, chose infiniment rare dans les provinces de l'extrême Midi de la péninsule, la cathédrale d'Acerenza possède deux bons tableaux sur les autels majeurs des deux transepts. L'un, celui du transept de droite, m'a paru de Polydore de Caravage; l'autre est de quelque peintre napolitain que je n'ai pas su déterminer, lequel procédait de l'école de Raphaël, mais par l'intermédiaire de Jules Romain, dont il a imité la dureté de dessin et le coloris briqueté dans les chairs.

On voit par ces brèves indications quel degré d'intérêt présente la cathédrale d'Acerenza. Elle mériterait d'être soigneusement relevée par un architecte, car elle est un des monuments les plus précieux pour la chronologie de l'art dans les domaines des princes normands. Schulz, dans ses remarquables études sur les édifices du moyen âge dans l'Italie méridionale, s'est complètement mépris sur la date des rares églises d'un roman tout français telles que celle-ci. Il pense qu'elles appartiennent à une époque avancée déjà dans l'existence de la monarchie fondée par les fils de Tancrède de Hauteville. C'est le contraire qui est vrai. Les monuments de ce type sont en réalité du premier demi-siècle de l'établissement des Normands. Il n'existe aucune raison de contester les dates traditionnelles du commencement des travaux des deux plus importantes de ces églises : 1065 pour celle de Venosa, 1080 pour celle d'Acerenza. En France, on n'hésiterait pas à les leur attribuer. Je dirai plus, ce n'est qu'en les acceptant pour exactes que l'on peut arriver à une reconstruction satisfaisante de l'histoire de l'architecture aux onzième et douzième siècles dans les Pouilles et la Basilicate. Lorsque les Normands se rendirent maîtres du pays, ils y trouvèrent déjà florissant un système architectural qui s'était formé avant eux sous la domination grecque, un style procédant à la fois du byzantin et de

l'arabe et en combinant les éléments, dont la cathédrale de Canosa et celle de Siponto peuvent être tenus pour les types les plus caractéristiques et les plus achevés. Ce style, pendant toute la seconde moitié du onzième siècle, fut encore employé sans modifications dans une partie de leurs édifices, dans ceux pour lesquels ils s'adressèrent aux maîtres constructeurs indigènes. Il semble même que, dans les domaines de Bohémond, il se soit conservé plus tard qu'ailleurs, jusque vers 1115, comme si une influence syrienne l'y avait entretenu et renouvelé; Antioche et Tarente, soumises au même prince, se seraient ainsi donné la main sur le terrain de l'art. Mais, à côté de ce style byzantino-arabe, la venue des nouveaux dominateurs en avait introduit un autre, le roman de notre pays. Robert Guiscard, dont il faut faire intervenir ici l'influence personnelle puisque la Trinità de Venosa était son œuvre, Robert Guiscard voulait avoir dans ses nouveaux États des églises pareilles à celles que, tout jeune, il avait admirées et vu construire dans sa Normandie. Il faisait donc venir de là-bas des architectes comme ceux qui ont travaillé à Venosa et à Acerenza, et ceux-ci transportaient sur le sol italien toutes leurs traditions d'école. La coexistence des deux styles rivaux est ainsi le fait qui se produisit le premier, au lendemain de la conquête, et c'est seulement alors qu'on peut l'admettre, l'expliquer historiquement. Plus tard, au contraire, dans le douzième siècle, il se produisit une fusion de ces deux systèmes; les maîtres étrangers eurent des élèves indigènes; les données des écoles, d'abord en antagonisme, se combinèrent en une harmonieuse synthèse. C'est ainsi qu'on vit naître et régner, de 1100 à 1200, dans les provinces gouvernées par les descendants de la maison de Hauteville, un style d'architecture original et nouveau, le véritable style italo-normand, où les influences normande et bourguignonne se marient avec les traditions byzantines, et quel-

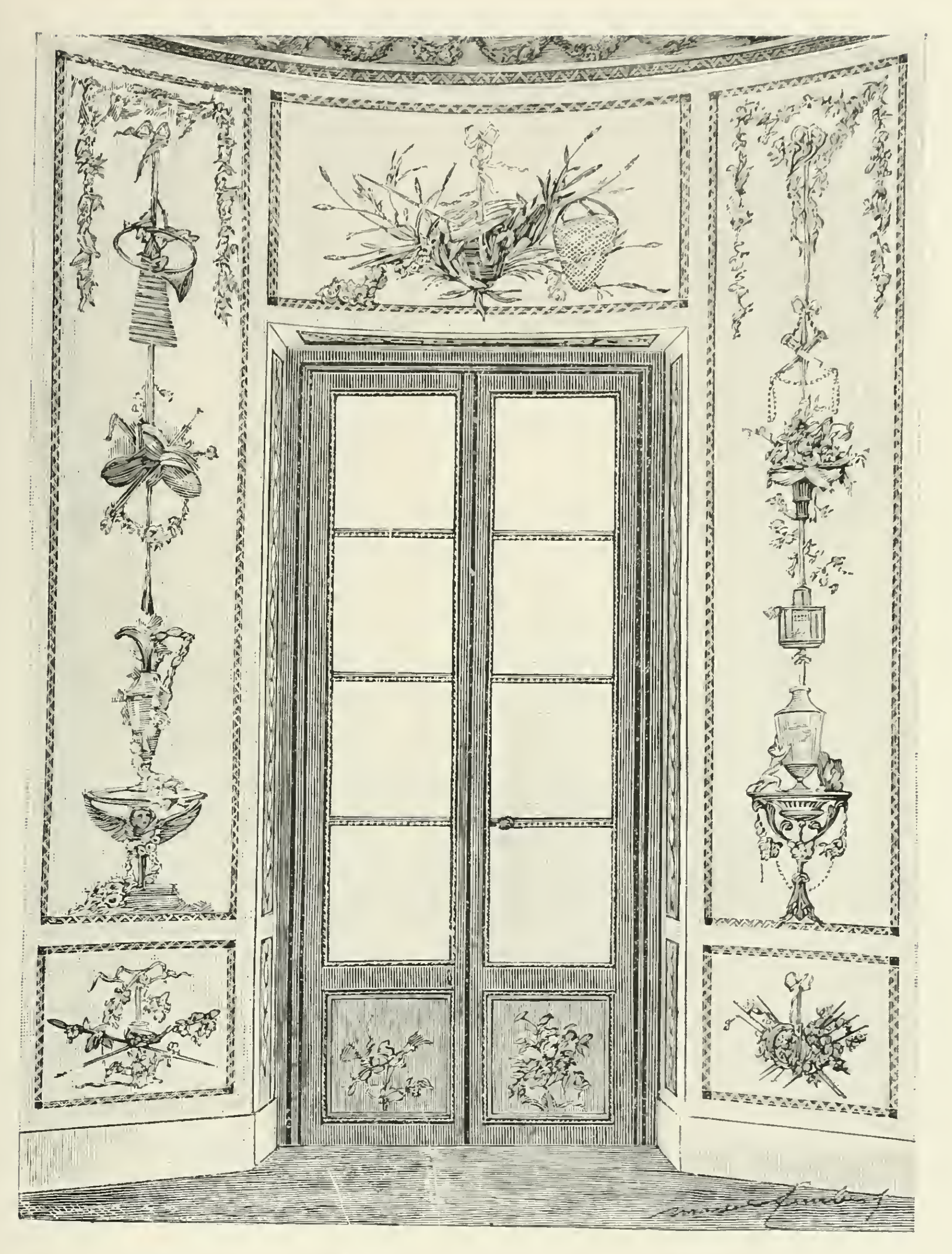
ques emprunts faits au roman de la Toscane, où la décoration des églises est en grande partie puisée de l'autre côté des Alpes, mais où leurs plans sont franchement italiens, n'admettant, par exemple, jamais cette circulation autour du chœur que nous venons d'observer encore une fois à Acerenza.

UN LIVRE TRÈS UTILE

Répertoire des revues d'art et d'archéologie française. — Comme l'a fort justement écrit M. Henri Stein, en tête d'un recueil publié par M. D. Jordell[1], nul n'ignore que les revues sont aujourd'hui le plus rapide et le plus influent moyen d'information scientifique. Toute la vie intellectuelle s'y concentre ; le nombre des lecteurs de revues grandit sans cesse. Mais quelle difficulté n'a-t-on pas à se tenir au courant de tout ce qui paraît périodiquement ! On pourrait signaler de graves lacunes dans de beaux ouvrages, dont la cause est dans l'ignorance où se sont trouvés leurs auteurs de documents inédits publiés dans telle ou telle revue.

Après les Américains, les Anglais, enfin les Allemands, et, presque en même temps, les Français ont été dotés d'un index des périodiques de leur pays. La France doit ce précieux relevé à M. D. Jordell et à M. Henri Stein, qui ont ainsi bien mérité de la science et de leur patrie. Le premier volume donnait les sommaires de 1897 ; celui qui vient de paraître, informe de ceux de 1899 ; il est beaucoup plus complet, très facile à consulter. Cet excellent recueil, fort bien fait, sera très précieux pour tous les travailleurs. On y trouve la nomenclature de plus de trente mille articles, répartis en trois cent quarante-six revues, classés d'un côté par ordre alphabétique des matières, de l'autre par noms d'auteurs.

1. Voy. t. XV, p. 183.



PH. GILLE ET LAMBERT : LE CHATEAU DE VERSAILLES

PANNEAUX DÉCORATIFS DU PAVILLON DE MUSIQUE

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE DE

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Le Bureau des Lingères. — Idée pour donner un aspect plus poétique et artistique à certains coins de Paris. — Réception de la Société par la ville de Prague et les Amis des Monuments de Prague : vœu en faveur de la création d'un « Comité officiel municipal du Vieux-Prague ». — A l'École militaire : Remerciements à M. le général Bonnal. — Les Abus du fisc et la sauvegarde des jardins parisiens.

Après l'admission de membres nouveaux, M. Charles Normand, président, fait adopter un vœu demandant la conservation sur place de la porte du Bureau des Lingères de Paris, menacée par des travaux qui doivent être exécutés en 1902. Il importe que Paris reste un musée, et non que nos musées reçoivent tout Paris; leur rôle est de mettre à l'abri les œuvres éparses qui ne peuvent être laissées à leur place primitive, par exemple, un tombeau découvert en creusant un égoût; encore, M. Charles Normand propose-t-il d'en orner un endroit voisin de la trouvaille; ainsi, sous le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois on pouvait déposer un des tombeaux trouvés à côté; la ville gagnerait grandement en poésie si cette nouvelle façon d'orner Paris peu à peu, sans frais, était admise. Le bureau des lingères se trouve dans un retrait de la rue Courtalon, au n° 6, en face de la place Sainte-Opportune et de la rue des Halles; c'est une porte noircie, encadrée dans une arcade surbaissée à bossages; entre l'arc et le dessus de la porte est un cartouche ovale, enlacé de feuillages sculptés dans la pierre, et sur lequel on lit cette inscription gravée : *Bureau — des — M^des Lingères — 1716.*

M. Charles Normand, invité par la Ville de Prague aux

fêtes de Sokols et de l'*Union des peuples franco-tchèques*, rend compte de l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la députation française. Il présida une exposition et une séance spécialement organisées par les *Amis des Monuments de Prague.*

M. Charles Normand, dans l'un des banquets auxquels assistaient les municipalités de Paris et de Prague, leurs présidents MM. Dausset et Srb, a demandé à ce dernier d'imiter l'exemple donné par la municipalité parisienne et le préfet de la Seine, M. de Selves, en constituant à Prague comme à Paris une commission municipale unissant ses efforts à ceux de la Société possédant les avantages de l'initiative privée. Les conseils municipaux des deux villes ont vivement applaudi cette proposition de M. Charles Normand; il propose aujourd'hui aux Amis des Monuments parisiens d'appuyer ce vœu qui témoignera de l'amour des Français pour les intérêts des Tchèques. A l'unanimité les Amis des Monuments parisiens adoptent le vœu de leur président.

Sur sa proposition, des remerciements sont adressés au Directeur de l'École de guerre, M. le général Bonnal, qui a bien voulu diriger la visite à l'École militaire, dont les « Amis » ont eu la primeur.

M. Callon signale la présence, au Musée de Nevers, de pièces céramiques fabriquées à Paris, à Clignancourt.

M. Charles Normand annonce qu'il a soulevé la question de la Sauvegarde des Jardins parisiens : une taxe de remplacement, qui impose les terrains non bâtis, entraînera la disparition des jardins. M. Charles Normand a combattu cette théorie, et la presse de tout parti fit à ses efforts un chaleureux accueil qui honore les journaux. Il demande à la Société de se solidariser avec son initiative. Cette proposition est accueillie avec un enthousiasme unanime par MM. Augé de Lassus, le Dr Philbert, M. le comte de Franqueville, président de l'Institut de France; il donne d'inté-

ressantes informations sur le château et le parc de La Muette, dont ces impôts entraîneront la destruction.

M. Lafollye parle des autres jardins menacés, tels que le parc de Trétaigne. MM. Davoust et Charles Normand proposent d'organiser l'action en s'entendant avec tous les intéressés, tels que la *Chambre des propriétaires* et les *Sociétés de médecine* soucieuses de l'hygiène de Paris. MM. Augé de Lassus, Picq, Vasnier, Marmottan, de Souza, Chabert, Derenbourg, Lefuel, Malherbe, Philbert prennent, de façon très importante, une part active à la discussion. Diverses mesures proposées sont adoptées ainsi que des considérants rédigés par divers assistants, et résumés par le bureau dans le vœu dont la teneur est exposée ci-dessous. Il a été envoyé immédiatement à M. Dausset, président du Conseil municipal de Paris.

TEXTE
DE LA
PÉTITION ET DU VŒU
POUR LA DÉFENSE DES JARDINS PARISIENS
ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

« A la suite de l'initiative prise par le Président de la Société, M. Charles Normand, en faveur de la sauvegarde des jardins parisiens, et contre divers abus du fisc, une séance a eu lieu immédiatement. Jamais le nombre des hautes personnalités, appartenant aux opinions les plus opposées, qui assistent à nos réunions n'avait été plus grand, ni plus énergiques et unanimes leurs protestations. Après une discussion bien ordonnée, longue et serrée, le Comité a pris « à l'unanimité », diverses décisions. L'une d'elles consiste dans l'envoi d'une protestation et d'un vœu, rédigés en collaboration par plusieurs assistants des plus distingués.

On prie nos collègues d'en user pour agir, au plus vite

près des pouvoirs publics, et de la presse qui s'est honorée par le bon accueil qu'elle a fait à cette œuvre de salubrité et de beauté publiques. Des exemplaires imprimés sont à la disposition de nos Collègues, rue de Miromesnil, 98 (de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, et de 3 h. à 5 h.).

Voici le texte de la pétition et de la protestation :

La « Société des Amis des Monuments Parisiens »,

Considérant la nécessité des libres espaces dans l'agglomération parisienne;

Considérant le charme pittoresque et l'élément de variété que les jardins particuliers prêtent, aujourd'hui encore, aux aspects de quelques rues comme aux paysages parisiens;

Considérant que les cours et jardins composent souvent, avec les maisons et hôtels attenants, un ensemble architectonique médité et voulu, et que la disparition de ces cours et jardins détruirait l'harmonie heureuse de ces maisons et de ces hôtels;

Considérant les dévastations d'arbres commises dans ces derniers temps, notamment aux Champs-Élysées, sur l'Esplanade des Invalides, à la Place de la Bourse, sur les Boulevards extérieurs et de la Chapelle, par le *Métropolitain aérien*, si dommageable à l'aspect de la ville ; enfin, le progressif enlaidissement de Paris;

Considérant que les taxes frappant les terrains non bâtis menacent ces libres espaces, réservoirs d'air et de fraîcheur reposante; que ces jardins ne sont pas seulement le patrimoine de quelques-uns, mais aussi l'agrément de tous, riches et pauvres,

La « Société des Amis des Monuments Parisiens » regrette ces mesures qui seront fatalement dévastatrices, proteste contre des exigences fiscales qui vont à l'encontre des vrais intérêts de Paris, réclame leur abrogation et la sauvegarde des parcs et jardins,

poumons de Paris, qui sont tout à la fois un héritage du passé, une garantie de santé et d'hygiène, enfin une parure. »

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire général,	*Le président,*
AUGÉ DE LASSUS.	CHARLES NORMAND.
HOMME DE LETTRES.	LAURÉAT DE L'INSTITUT.

L'AVIS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Avant d'établir les responsabilités il convient d'ajouter que M. Duquet terminait ainsi son article de la *Patrie* :

« *P.-S.* — J'apprends, à l'instant, que nombre de Conseillers municipaux et plusieurs députés de toutes nuances, parmi lesquels M. Stanislas Ferrand, protestent contre l'interprétation du fisc et soutiennent qu'une cour, un jardin attenant à des bâtiments construits et sur lesquels des portes et des croisées donnent accès ou prennent vue sont des *terrains bâtis*. A la bonne heure ! Je ne pouvais m'expliquer une opinion contraire ; c'eût été de l'aberration. — A. D. »

De son côté M. Poirier de Narçay écrivait tout récemment à M. Charles Normand avec beaucoup d'obligeance :

« Vous savez que j'ai proposé une taxe sur la propriété non bâtie et qu'elle avait été renvoyée, après adoption du principe, pour une étape ultérieure. Je ne m'en suis donc plus occupé.

Le 31 décembre 1900, le rapporteur, M. Veber, la proposa sans m'avoir fait appeler devant la Commission ; il n'y avait pas de sa faute, puisque le *Sénat* avait repoussé, dans cette même journée, les taxes sur les compagnies d'assurances et sur les successions. Je persiste à penser qu'il est contraire à la justice de faire payer à des *parcs* et terrains une imposition semblable à celle des terres

labourables. L'État n'a rien à voir là dedans, mais il y a un abus de l'Administration; et si M. de Franqueville s'engage à ne jamais construire sur son terrain, il y aurait peut-être moyen de s'arranger avec lui et les autres.

Cordialement à vous,

POIRIER DE NARÇAY. »

Aucun commentaire n'est nécessaire pour faire éclater la haute signification de cette lettre, signée du nom de l'auteur de la proposition.

Ajoutons qu'au dire de M. L. Lesort dans le journal la *Chambre des Propriétaires*, l'imposition constitue, telle qu'elle est établie, la plus flagrante des illégalités; elle serait due à l'omnipotence du président de la Commission de répartissement de la ville de Paris, à M. Fontaine devant lequel, nous ne savons pourquoi, tous les pouvoirs s'inclinent humblement. Le directeur des contributions directes devait réagir contre l'illégalité qu'on l'obligeait à commettre de concert avec le personnel placé sous ses ordres. On sait que les impôts acceptés cette année demeureront pendant dix ans, à leur taux exorbitant, assure-t-on.

Voici les noms de quelques-uns des journaux, dont nous avons pu connaître des articles favorables à la sauvegarde des jardins :

Architecture, *Bâtiment*, *Bulletin de l'Art*, *Chambre des Propriétaires, Débats*, *Drapeau*, *Événement, Éclair, Figaro*, *Français*, *Fronde*, *Gil-Blas*, *Journal*, *Gaulois*, *Journal des Arts, Libéral*, *Liberté*, *Messager de Paris, National*, *New-York-Herald*, *Patrie*, *Petit Journal*, *Petit National*, *Presse*, *République*, *Soleil, Soir*, *Temps, Univers*, etc., etc.



LA LIGUE INTERNATIONALE
CONTRE LES VANDALES

*Nous joindrons aujourd'hui un document nouveau à la riche collection rassemblée dans l'*Ami des Monuments et des Arts, *des pensées d'esprits d'élite, de tout pays et de tout temps, sur la façon de conserver les œuvres d'art ou de souvenir, de préserver la beauté des villes et des campagnes menacées. Un article publié par la* Deutsche Revue, *que dirige M. Richard Fleischer, n'a pas encore été traduit en France. La haute situation de son auteur, M. Schönborn, ancien ministre de la justice en Autriche, autant que l'originalité des points de vue considérés, peuvent rendre, à la cause que nous défendons, de grands services; c'est pourquoi nous en avons tenté une traduction que l'auteur, un fervent de la littérature française, a bien voulu revoir. — C. N.*

PROTECTION AUX MONUMENTS

PAR

LE COMTE FRÉDÉRIC DE SCHÖNBORN

PRÉSIDENT DE LA COUR D'ADMINISTRATION, ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE, EN AUTRICHE

Un voyageur, après un long séjour en un pays monotone et sans charme, aperçoit tout à coup une vieille église. Plus il approche, plus il considère avec intérêt l'antique édifice; sa composition et son exécution le captivent; il en examine le style, et, par le style, en détermine l'âge. Le

voyageur pénètre à l'intérieur, contemple chaque œuvre d'art, un autel, un monument, une peinture, une sculpture. Il lit l'inscription d'une tombe, étudie toute l'ornementation qui se présente à lui, soit dans la construction, soit dans son organisation intérieure. Et plus il observera avec attention, et mieux il s'assimilera le tout, plus riche et réconfortante sera la jouissance de son esprit. Il n'a point devant lui un « conte de ma mère l'Oye »! Non, c'est le vieux temps lui-même qui surgit, avec son développement séculaire et les manifestations de sa civilisation, si éloignées de nous, et, cependant, si vivantes pour quiconque sait voir et sentir historiquement!

Ce qui est vrai pour les vieilles églises l'est aussi pour les antiques palais ou les maisons communes, pour les anciennes fontaines, monuments commémoratifs ou autres; c'est vrai pour le mobilier et les armes. Le tout est le bien, le trésor précieux d'une ville, d'un pays, d'une race, même de l'humanité entière. Il est complètement inadmissible qu'un objet ancien, produit d'un travail artistique ou industriel, puisse perdre sa valeur avec le temps, alors que, aussitôt après sa création, il constituait une valeur de style ou d'art. Par contre, on trouve d'innombrables choses dont le prix grandit, lorsqu'elles sont devenues intéressantes au point de vue archéologique.

On aimerait à croire que, au moins dans le cercle des gens instruits, aucune contestation ne peut se produire sur la valeur civilisatrice d'un antique. Et si, considérant cette valeur, et, si l'on tire ses conclusions de sa plus-value, il faut admettre que de tels trésors nationaux doivent être sacrés au peuple entier, ou, au moins à tous les humanistes.

Évidemment, à notre époque, on prête aux antiquités plus d'intérêt et d'intelligence que dans les temps anciens, auxquels ce sentiment a totalement manqué. Autrefois, un style en chassait un autre : on créait l'œuvre nouvelle en

détruisant l'ancienne, et l'on jetait les restes aux gravois. Par bonheur on oubliait parfois les débris dans un débarras où, de notre temps, on est allé les découvrir, pour les faire apprécier à leur juste valeur.

On est surpris de voir, combien se montraient aveugles, au dix-huitième et au début du dix-neuvième siècle, devant les souvenirs et les belles choses qui les entouraient, des hommes ayant pourtant une culture historique ou artistique. Et, tels d'entre eux auxquels manquaient cette piété et cette compréhension des choses d'art, se précipitaient sur les vieux trésors, comme des Barbares. On citera ici quelques exemples, sans mentionner, naturellement, les noms des personnes ou des localités. Je ne rapporterai que les faits incontestables. Un de mes amis, au récit duquel je puis accorder toute créance, me raconta qu'il avait recueilli, dans son vieux château gothique, le journal d'un de ses aïeux, son grand-père ou arrière-grand-père, je ne sais exactement. L'ancêtre rapporte, dans ce cahier, qu'il avait trouvé les portes de son château couvertes « d'horribles ornements découpés ». Il avait ordonné de les enlever et de badigeonner la surface en couleur claire. « Et j'ai prouvé ainsi, ajoutait-il, qu'avec peu d'argent on peut faire de jolies choses. »

Je n'ai point besoin de dire combien sont rares et précieux aujourd'hui les remplissages en ornements découpés !

Dans un château d'une architecture hautement intéressante, un vieil employé me fit, il y a douze ou quinze ans, une confidence digne de foi; on trouvait dans ce château, au début du dix-neuvième siècle, dix ou vingt armures, des harnais complets, brassards et cuissards.

Un employé du seigneur les fit mettre sur l'enclume pour en faire des instruments aratoires; le brave homme se vantait fort de son esprit pratique.

Un autre château, que je connais aussi personnellement,

se trouve dans une vallée d'un pays slave. En son état actuel, le château, et surtout la chapelle, sont d'architecture gothique. Mais je présume qu'autrefois existait ici un primitif château slave dont nous n'avons soupçon que par quelques débris. En amont, on a trouvé, dans la prairie marécageuse, des pilotis en chêne, s'étendant jusqu'aux restes d'un petit ouvrage avancé; et, auprès du château gothique actuel, était une très grosse tour ronde, depuis longtemps privée de toiture, et d'une époque indéterminée; le tout semble avoir fait partie d'un grand ensemble défensif; comme toute la contrée est montagneuse, et comme toutes les ruines qu'on y voit sont situées sur des hauteurs, je pense que cet ouvrage remonte à une époque où les Slaves n'avaient pas encore appris, de leurs voisins les Allemands, l'art de bâtir sur les hauteurs; en ces temps, selon leur antique coutume, les Slaves s'installaient et se fortifiaient près des cours d'eau. La citadelle gothique est d'époque beaucoup plus récente; mais la tour ronde, en moellons grossièrement liés, peut être d'origine très ancienne, et elle était, en tout cas, merveilleuse. Un beau jour, le propriétaire du domaine, qui, par hasard, est un amateur d'art et un archéologue apprécié, se rendit au château, depuis longtemps inhabité. Le propriétaire constata l'absence de la tour noire. A sa question son employé lui répondit qu'on l'avait fait sauter en l'air. Et il a fallu beaucoup de poudre, ajouta-t-il. Il pensait, à la façon des Vandales de son espèce, avoir ménagé une petite surprise à son bon maître.

Ces trois exemples, dont je suis sûr, sont des cas de destruction folle de trésors archéologiques ou artistiques. Je parlerai à présent, non plus d'une œuvre de ruine complète mais d'une disparition, peut-être encore plus singulière. Sur la façade d'une maison d'un chef-lieu on voit une copie, probablement en plâtre, d'armoiries gothiques,

COLLECTION DAVOUST



LE TRÉPORT (Seine-Inférieure

ANCIEN ÉTAT (INÉDIT) ANTÉRIEUR AUX RECONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES

Pour l'histoire de cet hôtel de ville de la Renaissance (1563), consulter *la Côte Normande* de Charles Normand (p. 59).

d'un très beau style, un véritable modèle « sui generis » ; ajoutons aussi que ce ne sont point là des armoiries d'un particulier quelconque, mais celle d'une puissante dynastie disparue qui a gouverné ce pays. Par ordre, ou au moins avec le consentement du propriétaire précédent, ces armoiries, sculptées vraisemblablement au quatorzième siècle, furent emmurées lors des travaux de remaniements; les amis des antiquités, malgré toutes leurs supplications, ne purent obtenir autre chose que l'apposition, dans la nouvelle façade, d'une copie du précieux original.

Un des plus dangereux ennemis de nos antiquités est le fanatisme de la ligne droite. On a sacrifié et on sacrifiera encore à ce Moloch de nombreuses et belles constructions, bien conservées et habitables. La ville moderne, surtout la grande ville, doit être régularisée et pourvue de larges rues. On détruit sans pitié tout ce qu'on trouve sur le chemin, maisons bourgeoises ou palais, églises ou portes de ville; comme dit le poète : « Une nouvelle vie sort des ruines. » Un autre dicton ajoute : « Mais surtout ne me demande point comment ! » Là où l'on voyait le pignon des maisons de bourgeois haut-allemand, où l'on saluait les formes nobles de la Renaissance italienne, là où les grâces joyeuses du style baroque réjouissaient nos yeux, on voit aujourd'hui les produits hauts, mesquins, percés d'innombrables fenêtres de l'architecture contemporaine. Tantôt ce sont des façades, à la mode de Paris, d'une uniformité désespérante pendant de longs kilomètres, montrant autant de saillies qu'une planche aplanie. Ou bien, comme je l'observe à Vienne journellement, les façades sont surchargées d'ornements, qui leur enlèvent, sans les embellir, toute tranquillité. Je n'écris point ces lignes pour incriminer l'architecture moderne, mais pour défendre, avec mes faibles moyens, l'œuvre créée par les architectes d'autrefois dans d'heureuses époques d'art, dont chacune portait

le cachet de son style particulier. Sans doute, ces époques furent méchantes; chacune d'elles a beaucoup détruit, pour créer du nouveau; mais en ce temps le nouveau, comme l'ancien, était pensé avec art, puis exécuté avec unité. En ces temps on avait encore des convictions d'esthétique et de style; on composait, dessinait, bâtissait et ornait selon des principes solides; c'est pourquoi chaque détail convenait à l'ensemble, depuis la porte monumentale jusqu'au moindre ornement. Et c'est pourquoi l'on peut dire qu'aux précédentes époques, que j'ai qualifiées d'heureuses à cause de leur foi artistique, on pansait, dans une certaine mesure, les plaies faites : car si l'on détruisait de belles choses, on en mettait d'autres à leur place. Il me faut douter, par contre, de la valeur des traces que laissera une époque où on fonde sur une négation et qui a permis la scission, au moins en peinture et sculpture. Je voudrais préciser cette pensée par un exemple : « Le Moïse », de Michel-Ange, fut admiré il y a des centaines d'années et le sera certainement encore dans des centaines d'années. Mais, par contre, est-ce qu'une de ces œuvres outrancièrement modernes exposées au « Salon », sera considérée, au bout de quelques années, comme une belle chose, ou sera-t-elle jugée comme une superbe farce d'atelier ?

On ne peut toujours rendre l'architecte responsable de tant d'œuvres qui déplaisent aux yeux exercés : car, par suite du prix élevé des terrains, on est obligé de construire sur des terrains d'une surface insuffisante. Qui donc peut encore aujourd'hui, au milieu d'une grande ville, s'accorder le luxe d'une grande cour ? Et, par suite, qui peut donc créer une belle arcature de cour, fût-ce dans un hôtel de ville monumental ou dans une construction analogue ? Quel est l'architecte, toujours dans l'hypothèse d'une grande ville, qui peut se permettre de faire des chambres spacieuses ? Quelques rares richards pourront agir ainsi ; le

grand nombre sera obligé de rentrer dans les énormes frais des dépenses du terrain et des constructions, en multipliant au maximum le nombre des pièces à louer. Dans ces conditions il est très difficile de faire de belles façades, toute considération mise de côté en ce qui concerne les intérieurs. Sans doute, certains maîtres génois, mis en présence de difficultés aussi défavorables, ont su s'en tirer; la Renaissance allemande, avec ses tendances à l'élévation, aurait peut-être pu servir davantage de modèle. Cependant, je ne vois pas qu'on ait tiré grand'chose de ces beaux exemples. Justement on a eu peu d'égards à Vienne, pour le culte du style essentiellement allemand, bien que dans cette ville, en ces derniers temps, on ne se soit point fait faute de se prononcer de façon très nationaliste.

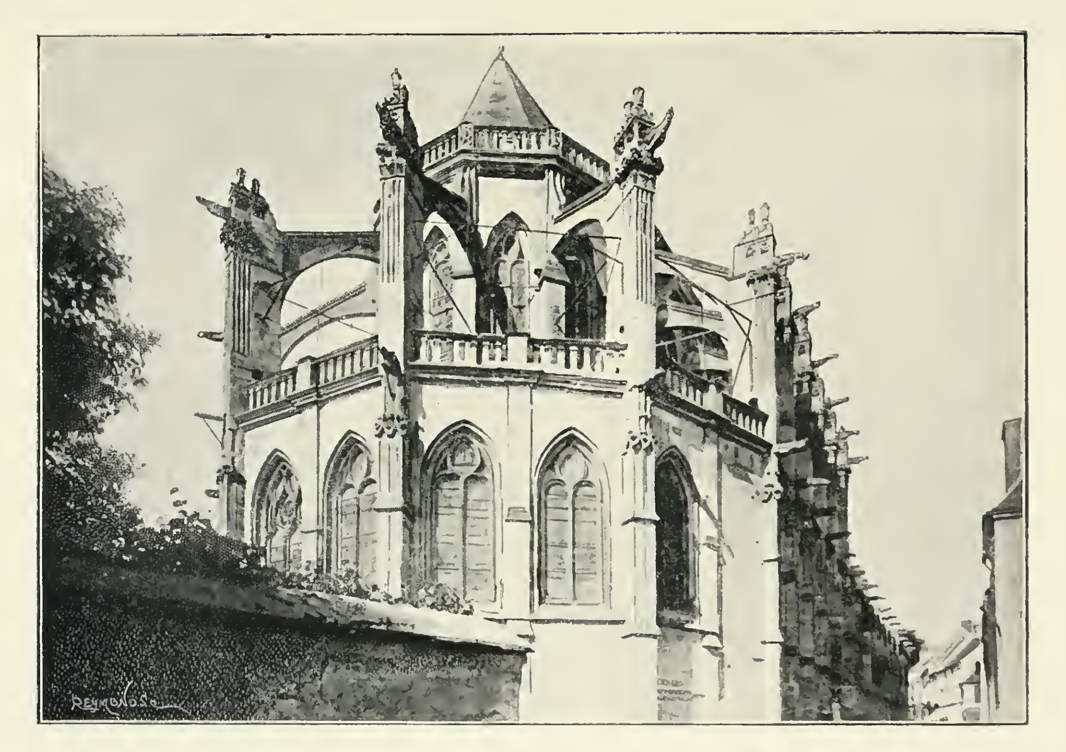
Puisqu'il est et qu'il demeurera difficile d'élever des habitations privées, à la fois modernes, utilisables et belles, n'aurait-il pas été plus facile, ne sera-t-il pas encore plus commode, de garder celles dont on hérite ? Je dis ces choses en ami des arts, non en conducteur de peuples; et pourtant je ne puis m'empêcher de jeter à ce propos un rapide coup d'œil d'économie nationale. Il n'est point de plus grand gaspillage que la destruction d'une construction habitable ou utilisable, quand elle n'est pas absolument indispensable !

Tel ne nuit qu'à lui-même, et non à la société, qui fait don de ses vêtements neufs, cède sa bibliothèque à des prix dérisoires, fait recouvrir chaque année à nouveau son mobilier. Il en est tout autrement pour une construction : ses restes, après la démolition, sont pour la plupart des matériaux sans valeur; ceux qu'on réemploiera dans un bâtiment neuf auront beaucoup souffert. En un mot, par le gaspillage on déplace les valeurs, par la destruction d'un bâtiment, on les détruit; et nul n'est assez riche, nul n'a ordinairement le droit de détruire des valeurs, hors le cas d'indiscutable nécessité.

Combien peu se préoccupe-t-on, d'ailleurs, des deux faces de la question, celle de l'art archéologique et celle du point de vue des affaires C'est au niveau qu'on sacrifie tout, et bien rarement la disparition est nécessitée par les réels besoins de la circulation ou des convenances de l'habitat. Outre de nombreuses maisons sans valeur architectonique, c'est-à-dire qui laissent indifférent, on démolit des logis fort bien bâtis, parfaitement logeables, pour les seules nécessités de la ligne droite ou pour élargir les rues « en raison des besoins de la circulation ». Et, songeant de nouveau principalement à Vienne, comme on concentre artificiellement la circulation dans certaines parties de la ville, les rues élargies ne suffisent plus à l'accroissement nouveau.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce chapitre; je ne l'ai d'ailleurs abordé que parce que l'on aurait pu, sans cela, m'accuser de m'opposer, par amour du vieux, à tout progrès. Je n'ai aucunement cette intention; mais en élevant la voix contre d'inutiles destructions, j'entends du moins indiquer l'importance des considérations d'intérêt dans les préoccupations de conservation du passé !

Les menus objets sont aujourd'hui bien mieux protégés qu'autrefois contre la destruction aveugle, sauvage et insensée. On apprécie généralement aujourd'hui, au moins dans les familles cultivées, le vieux mobilier; celui même qui n'attache pas grande valeur à sa possession sait à présent, mieux que jamais, que le vieux fer et le vieux bois, malgré les taches de rouille et les vermiculures, se peut échanger à grand prix. Il existe maintenant de nombreux collectionneurs, rarement compétents, mais fort amateurs; le public possède à sa disposition des musées et autres collections, croissantes d'année en année. C'est fort bien et cela fait plaisir; il n'en est que plus déplorable de voir la catégorie la plus importante de monuments, les monuments histo-



MONTFORT-L'AMAURY. — ÉGLISE SAINT-PIERRE

VUE EXTÉRIEURE DE L'ABSIDE, PAR LE COMTE DE DION

riques, les documents de pierre, être menacés dans leur existence, et leur nombre diminuer d'année en année. Collectionner des vieux verres, des clefs, des tables, à cause de leur antiquité, et démolir, également à cause de leur ancienneté, les maisons dont elles proviennent, est un non-sens, un événement que nous voyons se répéter tous les jours. Nos descendants comprendront-ils cette contradiction ?

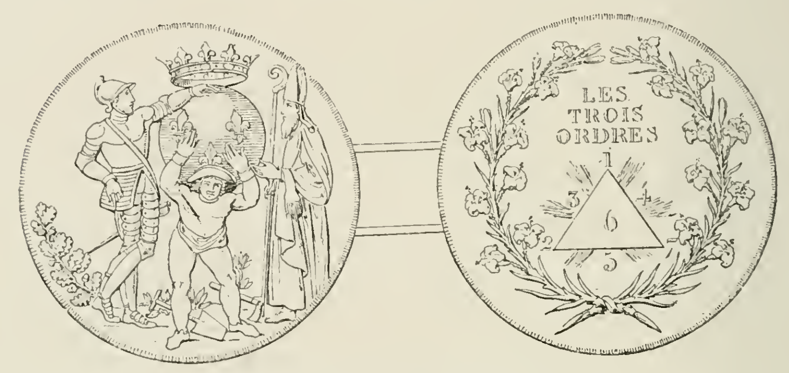
Jam proximus ardet. — Amis lecteurs, vous ne savez combien la chose est grave, vous qui ignorez notre Vienne-Antique, notre Vienne-Rénové, notre Vienne-Projeté. Le véritable ami des arts, qui, pour la première fois, voit, par exemple, le Palais du prince Eugène dans la rue de la Porte-du-Ciel ne voudra point croire que l'on songe à détruire, sous prétexte de nécessité de circulation, un si merveilleux monument, auquel se rattache le grand nom de son fondateur !

Par contre, il comprendra mieux pourquoi des historiens célèbres, tels que Helfert ou le défunt et inoubliable Albert Ilg, des architectes comme Camille Sitte et Auguste Prokop, ont élevé leurs voix de prophètes, exigeant que la magie de l'antique beauté de notre ville impériale de Vienne ne fût point régularisée à mort. Et un ami des arts comprendra que l'auteur de ces lignes s'allie à ces défenseurs de l'Antiquité, bien qu'il ne soit ni historien, ni artiste, mais un chaleureux ami des arts, insouciant du reproche d'être un esprit à la vieille mode. J'ai donné libre cours à ces pensées en parlant devant la Chambre des Seigneurs d'Autriche ; je le fais encore dans ces lignes, quoique je sache que ma voix n'aura point la portée de celles de ces éminents techniciens et écrivains, dont je viens de citer quelques-uns des noms. Et si j'ai exposé une petite partie des arguments qu'on peut faire valoir pour la conservation de nos antiquités, c'est parce que nous autres, amateurs d'art et d'histoire, n'avons point le droit de garder le silence en face de toutes les dévas-

tations aujourd'hui accomplies ou que l'on veut commettre encore. Si nous nous taisions, nous aurions bien mérité de voir disparaître le reste d'un trésor précieux !

MÉDAILLE DE LA RÉUNION DES TROIS ORDRES
LE 27 JUIN 1789

Un paysan porte à lui seul la charge, sous laquelle il ploie, du royaume de France symbolisé par un globle fleurdelisé et surmonté de la couronne royale; un guerrier s'appuie sur



MÉDAILLE RÉVOLUTIONNAIRE (MUSÉE CARNAVALET)
« LES TROIS ORDRES SOUTENANT LA SPHÈRE ROYALE »

ce globe qu'un évêque soutient du bout des doigts; personnages qui symbolisent le tiers-état, la noblesse et le clergé. Au revers, dans une couronne formée de deux branches de lis, se trouve en haut du champ l'inscription : LES | TROIS | ORDRES ; au-dessous, un triangle rayonnant entouré et chargé de chiffres qui, combinés dans trois sens, et deux par deux, en traversant le triangle donnent toujours un total égal 6, allusion à l'égalité des trois ordres : 1 et 5, 3 et 3, 4 et 2 ; une erreur de gravure a transformé un des chiffres 3 en 7.

Il existe au musée Carnavalet une armoire de la même époque dont les panneaux sont décorés des mêmes personnages.

UN LIVRE NOUVEAU
SUR
LE CHATEAU DE VERSAILLES

PAR
PHILIPPE GILLE ET MARCEL LAMBERT
MEMBRE DE L'INSTITUT — ARCHITECTE DU CHATEAU

(*Suite.* — Voy. les t. XIII, p. 343; XIV, p. 52 : XV, p. 183.)

Nous avons signalé, dans un précédent volume, l'importance du tome Ier du livre de MM. Gille et Lambert, sur Versailles. Nous recevons aujourd'hui le second tome de cette publication magistrale, consacré à l'étude des parties du château décorées sous Louis XV.

Après la mort de Louis XIV, les travaux furent suspendus pendant sept années, pendant toute la durée de l'absence de son fils ; conformément au testament du grand roi, son descendant fut conduit à Vincennes, « l'air y étant bon ». En 1717, seulement, on se livra à quelques travaux dans le château, lors de l'arrivée du czar Pierre le Grand, qui occupa les petits appartements du duc de Bourgogne.

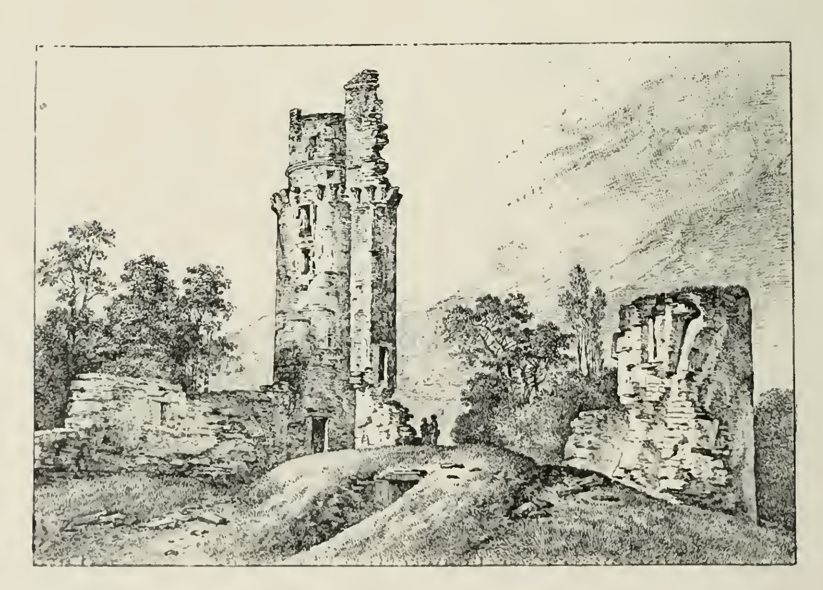
De nombreuses modifications, au contraire, furent faites à partir de 1722. On jugea trop spacieuse et d'un chauffage trop difficile la chambre de Louis XIV, qu'occupa Louis XV depuis le 15 juin 1722 jusque vers 1738.

Louis XV se fit alors installer la chambre à coucher, qu'on voit aujourd'hui commençant à la salle du Conseil et formant entrée de cette suite de merveilleux appartements, où l'on trouve le salon des Pendules, le cabinet des Chasses, la Salle à manger, le cabinet du Roi, le Salon, la salle des Bains, la Chambre, l'Antichambre, le Cabinet et la Salle à manger de Mme Adélaïde.

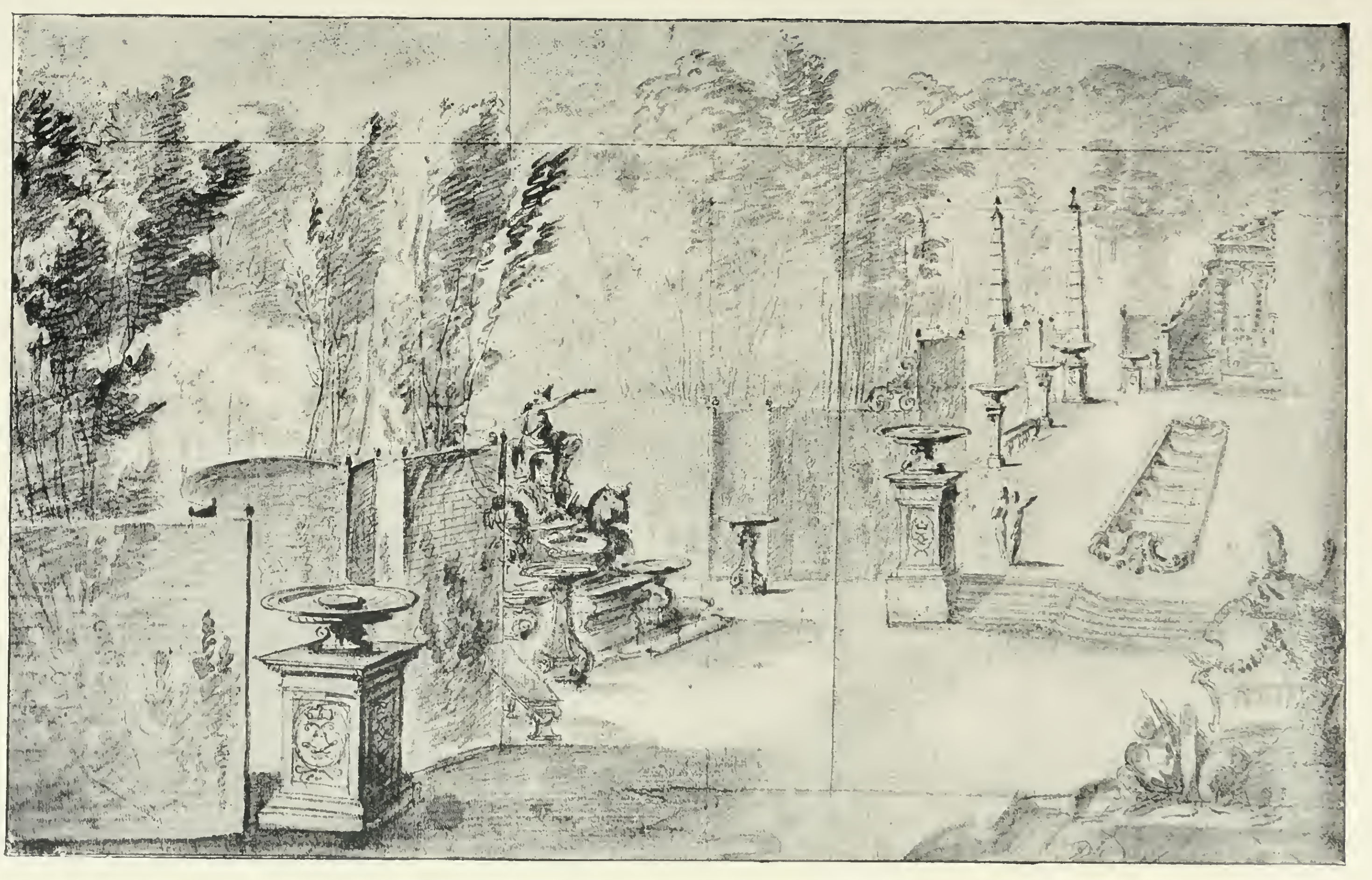
C'est l'histoire, c'est la description de ces œuvres d'art incomparables qu'on trouvera dans ce volume. On ne peut,

hélas, examiner ici toutes ces richesses, que les adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts* ont pu admirer en favorisés, à leur aise, lors de la fameuse excursion qui décida de la reprise des travaux de restauration d'un Versailles qui tombait en ruine.

Grâce à l'initiative de M. Charles Normand grâce au concours de toute la presse, grâce au zèle des membres de l'*Ami des Monuments et des Arts*, on eût enfin souci du magnifique château pour lequel des esprits chagrins s'étaient montrés trop sévères. C'est surtout en parcourant ce splendide ouvrage, en examinant les belles aquarelles de M. Marcel Lambert, qu'on apprécie vraiment le service rendu par ceux qui contribuèrent à décider le sauvetage du château. Les amis des arts rendront grâce aussi à l'éditeur de l'ouvrage, M. Mame, d'avoir fait des sacrifices considérables pour faire apprécier selon ses mérites la fameuse et noble résidence royale. CHARLES NORMAND.



CHATEAU DE MONTLHÉRY (SEINE-ET-OISE), p. 124. — COLLECTION ALLORGE.



PH. GILLE ET LAMBERT : LE CHATEAU DE VERSAILLES

LE BOSQUET DE L'ARC-DE-TRIOMPHE (REPRODUCTION D'UN DESSIN INÉDIT ATTRIBUÉ A VAN DER MEULEN)


ANCIEN PLAN DU BOSQUET DES 3. FONTAINES.
VUE A VOL D'OISEAU

FONDATION
D'UN
COMITÉ GIRONDIN D'ART PUBLIC
PAR
NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL

Avec le concours de nombreuses et intéressantes sociétés régionales, notre distingué collègue M. Fourché vient de fonder à Bordeaux un comité d'art public; il rayonne sur le département et pourra devenir ultérieurement régional. Le comité a pour but : « La protection, la défense et la conservation des monuments et édifices publics, anciens et modernes, de toute construction, même privée, présentant un caractère artistique ou historique, des ensembles décoratifs des villes, communes, bourgs ou villages, places, promenades, jardins et squares, ainsi que des sites pittoresques et des beautés naturelles de la région. »

L'œuvre est assurée du concours de l'*Ami des Monuments et des Arts*, qui, initiateur du mouvement contemporain d'art public, continuera, comme depuis longtemps, à signaler toutes les œuvres qui s'en occupent, et à centraliser les informations pour les décentraliser en tout pays. Le Comité girondin, en choisissant M. Fourché comme secrétaire général, ne pouvait mieux faire : et en se constituant sans attache officielle, il veut avoir « toute liberté d'action, de manière de voir et de décision ».

CHRONIQUE

Société historique de Corbeil et d'Étampes. — M. Dufour poursuit la publication de ses beaux et intéressants bulletins. Il réimprime un petit poème, dont on ne connaît qu'un exemplaire, qui présente un réel intérêt pour Ris, et les environs de Corbeil. — M. Marquis présente la vue, en 1752, et le plan du Chateau du Bourgneuf, près d'Étampes, et ancienne résidence des baillis d'Étampes, avec son autorité reconnue des choses de la région. M. Paul Pinson, qui connaît très bien ce pays, nous donne « Une page inédite de l'histoire municipale de la ville d'Étampes au dix-septième siècle ». Enfin, M. Dufour a fait imprimer un manuscrit du regretté de Guilhermy sur l'Église Saint-Spire de Corbeil et les autres parties de la ville. Félicitons M. A. Dufour de nous avoir révélé ce précieux travail.

L'histoire de la ville et du diocèse de Paris, de l'abbé Lebeuf, est la source traditionnelle à laquelle puisent les historiens de Paris désireux de donner à leurs lecteurs des informations d'origine authentique. Mais depuis la publication de ce grand ouvrage, bien des chercheurs ont exploité des mines inconnues de l'abbé Lebeuf, de sorte qu'en suivant ses seules indications on risque d'ignorer des sentiers plus sûrs ou nouvellement tracés. Notre confrère M. Fernand Bournon, dont souvent ici on a signalé les ouvrages, publie, pour y remédier, des fascicules de « Rectifications et additions » à cet ouvrage. M. Bournon a dépouillé les livres et les publications nouvelles, et il y ajoute les résultats de ses fouilles dans les archives. Dans le dernier et tout récent fascicule, M. Bournon s'occupe de La Chapelle-Saint-Denis, La Villette, Belleville, Charonne, Vaugirard et Grenelle. On annonce sur la couverture une reproduction du plan des paroisses de 1725; mais elle n'a pu être jointe au fascicule et a été publiée précédemment (Voy. à la Bibliographie, p. 184).

LA DÉFENSE DES PAYSAGES ET DES JARDINS PARISIENS

CONTRE LES ABUS DU FISC

ACTES OFFICIELS ET DOSSIER

DOCUMENTAIRE

PAR

CHARLES NORMAND

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Sous prétexte de taxe de remplacement de l'octroi on a surimposé les jardins de Paris : un nouveau droit est appliqué sur eux.

Résultat : Suppression fatale des jardins. Nombre de propriétaires feront bâtir pour le plus grand dommage de l'aspect de la ville, et de la santé de ses habitants.

Défenseur systématique des intérêts artistiques et de la beauté de Paris, depuis que j'ai fondé, il y a longtemps, la Société des Amis des Monuments parisiens, je ne pouvais accepter de sang-froid les conséquences de ce nouvel attentat contre les paysages parisiens. Je ne pouvais faillir en cette circonstance; ayant organisé les œuvres dont la date de naissance est celle de l'origine du « mouvement européen en faveur d'une décoration urbaine moins faussement utilitaire », il fallait, cette fois encore, malgré des occupations débordantes, engager une nouvelle lutte, pour la défense de la physionomie artistique des villes, ou, comme on dit en langue barbare et sans précision, « l'Art public ». Je pris donc l'initiative nécessaire et j'essayai, une nouvelle fois, d'organiser la résistance.

La presse, sans distinction de partis politiques, prêta un concours unanime, très ardent; chacun des rédacteurs de ces centaines d'articles a le droit de se dire bon serviteur de sa patrie et de l'art, car il aura contribué à sauver, d'un seul

coup, tous les jardins de Paris; si, toutefois, les premiers résultats atteints, d'apparence heureuse, ne sont point compromis par des manœuvres ultérieures. Il ne faut point se dissimuler l'extraordinaire difficulté d'une complète réussite, pourtant indispensable. Personne ne doit se contenter des bonnes, mais souvent vaines promesses. A tous d'agir avec énergie ! car une conclusion favorable à nos désirs est douteuse.

On essayera de faire ici un bref récit de nos premières démarches, et d'extraire des feuilles publiques de toutes les opinions les passages les plus saillants.

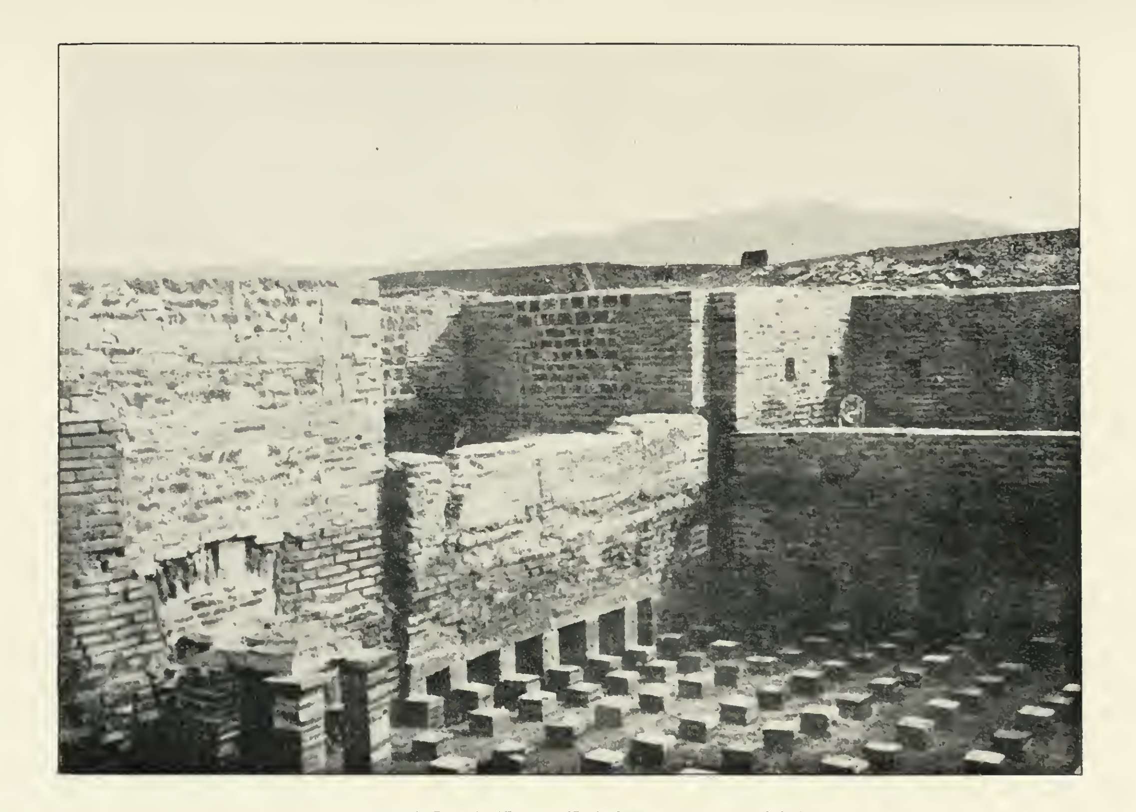
Tout d'abord, je fis connaître mon projet à quelques amis de la presse qui, par de courtes notes partout imprimées, l'adoptèrent avec enthousiasme ; ainsi on m'adressa un article de la *Patrie*, que je n'avais point lu, à cause d'un voyage ; l'auteur, M. Duquet, l'éminent historien d'un livre utile que chacun doit lire : *le Siège de Paris*, y écrivait excellemment :

« Jusqu'à ce jour, il y avait unanimité à reconnaître l'immense intérêt sanitaire, pour une ville, de posséder, dans son enceinte, parcs, promenades, grandes places, larges boulevards, jardins, cours spacieuses. Voici que tout cela est changé, puisque l'on frappe de charges écrasantes ceux qui ont eu la prévoyance d'entourer leurs maisons d'un jardin, de les flanquer d'une cour, et d'autant plus lourdement que le jardin, la cour prendront plus de terrain.

Si, encore, la nouvelle matière taxée ne payait pas déjà d'impôts, on pourrait regretter l'erreur commise en s'en prenant à ce qui contribue à entretenir la bonne santé de tous les habitants. »

Et M. Duquet ajoute encore ces justes réflexions :

« Il me semble qu'au point de vue de l'art, de la bonne hygiène de Paris, le dommage ne sera pas négligeable. Que de petits locataires, pour le plaisir des yeux et la santé



HYPOCAUSTE DE TIMGAD (Algérie)

PHOTOGRAPHIE DE M. D'ANTHONAY

du corps, profitaient des parcs, des jardins grands ou petits dont les vertes frondaisons ondulaient au-dessous de leurs fenêtres! Si le salon du riche est à lui seul, s'il n'en fait jouir que ses parents ou amis, il n'a pas le pouvoir de priver le public de la vue des grands arbres de son parc ou de son jardin, de l'air pur, conséquence forcée d'une végétation bienfaisante.

On ne saurait donc trop protester contre un impôt antidémocratique, antiartistique, antihygiénique, et l'indignation contre les étourneaux qui l'ont voté augmente encore quand, à la réflexion, on constate que cet impôt diminuera, dans des proportions considérables, les droits perçus par le Trésor public pour d'autres causes.

Et, de fait, une maison d'Auteuil, par exemple, encadrée de son petit jardin, pouvait valoir 50 000 francs et payer 300 ou 400 francs d'impôt foncier. Si vous la frappez de 100 ou 200 francs de charges nouvelles en raison de son modeste jardin de 200 ou 300 mètres carrés, il est clair que l'estimation, en cas de vente ou de partage, diminuera en proportion, et que le fisc, au lieu de percevoir les droits de mutation sur 50 000 francs, ne touchera plus que sur 43 000 ou 44 000 francs, déduction faite du capital nécessaire pour payer le nouvel impôt.

Autre exemple. On dit que, par suite de ce nouvel impôt, la propriété de *La Muette*, à Passy, paiera par an 80 000 fr. de contributions. Eh bien, que demain elle soit mise en vente, le prix d'acquisition atteindra-t-il le chiffre auquel l'adjudication serait prononcée sans la nouvelle charge sur les jardins? L'État percevra donc moins, et cela dépassera de beaucoup ce que la Ville aura touché en plus.

Sans compter le trouble apporté dans les affaires, la dépréciation résultant pour les propriétés de ces atteintes continuelles à la richesse nationale qui ont tant contribué à l'avilissement de la valeur immobilière en France, à l'émi-

gration des capitaux, et qui finiront par nous abaisser au niveau de l'Espagne et de l'Italie.

Commettre pareilles injustices, pareilles imprudences, n'est pas gouverner, administrer. »

Le *Français*, journal qui représente des opinions contraires à celles de la *Patrie*, écrivait ces lignes dans un excellent article de son numéro 347 :

CONTRE L'HYGIÈNE

« On sait que, parmi les taxes municipales destinées à être substituées à l'impôt sur les boissons hygiéniques, il en est une qui frappe d'un droit de 50 centimes pour 100 la valeur vénale de la propriété non bâtie. Or, l'administration — il devient inutile de séparer les syllabes, tant sa triste réputation est légendaire — l'administration considère comme propriété non bâtie les jardins parisiens dont le charme et le pittoresque rayonnent bien au delà des propriétés dont ils dépendent, en apportant, avec l'air qu'ils procurent, une plus abondante hygiène aux modestes locataires qui les entourent. Le pauvre est ainsi appelé, autant que le riche, à souffrir d'une telle mesure. Quel propriétaire, en effet, pourra résister à la rigueur de ses effets, lorsqu'on songe que le magnifique parc de La Muette coûterait ainsi à son propriétaire, M. de Franqueville, la somme considérable de 80 000 francs par an ?

C'est pourquoi, prévenu des résultats désastreux qu'apporterait à l'aspect parisien l'application de la taxe aux jardins, M. Charles Normand a pensé qu'il appartenait à la Société qu'il préside de protester avec énergie. »

De son côté, le *Bâtiment*, dirigé par M. Ferrand, député de la Seine, nous assurait spontanément de son concours.

J'adressai donc, comme président de la Société des Amis

des Monuments parisiens la lettre suivante de convocation :

« Mon cher Collègue,

La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 5 novembre 1901, à 4 h. 1/2, au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, 117.

Nous attirons l'attention de nos collègues sur les grands dangers courus par les « Jardins Parisiens » menacés de disparaître, par suite des prétentions du fisc qui impose les jardins, au titre de propriété non bâtie.

On sait par de nombreux journaux l'accueil favorable fait de toutes parts à l'idée d'une sorte de syndicat, fondé par M. Charles Normand, pour réprimer ces abus du fisc et les autres ; ainsi, non content d'avoir exagéré le taux des contributions, en l'augmentant parfois de 100 pour 100 par rapport à l'an dernier, le fisc prétend empêcher par ses exigences la constitution de Musées Parisiens, tels que le « Musée Moreau ».

Nous demandons à tous nos collègues de redoubler de zèle en présence de ces mesures menaçantes pour les Parisiens et d'agir avec énergie pour la défense de Paris, sans cesse enlaidi, jamais embelli. »

On a publié d'autre part le procès-verbal de la séance. (V. p. 203.) On y rédigea une pétition et un vœu que j'adressai immédiatement au président du Conseil municipal de Paris, à M. Dausset, afin que la pétition fût transmise à la Commission des taxes de remplacement de la ville. Voici les textes de ces deux documents :

Paris, le 9 octobre 1901.

PÉTITION A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

« Monsieur, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un coup d'œil favorable sur la pétition, protestation

et vœu émis par la Société des Amis des Monuments Parisiens, dont le texte, imprimé ci-inclus, vous est adressé en état d'épreuve, avant son envoi à nos collègues.

Par l'intermédiaire des journaux de tous les partis, par des conversations avec des conseillers des opinions politiques les plus opposées, j'ai pu juger, il y a quelques jours déjà, que nous sommes tous d'accord quand il s'agit de défendre la beauté de Paris, c'est-à-dire sa fortune, menacée par la rapidité d'une délibération, prise obligatoirement en un délai trop court.

Les inconvénients ont éclaté à tous les yeux. Aussi, osant croire qu'il aura suffi de les voir apparaître pour les voir disparaître, j'adresse à tout le Conseil municipal l'expression de ma haute considération et de ma vive sympathie.

Le président de la Société des Amis
des Monuments Parisiens,

CHARLES NORMAND.

A cette lettre était annexé le texte imprimé de la pétition, dont le contenu a été publié pages 205 et 206.

La mise en vigueur des nouvelles taxes avait été décidée par arrêté préfectoral de M. de Selves, en date du 27 octobre 1901 et paru au *Bulletin Municipal Officiel* du lundi 28 octobre 1901.

Sitôt l'arrêté rendu, je suis allé d'urgence au Conseil municipal, au titre privé, avant même d'en parler à la Société des Amis des Monuments Parisiens. Parmi les conseillers, auxquels je fis part de l'émotion causée par une mesure assurant la destruction de tous les jardins parisiens, je dois mettre en avant le nom de M. Quentin-Bauchart, qui a eu le mérite de signaler le premier au Conseil municipal les conséquences ruineuses d'un vote qui pourrait le desservir si malheureusement auprès des contribuables et électeurs parisiens. Dans la séance du Conseil dont le

procès-verbal se trouve dans le *Bulletin Municipal Officiel* du samedi 9 novembre 1901, est inséré le document suivant que nous reproduisons intégralement. On supprimera seulement le nom de M. Poirier de Narçay, qui figure à tort, m'a-t-on dit, sur la liste des signataires; nous ajouterons aussi le texte d'une observation qu'il convient de faire à M. Foursin.

Renvoi a la Commission des taxes de remplacement d'une proposition de MM. Quentin-Bauchart, Paul Escudier et plusieurs de leurs collègues, relative a la taxe sur les terrains non batis. — Renvoi a la même Commission de propositions diverses.

M. Quentin-Bauchart. — Messieurs, en mon nom et au nom de M. Paul Escudier et de plusieurs de nos collègues, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que l'impôt sur les propriétés non bâties a eu des conséquences qui n'avaient point été prévues;

« Qu'il importe de ne point priver Paris de ses jardins particuliers qui en sont le charme,

« Délibère :

« L'impôt sur les propriétés non bâties sera revisé pour l'année 1902.

« Il ne sera pas créé d'impôts sur les jardins particuliers.

« Signé : Quentin-Bauchart, Paul Escudier, Despatys, Tournade, Alpy, Fortin, Adrien Mithouard, Gay, Froment-Meurice, Roger Lambelin, Barillier. »

M. Poiry. — Où prendra-t-on l'argent ?

M. John Labusquière. — Messieurs, il y a là une question d'interprétation de la délibération prise par le Conseil municipal établissant une taxe sur les terrains non bâtis. Il est hors de doute qu'il convient de distinguer les

terrains qui ne sont, ni cultivés, ni bâtis, de ceux qui sont bâtis en partie et de ceux qui sont affectés à la culture.

Je crois qu'il est indispensable d'attirer l'attention du Conseil et de l'Administration sur ce fait que, par suite d'une fausse interprétation de la volonté du Conseil, on a frappé indistinctement tous les terrains non bâtis. Ainsi des cultures maraîchères dans certaines parties de Paris ont été lourdement taxées ; des produits alimentaires qui n'étaient pas frappées par l'octroi le sont par les taxes de remplacement ; de telle sorte que les productions destinées à l'alimentation ont été atteintes, ce qui, évidemment, n'était pas dans l'intention du Conseil. (*Très bien !*)

Il suffit, je pense, d'appeler l'attention pour ne pas laisser faire plus longtemps de la protection en faveur de la culture maraîchère de la banlieue contre la culture qui subsiste encore dans l'enceinte, c'est-à-dire contre Paris. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Paul Escudier. — Messieurs, comme coauteur de la proposition, et sans vouloir entrer dans le fond du débat, je signale à l'attention de la Commission des taxes, devant laquelle la proposition est renvoyée, l'interprétation abusive que l'Administration a faite de la délibération du Conseil. On était allé jusqu'à frapper les cours intérieures des immeubles de Paris. A la vérité, il semble que le Conseil a entendu seulement frapper les terrains de spéculation dont la valeur augmente d'une façon extraordinaire par suite du développement de la capitale et des opérations de voirie votées par le Conseil ; mais nous voulons protéger les jardins qui contribuent d'une façon si efficace à la salubrité de Paris et en complètent la beauté.

M. Grébauval, président de la Commission des taxes de remplacement. — Messieurs, la Commission des taxes de remplacement est convoquée pour lundi, et toutes ces questions y seront examinées.

Il y a eu certainement, de la part de l'Administration, une interprétation abusive de la volonté du Conseil. Nous voulions taxer les terrains de luxe et non pas ceux qui servent à des industries comme l'industrie maraîchère.

D'ailleurs, je le répète, nous examinerons tout cela lundi en Commission.

M. Quentin-Bauchart. — Mais je n'ai pas ouvert ici une discussion, puisque j'ai demandé le renvoi de ma proposition à la Commission.

M. Grébauval. — M. Quentin-Bauchart a signalé la taxe sur les jardins, M. John Labusquière vous a parlé de celle qui frappe les terrains maraîchers ; je puis, de mon côté, vous rappeler qu'on a été jusqu'à taxer les préaux d'école.

Lundi, la Commission des taxes de remplacement se réunira.

Je prie M. le Préfet d'étudier la question, et de charger M. le directeur du Cadastre de venir devant cette Commission pour fournir les renseignements dont nous avons besoin.

Il y a eu erreur dans l'interprétation de notre décision, et il nous faut dissiper aujourd'hui les malentendus.

M. Foursin. — Je demande la permission de présenter des observations dans un sens contraire aux avis qui viennent d'être apportés, et en ce qui concerne l'application de la taxe municipale sur les terrains non bâtis.

Cette taxe présente un caractère fiscal, mais a aussi pour but d'empêcher les spéculateurs d'attendre, sans bourse délier, c'est-à-dire sans prendre part aux charges communes, l'augmentation de la valeur de leurs terrains.

Tous ici nous avions en vue d'empêcher ces spéculations.

Nous avons intérêt, en effet, à ce que les terrains ne restent pas indéfiniment non bâtis. Nous devons rechercher les moyens propres à faciliter la construction de nouveaux immeubles et provoquer ainsi une diminution des loyers.

Le prix des loyers est, vous le savez, arbitrairement maintenu à un taux qui ne peut être plus longtemps toléré, et cela par les privilèges abusifs dont jouissent les sociétés immobilières coalisées et les spéculations illicites des propriétaires de terrains destinés à être bâtis.

C'est dans cet esprit qu'à deux reprises, sur ma proposition, le Conseil a voté une taxe sur les logements vacants, laquelle, malheureusement a été annulée par le Gouvernement.

Nous devons donc maintenir la taxe sur les terrains, qui, elle, a eu la chance d'être agréée par l'Administration.

La Société des Amis des Monuments Parisiens agit sans responsabilité, et, naturellement, sans avoir le souci de la bonne tenue des finances municipales. Elle sortirait de son rôle en essayant de créer une agitation dans le but de soustraire à l'impôt telle ou telle catégorie de contribuables. Ses avis ne peuvent avoir de valeur qu'autant qu'ils échappent à toute suspicion au point de vue de leur désintéressement.

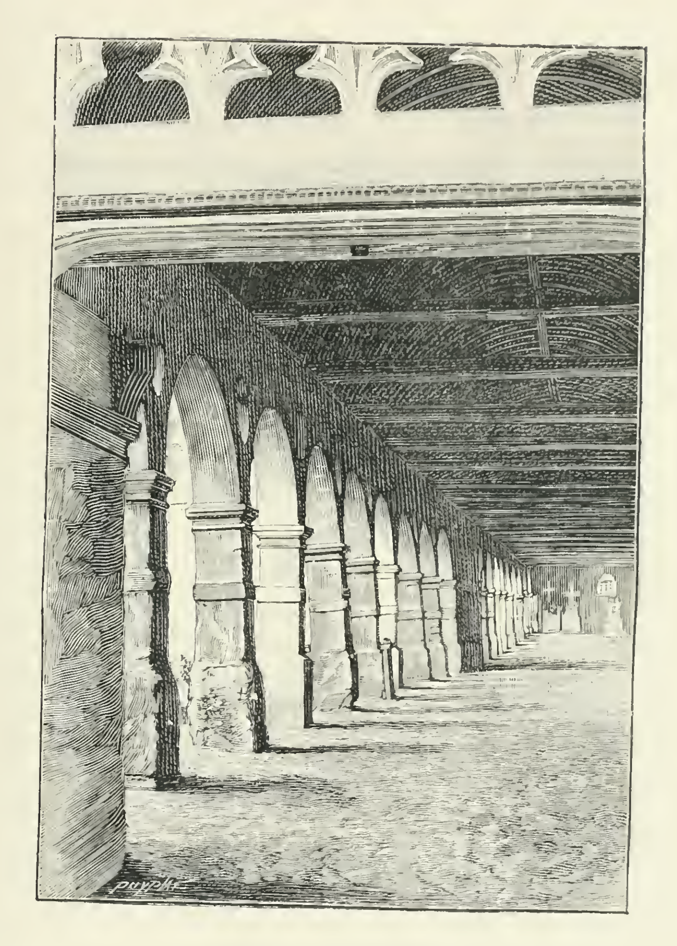
[Je suis allé le lendemain à l'Hôtel de ville, afin de demander à M. Foursin, que je n'ai pas eu l'honneur de rencontrer, quel était le sens de cette insinuation. La Société ne travaille que pour le bien de Paris.]

Sans vouloir autrement apprécier son rôle, elle peut croire que l'intention du Conseil n'est pas de frapper les propriétés qui ajoutent à la beauté esthétique de la Ville de Paris.

Mais, Messieurs, si ces propriétaires sont de bonne foi, qu'ils acceptent la servitude de *non ædificandi*.

Ils ne pourraient plus ainsi être soupçonnés de spéculation.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, permettez-moi de citer un exemple. Place Saint-Georges, il y a des terrains occupés par des jardins, qui sont évidemment destinés à n'être jamais bâtis, parce que cela serait contraire à l'intérêt



MONTFORT-L'AMAURY

CHARNIERS DU CIMETIÈRE DE LA BROSSE. — CURIEUSE CHARPENTE EN BOIS

Par le Comte de Dion

des propriétaires des immeubles dont ils dépendent. Je comprends parfaitement qu'ils ne soient pas frappés ou que, tout au moins, ils ne le soient que dans la mesure où ils ajoutent à la valeur des immeubles contigus.

Je me résume : Il n'est pas exact que le Conseil municipal se soit trompé. Il serait vraiment trop simple pour échapper à la taxe, d'user d'un subterfuge qui consisterait à transformer un terrain de spéculation en un parc ou en un jardin maraîcher par quelques plantations ou la culture des pommes de terre.

Que MM. les propriétaires choisissent entre le paiement de la taxe ou l'acceptation de la servitude qui les empêchera de construire.

M. Edmond Lepelletier. — Je ne veux pas discuter le fond, mais puisqu'on a fait des réserves, je tiens à spécifier que s'il ne faut pas taxer les courettes et les jardinets, on doit maintenir la taxe sur les jardins et parcs. Mais les petits jardins, les cours, comme il y en a tant dans le quartier des Batignolles, doivent être exonérés. Quant aux terrains des maraîchers, ils sont à bon droit taxés : ce sont des terrains de spéculation ; leurs propriétaires en profitent pour vendre très cher leurs produits parce qu'ils sont dans Paris.

M. Evain. — Je demande seulement à être entendu par la Commission des taxes de remplacement. Le vote de la taxe sur les terrains non bâtis a été escamotée en vingt minutes dans notre dernière séance de la session de décembre. J'ai été le seul à protester.

M. Quentin-Bauchart. — Nous avons tous protesté.

M. Evain. — L'Administration a profité de la rapidité du vote pour établir la taxe à sa guise.

M. Landrin. — Cette discussion est inutile pour le moment, puisque la proposition est renvoyée à la Commission. Mais je tiens à protester contre les paroles de M. Evain. Le Con-

seil n'a pas escamoté le vote. La taxe avait été étudiée par la Commission.

M. Adrien Veber. — Elle a été étudiée, en effet, comme M. Poirier de Narçay l'avait demandé ; et c'est sur votre demande, monsieur Poirier de Narçay, que le Conseil l'a votée.

M. Poirier de Narçay. — Elle avait été ajournée par vous pour une prochaine étape, et le principe seul, sur mon insistance, avait été voté.

M. Adrien Veber. — Oui, parce qu'à ce moment la réfection du cadastre n'était pas terminée.

M. Poirier de Narçay. — Soit, mais je tiens à indiquer que la Commission ne m'a pas consulté. Vous avez proposé cette taxe sans m'en aviser, le 31 décembre vers minuit, c'est-à-dire au moment où toute discussion d'application était impossible. Je ne crois pas être trop suffisant en prétendant que j'aurais pu donner quelques renseignements utiles.

Il convient en outre de constater que la principale responsabilité incombe au Sénat, qui venait, le jour même, de repousser la taxe sur les successions et celle sur les compagnies d'assurances. Je l'avais du reste prévu, et vous objectiez à mes craintes, au point de vue de l'étude et de l'application des taxes, que la Chambre voterait celles proposées et adoptées par le Conseil et le Sénat aussi, — ce qui me paraissait très osé, — puisque le gouvernement se montrait favorable. Favorable certes, puisqu'il connaissait à l'avance le refus du Sénat.

M. le Président. – Cette question reviendra devant le Conseil.

M. Paul Escudier. — Il est utile de dire cependant que l'étude de l'Administration était erronée, puisque, de ce chef, il existe un déficit de 2 200 000 francs.

M. Landrin. — La Commission examinera la proposi-

tion de M. Quentin-Bauchart et présentera son rapport au Conseil, qui verra ce qu'il doit décider.

Quant à moi, j'aurai des réserves à faire sur la proposition de M. Lepelletier; je les soumettrai à la Commission en temps et lieu.

Pour l'instant, j'estime qu'il n'y a qu'à renvoyer ces propositions à la Commission.

M. Caplain. — Je dépose la proposition suivante dont je demande le renvoi à la Commission :

« Le Conseil

« Délibère :

« Il y a lieu de fixer un minimum de superficie des jardins à taxer. « *Signé :* Caplain. »

M. Henri Galli. — A la fin de l'année dernière, le Conseil a décidé, sur la proposition que j'ai faite avec M. Chassaigne-Goyon, que les taxes ne seraient votées que pour un an. Au commencement de cette année, une proposition a été déposée en vue d'adjoindre six membres nouveaux à la Commission.

Je renonce à cette proposition, puisque la Commission des taxes de remplacement se trouve de nouveau saisie. Mais en prévision des discussions qui s'ouvriront à ce sujet au moment des élections de l'an prochain, il me paraît bon de rappeler que les taxes d'octroi et celles de remplacement sont étroitement liées.

M. John Labusquière. — Les unes découlent des autres.

M. Henri Galli. — Je dépose donc la proposition suivante dont je demande le renvoi à la Commission des taxes de remplacement :

« Le Conseil,

« Considérant que les taxes de remplacement votées en décembre 1900 seront revisables au bout d'un an ;

« Considérant que leur application a démontré qu'il était urgent de les remanier;

« Considérant que cette question des taxes de remplacement est intimement liée à la question générale de l'octroi;

« Considérant que la question de la suppression de l'octroi est d'ordre national;

« Que les suppressions partielles de droits sur les objets de consommation ou de première nécessité ont surtout pour objet de servir des intérêts locaux ou particuliers;

« Que les taxes perçues par l'État sur les maisons, sur les portes et fenêtres et sur les patentes sont essentiellement communales, puisque les ressources produites par ces taxes sont en raison des dépenses somptuaires faites par les villes, dépenses qui augmentent la valeur des maisons et des magasins,

« Émet le vœu :

« 1° Que les taxes d'octroi soient supprimées dans toute la France;

« 2° Que l'État fasse abandon aux communes de la part qu'il perçoit actuellement en principal et centimes additionnels dans les impôts portant sur les maisons, savoir :

« *a*) L'impôt foncier sur les propriétés bâties;

« *b*) L'impôt des portes et fenêtres.

« Cet abandon serait fait à toutes les communes sans distinction. L'État abandonnerait, en outre, aux communes de plus de 20000 habitants, sa part dans l'impôt des patentes.

« L'assiette et la perception de ces impôts continueraient à être assurées, suivant les formes actuelles, avec le concours des agents de l'État, sans qu'aucune rémunération spéciale soit mise à la charge des communes.

« *Signé :* Henri GALLI. »

M. Paul Escudier. — La Commission des taxes adoptera cela d'enthousiasme.

M. Alpy. — Mais cela a déjà été voté par le Conseil.

M. John Labusquière. — Cela a déjà été voté, en effet.

Le renvoi des diverses propositions à la Commission des taxes de remplacement est prononcé.

* * *

Chacun a loué M. Quentin-Beauchart d'avoir pris devant le Conseil, avec ses amis, son heureuse initiative contre une mesure détestable. Lisons à présent les journaux au sujet de cette proposition et d'une visite, au parc de La Muette, organisée pour démontrer par un exemple frappant, au point de vue pittoresque et historique, l'une des conséquences des abus du fisc. On décrira plus tard, si on en trouve la place ici, le monument et le parc de La Muette, d'après des documents inédits. Aujourd'hui, courons au plus pressé, en reproduisant les parties essentielles de tant de remarquables articles, dont, faute d'espace, nous ne pouvons reproduire que les passages les plus démonstratifs.

L'auteur anonyme d'un article de l'*Éclair* (n° 4739) écrit :

« Les arbres sont aux Parisiens aussi sacrés que les chênes aux druides. Ce n'est point que nous reconnaissions en eux des divinités tutélaires : nous ne distinguons pas entre leurs essences ; toutes nous agréent pour le plaisir qu'elles procurent à nos yeux, et l'air qu'elles apportent purifié dans nos poumons. La menace de la taxe de remplacement frappant les jardins était l'arrêt de mort de ceux qui ont survécu à la fièvre de la spéculation. Le plus beau, le parc de La Muette, grevé d'un impôt de 75 000 fr. par an, plutôt que de le payer, nous disait-on, allait disparaître.

La Société des Amis des Monuments s'émut; elle mena une vigoureuse campagne qui n'a pas été stérile. Le Conseil est revenu sur son projet. Les arbres, un instant menacés, sont assurés de vivre... A moins que... »

Le *Français* (n° 347) a écrit : « En même temps que M. Charles Normand convoquait les sociétaires à une visite au parc de La Muette, pour leur montrer les déplorables conséquences du fisc, il parvenait à faire déposer, sur le bureau du Conseil municipal, un amendement à l'application de la taxe sur la propriété non bâtie. »

M. Joseph Galtier a publié dans le *Temps* (n° 14766) un long article où il dit :

« C'est aujourd'hui qu'a lieu, dans l'après-midi, la visite du parc et du château de La Muette, réservée aux seuls membres inscrits de l'*Ami des Monuments et des Arts*, sous la conduite de MM. de Franqueville, président de l'Institut de France, et Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*. Il s'agit, dans la pensée des organisateurs de cette visite, de protester contre l'application de la taxe sur les propriétés non bâties, et de montrer quelle perte ce serait pour la Ville si le château et le parc de La Muette devaient disparaître. . . . .

... Les souvenirs galants, révolutionnaires et scientifiques ne manquent donc pas à la gloire de La Muette. Mais sommes-nous vraiment à la veille de voir disparaître cette survivante du passé ; et, à la place des arbres séculaires abattus par la hache du fisc, va-t-on élever des écriteaux portant ces mots : « Ici on bâtit » ?

Dans le *Drapeau*, on a pu lire :

« Les membres de la Société de l'*Ami des Monuments parisiens* se sont rendus hier après-midi au parc de La Muette, où M. Charles Normand a fait la démonstration, sur place, des conséquences des abus du fisc par l'application de la taxe sur les propriétés non bâties, et de la menace de dispa-

rition des jardins parisiens qu'elle entraînera pour le plus grand dommage des riches et des pauvres. Le comte de Franqueville, président de l'Institut, a fait aux visiteurs les honneurs de sa superbe propriété. »

Le *Gaulois*, qui a publié plusieurs articles au sujet de la taxe, a donné sous la signature de Pelca : « Des souvenirs de tous genres sont attachés à cet admirable domaine. Faut-il donc croire qu'il est, par suite des exigences du fisc, condamné à disparaître, au grand dam des multiples habitants des hôtels voisins et du quartier tout entier ? — A. Pelca. »

Dans un long article, M. Furetières écrivait dans le *Soleil* (n° 319) :

« Comme première manifestation contre la taxe, qui, sous prétexte d'imposer les terrains vagues, a également pour objet de frapper les derniers jardins de Paris, la Ligue, formée par l'infatigable et vaillant M. Charles Normand, a visité hier le château de La Muette et son parc. Il faut dire que celui-ci, par son étendue, son importance, ne peut être assimilé à un jardin, puisqu'il constitue à lui seul un domaine, un bois dans le Bois de Boulogne. Nous sommes loin, avec lui, de la modeste pelouse, des quelques allées et plates-bandes qui entourent encore de trop rares hôtels ou maisons de Paris. Mais le parc de La Muette évoque tant de souvenirs, il forme en son ensemble une si belle et gracieuse chose, que sa disparition constituerait un crime.

Et, à l'heure actuelle, on ne peut plus douter des dangers qui le menacent. Quand nous avons, quelques-uns, jeté le premier cri d'alarme, il y a eu dans toute la population parisienne une vive émotion.

Quant au parc, dessiné par Le Nôtre, il est impossible que la Ville de Paris ne tienne pas à l'honneur de le conserver au moment où le jardin français reprend faveur. Nos édiles renieraient leur passé s'ils oubliaient aussi que sur cette même pelouse, où s'était accomplie la pre-

mière ascension, eut lieu plus tard le fameux banquet de la Fédération. Ah ! s'ils avaient vu, hier, le soleil d'automne caresser amoureusement ce beau paysage, planté d'arbres séculaires parmi lesquels de majestueux cèdres du Liban, ils ne se feraient pas plus que nous à l'idée d'une destruction d'un pareil décor ! — Furetières. »

Le *Figaro* (n° 319) écrivit de son côté :

« Curieuse et charmante, la visite des Amis des Monuments parisiens, hier, au château et au parc de La Muette.

Savants, collectionneurs, gens de lettres, Parisiennes en élégantes toilettes pour cet après-midi de simili-printemps, écoutent les explications de M. le comte de Franqueville, propriétaire de la célèbre résidence, et les intéressantes indications historiques de M. Charles Normand.

On visite la maison, on voit les vieilles peintures, les boiseries précieuses, et on sort dans le parc qui, à part la note noire des habits masculins, prend des airs à la Watteau.

On voit l'emplacement où Pilastre des Roziers fit son ascension, précurseur de Santos-Dumont. Enfin, on s'accorde à dire que ce sera dommage le jour où ce parc, taxé près de cent mille francs par le nouvel impôt, sera couvert de maisons de rapport. »

La Commission municipale des taxes de remplacement vient de repousser la demande d'abrogation de l'impôt nouveau. A tous de juger cet attentat contre la beauté, la fortune et l'hygiène de Paris.

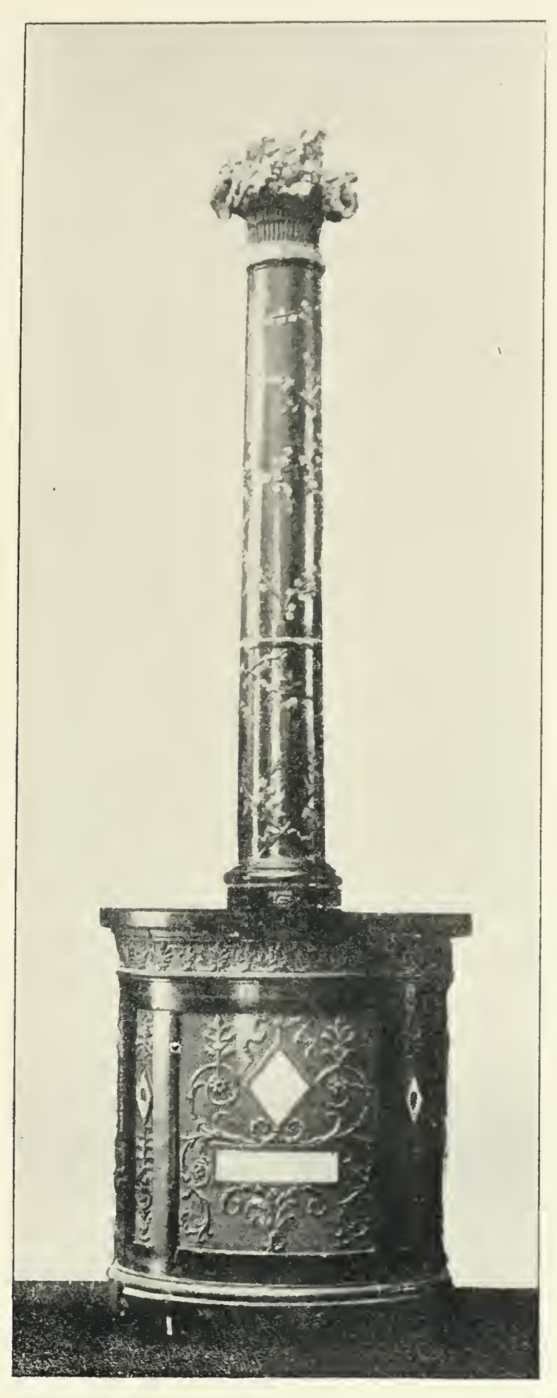
La surabondance des matières nous oblige à différer la publication de l'explication de plusieurs planches et l'analyse des livres reçus.

Le Propriétaire-Gérant : Ch. Normand.

Imp. J. Dumoulin, à Paris.

MUSÉE RÉTROSPECTIF DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

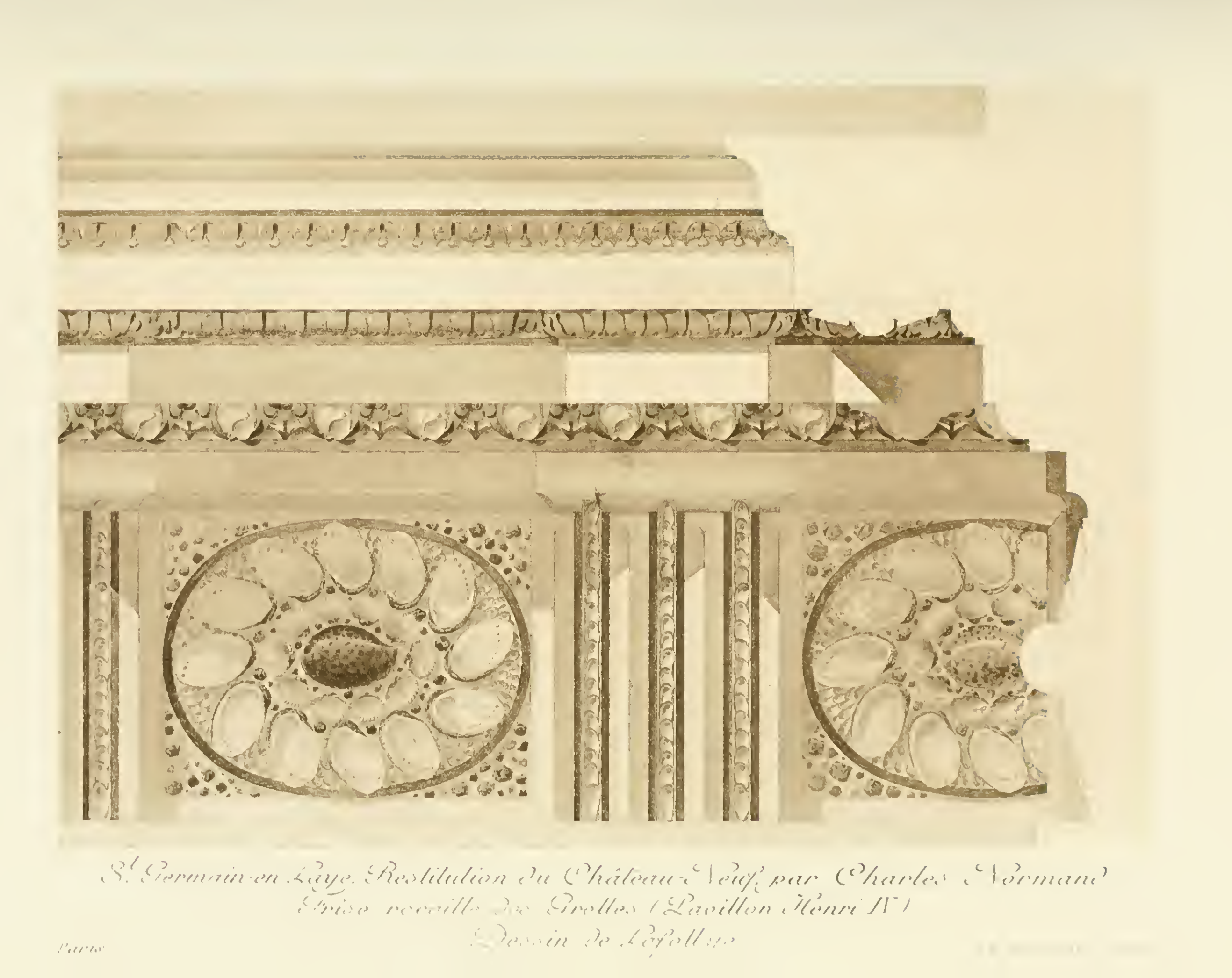
Rapport de Léon d'Anthonay



POÊLE EN FAIENCE DE PARIS, A FOND VERT ORNÉ DE FLEURS ET FEUILLES

Fabrique Fradolizi, qui se trouvait rue Sedaine et rue de la Roquette

COLLECTION HENRI HUILLARD



St Germain-en-Laye. Restitution du Château-Neuf, par Charles Normand
Frise rocaille des Grottes (Pavillon Henri IV)
Dessin de Lefolle

Paris



Agrandissement deux fois d'une image de télé-objectif. (Photype Bellieni.)

NANCY

STATUE DU DUC ANTOINE

Porte du Musée Lorrain

LES SERVITEURS DE PARIS

(*Suite.* — Voy. t. XIV, p. 45, 77, 151, 241, 310, 322; — t. XV, p. 106.)

ÉLOGE DE BELGRAND

CONTRIBUTION A L'HISTORIQUE DES EAUX DE PARIS

PAR

J. BERTRAND

SECRÉTAIRE PERPÉPUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

(*Fin.* — Voy. t. XIV, p. 310, 322; — t. XV, p. 106)

Tacite raconte qu'au temps de l'empereur Auguste, Rome, effrayée par une inondation, voulut rejeter dans l'Arno quelques-uns des affluents du Tibre : plusieurs villes s'en alarmèrent, celles-ci craignant la sécheresse, celles-là, les inondations. Contre Rome on ne plaidait pas, on implorait sa bienveillance. Des orateurs furent envoyés vers elle ; empressés à saisir une telle occasion d'éloquence, ils invoquèrent le vœu de la nature, sage dispensatrice des vallées et des fleuves, qui règle tout pour le plus grand bien. Laissez faire la nature, a répété Montaigne, elle connaît mieux ses affaires que nous. Les siennes, soit, mais pas toujours les nôtres. La nature n'a pas créé de villes de deux millions d'âmes ; et, pour veiller sur elles, elle attend qu'elles s'aident elles-mêmes; les procédés qu'elle enseigne au sauvage pour nettoyer les abords de sa hutte rendraient rapidement celle du voisin inhabitable.

Les propriétaires des sources choisies par Belgrand ne manquèrent pas de défendre leurs eaux, même inutiles ou nuisibles ; plusieurs d'entre eux reçurent des indemnités dont la dixième partie, quelques années plus tôt, aurait été acceptée avec joie; quelques-uns, dit-on, restèrent attristés pendant le reste de leur vie de n'avoir pas demandé dix fois

plus encore. De telles questions ne pouvaient embarrasser ni arrèter la puissante et habile administration de la ville de Paris; un Conseil municipal, dont la parcimonie n'était pas le défaut, votait toutes les sommes demandées. Belgrand, fort heureusement, était économe des deniers publics, et son application à réduire les dépenses a épargné à la Ville bien des millions.

L'eau doit, dans une grande ville, être gaspillée sous toutes les formes : telle fut la maxime de Belgrand, telle était celle des Romains qui, poussant à bout l'application, amenaient chaque jour, par neuf aqueducs, plus de mille litres d'eau par habitant. Les eaux du Tibre, grossies par mille ruisseaux lui portant les souillures de la ville, n'étaient acceptées, dit Frontin, que pour les usages les plus vils.

L'abondance des eaux de Paris, sans approcher de la profusion romaine, s'est accrue sous la direction de Belgrand, aussi bien que leur pureté. En 1802, la distribution quotidienne aux fontaines publiques était, suivant le directeur des eaux, de quatre mille mètres cubes : elle avait doublé en 1806. A cette époque, et vingt ans après encore, on comptait sur la pluie pour le lavage des rues. Le canal de l'Ourcq amena cent soixante mille mètres cubes environ; mais ses eaux ont servi à la navigation, et les Parisiens, par une répugnance invincible, les ont toujours éloignées de la consommation domestique : la hauteur des prises ne permettrait d'ailleurs de les utiliser que dans certains points de la ville et aux étages inférieurs des maisons.

Le volume des eaux de source dont Belgrand a doté la capitale pourra être porté, au moyen de quelques travaux supplémentaires, à cent quarante mille mètres cubes par jour, soit soixante-dix litres par habitant. Le volume total de l'eau disponible, réalisé pendant certains jours de l'Exposition universelle en 1878, a été de trois cent soixante-dix mille mètres cubes; mais ce maximum, pendant les années

de sécheresse, peut s'abaisser à trois cent mille. Nous recevons, par habitant, trois fois moins environ que les anciens Romains, mais cent fois plus, au moins, que les Parisiens du dix-huitième siècle.

L'œuvre la plus grandiose de Belgrand, entièrement cachée aux regards, devait mériter la reconnaissance, en se dérobant à l'admiration. Nous ne décrirons ni la disposition savante et simple de l'ensemble, ni la propreté imprévue des détails. Aristote a dit : « Il ne faut pas demander à une tragédie toutes sortes de plaisirs, mais seulement celui qui lui est propre. » La maxime est générale. Le charme d'une promenade en bateau, au milieu d'immondices largement étendues d'eau, n'est pas de nature à se renouveler par le récit qu'on en peut faire. C'est à l'entrée de cette œuvre colossale que la cité reconnaissante devrait inscrire le nom et placer l'image de Belgrand; laissons l'intérieur à sa destination.

A deux lieues de Paris quand on suit le cours de la Seine, à un kilomètre seulement quand on se dirige en ligne droite, l'égout collecteur, réunissant les eaux pluviales et ménagères, déverse chaque jour 200 000 mètres cubes d'un liquide infect et noirâtre : la Seine les reçoit et les porte à la mer.

S'il est indifférent pour les riverains éloignés que les ordures charriées par la Seine viennent de Paris ou d'Asnières, l'introduction subite de l'impur affluent cause à la population voisine un intolérable préjudice. Le mal n'est pas sans remède. Nos ingénieurs, en profitant, comme c'était leur devoir, des études et des essais faits en Angleterre, en Italie et en Suisse, ont adopté une solution admirable par le principe, et, malgré plus d'une résistance, triomphante par les résultats. Cette masse infecte où les poissons, qui ne s'y aventurent plus, rencontreraient rapidement la mort, peut vivifier et féconder le sol. Distribuée

avec modération, elle peut, sans traitement préalable ni préparation d'aucune sorte, procurer, comme à Édimbourg depuis deux siècles, et à Milan depuis un temps double au moins, à des sables toujours arides, une fécondité incessamment renouvelée. Quelques tâtonnements, méthodiquement dirigés, ont assuré le succès. Sur les vastes terrains de la plaine de Gennevilliers, la production, sous cette influence, a déjà plus que décuplé.

Belgrand avait accueilli l'idée nouvelle avec une grande défiance. Un de ses collaborateurs, M. Mille, réclama la direction et la responsabilité des essais; il doit en conserver tout l'honneur, que Belgrand lui-même a pris loyalement le soin de relever. Converti par le succès de son ami, il accepta, après quelques années d'épreuve, la direction du service de Gennevilliers, parce qu'en son âme et conscience, après avoir douté du succès, écrit-il dans un rapport officiel, il avait vu et jugé les résultats obtenus.

Tel était Belgrand, tel il fut toujours; toujours docile aux leçons de l'expérience, toujours respecté pour sa justice, toujours aimé pour sa bonté. On le ferait très mal connaître en ajoutant qu'il était modeste, plus mal encore en laissant croire qu'il ne l'était pas. Son jugement était vif et prompt; il en avait maintes fois éprouvé la rectitude et avait en lui la même confiance qu'en ses plus habiles collaborateurs. S'il ajoutait en sa faveur un léger poids dans la balance, c'est que, tout en comptant sur le zèle des autres, il était absolument sûr de faire de son mieux: cela justifie la préférence.

Un très savant ingénieur, alors au début de sa carrière, dirigeait sous les ordres de Belgrand la construction d'une galerie souterraine; il essaya, par une légère innovation, de donner plus d'élégance à un profil. L'œil exercé de Belgrand, en révélant à son expérience un accroissement de dépense dans le présent, aperçut pour l'avenir de fréquentes réparations. Dès la première visite, il ordonna l'abandon d'une

expérience trop hasardeuse, en ajoutant du ton le plus simple : « Si le dessin vient de moi, je me suis complètement trompé ; cela arrive à tout le monde. » Et il n'en reparla plus.

Quels que fussent ses occupations et ses devoirs, jamais, pour excuser un retard, il n'allégua le manque de temps : toute autre excuse lui eût semblé préférable ; mais il s'arrangeait pour n'avoir pas besoin d'excuse.

Il ne m'est pas permis de le prendre en cela pour modèle. Dans le rapide tableau de l'œuvre de Belgrand, j'ai dû laisser de nombreuses lacunes. Que de points oubliés dans l'histoire de ses constructions, si économiques et si durables ! Combien de pages excellentes dans ses études géologiques ! A peine ai-je pu dire que, curieux du passé, Belgrand a étudié en archéologue les anciennes conduites d'eau, discuté en érudit les archives qui s'y rattachent, et consacré ses rares loisirs à perpétuer le souvenir de ces vieilles choses. L'analyse complète de ces grands travaux sera faite de bonne main : le corps des ponts et chaussées, respectueux comme nous pour ses morts illustres, et soigneux de transformer en leçons pour l'avenir le témoignage intelligent et fidèle du passé, proposera prochainement dans les Annales des ponts et chaussées, comme un exemple pour tous les ingénieurs, l'histoire de cette vie laborieuse et utile.

Belgrand a dirigé vers un même but tous ses talents et toute sa science. La Seine et son bassin, théâtre constant de ses travaux, ont fait l'unité de son œuvre, si variée cependant et si vaste.

La Seine n'a pas été, dans tous les temps, le modeste cours d'eau qui n'occuperait pas le dixième rang parmi les affluents des grands fleuves de l'Asie ou de l'Amérique. Ses eaux ont reflété des climats bien divers, abreuvé des monstres inconnus de nos jours, et n'ont pas fourni elles-mêmes le spectacle le moins variable dans ces lentes révolutions de

la nature. Les graviers qu'elles entraînent, les limons qu'elles déposent, restent comme témoignages du passé, et les sablières, dans l'enchevêtrement de leurs lignes confuses et tourmentées, racontent en un langage souvent obscur, mais presque toujours déchiffrable, la longue histoire du fleuve qui les a formées.

La tâche est ardue cependant; plusieurs s'y sont appliqués avec persévérance, sans réussir à se mettre d'accord. Le fleuve, plus capricieux que la mer, n'obéit pas comme elle, dans ses dépôts successifs, à une loi régulière et constante ; il défait et recommence souvent son œuvre, et, comme Catulle brouillant les comptes aux pieds de Lesbie, semble vouloir cacher le nombre de ses crues en effaçant, en dispersant, en obscurcissant tout au moins les caractères qu'il a tracés.

Belgrand avait mis en lumière les lois qui relient les allures et les caprices apparents des rivières actuelles à la nature du sol et à la clémence des cieux; il osa les appliquer aux phénomènes anciens, et, avec une sûreté de méthode, une abondance de preuves qui, sans forcer toutes les convictions, rend la contradiction difficile, leur demander l'histoire du bassin de la Seine pendant la période quaternaire.

Lorsque la mer, au fond de laquelle se déposaient les bancs de nos carrières et les sables de nos coteaux, s'éloigna définitivement de nos parages, nulle esquisse de leur relief actuel n'existait encore. Ce fut seulement après une longue période obscure et sans histoire qu'un violent cataclysme vint transformer le sol et créer la vallée de la Seine.

Un grand lac, peut-être une grande mer, furent jetés hors de leur lit par les bouleversements dont les Alpes étaient le théâtre, et un flot torrentiel d'une puissance inouïe, courant les plateaux de la Champagne et de la Beauce, les sillonnant

de rides profondes, renversant les obstacles sans se laisser dévier par eux, alla s'écouler dans la mer du Nord.

Quand les eaux boueuses, en modérant leur vitesse, eurent confinées dans les sillons creusés par elles, le système de nos cours d'eau était ébauché et la voie aux eaux fluviales frayée pour l'avenir. Des pluies procurées par ce déluge ruisselèrent incessamment sur le sol limoneux et stérile, et la Seine roula paisiblement, dans un lit faiblement incliné vers la mer, un volume d'eau trente fois plus considérable que celui de nos plus fortes crues. Large de deux kilomètres à la hauteur de Corbeil, de six à celle de Paris, elle baignait dans son cours majestueux les coteaux de Montreuil et de Bicêtre, de Marly et de Montmorency ; les hauteurs de Passy et de Montmartre formaient deux petites îles en plein courant, et, tour à tour inondée par les eaux de la Seine et par celles de la Marne, la plaine Saint-Denis était un vaste marais.

La vie, interrompue ou refoulée un instant, vint bientôt renouveler dans les forêts et les plaines la faune dispersée ou détruite. Auprès des mammouths, dont l'éléphant actuel n'offre qu'une image affaiblie et dégénérée, se rencontraient les rhinocéros, les tigres et les hyènes; des cerfs énormes, des élans rapides se dérobaient à leur poursuite, le renne et la marmotte se multipliaient rapidement, et les hippopotames remontaient la Seine jusqu'en Bourgogne ; l'homme, enfin, prit sa place au milieu de ce bizarre mélange d'espèces aujourd'hui éteintes ou refoulées dans les climats les plus divers. Auprès de leurs ossements, on retrouve, sur les anciens bords du fleuve, les traces indéniables des ateliers primitifs où nos ancêtres venaient préparer des haches et des couteaux de silex pour se défendre contre leurs redoutables voisins.

Bien des siècles nous séparent de cette période. Sans essayer d'en fixer le nombre, Belgrand nous fait parcourir

la succession des phénomènes qui l'ont suivie. Le sol s'est élevé de quarante mètres, la Seine y a lentement creusé son lit et dessiné de nombreux méandres, le climat s'est adouci, les pluies sont devenues moins abondantes et plus rares, le fleuve a remblayé avec des graviers ou de la tourbe son lit, devenu trop large; les grands mammifères ont émigré, quelques-uns ont disparu du globe, et quand notre faune actuelle leur a succédé, quand les premiers animaux domestiques se sont fixés sur notre planète, il faut encore traverser tout l'âge de la pierre polie et celui du bronze pour que les traditions les plus lointaines et les plus vagues fassent succéder à l'histoire des variations du sol celle de la civilisation humaine.

Guidée par la contemplation du bassin de la Seine, la pensée de Belgrand, s'élevant plus haut encore, osait sonder parfois les mystères du passé. Des théories naissaient dans son esprit : il en faisait volontiers confidence à ses amis, écoutait leurs objections, mais sans les discuter longtemps, car il n'a jamais connu de longs loisirs, et il disait à peu près comme Candide : « Tout cela est bien pensé et bien dit; mais il faut préparer et surveiller nos travaux. »

Belgrand mourut le 7 mars 1878, actif encore la veille et ardent au travail, toujours dévoué et toujours prêt. Son organisation athlétique avait résisté aux tristesses, aux fatigues et aux cruelles inquiétudes de l'année 1870. Pendant l'anarchie de la Commune, il maintint ses ouvriers dans le devoir et mérita un ordre d'arrestation. Prévenu à temps, il organisa une inspection souterraine, et, par des voies connues où il ne pouvait rencontrer que dévouement et respect, il gagna facilement la campagne : le lendemain, il était en sûreté à Avallon.

L'Académie des sciences l'avait élu académicien libre le 28 août 1871, en remplacement de M. Duméril. Un nom honoré dans le corps des Ponts et chaussées par le retentissement de grands et utiles travaux, un esprit étendu et



La Lanterne en hiver, l'Eau en été.

solide, toujours curieux des principes, toujours prêt pour l'application, rehaussé, non caché, par une bonté tranquille et modeste, avaient justifié la retraite de ses concurrents et l'unanimité de vos suffrages.

DESIDERATA

AU SUJET D'INSCRIPTIONS PARISIENNES

LA MAISON DU GRAPHOLOGUE MICHON

Dans le Congrès, qui a reçu pendant l'Exposition toutes les sommités compétentes sous la direction de son éminent secrétaire général M. Varinard, directeur de *La Graphologie*, nous relevons un passage de nature à intéresser les Amis des Monuments parisiens. Dans l'un des cinq vœux, on exprime le souhait « qu'une plaque soit placée au n° 5 de la rue Chanaleilles, maison où J.-H. Michon a élaboré ses premières notions de graphologie ». Dans le même Congrès, M. Depoin a fait remarquer qu'il y a eu trois dépôts sur les Monuments de la Révolution à la Bibliothèque nationale et à la Chambre des députés. Le Congrès, sous la direction de M. Varinard, a visité la bibliothèque du château de Chantilly où se trouvent des pièces manuscrites d'une grande rareté. (Voy. la Bibliographie, p. 362.)

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DE

SAUVEGARDE DES MONUMENTS
ET
D'ART PUBLIC

ÉGYPTE : Comité de conservation des monuments de l'Art arabe. Derniers rapports. — M. Herz, bey, poursuit sa belle œuvre d'étude et de conservation des monu-

ments de l'Art arabe au Caire. Dans un récent rapport il publie les procès-verbaux des séances du Comité présidé par Mohamed Faïzi pacha. De belles planches accompagnent, montrant les curieux monuments arabes de Rosette : mosquées, cours de maisons, aspects de vieilles rues. Le travail fait honneur au comité qui poursuit au Caire l'œuvre réalisée à Paris par les Amis des Monuments parisiens. On indique aussi le décompte du budget des monuments et une table alphabétique des édifices que le Comité a décidé de ne pas classer parmi les monuments à conserver.

PORTUGAL. — Le directeur du recueil officiel de nouvelles relatives aux découvertes archéologiques faites au Portugal a eu la bonne idée d'insérer des mémoires en langue française. Si cette mesure est généralisée, ce précieux recueil sera assuré au bout d'un certain temps d'une expansion grandissante. Si la direction ne peut toujours insérer les mémoires dans la langue universelle, il serait bon de donner au moins un résumé en français. M. J. Leite de Vasconcellos rend les plus grands services, en publiant, comme on le fait dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, le répertoire des fouilles et découvertes de son pays.

ÉTATS-UNIS : Institut archéologique américain. — L'École américaine d'études classiques, à Athènes, vient de publier son rapport sur les fouilles de la fontaine de Pirène, à Corinthe. Après avoir présenté l'état du pays avant les fouilles de 1899, on donne les vues et plans d'un édifice demi-circulaire, mis à jour par l'École, et décoré d'arcades et de colonnes. Le monument est en contre-bas du temple de Corinthe. (*Correspondances spéciales de l'Ami des Monuments et des Arts*).

LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LES VANDALES

UNE

VICTOIRE DU GOUT ET DU BON SENS

A FLORENCE

LA SAUVEGARDE DE LA PIAZZA S. BIAGIO

ET DE L'ASPECT PITTORESQUE DE LA RIVE GAUCHE DE L'ARNO

PAR

CHARLES NORMAND

Je reçois le second Bulletin de la société pour la défense de l'Antique Florence. J'ai déjà parlé du premier (t. XIV, p. 375); le nouveau volume me rappelle une histoire, qu'il faut conter. A Florence comme à Paris, comme partout, un beau jour des vivants s'insurgèrent contre leurs ancêtres et projetèrent de détruire les brillants joyaux qu'ils leur avaient laissés, pour les remplacer par des diamants de strass. Et, sans flâner, voici comment on fit, au dire d'un bon auteur, André Hallays, qui conte l'aventure dans un de ses utiles feuilletons des « Débats », intitulés « En flânant ».

« A Florence, ainsi qu'ailleurs, on a commencé par résoudre la question de la façon la plus simple et la plus expéditive : on a démoli. On n'a écouté ni les artistes, ni les archéologues; c'était d'autant plus imprudent que Florence n'est, ni une ville d'industrie, ni une ville de commerce, mais, avant tout, une ville de beauté, et qu'en un lieu pareil, les « exigences de la vie moderne » ne sont pas très impérieuses. On jeta donc par terre tout un quartier, celui du Marché-Vieux et du Ghetto, Peut-être eût-on pu le transformer et l'assainir. Mais on écarta toute idée de transaction. Et sur l'emplacement ainsi déblayé, on traça le plan d'un quartier tout neuf.

« Il est d'une laideur extraordinaire. Au milieu de cette ville dont tout le charme est dans l'irrégularité des rues et des places, on dessina la place Victor-Emmanuel, rectangle désolant dont les architectures sont plus désolantes encore. Les portiques sont énormes et lourds. L'arc de triomphe sous lequel passe la rue Strozzi a de tous les défauts celui auquel répugne davantage le génie florentin : l'emphase. Les façades, ici de couleur beurre frais, et là de couleur gris perle, sont l'opprobre de Florence. C'est un mystère que, dans une ville où pourtant les vieilles traditions de goût ne sont point perdues (les quartiers neufs construits autour de Florence témoignent qu'il existe encore ici des architectes très habiles), on soit arrivé à perpétrer tant de laideur...

« Après qu'on eut ainsi rasé tant de maisons charmantes et effacé tant de souvenirs précieux, on voulut consoler archéologues et artistes en recueillant pieusement les débris de toutes ces démolitions. C'est toujours la sotte excuse de tous les destructeurs : « Nous, des vandales ! mais nous aimons tant les vieilles pierres que nous voulons les mettre à l'abri du temps et des hommes : nous enrichissons les musées ! » On fit donc de belles photographies des édifices condamnés à mort; puis on ramassa des corniches, des morceaux de pilastres, des fragments de sculpture, et on en garnit plusieurs salles du musée de San Marco. Il est mélancolique de se promener à travers cet ossuaire où les Florentins ont voulu éterniser le souvenir de leurs méfaits. »

*
* *

Charmée d'une si belle œuvre la municipalité conçut un nouveau projet digne du premier. Sur la rive droite on allait prolonger, de la place du Vieux-Marché jusqu'au Ponte Vecchio, la rue Pelliceria de façon à faire une longue, longue et belle voie toute droite, qui démolirait toutes sortes

de coins pittoresques, de belles et vieilles maisons, des tours superbes.

Et puis, sur la rive gauche, on régularisait l'ancienne rue de Borgo S. Jacopo de si étrange façon qu'on voyait disparaître le décor caractéristique d'un des plus vieux quartiers de la ville et l'aspect traditionnel de Florence, c'est-à-dire sa célébrité, sa fortune, sa beauté.

*
* *

Heureusement, aujourd'hui, le mouvement populaire inauguré à Paris, par les Amis des monuments, il y a longtemps, a gagné l'Europe et l'Amérique. Les Florentins avertis par l'exemple de la place Victor-Emmanuel s'insurgèrent. La Société de « Florence Antique » dressa sur des plans curieux, qu'on retrouve dans son intéressant Bulletin, le tracé des voies nouvelles afin d'indiquer la place des œuvres d'art qu'on allait détruire; les vues de ces œuvres sont reproduites, de façon parfaite, dans ce bulletin. On y trouve aussi la liste des membres du bureau que nous avons publiée dans notre quatorzième volume (p. 375), la liste des membres florentins ou italiens. Celle des membres honoraires choisis pour l'Europe par le comité directeur est ainsi composée: Alma Tadema; G. Atchinson; Paul Bourget; E. of Carlisle; S. Colvin; W. Crane; E. de Nalèche; Vicomte Melchior de Vogüé; baron H. de Geymüller; H. Horne; Eugène Müntz; Charles Normand; Edmond Poynter, R. de la Sizeranne dont une étude est reproduite à la fin du volume. On lit aussi avec plaisir dans le Bulletin les procès-verbaux des assemblées générales du 3 mai 1899 et du 7 avril 1900. Une assemblée d'élite réunie au Palais Corsini sous la présidence du Prince Corsini, et comprenant des dames, y discuta les questions dont nous nous occupons ici aujourd'hui. M. Carocci a donné dans ce Bulletin de brèves notices sur les monuments menacés de la

rive droite, et a exposé le récit de tout ce qui concerne la rive gauche de l'Arno, sous ce titre : « Dei provvedimenti per il quartiere d'Oltrano » ; c'est clair, concis et très utile. Une note sur la place San Biagio montre la grande utilité de la Société de l'Antique Florence et de son œuvre ; ainsi, c'est à elle qu'on doit l'initiative d'un concours destiné à étudier un meilleur tracé de la voie d'accès au Ponte Vecchio ; M. Mazzanti, président de l'Académie des Beaux-Arts de Florence, ouvrit un concours, sur la proposition de l'architecte Bellincioni, en proposant à la Société de l'art public et à la Société pour la défense de Florence Antique d'y participer.

Le journal « Marzocco » entreprit une suite de très utiles articles contre les Barbares, dus notamment à M. Angelo Conti, et au comte Umberto Serristori, vice-président de l' « Antique Florence ». Enfin, dans une délibération de la Junte communale de Florence, en date du 12 février 1901, fut constituée une commission dont la formation constitue une véritable victoire pour les Amis des monuments. Il suffit en effet de lire le texte de son programme et la liste des noms qui la composent pour garder l'espoir d'une heureuse solution finale. Voici le texte, que je traduis, du programme en vue duquel la Commission est constituée : « Sur la proposition de l'assesseur Uguccioni, on nomme une commission extraordinaire composée des personnes dont on ne peut mettre en doute, ni le grand amour pour l'art et pour notre Florence, ni l'incontestable autorité ; le but est de tracer le meilleur projet de rue entre le Centre et le Vieux-Pont à établir quand on le croira nécessaire ; et un projet de rénovation du quartier situé entre les rues Guiccardini, Borgo San Jacopo et Maggio ; on cherchera aussi à faciliter les communications entre le Pont-Vieux et la voie Romana, ainsi qu'entre Lungarno Torrigiani et San Frediano ; on conciliera dans ce projet les exigences modernes avec l'amour

jaloux du caractère historique et des anciens quartiers de notre cité. »

Cette commission est ainsi composée :

L'architecte L. Beltrami; professeur O. P. Molmenti; professeur C. Boito; sénateur G. Villari, professeur; Prince T. Corsini, sénateur; marquis D. Ugoccioni, ingénieur; professeur A. R. Mazzanti, architecte; comm. A. d'Andrade; cav. G. Carocci; professeur J. del Badia; architecte G. Castellucci; professeur J. del Lungo; professeur F. Gioli; avv. O. Corazzini; comte On. U. Serristori.

GASTON AUBRY, ARCHITECTE

1853-1901

PAR A. RUY

Architecte diplômé par le Gouvernement.

Nous venons de perdre un des nôtres, Gaston Aubry, architecte de talent. Grand travailleur et chercheur épris de l'enseignement à tirer des choses vues, exécutées, ayant fait leurs preuves, c'était un fervent de nos excursions.

Esprit précis déjà au sortir du lycée, il s'était trouvé tout d'abord rebuté par le régime d'étude un peu libre de l'École des Beaux-Arts, et ses sympathies étaient allées à l'École de Viollet-le-Duc. Il fit une très remarquable restauration du château de Sully-sur-Loire (deuxième médaille au Salon de 1883), puis fut nommé architecte diocésain à Aire et à Autun.

Mais c'est au service de la clientèle particulière que son intelligence pleine de bon sens déploya toutes ses qualités : dans des hôtels privés, châteaux, villas, maisons de rapport, etc.

D'un sens très pénétrant, comprenant le courant du grand public vers les grands exemples de l'architecture

large, lumineuse des *trois Louis* (XIV, XV et XVI), il avait délaissé le style moyen âge, pour n'en conserver que les qualités particulières de bon emploi des matériaux, et vivement il s'était mis à accommoder de très belles créations aux styles des dix-septième et dix-huitième siècles : cela, grâce à ses facultés de méthode intense qui le faisaient s'entourer de documents et exemples précieux recueillis par lui-même (la plupart inédits). Son fils André Aubry saura maintenir les bonnes traditions dans la carrière qu'il continue.

CORRESPONDANCE

LECTURES PARISIENNES

LES PONTS DE PARIS

Un de nos correspondants, M. Delavaud, nous adresse le curieux extrait suivant :

Pont de bois entre le Pont-Neuf et celui des Tuileries. — « 5 novembre 1694. Jamais la stérilité des nouvelles n'a été si grande; on est réduit à mander pour toutes choses que M. de Luxembourg et M. de Cavoie ont obtenu un don du roi qui est de faire construire un pont de bois entre le Pont-Neuf et celui des Tuileries, vis-à-vis le guichet, pour passer gens à pied, à cheval et en chaise, dont on leur donne à chacun 500 louis. »

(Lettres inédites de la marquise d'Huxelles au marquis de La Garde. — Collection de M. Morrison, de Londres.)



FOUCHÉ, duc d'Otrante, ministre de la police générale (1799-1802) — 1804-1810 — (1815).



Mgr LENOIR, lieutenant général de police, dans ses audiences.

DOCUMENTS RELATIFS

AU DÉVELOPPEMENT DE LA

PHYSIONOMIE MONUMENTALE

DE PARIS

OU

ART PUBLIC

DOCUMENTS OFFICIELS SUR LA RÉGLEMENTATION DES CONCOURS DE FAÇADES

On nous a souvent demandé le texte du règlement qui régit les concours de façades des maisons de Paris. Pour répondre à ce desideratum, on donne ici le texte officiel de l'arrêté qui fait grand honneur à M. J. de Selves, préfet de la Seine et au Conseil municipal de Paris :

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Paris, en date du 6 décembre 1897, portant :

1° A partir du 1er janvier 1898, ouverture d'un concours annuel entre les architectes et les propriétaires des maisons construites pendant l'année dans Paris;

2° Exemption pour les propriétaires des six maisons primées de la moitié des droits de voirie afférents à la construction neuve;

3° Allocation d'une prime de 1 000 francs à l'architecte de chacune des maisons primées;

4° Prélèvement sur la réserve de 1898, avec rattachement au chapitre 21, art. 22, dudit budget, d'une somme de 6 000 francs nécessaire pour assurer le paiement de ces primes;

5° Constitution du jury chargé de juger ce concours;

Vu la délibération du même Conseil, en date du 20 décembre 1897, modifiant la délibération susvisée du 6 décembre 1897, et disposant que la somme de 1 000 francs

primitivement allouée à l'architecte des maisons primées sera destinée à l'allocation d'une médaille de bronze à l'entrepreneur; Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867; Vu le décret du 25 mars 1852. Arrête :

Article premier. — Les délibérations susvisées du Conseil municipal de la ville de Paris, en date des 6 et 20 décembre 1897, sont approuvées.

Art. 2. — En conséquence, à partir du 1er janv. 1898, il est ouvert un concours annuel entre les architectes et les propriétaires des maisons construites pendant l'année dans Paris.

Art. 3. — Les propriétaires des six maisons primées seront exemptés de la moitié des droits de voirie afférents auxdites constructions.

Art. 4. — Une médaille d'or sera décernée à l'architecte de chacune des maisons primées, et une médaille de bronze à l'entrepreneur desdites maisons.

Art. 5. — Les architectes devront faire leur déclaration à l'Hôtel de Ville, du 1er au 15 décembre de chaque année.

Art. 6. — Pour le paiement des primes ci-dessus relatées, il est ouvert un crédit de 6 000 francs à prélever sur la réserve de 1898, avec rattachement au chapitre 21, art. 22, du budget municipal de 1898.

Art. 7. — Le jury chargé de juger ce concours comprendra : 1° Cinq membres du Conseil municipal ; 2° le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations; 3° l'architecte-voyer en chef ou l'architecte-voyer en chef adjoint; 4° deux architectes choisis par les concurrents.

Art. 8. — Le Directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine.*

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée en double expédition à la Direction des Finances.

LE BOIS DE BOULOGNE

ORIGINE ET FORMATION

PAR
BARRAS
ANCIEN CHEF DU DOMAINE DE LA VILLE DE PARIS

Une loi du 20 août 1828 avait concédé à la Ville de Paris la propriété des Champs-Élysées et de la place de la Concorde, en lui imposant l'obligation d'exécuter d'importants travaux d'embellissement. Ces travaux, terminés depuis plusieurs années, avaient produit d'heureux résultats, lorsque, en 1852, on se préoccupa d'obtenir par des moyens analogues la transformation du Bois de Boulogne en une promenade digne de la Ville de Paris, et de la relier aux Champs-Élysées au moyen d'une large avenue encadrée par des massifs et des plantations artistiquement disposés

Le Bois, connu depuis longtemps sous le nom de forêt de Rouvray, qu'on retrouve encore dans les actes officiels du siècle dernier, avait autrefois une étendue considérable. Il couvrait, la surface comprise entre la Seine, Auteuil, Passy, Chaillot et Clichy, toute la plaine des Sablons, le Roule, Villiers. L'abbé Lebœuf, dans son Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris, rapporte que la forêt de Rouvray fut donnée, le 28 février 717, par Chilpéric II à l'abbaye de Saint-Denis; que, trois siècles plus tard, le roi Robert confirmait cette donation par un acte du 17 mai 1008, et que la forêt s'appelait alors « Rubridum Sylva », déformation de la vieille expression « Roboretum », qui est l'équivalent du mot « Chênaie ». D'après Dulaure, cette forêt fut peu à peu abattue dans la partie la plus rapprochée de

Saint-Cloud, et remplacée par un hameau nommé Menus-les-Saint-Cloud, qui fit partie de la paroisse d'Auteuil.

Quelques habitants de Paris et des villages voisins, qui avaient été en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, obtinrent en 1319, de Philippe le Long, la permission de construire une église dans le village des Menus, et d'y établir une confrérie, à condition que le prévôt de Paris ou une personne déléguée par lui serait présent aux assemblées qui s'y tiendraient. Cette église, bâtie sur le modèle de celle de Boulogne-sur-Mer, prit le nom de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine ou Boulogne-la-Petite, noms qui firent oublier peu à peu celui de Menus.

Le nom de Menus est encore porté par une rue de Boulogne.

Dans un remarquable rapport sur la restauration de l'église de Montmartre, M. Georges Villain relate que, dans l'état des propriétés du monastère en 1383-1384, dressé par l'abbesse Isabeau de Rieux, figurent, « à Boulogne-la-Petite-lez-Saint-Cloud, cent arpents de terre, dont la graigneur partie » est en friche. Les fermages donnaient 24 livres au lieu de 40. Il s'agissait de la ferme du Mesnil, comprenant prés, vignes et bois, et dont la propriété avait été confirmée à l'abbaye de Montmartre par une charte de Louis VI en 1134.

Un édit du 10 juillet 1469 décida que la forêt de Rouvray prendrait le nom de Bois du village de Boulogne.

Le Bois laissait absolument à désirer au point de vue de la sécurité, si l'on en croit la légende que rappelle encore la Croix-Catelan. Arnaud Catelan était un des poètes les plus renommés de la cour de Béatrix de Savoie, épouse de Raymond Béranger, comte de Provence. Philippe le Bel voulut le faire venir à Paris, et, craignant qu'il ne fût attaqué par des malfaiteurs en traversant la forêt de Rouvray, il lui envoya une escorte chargée de l'ac-

compagner jusqu'au manoir de Poissy. Les soldats de cette escorte, croyant que Catelan était porteur d'objets précieux, le mirent à mort pour s'emparer de ses dépouilles. Les coupables furent condamnés à être brûlés vifs, et le roi décida qu'en expiation du crime, il serait élevé une pyramide sur l'emplacement même où il avait été commis. Cette pyramide était surmontée d'une croix; sur l'une des faces latérales étaient gravées les armes de Provence, et, sur l'autre, celles de la maison de Monaco, à laquelle appartenait le poète. Les inscriptions suivantes figuraient :

Sur l'une des bases, à l'Orient :

HOC MONUMENTUM
AD MEMORIAM ÆTERNAM
ARNOLDI CATALANTIS
LUCTU PERDITUS
PHILIPPUS IV
GRATIA DEI
FRANC. ET NAV. REX
CONSECRAVIT
MCCCXII

Sur l'autre base, à l'Ouest :

HIC JACET
FLOS VATUM
SUB CAUTORUM EJUS PERICULI
PUGIONEM LAPSUS
ARNOLDUS CATALANS
ANNO DOMINI MCCCXII
STA VIATOR
ET ORA DOMINUM
UT DET EI
REQUIEM

Pendant toute la durée de la monarchie, le Bois fut réservé pour les chasses royales; le célèbre Olivier le Daim, barbier de Louis XI, obtint le poste de capitaine du pont de Saint-Cloud et la *garde de la garenne de Rouvray.*

Le Bois fut ensuite érigé en seigneurie au profit de Jacques Coictier, médecin du même roi.

Il fut entouré de murs en 1556, sous le règne de Henri II.

Si l'on en croit Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris,* Henri III aurait eu l'intention de faire du Bois de Boulogne un cimetière. Il voulait y faire percer cinq allées, qui auraient abouti au même centre. Il aurait fait élever dans ce centre un magnifique mausolée pour y déposer son cœur et ceux des rois, ses successeurs. Chaque chevalier de l'ordre du Saint Esprit, qu'il venait de fonder, se serait fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, et ces tombeaux, le long des allées, auraient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs taillés de diverses manières.

« Dans cent ans, disait-il, ce sera une promenade bien amusante; il y aura au moins quatre cents tombeaux dans ce bois. »

Ce fut au Bois qu'eurent lieu, vers la fin du dix-huitième siècle, les premières courses de chevaux organisées en France.

Un décret du 22 avril 1790 réserva provisoirement le parc de Boulogne pour la chasse du Roi.

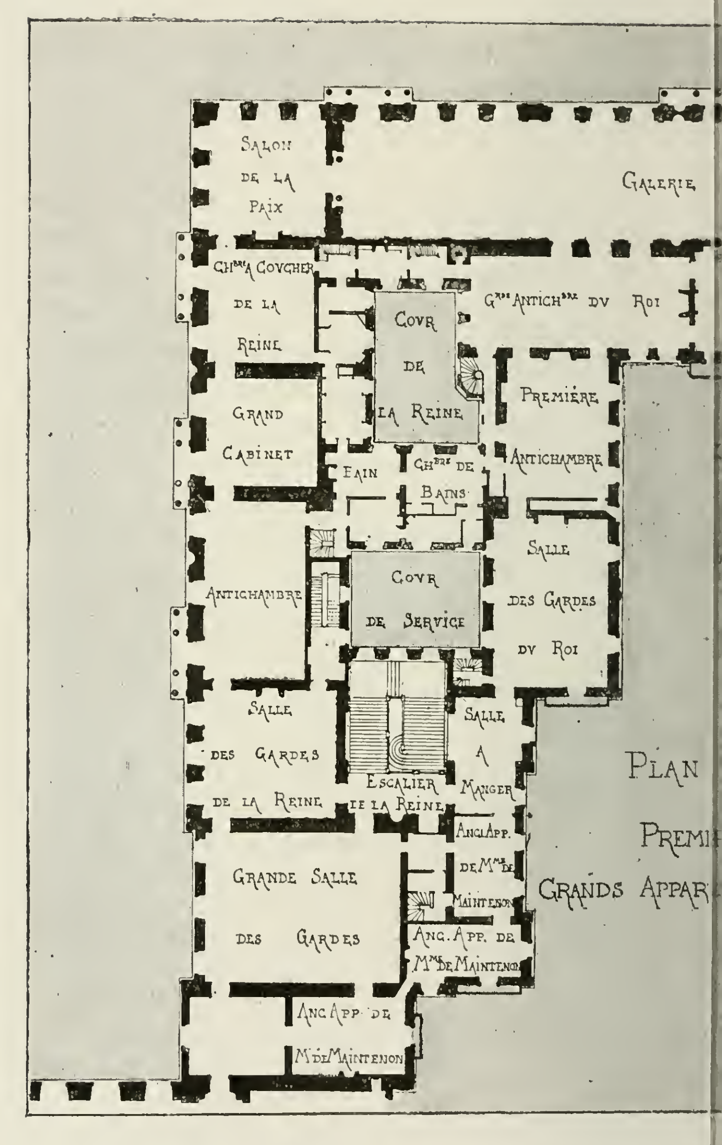
Une partie en fut abattue pendant la Révolution. Le sénatus-consulte de 1810 ayant fait entrer le Bois dans la dotation de la couronne, Napoléon Ier, qui y chassait souvent, ordonna de grands travaux pour le remettre en état.

Mais ces travaux n'étaient pas terminés lors de la chute de l'Empire, et les troupes anglaises et écossaises qui cam-

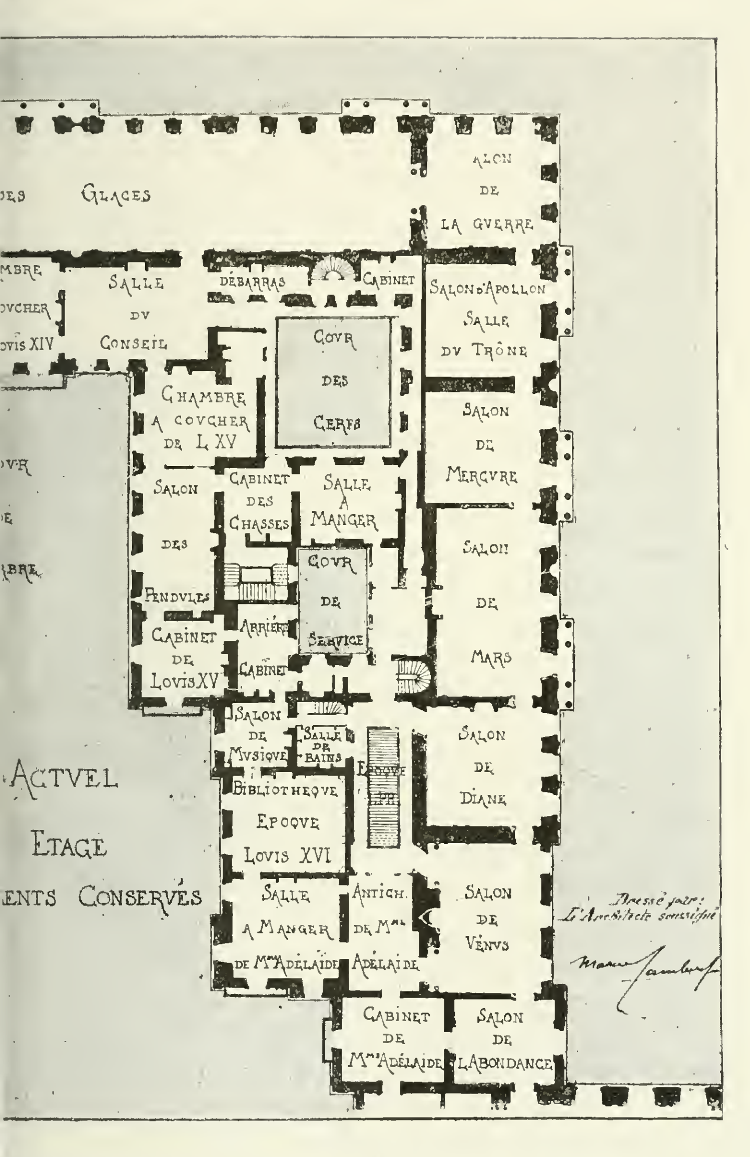
pèrent en 1815 entre le Ranelagh et la porte Maillot ne manquèrent pas de saccager la promenade.

Le camp des alliés en 1815 (voir *Notice historique sur le Bois de Boulogne*, par M. G. D., 1855) était assis entre le Ranelagh et la porte Maillot. Il fut naturellement construit aux dépens du Bois. Deux fois il prit feu, deux fois il fut réduit en cendres, et deux fois il fut réédifié avec les arbres de la promenade. Les allées avaient également un camp près de l'ancien château de Madrid. Le général russe Osten-Sachen avait établi son quartier général à Madrid-Maurepas; Wellington occupait le château de Neuilly. Après le départ des étrangers, le Bois ressemblait à une vaste plaine; quelques bouquets d'arbres purent être conservés du côté de la porte Maillot, près de la mare d'Auteuil, autour de la Croix-Catelan et non loin de la porte de Longchamp. On commença des plantations nouvelles en 1816. Le Bois fut maintenu par la loi du 2 mars 1832 parmi les biens composant la dotation de la couronne; mais, en 1848, il fit retour au domaine de l'État, d'où il en est sorti plus tard.

La ville de Paris obtint la concession du bois de Boulogne à la suite d'une délibération prise par la Commission municipale le 16 avril 1852. La loi portant concession du bois à la ville fut promulguée le 8 juillet 1852. Les travaux de transformations du bois, jusqu'alors assez mal entretenu, furent commencés immédiatement d'après les indications de l'Empereur sous la direction de M. Hittorf, architecte des promenades.



PH. GILLE ET LAMBERT : CHATEAU DE VERSAILLES.



UVENIR DE LA VISITE DE L'« AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS ».)

LE VANDALISME A TROYES (AUBE)

EXPORTATION D'UNE GRILLE EN FER FORGÉ

PAR

ANDRÉ ARNOULT

Le *Journal des Arts*, si bien dirigé par M. Dalligny, publie cette lettre signée d'un nom qui fait autorité dans l'Aube.

« Les visiteurs de la belle cathédrale Saint-Pierre de Troyes ont tous remarqué une magnifique grille en fer forgé que l'on voyait déposée et inutile dans le collatéral du nord. Elle provenait de la grande abbaye voisine de Clairvaux, et la fabrique l'avait acquise en 1808 de M. Degrond, serrurier à Bar-sur-Aube. Œuvre de la première moitié du XVIIIe siècle, elle pouvait rivaliser, pour la richesse du dessin et le travail du métal, sinon pour l'importance et l'ampleur, avec l'immense grille de l'Hôtel-Dieu, une des merveilles de la ferronnerie française. On l'avait placée au seuil du sanctuaire où la trouva Viollet-le-Duc, lorsqu'en 1850 il prit possession de la cathédrale croulante qu'il eut le grand mérite de raffermir sans lui ôter quoi que ce fût de sa beauté géométrique. Mais l'autre beauté, la beauté morale, celle qui résulte du travail accumulé des générations successives, ce charme savoureux né des dissonances aussi harmonieuses en architecture qu'en musique, Viollet-le-Duc n'en avait nul souci. Pour lui, tout ce qui n'était pas du temps n'avait pas le droit de vivre ; et il remplaçait les apports des siècles successifs par ses œuvres à lui, soi-disant inspirées par l'art ancien. On sait combien il en faut rabattre ; les réfections de Viollet-le-Duc ont depuis longtemps une mauvaise

presse, et si l'on se montre peut-être trop sévère quand il s'agit de la pierre, on ne saurait l'être trop pour ce qui est des adjonctions mobilières, surtout lorsqu'on pense aux destructions irréparables qu'elles ont provoquées.

« La grille de Clairvaux fut donc sacrifiée, et, pendant un demi-siècle demeura, appliquée au mur septentrional de la nef intérieure. Mais la cathédrale avait besoin d'un calorifère, et un décret du Président de la République autorisa la mise en vente de la grille de Clairvaux pour le prix en être employé à chauffer les fidèles et messieurs du clergé. L'autre lundi, 21 octobre, elle a été vendue aux enchères dans la salle du Chapitre ; le maire de Troyes — un bon point à la municipalité — la poussa jusqu'à 14 000 francs ; mais elle fut adjugée 14 200 francs à M. de Reizet, banquier à Paris, pour le compte de M. Glaenzer, un Américain. Voilà une belle chose, et d'art local, qui quitte la France, comme l'a quittée il y a quelque quarante ans la rampe en fer forgé du palais Mazarin, vendue par M. Labrouste, le gauche architecte de la nouvelle Bibliothèque nationale.

« C'est décidément une jurisprudence qui s'établit de vendre les œuvres d'art pour payer le confortable et la commodité. Et dire que ces choses là se passent avec l'autorisation du gouvernement ! »

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

BARTAUMIEUX (Charles), architecte expert.

BAUME PLUVINEL (Mlle la marquise Alice de la).

BERRUS (Mme A.).

BERTRAND, ancien directeur de l'Académie nationale de musique.

BONNARD (Paul), avocat à la Cour d'appel.

BUNEL (Henri), architecte en chef de la préfecture de police, ingénieur civil.

CHEDANNE (Georges), architecte du Gouvernement.

CHEVRIER (Maurice), du Ministère des Affaires étrangères.

DAVOUST (Leon), architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

DECRON (Léopold), architecte, membre de la Commission des logements insalubres.

DEGLATIGNY (Louis), amateur d'art, président de la Société des amis des des monuments rouennais.

DEVILLE (A.-E.), amateur d'art.

FENAILLE (Maurice), amateur d'art.

FOURCHÉ (Paul), secrétaire général du comité girondin d''Art public.

1. Les membres fondateurs ont droit, contre un versement unique de 275 francs, à l'envoi à vie, pendant sa durée, de l'*Ami des Monuments et des Arts*, à une carte de membre spéciale, à la participation aux excursions, dans les conditions du règlement, aux déjeûners, dîners, banquets ou réunions organisées par l'*Ami des Monuments et des Arts*. Ils reçoivent gratuitement, après le versement de leur souscription, les cinq superbes volumes de la seconde série et peuvent se procurer les dix volumes de la première série avec une réduction de 20 p. 100, à l'exception du premier, épuisé après avoir atteint le prix de 80 francs, mais qui sera réimprimé à 25 dès que la liste d'inscription comprendra trois cents noms ; un certain nombre sont déjà inscrits.

En outre, ils ont actuellement droit de déjeuner ou dîner au restaurant de l'hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente et rue Danton.

FOY (Comte).

GÉRARD (Baron), député.

HESELTINE (J.), amateur d'art, membre du Comité de la Society for the protection of ancient buildings.

KRAFFT (Hugues), explorateur.

LACAN (Gustave), secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

LEMGRUBER (Mlle Clotilde).

LE ROUX (Henri), directeur honoraire des affaires départementales près la ville de Paris.

MARIANI (Angelo), amateur d'art.

MAUBAN (Georges), amateur d'art.

MAZET (Albert), architecte, délégué général de l'*Ami des Monuments et des Arts* dans le département de la Creuse.

NORMAND (Alfred), président de l'Institut de France.

NORMAND (Mme Alfred).

NORMAND (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, lauréat de l'Institut, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, membre de la Commission municipale du « Vieux-Paris ».

PARENT (Louis), architecte.

PERROT (Victor), amateur d'art.

PEYRE, professeur au Collège Stanislas, agrégé d'histoire.

PICOT (Léon), juge de paix.

PILEUR (Dr Le), médecin de Saint-Lazare.

POCHET (G.), amateur d'art.

RIVES (Gustave), architecte. Commissaire général et président de la Commission d'organisation des expositions internationales de l'Automobile.

ROTHSCHILD (Baron Edmond de).

LE VANDALISME A ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DU COMITÉ D'INITIATIVE D'ANNECY

PAR

LE DOCTEUR BRUNON

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Au cours d'un voyage que j'ai fait pendant les vacances avec cent vingt-cinq confrères français et étrangers, j'ai eu l'occasion de visiter Annecy.

Notre attention a été particulièrement attirée par le *Vieil Annecy*.

Les villes modernes avec des rues tirées au cordeau et des bâtisses de cinq étages, comme à Paris, n'ont aucune chance d'éveiller l'attention des touristes.

Or, mes compagnons et moi, en particulier les Belges et les Hollandais, nous avons été étonnés de voir que notre ville laissait tomber de vétusté ce vieux bâtiment près du port, et que vous appelez, je crois, *le bâtiment de l'Isle*, *ancienne prison* ou ancienne *maison de justice*.

Ce vieux bâtiment a une grande valeur, si non artistique, du moins archéologique.

Pourquoi semble-t-on en avoir décrété la ruine ? Il serait si simple de réparer son toit et de boucher les crevasses des murailles. A-t-on l'intention de le remplacer par une maison de rapport avec gaz et eau à tous les étages ? Ce serait une grave erreur. Et je ne peux pas croire que la ville d'Annecy, qui a un passé si brillant, en soit arrivée au point d'échanger ses vieux parchemins contre des paperasses sans valeur.

Si je ne me trompe, les *Comités d'initiative* ont été créés pour faciliter l'appel aux touristes, et pour dévier sur notre France le courant des voyageurs qui vont à l'étranger chercher ce qu'ils ont chez eux.

Eh bien, permettez-moi de vous dire qu'au point de vue purement commercial, c'est une faute, et une faute grave, pour une ville, de démolir ou de laisser toucher ses vieilles maisons, ses vieux monuments et même ses vieilles prisons.

Les touristes se divisent en catégories très différentes, et bon nombre d'entre eux aiment tout autant errer dans vos vieilles rues si pleines de souvenirs que naviguer sur notre lac, si plein de soleil qu'il soit.

A Rouen, la vieille rue Saint-Romain, le quartier contemporain de Jeanne d'Arc avait contre lui le maire, le conseil municipal, le préfet d'alors, l'archevêque d'autrefois. Quelques citoyens vaillants ont pris la défense de la vieille rue; ils ont fait appel à tous les artistes de France et d'Europe et même d'Amérique, et le vieux quartier a été sauvé ! (Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, t. XV, p. 7 à 28.)

Il nous appartient de faire de même, et d'imiter les Belges et les Hollandais qui ne toléreraient pas qu'on touchât à une vieille bicoque. La plus insignifiante construction représente souvent un chapitre d'histoire, et, toujours, est un document.

Comment pourrait-on avoir la pensée de détruire un monument quelconque ?

Et si vos autorités locales ne comprennent pas ces arguments, dites-leur qu'après les disparitions graduelles des *Vieilleries* d'Annecy, les touristes viendront moins nombreux.

LES
FOUILLES DE SAINT-DENIS

Notre Répertoire des fouilles et découvertes en France ne serait point complet si nous ne mettions pas sous les yeux de nos lecteurs, en dehors de nos informations originales, tout ce qui paraît ailleurs, et de nature à être renfermé dans le cadre de nos études. Aussi lira-t-on avec grand plaisir cet article du *Journal des Arts,* toujours si bien informé sous la direction de MM. Dalligny père et fils, que nous compléterons sur quelques points :

« Les lecteurs du *Journal des Arts* ont sans doute entendu parler des fouilles pratiquées à Saint-Denis depuis tantôt trois mois. La nouvelle en a circulé très commentée, mais entachée le plus souvent d'erreurs et de détails dont la fantaisie ne le cède en rien aux anachronismes. Ce que nous allons dire sur ce sujet, puisé à la source même, aura, au contraire, l'immense qualité d'être d'une rigoureuse exactitude, d'autant que ces fouilles en valent la peine, qu'elles n'ont pas dit encore leur dernier mot, réservant peut-être à l'histoire, à la numismatique et à l'art, des découvertes curieuses et inattendues.

Tout d'abord, il est bien et dûment prouvé qu'il s'agit d'un cimetière mérovingien succédant à un cimetière gallo-romain : des poteries et des monnaies significatives sont venues en faire foi.

Au reste, à défaut de pièces à conviction, la logique elle-même le prouverait, attendu que Saint-Denis est tout indiqué comme le lieu de sépulture rationnel choisi pour Lutèce sous la domination romaine. En effet, d'après la loi des Douze Tables, les Romains devaient inhumer leurs morts dans un endroit situé en dehors de la ville, au milieu de la campagne, et particulièrement sur le bord d'un grand

HAUTECOMBE, SUR LA RIVE OUEST DU LAC DU BOURGET

(Département de la Savoie, commune de Saint-Pierre-de-Curtille.)

Collection Daroust



LE LAC DU BOURGET ET L'ABBAYE DE HAUTECOMBE

Ancienne abbaye de l'Ordre de Citeaux, fondée en 1125, Hautecombe, en terre française et desservie par des moines francais, a pour protecteur le roi d'Italie qui y a ses appartements. Un protocole spécial du traité de cession de la Savoie, en 1860, garantit l'abbaye de toute désaffectation.

(*Revue des sites pittoresques de la France.*)

Cette abbaye est au sud-ouest du point d'où est prise cette vue ; le monument qu'on voit ici est le château de Châtillon.



DE SARTINE (1759-1774)



D'ARGENSON (Fils) (1720) (1722-1724)

chemin. Cette triple prescription offrait un double avantage : elle prévenait le danger des exhalaisons méphitiques et excitait les citoyens à la défense de leur territoire, afin de garder de toute violation la dépouille de leurs ancêtres. C'est ainsi qu'à Rome la voie Appienne était bordée de tombeaux dont plusieurs subsistent encore en partie, soit qu'ils aient été reconstruits au moyen âge, soit qu'ils aient été respectés par les siècles. Or les Romains, fidèles en cela à leurs habitudes de prise de possession, s'empressèrent, dès leur installation dans le bourg des « Parisii », de s'entourer d'un rayonnement de voies lancées dans toutes les directions. L'une d'elles passait à Saint-Denis, comme le démontrent certains vestiges encore visibles de nos jours. Il est probable qu'elle suivait la trajectoire de la « rue de Paris » actuelle (ancien cours du Merderai), la rue Catulienne, la rue Briche, Épinay et la Seine ; car il est reconnu que presque toutes nos routes nationales sont d'anciens tracés romains perpétués par l'usage et conservés, sauf de légères rectifications de pentes, comme les plus pratiques qui soient.

En outre, ce qui a dû favoriser le choix de cet emplacement de préférence à un autre, c'est sa proximité des carrières de pierre. Si les esclaves, les pauvres, et les enfants non encore pourvus de dents étaient déposés dans des espèces de fosses communes ou des carrières abandonnées situées, par exemple, à Rome en dehors de la porte Esquiline, les riches et les nobles étaient enterrés dans des sarcophages qui, vu leur poids énorme, s'opposaient à un long transport. Aussi recherchait-on, pour établir la nécropole, le voisinage de carrières d'où la pierre extraite pouvait être facilement taillée sur place, tandis que dans les alvéoles laissés par les blocs on entassait les restes de la plèbe. Quant aux morts illustres ou simplement riches, contrairement à ce qui se pratique de nos jours, mais selon une coutume antique que la civilisation n'a fait dis-

paraître que depuis un petit nombre d'années du fond de nos provinces, ils étaient conduits au lieu de leur sépulture en grande pompe. On procédait alors à la mise au tombeau accompagnée des sacrifices prescrits, ce qui impliquait tout un appareil de temples, d'autels et de prêtres.

Les Francs, succédant par droit de conquête aux Romains, s'empressèrent, en politiques habiles, de les imiter, et d'autant plus volontiers qu'en nouveaux arrivés ils n'avaient aucun parti pris. Trouvant cet aménagement de Saint-Denis tout agencé, ils continuèrent d'y conduire les dépouilles des principaux d'entre eux, comme le prouvent les sarcophages de cette époque trouvés déjà en grand nombre, et qui étaient également réservés, chez les Mérovingiens, aux nobles et aux chefs.

D'où il faut conclure que l'idée mise en œuvre par Dagobert de construire, en cet endroit consacré par l'usage, pour lui et ses successeurs, un tombeau desservi et gardé par une abbaye, est une conséquence naturelle de la marche des choses. Et c'est ainsi que l'idée de sépulture royale semble s'être implantée dans ce lieu plutôt que dans un autre, et y avoir pris, pour ainsi dire, racine.

En fervent et reconnaissant adepte de la religion catholique, qui n'avait pas peu contribué à la consolidation définitive de sa dynastie, Dagobert, jaloux de chasser autant que possible toute trace de paganisme aux alentours de son caveau de famille, l'édifia sur la dépouille d'un martyr qui fut saint Denis. Au reste, ce sanctuaire ne devait pas atteindre de grandes dimensions, si l'on en juge par les proportions romanes de la crypte actuelle, qui date de l'époque. Son érection ne bouleversa donc pas énormément les sépultures précédentes : sage mesure qu'il eût été maladroit d'enfreindre, la descendance de tous ceux inhumés là n'étant pas complètement éteinte. Mais ces scrupules avaient disparu lorsque l'abbé Suger fit construire la basi-

lique proprement dite que nous voyons aujourd'hui. Les tendances essentiellement pieuses de cet abbé contribuèrent encore à la détérioration de l'antique état de choses. On tailla dans le vif, et, ainsi, se pourrait expliquer l'état chaotique du terrain au milieu duquel se poursuivent les fouilles. Et pour rendre plus probant ce qui précède, il est nécessaire de faire remarquer que le champ de découvertes est situé tout proche de la basilique dont il n'est séparé que par la rue de la Fromagerie. La tranche d'humus entamée évoque immédiatement l'idée de « terres pelletées » mêlées de débris innombrables de poteries, d'ossements épars, de sarcophages mutilés, qui font songer à un charnier plusieurs fois remué.

Des objets intacts ont été retrouvés cependant; mais il y a tout lieu de croire que nous arrivons un peu tard pour profiter des plus riches et des plus intéressantes découvertes.

Il est à peu près certain que l'écrémation du butin a été faite du temps de Louis IX, avec d'autant plus d'impunité que la majorité des dépouilles avait une origine païenne. Il est à remarquer, en effet, que tout ce qui est mérovingien est en meilleur état de conservation, soit qu'on l'ait davantage respecté, soit qu'il doive cette prérogative au moins grand nombre de siècles écoulés.

Mais comment ces fouilles ont-elles été mises au jour? Les détails qui vont suivre ont pour auteur le promoteur même de ces fouilles, le très aimable M. Eugène Rémy, qui, en même temps que conseiller municipal de Saint-Denis, est un philanthrope distingué. N'est-ce point à lui, à ses deniers et à ses soins constants et éclairés, que la ville doit sa maison de retraite des vieillards dont M. Rémy peut, à bon droit, revendiquer l'honneur?

Mais, pour en revenir au sujet qui nous occupe, un terrain situé entre l'hôtel de ville et la basilique se trouva,

un beau jour, mis en vente. Il servait d'assise à de vieilles masures construites avec les restes délabrés d'une ancienne église que l'on sait être celle des *Trois-Patrons*, construite au treizième siècle et formée par la réunion de trois petites églises : *Saint-Michel-du-Gré*, *Saint-Barthélemy* et *Sainte-Geneviève*. Elle prit le nom de *Trois-Patrons*, sans doute pour ne pas établir une rivalité fâcheuse entre les trois saints en question.

Cette église relevait directement de l'archevêché, tandis que l'abbaye avec son chapitre, ses prébendes particulières, non seulement relevait de la couronne, mais son abbé était un des principaux seigneurs de France; et, sous Hugues Capet, la charge fut tenue par le roi lui-même. Il est tout supposable que la reconstruction et l'agrandissement de la cathédrale par Louis IX mécontentèrent fortement le clergé épiscopal qui, désireux lui aussi de profiter de l'affluence populaire aux jours des funérailles royales et des services de bout de l'an et d'anniversaires, ou, dans un but inavouable, de nuire à la belle harmonie de l'ensemble, construisit une église aussi près que possible de la basilique. N'avons-nous pas vu de nos jours s'élever, aux côtés immédiats de la basilique de Montmartre, une prise d'eau qui restera le cauchemar, et des fondateurs, et des architectes du Sacré-Cœur?

Quoi qu'il en soit, il dut résulter de ce voisinage des froissements et des discordes jusqu'au jour où l'église des *Trois-Patrons* fut brûlée et saccagée pendant les guerres de religion. Saint-Denis eut beaucoup à souffrir du passage fréquent des calvinistes et en particulier lors de la bataille de 1567. Mais la disparition de la petite église ne date probablement que de la Révolution ; elle offrit à la populace en délire un morceau plus facilement attaquable que la cathédrale dont les tombeaux furent cependant profanés et leurs cendres jetées au vent.

Lors de la mise en vente de ce terrain, M. Rémy proposa de surveiller les démolitions et, diverses pierres sculptées et peintes ayant été trouvées, on continua les fouilles.

En cataloguant ces premières découvertes, on remarque une clef de voûte en forme de marguerite très bien conservée; une pierre tombale, datée de 1576, d'un prêtre enterré dans l'église. Ce sont ensuite des sculptures sur bois malheureusement mutilées, du bois pétrifié dans la pierre où se rencontrent, encastrés, des fragments de roche « neptunienne » et de roche « plutonienne ». Viennent ensuite plusieurs chapiteaux : l'un de dimensions corinthiennes historié de personnages romans ; un autre, historié aussi, mais de trois saints seulement, ce qui a pu faire supposer que c'était le chapiteau des « Trois Patrons ». Un autre offre des particularités, byzantines tandis qu'il est difficile d'établir le style d'un dernier. Il a la feuille de plantain encadrée aux angles d'une autre grande feuille qui rappelle celle du bananier. Une statue peinte gardait, au moment de sa découverte, des traces de dorure.

Comme objets plus récents, on mit au jour des plaques de cheminées dont l'une est d'un Louis XVI très pur.

Mais ce fut un pot gallo-romain, trouvé en morceaux à 20 centimètres au-dessous du tuf, qui incita à creuser plus avant et l'on alla ainsi de surprise en surprise. Sans parler des parcelles de vases gallo-romains que l'on rencontre à chaque coup de pioche, on en découvrit une non moindre quantité de mérovingiens, contenant tous de la braise parfaitement conservée. Sur ces poteries, les flamelles vont par six et s'entrecroisent dans le pied, ce qui doit constituer un symbole.

Puis furent amenés au jour plusieurs sarcophages de la même époque, tous ornés d'un dessin particulier : c'est une sorte de rosace formée par l'enroulement de deux lignes parallèles autour d'une sorte d'étoile. Sur la plaque de fer-

meture de l'un d'entre eux, se lisent l'alpha et l'oméga et, dans un autre, existe un oreiller taillé à même la pierre et sur lequel s'appuyait la tête de l'enseveli. Un sarcophage intact fut ouvert : il contenait le squelette aisément reconnaissable d'une jeune femme, mais qui tomba en poussière au premier toucher : cette particularité doit tenir à une sorte de revêtement intérieur dont le sarcophage est enduit et qui paraît être composé à base de chaux. Un fragment d'antéfixe du troisième siècle, portant la figure glabre du Christ surmontée d'une croix, a été trouvé ainsi qu'une fiole de verre métallisé aux irisations multicolores. A remarquer des boucles de ceinturon en bronze et une applique fort belle en argent d'un dessin ornemental très décoratif en sa simplicité. A côté des boucles de ceinturon, l'on trouva des épées mérovingiennes, d'antiques fers de framées, des cuillères de la même époque et un certain nombre de morceaux de bronze tellement déformés, qu'il est impossible de leur fixer une attribution. Ils proviennent en grande partie d'un sarcophage unique et l'un d'entre eux paraît avoir été, soit une truelle, soit une « planche » d'étrier.

Les matières friables sont plus rares ; on a trouvé cependant quelques morceaux de brocart et de bure et une tresse de cheveux blonds admirablement conservée et que l'on put recueillir sur le crâne lui-même. Des phalanges ossifiées se laissèrent dépouiller de leurs bagues en bronze, et nombre de dents offrant des singularités de construction furent retirées des mâchoires et mises de côté, avec plusieurs autres qui proviennent d'animaux d'espèces inconnues.

Au reste, on peut se rendre compte, à la vue de tous ces ossements, que nous n'avons pas dégénéré, et que nos pères mérovingiens étaient de proportions corporelles semblables aux nôtres. Un seul tibia conservé mesure 51 centimètres ; mais cette anomalie géante constitue, ce semble, une exception.

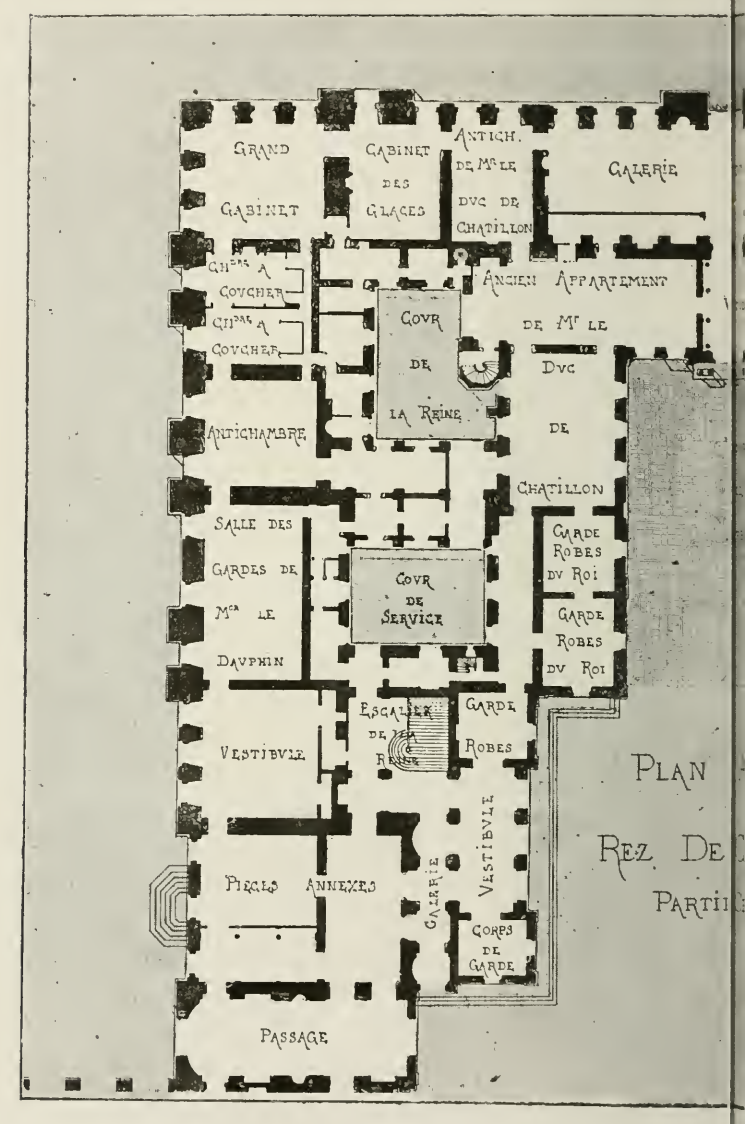
Par contre, la quantité d'os déformés est inconcevable ; on voit que l'art des éclisses était alors ignoré ; aussi les boîteux devaient-ils être légion.

Tous ces fémurs rompus se resoudaient au petit bonheur, en dépit des pointes et des esquilles, et au moyen de protubérances et de bourrelets bizarres et surtout gênants.

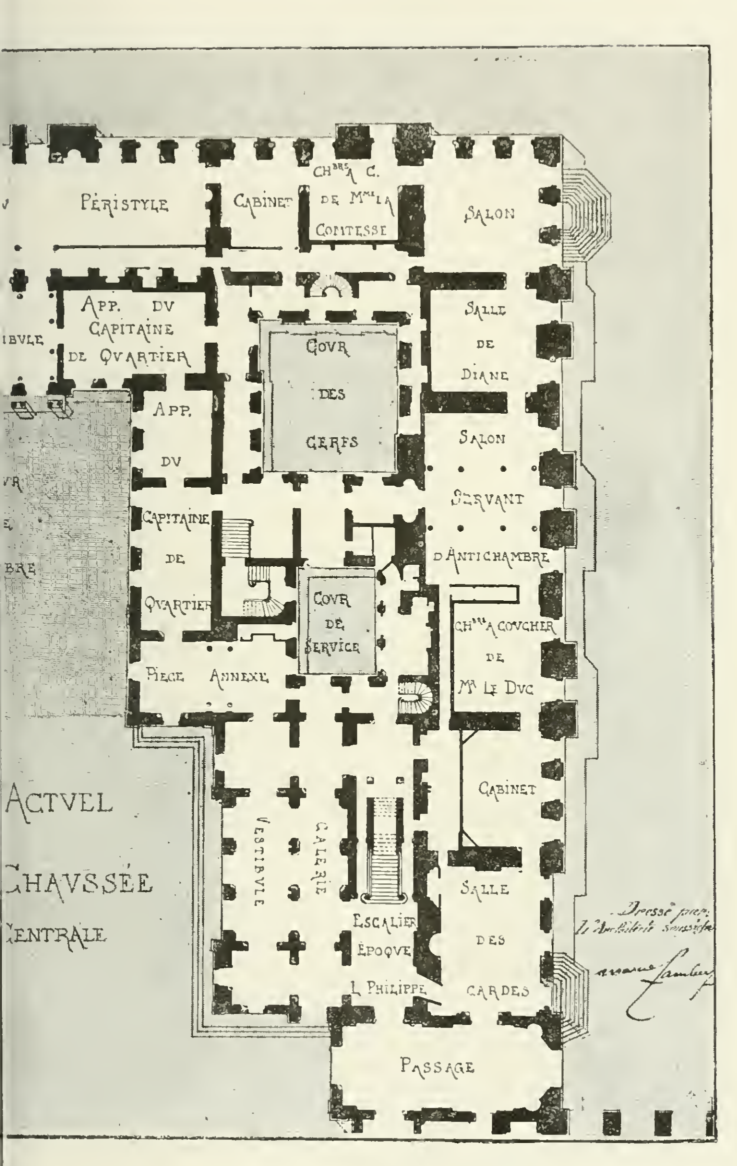
Il faut joindre à tout cela une poignée respectable de gros clous en bronze, de cercueils, et de pièces d'argent portant les coins de François Ier, de Philippe-Auguste, Charles VI, Charles VIII (1483), de Charles, cardinal de Bourbon (1590), de Gaston d'Orléans et de Henri III.

Pour clore le catalogue, il reste à parler des trois plus belles découvertes : c'est d'abord une monnaie de bronze, datant de l'an 250 : elle est de Magnanse, lieutenant de Constance qui, pour remercier celui-ci de l'avoir élevé au capitainat, le fit assassiner.

C'est ensuite une aiguillette en or longue de 12 centimètres à peu près, et ciselée avec un art tel qu'on la croirait en dentelle. C'est enfin un magnifique médaillon d'or cloisonné de près de 10 centimètres. De forme ovale, il est orné de rubis et d'agates. Des propositions d'achat ont déjà été faites à son sujet au conseil municipal de Saint-Denis par un musée étranger. Point n'est besoin de dire que ces propositions, dont le taux était bien supérieur à la rançon d'un roi mérovingien, furent repoussées comme il convient, car M. Rémy et ses collègues caressent un projet qui, mis à exécution, ferait le plus grand honneur aux Dyonisiens. Ce serait l'acquisition, opérée par la ville, du terrain où ont lieu en ce moment les fouilles, et sur lequel on construirait un musée destiné à contenir le produit de ces dernières, en se servant des anciens murs de l'église restés encore debout. On éviterait ainsi la construction, en pareil lieu, d'une maison de six étages dont l'effet déplorable nuirait à la fois à l'hôtel de ville et à la basilique. Mais, outre cette question



PHILIPPE GILLE ET LAMBERT : LE CHATEAU DE VERSAII



S. (Souvenir de la visite de l' « Ami des Monuments et des Arts ».)

d'art et de science, il est indéniable que ce musée aurait la meilleure influence du monde sur le développement de l'amour du sol chez les habitants, et, comme le dit si bien M. Rémy : « Quand on aime sa petite patrie, on est tout près d'aimer la grande. »

Il ne reste plus qu'à souhaiter bonne chance aux hommes intelligents qui poursuivent avec ardeur la mise à jour de ces choses depuis si longtemps enfouies et disparues : à M. Rémy, d'abord, secondé si obligeamment et d'une façon si éclairée par Mme Forterre et MM. Forterre, l'abbé Duperron, Renard, Cailleux père et fils, Deleuze, Fleury, Monin.



TABATIÈRE EN OR

Avec miniature de l'impératrice Joséphine.

Collection de Mme Édouard André.

LA RESTAURATION D'UN DES PLUS BEAUX ÉDIFICES
DE
L'ACROPOLE DE PERGAME
JUSTIFIÉE PAR LA DÉCOUVERTE
D'UNE MÉDAILLE TROUVÉE ENTRE GRENOBLE ET AIX
PAR
M. L'ABBÉ SAUVAIRE
ET COMMENTÉE PAR
HÉRON DE VILLEFOSSE[1]
Membre de l'Institut.

Le grand autel de Pergame sur un médaillon de bronze trouvé en France.

M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un médaillon trouvé par M. l'abbé Sauvaire sur les bords de la Durance, près la voie du chemin de fer de Grenoble à Aix par Veyne. Là sont des ruines importantes d'une station romaine, au lieu dit le Bourguet ; on y trouve des pans de murs, beaucoup d'antiquités gauloises et romaines.

Sur la face du médaillon est le buste de Septime Sévère, à droite, lauré, en paludamentum et cuirasse, en face du buste de Julia Domna à gauche. Sur le revers est un grand autel couvert d'un baldaquin à jour, supporté par des colonnes ; on y monte par un large escalier ; de chaque côté de l'autel s'étend un portique de quatre colonnes, surmonté de plusieurs statues. Au bas de l'escalier, devant chaque portique, on voit l'image colossale d'un zébu (bos gibbosus). A l'exergue on lit : ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ | Β ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Ce médaillon a donc été frappé par les Pergaméens, néocores pour la seconde fois, entre les années 193 et 211 de notre ère, sous le règne de Septime Sévère, pendant la magistrature de Claudianos T(erpandros).

1. Résumé d'une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 29 novembre 1901.

Sans aucun doute il faut reconnaître au revers de ce médaillon le célèbre monument découvert par M. Humann, le grand autel de Pergame. Cette constatation prouve que M. Bohn, dans sa restauration, a eu tort de placer à l'entrée de la plate-forme une barrière composée de colonnettes doubles à chapiteaux ioniques, réunies entre elles par une partie pleine qui en fait en réalité un pilastre à deux faces ; sur le médaillon aucune construction ne masque la face principale.

L'enseignement de la trouvaille peut se résumer ainsi :

1° L'autel était couvert d'un baldaquin demi-sphérique, arqué sur ses quatre faces et supporté par quatre colonnes dont les bases reposaient sur les angles de l'autel. Ce baldaquin, tout à fait semblable au κιϐώριον placé au-dessus de l'autel dans les basiliques chrétiennes, était-il une adjonction postérieure, le médaillon étant de l'époque de Septime Sévère ?

2° La face antérieure de l'autel était peut-être ornée d'un bas-relief dont, sur le médaillon, on soupçonne les lignes plutôt qu'on ne les distingue.

3° Les spectateurs placés en avant de l'autel, en bas de l'escalier, apercevaient la face principale dans toute son intégrité sans l'interposition d'une barrière architecturale, confirmation complète de la restitution de M. Pontremoli, récemment mise en lumière par M. Collignon.

4° Les portiques étaient surmontés de statues.

5° En avant des portiques et de chaque côté de l'escalier étaient placés des bœufs syriens, de dimensions colossales, se faisant face. Ces images des victimes qui devaient être immolées sur l'autel des sacrifices, placées au pied de l'escalier qui y conduisait, comme si elles étaient prêtes à le gravir elle-mêmes, complétaient bien l'ordonnance du monument.

Ces différents détails n'ont pas été révélés par les fouilles,

car ils faisaient partie de la décoration mobile, en métal probablement; ils ont été certainement enlevés par ceux qui dépouillèrent l'édifice.

Chose surprenante! ce médaillon n'est pas inédit. Il en existe un second exemplaire, publié dès 1892, mais sans commentaire, dans le Catalogue des monnaies grecques du musée Britannique. On en trouve l'image à la planche XXX, 7, du livre de M. Warwick Wroth : « Catalogue of the greek coins of Mysia », p. 152, nº 315. Dans la préface de ce volume le savant numismate dit que le revers reste inexpliqué.

Ainsi M. Héron de Villefosse, grâce à la découverte d'un curé d'une petite paroisse des Alpes, a pu compléter avec sa science si perspicace la restauration d'un des plus importants édifices de l'Acropole de Pergame, dont les belles sculptures font aujourd'hui l'orgueil du musée de Berlin.



COSTUME OFFICIEL, PAR DAVID

CENTRALISATION
DES
TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(*Suite.* — Voir les collections et particulièrement le t. XV, p. 184)

Choses de Metz. — Sous le titre de « Mettensia », la Société nationale des Antiquaires de France publie chaque année un volume sur Metz et les pays voisins grâce à la fondation Auguste Prost. Le texte et les notes du Cartulaire de Gorze sont publiés en trois fascicules; un quatrième fascicule contiendra l'introduction et la table. Le troisième fascicule, récemment paru (voy. t. XV, p. 184), renferme le tableau chronologique des chartes insérées dans le Cartulaire de l'abbaye de Gorze, conservé à la bibliothèque municipale de Metz, les notes sur ces chartes et une carte des environs de Gorze.

Travaux de la Société des Sciences historiques de l'Yonne. — Dans un de ses derniers bulletins (voy. p. 363), M. Eugène Drot rend les plus grands services à l'histoire de l'art et des monuments de l'Yonne en publiant dans ce bulletin un « Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives départementales de l'Yonne ». On trouve dans ce travail une multitude d'informations sur les monuments et les artistes de la région. L'œuvre de M. Drot doit être donné en exemple. — M. Ch. Demay publie une « Note sur une sculpture » provenant d'une maison d'Auxerre et donnée au musée de la ville par M. Protat. Comme on le voit, par la phototypie, il s'agit d'un Saint-Maurice à cheval, sous un dais, et qui est le patron des teinturiers. M. Ch. Demay publie aussi une très utile étude sur « Les noms des climats du tissage d'Auxerre »; l'auteur examine l'origine et le sens des noms donnés à cha-

cune des parties du territoire, séparées par de petits chemins, et qui sont ordinairement de très antique origine. M. Demay y joint le fac-similé d'une partie d'un plan d'Auxerre, de 1713, intéressant pour l'histoire des monuments. — Notice de Charles Moiset sur « Henri Monceaux », le lettré regretté; son biographe publie dans cette étude très complète la bibliographie des livres de Henri Monceaux relatifs à l'érudition. — M. Ch. Moiset donne aussi une très intéressante étude sur Théodore de Bèze, né dans la Grande-Rue de VEZELAY; en la montant on rencontre, sur la gauche, une maison, ancienne malgré sa façade moderne, dans laquelle naquit, en 1519, celui dont le cardinal de Lorraine disait : « N'y a que Bèze et l'Amiral qui manient les affaires des Calvinistes. »

Nouvelle inscription découverte à Carthage. — M. Philippe Berger communique le texte d'une nouvelle inscription trouvée dans les récentes fouilles de sainte Monique, épitaphe d'un prêtre de Baal-Cœlestis, arrière-petit-fils de grands prêtres carthaginois.

Statues antiques d'Apt (Vaucluse) retrouvées en Angleterre. — M. Salomon Reinach annonce à l'Académie que deux sculptures en marbre plus grandes que nature et d'une grande beauté, qui avaient été découvertes vers 1720 à Apt en Provence et étaient depuis longtemps considérées comme perdues, ont été retrouvées par le professeur Furtwaengler, de Munich, dans le château du duc de Devonshire à Chatsworth. M. Reinach présente à l'Académie les photographies de ces statues dont l'une est un groupe de deux personnages. M. Héron de Villefosse annonce que M. Michon a fait une communication sur ces statues aux antiquaires de France. M. de Villefosse annonce que des moulages ont été faits sur son initiative pour le musée de Saint-Germain.

Les Amis des Monuments rouennais ont tenu leur dernière séance, sous la présidence de M. Deglatigny, en l'hôtel des Sociétés savantes de Rouen. M. Deglatigny a remercié le président d'honneur de la Société, M. Charles Normand, de sa présence, et l'a remercié du concours décisif qu'il a prêté à l'œuvre de la sauvegarde de la maison de la rue Saint-Romain et du quartier de Jeanne-d'Arc, par ses articles dans le *Temps*, l'*Éclair*, etc., et dans l'*Ami des Monuments et des Arts*. Ce dernier a félicité la Société de la beauté de ses efforts, si heureusement couronnés de succès, grâce à l'activité de son président, M. Deglatigny, du bureau dévoué qui l'assiste, et des membres qui, comme MM. Brunon et de Vesly, par exemple, ont si bien travaillé aux succès de l'œuvre des Amis des monuments rouennais.

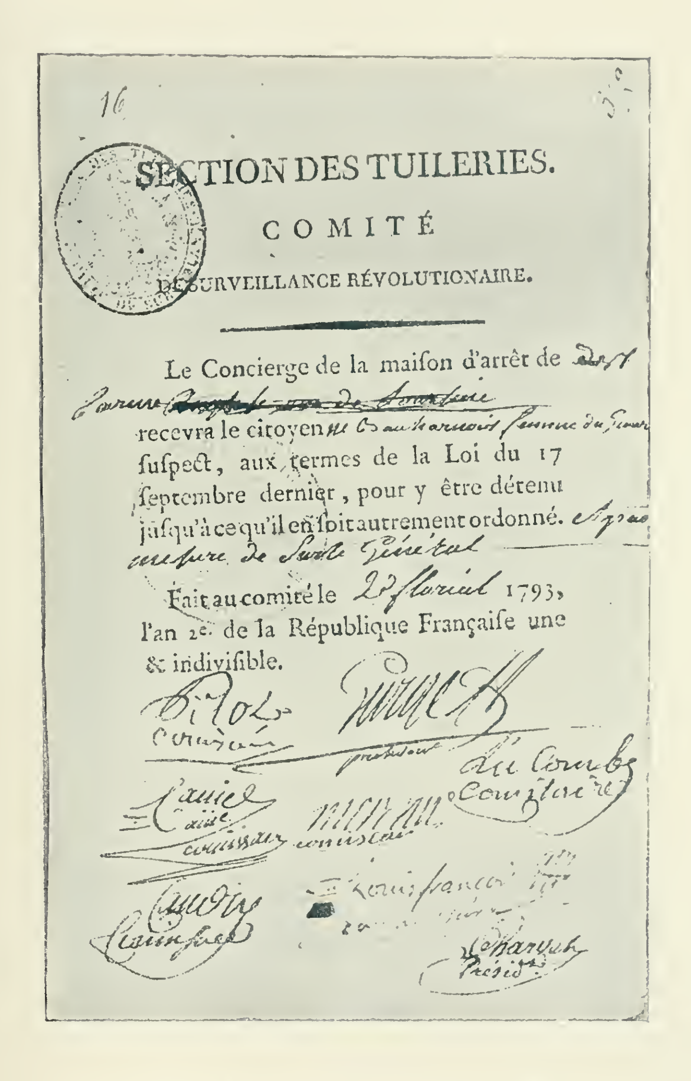
M. Beaurain lit une notice fort savante de M. Dubosc, l'éminent érudit rouennais, qui raconte l'histoire d'une vieille maison, récemment démolie et proche, dans la rue Saint-Lô, de l'hôtel des Sociétés savantes.

MM. Fauquet et Raoul Aubé, qui assistent M. Deglatigny au bureau, font ensuite diverses communications administratives.

M. Charles Normand propose, et l'assemblée adopte, un vœu confraternel de sympathie qui sera envoyé aux Amis des monuments de Prague, qui professent pour la France une si vive amitié, bien réciproquement partagée par les citoyens de l'illustre et antique cité normande. De vifs et longs applaudissements soulignent ce nouveau témoignage d'union des peuples franco-tchèques.

Sur la proposition de M. Ruel et de M. Dubosc, vice-président, l'assemblée émet le vœu qu'une fresque soit peinte par M. Baudouin, dans le passage de l'ancienne Cour des comptes, donnant accès dans la rue Saint-Romain.

Souvenirs parisiens



16

SECTION DES TUILERIES.

COMITÉ

DE SURVEILLANCE RÉVOLUTIONAIRE.

Le Concierge de la maison d'arrêt de des Carmes

recevra le citoyen ne Beauharnois femme du général suspect, aux termes de la Loi du 17 septembre dernier, pour y être détenu jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Après mesure de sûreté général

Fait au comité le 2 floréal 1793, l'an 2e. de la République Française une & indivisible.

PARIS : MAISON D'ARRÊT DES CARMES

ORDRE D'ÉCROU DE JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS

Archives de la Préfecture de Police.)



CRESSON, PRÉFET DE POLICE, 1870-1871 (SIÈGE DE PARIS)



LA MALMAISON

FAÇADE DU CÔTÉ DU PARC. — ÉTAT AVANT L'INSTALLATION PAR JOSÉPHINE DES OBÉLISQUES DU CHATEAU DE RICHELIEU, PLACÉS, DEPUIS LORS, EN AVANT DU MILIEU DE LA FAÇADE

(FAC-SIMILÉ D'UNE ANCIENNE GRAVURE AVANT LA LETTRE, COLLECTION CRAMAIL)

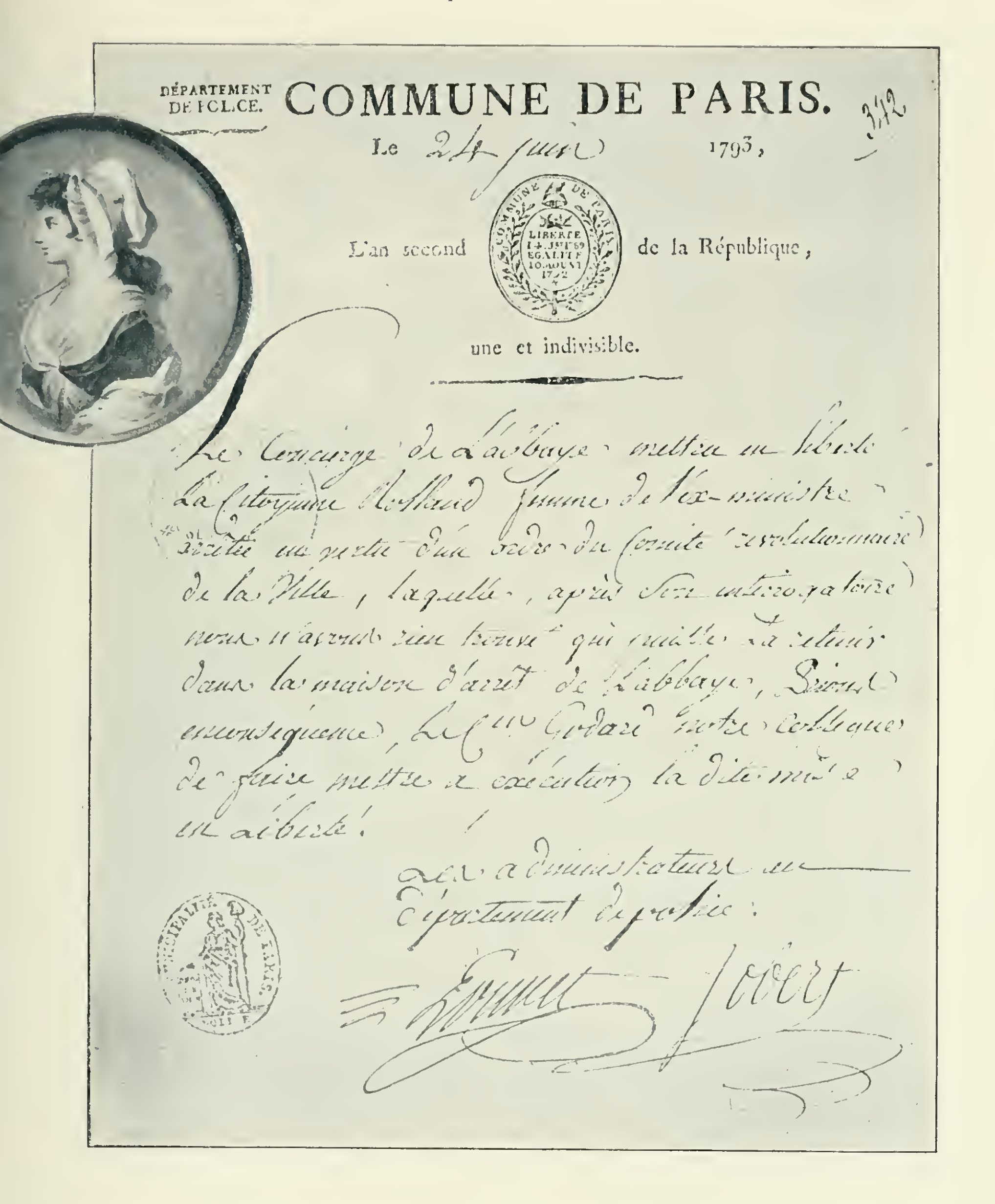
PARIS : VUE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, RUE DE JÉRUSALEM (1836)



SOUVENIRS PARISIENS

Commissionnaires aux barrières, au Théâtre-Français

Souvenirs parisiens



DÉPARTEMENT DE POLICE.

COMMUNE DE PARIS.

Le 24 juin 1793,

L'an second de la République,

une et indivisible.

Le Concierge de l'abbaye mettra en liberté la Citoyenne Rolland femme de l'ex-ministre arrêtée en vertu d'un ordre du Comité révolutionnaire de la Ville, laquelle, après son interrogatoire nous n'avons rien trouvé qui mérite la retenir dans la maison d'arrêt de l'abbaye, Priant en conséquence le Cen Godard notre collègue de faire mettre à exécution la dite mise en liberté.

Les administrateurs au département de police :

[illegible] Jobert

PARIS : PRISON DE L'ABBAYE SAINT-GERMAIN

MINIATURE DE MADAME ROLAND. — ORDRE DE MISE EN LIBERTÉ DE MADAME ROLAND (1793)

(*Archives de la Préfecture de Police.*)





SOUVENIRS PARISIENS



PARIS : GABRIEL DELESSERT, PRÉFET DE POLICE (1836-1848)



Avant 1789.



Révolution.

DOCUMENTS DES RÉTROSPECTIVES DE L'EXPOSITION

(*Suite.* — Voy. t. XIII, p. 202-208; t. XIV, p. 181, 190, 246, 256, 291, 336, 340, 354; t. XV, p. 40, 49-57, 235, 255.)

LES SOUVENIRS PARISIENS
DE LA
PRÉFECTURE DE POLICE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LES ARCHIVES

PAR CHARLES NORMAND

Quel curieux n'a regretté de ne pouvoir conserver l'image des précieux souvenirs parisiens que la Préfecture de Police avait exposés dans le pavillon de la ville de Paris ?

Admirablement organisées par M. Lépine et M. Laurent, secondés habilement par MM. Rey et Féron, ces collections n'ont eu qu'une durée éphémère ; mais, par leur caractère, elles ont l'intérêt permanent des documents où l'on peut étudier Paris. Cette pensée fut celle de tous,

et l'on doit féliciter ceux qui y ont répondu, en réunissant la suite des reproductions que nous pouvons présenter aux *Amis*, grâce à l'obligeance de la Préfecture ; elles font partie d'une des deux annexes qui donnent un si haut intérêt au remarquable rapport de M. Georges Desplas, conseiller municipal, sur le budget de la Préfecture de Police. C'est pourquoi nous signalons ce travail en reproduisant dans les volumes de l'*Ami des Monuments et des Arts* une documentation précise, qui sera consultée avec fruit, dans l'avenir comme aujourd'hui, par les curieux de souvenirs parisiens.

On doit signaler au premier rang les portraits des lieutenants généraux de police, qui prirent en 1674 la succession des lieutenants de police, créés en 1667 ; leurs fonctions avaient été remplies antérieurement par le lieutenant civil, le lieutenant criminel au Châtelet, et, précédemment, par le prévôt de Paris. Le portrait du premier lieutenant général, Gabriel-Nicolas, seigneur de La Reynie, a été gravé par P. Van Schuppen (1665), d'après Mignard, et par l'Armessin. Le Vasseur a reproduit le tableau de Nattier représentant d'Argenson, le Fils, et Chevillot a buriné d'après Vigée le portrait de Sartine. On verra le costume d'audience du lieutenant général de police sur le portrait en pied de Mgr Lenoir (1774-1775 ; 1776-1785) qu'on donne ici.

Le lieutenant de police s'occupait de tout ce qui concernait la police, l'ordre, la sûreté, la propreté et les subsistances de la Ville. Un édit du 21 avril 1667 rendit exécutoires dans toute l'étendue du royaume les ordonnances du lieutenant de police relatives aux subsistances de Paris.

Le Ministère de la police générale, qui ne joue pas un moindre rôle dans les souvenirs parisiens, fut créé sous le Directoire le 1er janvier 1796. Voici d'après les tableaux de Versailles le portrait, en costume de leur fonction, du





PREMIER EMPIRE — COMMISSAIRES DE POLICE — RESTAURATION

fameux Joseph Fouché, duc d'Otrante, ancien membre de la Convention, et du duc de Rovigo, général Savary.

Les portraits des deux préfets de police qu'on publie aujourd'hui sont ceux de M. Delessert et de M. Cresson, membre du gouvernement de la défense nationale, pendant l'année terrible. M. Cresson garde des souvenirs, émouvants



MONARCHIE DE JUILLET



SECOND EMPIRE

comme tout ce qui se rapporte à cette époque douloureuse : l'un des plus touchants est assurément, pour les amis des arts, la pièce relative au transport de la Vénus de Milo, du Louvre à la Préfecture de Police ; l'ordre donné par M. Cresson, le futur bâtonnier des avocats, mandait, le 7 janvier 1871, un cavalier et un chariot destinés à soustraire le chef-d'œuvre des arts à la barbarie ou au rapt de l'envahisseur.

D'autres documents ont un caractère plus futile ou plus plaisant. Telles sont ces médailles, délivrées par la Préfecture de Police, aux chiffonniers, brocanteurs, commissionnaires aux barrières ou au Théâtre-Français. D'autres médailles telles que celles en cuivre des colporteurs portent des effigies d'un caractère plus imposant ; ainsi sur l'une d'elles, qui porte le numéro 19 du colporteur, on voit un œil vigilant, entouré de rayons et cette grave inscription : « La publicité est la sauvegarde du peuple. Bailly, maire. » D'autres médailles, comme celle délivrée en 1769 au colporteur Michel Guillin, étaient aux armes de la « Communauté des Libraires Imprimeurs de Paris ». Les médailles en cuivre des dérouleurs de vin étaient en forme de barils, à l'époque de la Restauration ; sur l'une on lit le nom du « Port des Carrières de Charenton » ; sur une autre sont d'un côté les armes de la Ville, et, de l'autre, les mots : « Entrepôt de vins. »

On pourrait s'attarder sur ces petits monuments parisiens, et sur mille autres curiosités, comme cette amusante gravure d'après Bouchardon, qui nous montre un sonneur, avec la légende : « La lanterne en hiver, l'eau en été. » Mais voici des souvenirs plus graves, appartenant aux époques les plus troublées de l'histoire parisienne, à celle des prisons révolutionnaires, On conserve à ce sujet dans les archives de la Préfecture de Police de curieux autographes : tel cet ordre du département de police, du 24 juin 1793, enjoignant

au concierge de l'Abbaye de mettre en liberté la citoyenne Roland, femme de l'ex-ministre; M. le comte Louis de Périgord possède le portrait en miniature de cette femme célèbre qu'on reproduit ici. Voici un ordre du Comité de surveillance révolutionnaire de la section des Tuileries, du 2 floréal 1793 (21 avril), enjoignant au concierge de la



DE LA REYNIE (1667-1697)
Premier lieutenant général de la police de Paris.

maison des Carmes de recevoir la citoyenne « Beauharnois, femme du général ».

Les hôtels de la police ne sont pas les moins curieux des monuments parisiens; sans en faire ici l'historique, rappelons les gravures où l'on a figuré des vues de la place Dauphine au dix-septième siècle, la maison de M. le Premier président du Parlement de Paris (1652), l'Hôtel de la

Présidence, transformé, de 1800 à 1844, en Hôtel de la Préfecture de police, et dont la lucarne portait au fronton un W sculpté dans un feuillage. On voit sur une peinture à l'huile d'Honoré Barmont, qui appartient à M. le comte de Laborde, la Préfecture de Police en 1836, alors qu'elle se trouvait dans la rue de Jérusalem; cette rue, aujourd'hui disparue, occupait une partie de l'emplacement du Palais de justice; elle débouchait d'un côté au fond de la cour de la Sainte-Chapelle, dans l'angle sud-ouest; à l'autre bout, cette rue ouvrait sur le quai des Orfèvres, et l'on voit son aspect de ce côté en examinant la gravure, d'après une eau-forte de Ducasse, qui représente l'état en 1862; la tourelle de la Préfecture formait alors l'angle de la rue de Jérusalem et du quai.



SOUVENIRS PARISIENS : BRISSOT DE WARVILLE

Membre du Comité des recherches.

(1789-1790.)

EXPANSION DE L'ART FRANÇAIS

LES MONUMENTS ET SOUVENIRS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

(*Suite.* — Voy. notamment t. VII, p. 17, 335; t. XII, p. 219, 221, 259; t. XIII, p. 31; t. XV, p. 195.)

ŒUVRES D'ARTISTES FRANÇAIS

DANS LE NORD DE L'EUROPE

RUSSIE — DANEMARK — SUÈDE

D'après la Caravane du Sultan à la Mecque

PAR

GUIFFREY

Membre de l'Institut, directeur de la Manufacture des Gobelins.

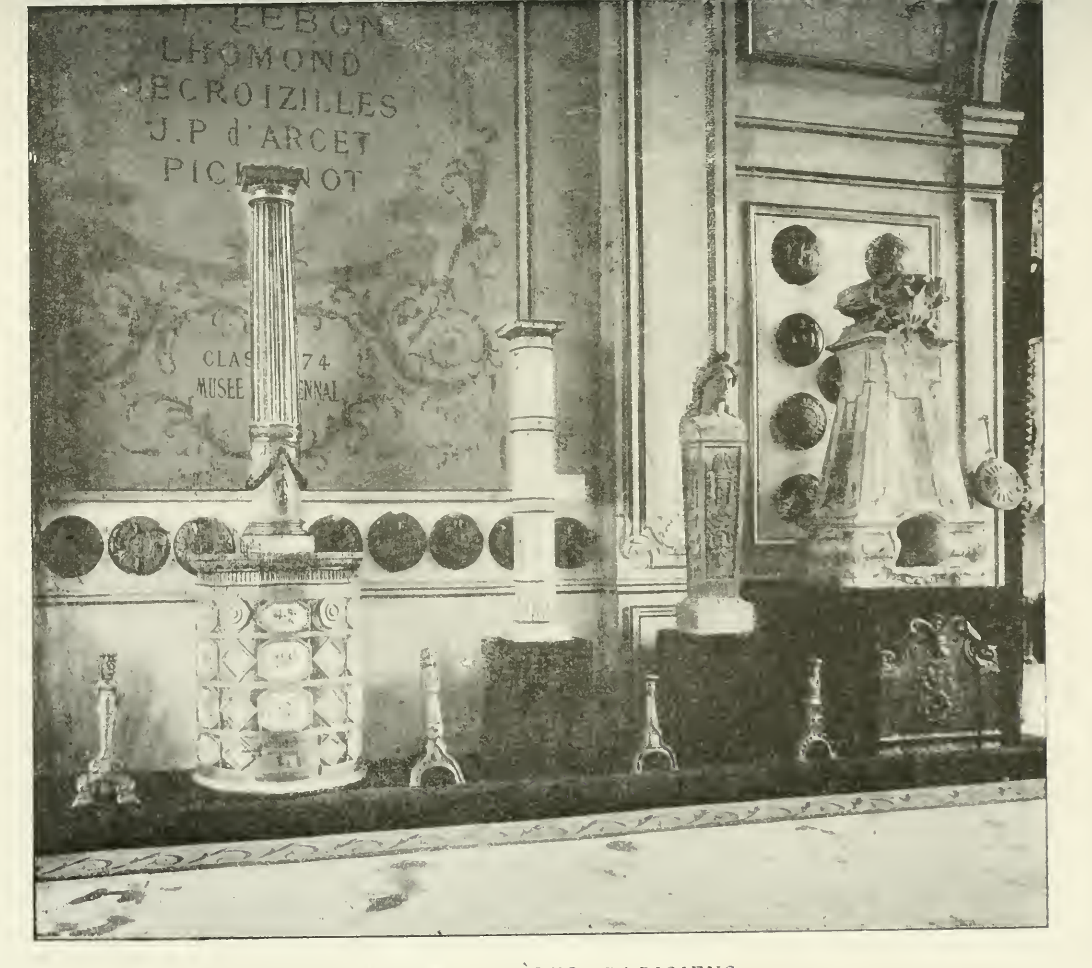
M. Guiffrey a fait une lecture des plus curieuses à la séance annuelle des cinq Académies. Il y a étudié un chapitre de l'histoire de l'art public, celui de l'organisation des fêtes populaires. En 1748, les pensionnaires de l'Académie de France à Rome organisèrent pour le carnaval une mascarade avec les conseils de leur directeur, le peintre Jean-François de Troy, l'auteur des sept compositions de l'histoire d'Esther, destinées à servir de modèles aux tapissiers des Gobelins. Les membres de *L'Ami des Monuments et des Arts* se souviennent de les avoir admirées au château de La Roche-Guyon. M. Guiffrey cite les noms des jeunes artistes qui, sous un tel directeur, firent la joie de Rome et l'éminent membre de l'Institut est ainsi amené à parler des moins connus de ces artistes. Il convient de joindre ici ces documents à notre dossier de documents relatifs à l'histoire de l'expansion de l'Art français. Nous laissons donc la parole à M. Guiffrey.

« Les sculpteurs jouissant alors de la pension du Roi étaient Challes le cadet, frère du peintre, Gillet, Larchevêque et Saly. Aucun d'eux n'a laissé une bien grande répu-

tation : il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, car trois de ces artistes furent appelés à l'étranger et y passèrent la plus grande partie de leur vie : Gillet resta vingt années en Russie; Larchevêque fut chargé d'exécuter pour Stockholm une figure de Gustave Wasa et une statue équestre de Gustave-Adolphe; enfin, Saly travailla pendant treize ans à la statue équestre du roi de Danemark, Frédéric V, que l'on admire encore sur une des principales places de la ville de Copenhague.

« Jardin, Petitot, Hazon et Moreau représentaient l'architecture à l'Académie de Rome. Ces artistes appartiennent à la pléiade de maîtres éminents qui portèrent si haut et si loin, au cours du XVIII[e] siècle, le renom de l'architecture française. Si tous les quatre ne parvinrent pas à une égale notoriété, deux du moins furent sollicités, comme les sculpteurs dont il a été question, d'aller s'établir dans les pays étrangers. Jardin partit pour le Danemark avec Saly et, tandis que son ancien camarade d'école travaillait à la statue équestre du souverain, il construisait l'église royale de Copenhague et plusieurs palais. Petitot reçut le titre d'architecte du duc de Parme et vécut à la cour de ce prince de 1760 à 1777. »

Pour les travaux des artistes français hors de France on doit toujours se reporter au livre de L. Dussieux sur *les Artistes français à l'étranger* et avoir soin de consulter la dernière édition, celle de 1876, plus complète que les précédentes.



ANCIENS POÊLES PARISIENS

EXCURSIONS AUX ENVIRONS DE PARIS
(*Suite.*)

MONTFORT-L'AMAURY
D'APRÈS
LE COMTE DE DION

(Voy. les gravures du t. XV, p. 32-35-37, 41, 75, 177, 219, 245.)

Après avoir publié dans ce tome quinzième diverses vues de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), nous en ferons un bref commentaire, d'après les travaux de M. le comte de Dion, qui a consacré sa longue carrière à de belles études sur cette ville.

On se rend à Montfort par la ligne de l'Ouest; la station est à 45 kilomètres de Paris, sur la route de Granville, et l'église est à 3 kilomètres de la voie ferrée. L'église Saint-Pierre possède une façade de 1613, complétée en 1850, et une porte élevée sur la façade méridionale, vers 1544, que l'on a reproduite à la page 75. Dans chacun de ses deux frontons, on voit un buste; l'un peut être celui de Catherine du Bouchet; l'autre, celui de son époux André de Foix, qui firent reprendre les travaux de l'église commencés à la fin du quinzième siècle et attribués à la reine Anne de Bretagne; son œuvre est surtout reconnaissable dans la partie inférieure de l'extérieur du chevet, reproduit sur la planche de la page 219; la partie haute du rond point fut commencée, vers 1532, par André de Foix; elle était certainement achevée en 1584, comme l'établissent les comptes. Les fenêtres sont ornées d'une magnifique et célèbre série de verrières portant les dates de 1543 à 1578; on y a peint des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, intéressantes pour l'histoire du costume, et accompagnées des portraits des donateurs.

On voit encore, à Montfort, un curieux et rare cimetière,

le cimetière de La Brosse, commencé au quinzième siècle, construit au seizième et gardant une charpente du dix-septième siècle, représentée sur notre gravure de la page 245. Les comptes prouvent que cette charpenterie fut établie vers 1598 à 1608, époque du paiement du prix des tuiles qui la couvraient. L'ancienne entrée sur la rue de La Brosse est figurée sur la page 177. En avant du frontispice occidental de l'église est la porte Bardoul, dont l'image se trouve sur la planche de la page 33 ; cette arche est le débris d'une ancienne enceinte antérieure à celle élevée, à la fin du seizième siècle, pour arrêter les incursions des maraudeurs protestants. Elle se trouve au bas de la colline Saint-Laurent, où se dressait le prieuré du même nom, dont l'église est figurée en B à la page 41, dans l'état du sanctuaire au temps de Châtillon, vers 1610. On voit sur le fac-similé de cette estampe, en A, le château des comtes de Montfort, jadis entouré « de très forts murs et puissantes tours », réédifié partiellement à la fin du quinzième siècle par la reine Anne de Bretagne; elle répara en partie l'œuvre des destructions antérieures, ordonnées, croit-on, par les Anglais, lorsqu'ils occupèrent le pays, à l'époque de la guerre de Cent ans. La tour de l'escalier avant sa réparation est représentée à la page 37. Du haut de ce château, on a une très belle vue. Ici naquit ce qu'il y eut de plus séduisant et de plus terrible au moyen âge, Bertrade de Montfort, impérieuse et magnifique beauté, épouse de deux maris ; le terrible Simon IV, général sous Philippe-Auguste, chef de la croisade contre les Albigeois, naquit aussi dans le château fondé par le roi Robert à la fin du dixième siècle; la maison de Montfort a produit, comme l'écrit Du Chesne, « plusieurs grands capitaines, lesquels ont rempli l'Europe et l'Asie de la gloire de leurs braves faits », et qui forcèrent les premiers Capétiens à compter avec elle.

ORGANISATION PRÉSERVATRICE
DES MONUMENTS
PRÉCONISÉE PAR ANDRÉ HALLAYS

M. André Hallays, l'éminent critique des *Débats*, a fait, en l'hôtel des Sociétés savantes, une conférence sur la conservation des monuments. Il a combattu la manie de restaurer, au lieu d'entretenir les édifices; il a critiqué le système de la commission des monuments historiques qui, depuis cinquante ans, refait du neuf dans les monuments anciens, et supprime les apports si émouvants des siècles successifs, sous prétexte d'une vaine unité de style.

M. Hallays signale comme remède le système imaginé à Paris par M. Charles Normand, le fondateur de la Société des monuments parisiens; il voudrait qu'on installât dans chaque ville une œuvre d'initiative privée, telle que celle des Amis des Monuments, combinée avec une commission officielle telle que celle du Vieux-Paris; l'indépendance de l'une et les relations administratives de l'autre formant par leur mutuel appui l'organisition la plus parfaite.

L'orateur, très applaudi, a indiqué les noms des autres sociétés, qui, comme la commission officielle, ont été créées un peu partout à la suite de l'impulsion européenne donnée par M. Charles Normand et à l'exemple de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Une longue et très intéressante discussion a suivi cette conférence.



LES ANCIENNES FABRIQUES PARISIENNES DE POÊLES
Cheminées par Ollivier, dont la maison se trouvait dans la rue de la Roquette.

NOTE
POUR
L'HISTORIQUE DES POÊLES
DES HABITATIONS ET MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS

PAR
LÉON D'ANTHONAY
INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES

Voy. les gravures des p. 235 et 255 (numérotée par erreur 235).

M. d'Anthonay vient de publier un rapport remarquable sur le Musée rétrospectif[1] *de la classe 74 (Chauffage et ventilation). On se souvient du très vif intérêt que présentait*

1. Sur les centennales et rétrospectives de l'Exposition, voyez : t. XIII, p. 202-308; t. XIV, p. 181, 190, 246, 256, 291, 336, 340, 354; t. XV, p. 40 49-57 et 33.

ce Musée, et, grâce à l'obligeance de M. d'Anthonay pour ses collègues, les « Amis » trouveront ici des gravures qui fixeront leurs souvenirs. Nous extrayons du rapport le passage offrant un intérêt spécial pour nos lecteurs, de façon à les renseigner sur les poêles des habitations et monuments parisiens et français.

Ajoutons que le Comité qui avait installé cette exposition était composé de : MM. Grouvelle, J. Piet, L. d'Anthonay, P. Arnould, V. Bernier, Émile Bertrand, Bourette, H. Garnier, Georges Godillot-Alexis, A. Levy, V. Maugin, E. Nicora, J. Odelin, E. Pommier, H. Pucey.

Si nous consultons Littré, l'origine du mot *poêle* est le *pisalis* ou *piselium* des Romains, synonymes du bas latin *genecium*, signifiant *gynécée*, appartement où travaillaient les femmes. « Comme ces lieux étaient chauffés, nous dit Littré, on prit l'habitude de donner au nom de ces ouvroirs le sens de chambre chauffée. » Sans vouloir nous prétendre plus érudits que Littré, nous trouvons cette genèse bien compliquée, et l'origine du mot *poêle* nous semble provenir tout simplement d'une adaptation spéciale de la poêle, chaudron de cuisine. Deux raisons nous permettent de faire cette supposition; tout d'abord, dès les premières années du quatorzième siècle, on se servait de ces chaudrons de fer ou de cuivre comme de braseros pour chauffer les appartements : un texte de Joinville l'atteste : « Si ne prît garde, dit-il en parlant d'une servante de la reine, et jeta sa touaille dont avait la teste entortillée au chief de la paielle de fer ou soigne la Reyne ardoit. » Ensuite, les variations d'orthographe que l'on remarque dans l'histoire de la poêle, se retrouvent dans celle du poêle et nous pouvons en conclure que ces deux objets furent longtemps pris l'un pour l'autre.

Quoi qu'il en soit, ces appareils de chauffage étaient assez imparfaits au point de vue hygiénique; aussi les textes

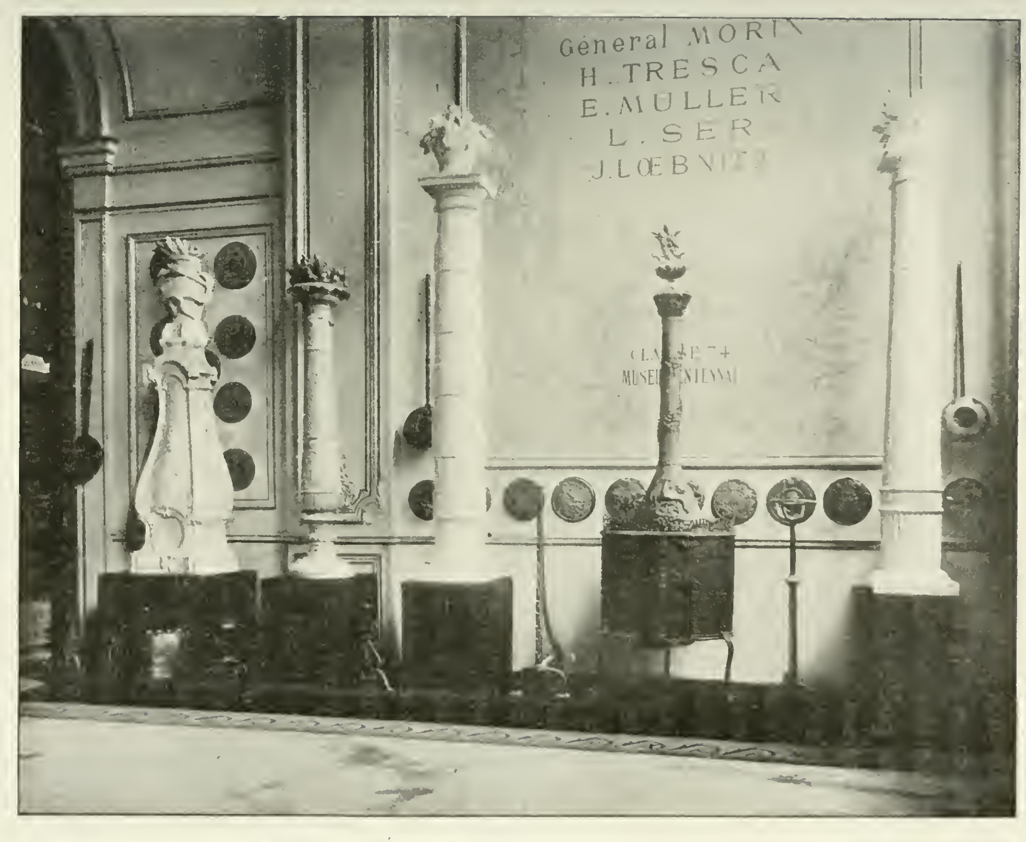
anciens nous parlent-ils souvent de cas d'asphyxies provoqués par leur emploi. Le *Journal* de Pierre de L'Estoile, par exemple, nous informe que le mardi, 9 février 1599, on trouva chez le maître de la Monnaie, le sieur de la Haye, « morts et estouffés par la fumée du charbon qu'ils avaient allumé le soir, deux pauvres garsons », et Tallemant, dans ses historiettes, écrivait, en parlant de Mme de Rambouillet : « Je lui ai vu un erysipèle pour un poêle de feu qu'on avait oublié par mégarde sous son lit. » Enfin, Barbier, dans son journal, nous raconte que cinq domestiques de l'abbé Dromesnil furent victimes d'un de ces appareils. Deux moururent et les autres ne furent qu'à grand'peine rappelés à la vie.

Les premiers poêles véritablement dignes de ce nom semblent avoir été importés de l'étranger, et c'est vers l'année 1520 que les premiers, revêtus de terre vernissée, firent leur apparition en France. L'histoire nous apprend qu'en 1545 le roi François Ier fit construire un pavillon destiné à servir de demeure aux reines mères. Ce pavillon, nous dit Piganiol de la Force dans sa *Description de Paris* (tome IX, p. 218), fut appelé « LE PAVILLON DES POÊLES », à cause des grands poêles que le roi fit mettre, à la mode d'Allemagne, pour l'échauffer ».

Au seizième siècle, cet appareil de chauffage n'est encore que fort peu répandu chez les particuliers; cependant de Thou, dans ses *Mémoires* (année 1589), écrit : « Une hôtellerie qui était à quelque distance leur fut d'un grand secours ; les poêles servirent à sécher promptement leurs effets. » Nous citerons, en outre, quelques vers de Métra, *Correspondance secrète*, qui peuvent trouver place dans cette étude ; ils sont spirituellement tournés et nous donnent une description intéressante des poêles que l'on construisait au dix-septième siècle.

La jeune et charmante Angélique
Avait fait l'acquisition
D'un grand poêle bien antique.
O Muse! le lecteur comique
S'attend à la description,
Et du poêle et d'Angélique.
Mais j'aime mieux que tu nous traces
Le fidèle et plaisant croquis
De son poêle à quatre faces.
Eh bien, suis-moi, lecteur falot.
Vois d'abord Abraham à droite,
Qui suit son fils sur un fagot
Par une obéissance étroite;
A gauche, étendu sur le dos,
Saint Laurent, que le feu concentre,
Semble crier à son bourreau
Qu'il a les reins cuits à propos,
Et qu'on le tourne sur le ventre.
Derrière on aperçoit les cieux
D'où partent des torrents de feux
Sur les habitants de Sodome,
Qui, parmi la fumée, en dôme,
Rendent tous l'âme deux à deux.
Sur le devant, l'année expresse
Où ce poêle fut nouveau,
S'annonce par un *un* qui presse
Un *six* suivi de deux *zéros*.
Notez ceci, car il importe
De remarquer que mil six cent
En chiffres, à l'œil du passant
S'offraient au-dessus de la porte.

C'est surtout au dix-septième siècle que la fabrication des poêles prit une certaine importance. A cette époque, en effet, les personnages de marque les adoptèrent comme moyen de chauffage. Nous citerons, à l'appui de notre dire, une quittance publiée par les Archives de l'Art français qui nous dit qu'en 1647 Antoine Clericy, céramiste fameux, reçut une somme de 90 livres « pour parfaict payement d'un poêle par lui faict et posé dans L'APPARTEMENT DU CARDINAL DE MAZARIN AU PALAIS-ROYAL ». Par les Comptes des Bâti-



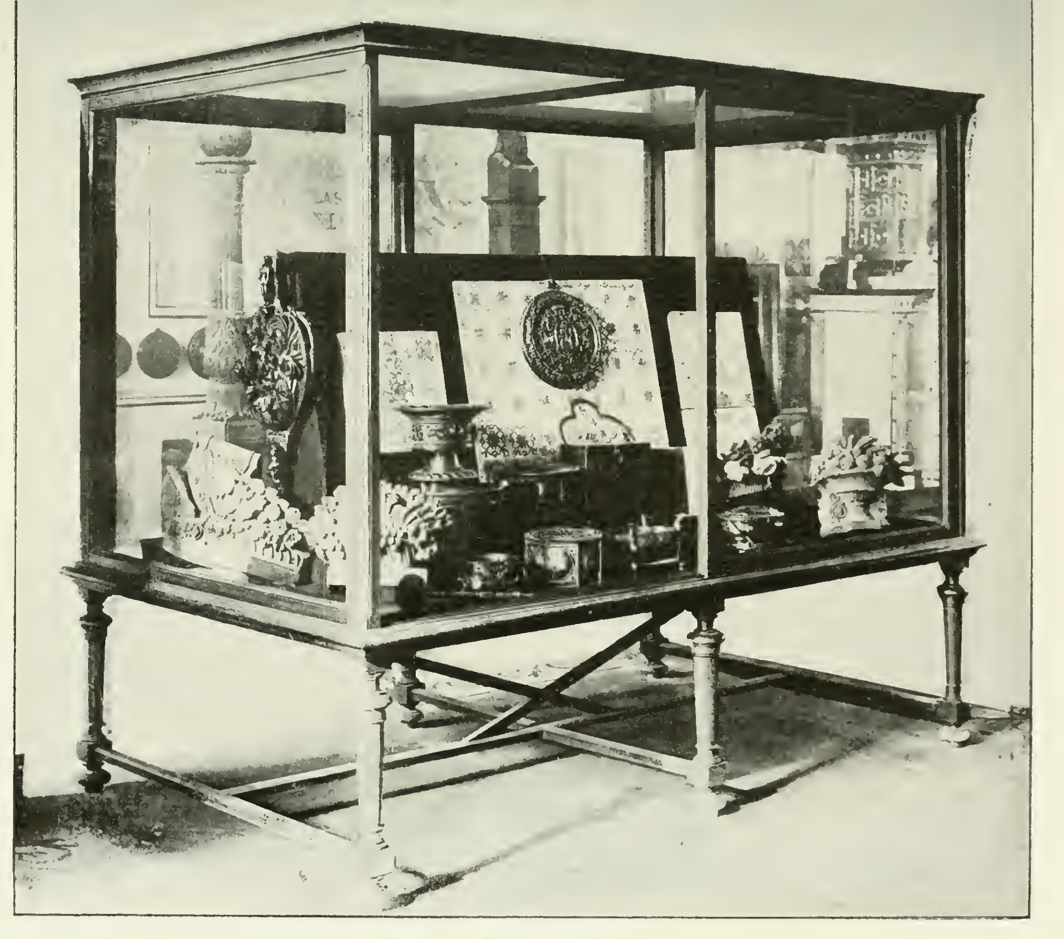
MOYENS RÉTROSPECTIFS DE CHAUFFAGE

Faïence de Strasbourg. Faïence Hannong, en activité jusqu'en 1780. — Faïence blanche Pichenot

ments, nous savons qu'en 1665, Philippe Tessier fit placer deux poêles de faïence dans L'ORANGERIE DE SAINT-GERMAIN. Les mêmes documents mentionnent en outre « un poesle de fayence » fourni par le « Cabinet des parfums de TRIANON » ; ils nous apprennent enfin qu'un marchand de fer installa au château de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE « trois grands poêles en fonte d'Allemagne, avec la garniture, et cinq toises de thuyaux de tolle à chacun ».

Ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que les premiers poêles furent installés à Versailles ; de Luynes nous apprend en ces termes cet événement mémorable : « On vient d'établir ici deux grands poêles, l'un dans le salon avant la chapelle, vis-à-vis la croisée du milieu, l'autre dans le salon d'Hercule, vis-à-vis la cheminée. On n'a point mis de chapiteau à celui-ci pour ne point cacher le beau tableau qui est sur cette cheminée. Depuis le commencement de cet hiver on a établi un troisième poêle ; c'est dans la salle des Cent Suisses, au-dessous de la Comédie. »

D'ailleurs, à cette époque, on en rencontrait déjà beaucoup chez les particuliers, ainsi qu'en témoignent les inventaires. Celui du maréchal d'Humières (1694) mentionne « dans la place, derrière le prie-Dieu de Madame, un poêle de fonte ». Il faut citer encore l'inventaire de maître René Aubry, seigneur de Barneville (1713), où figurent « deux petits poësles à feu de fer de fonte, avec leurs tuyaux de taule et une pesle à cendre, prisez le tout ensemble seize livres » ; — la vente de l'HÔTEL DE LA ROCHE-SUR-YON (1750), qui comprend « un poêle de terre » ; celle de l'HÔTEL DE CASTRIES (22 mai 1780), avec « trois poêles de fonte d'environ dix pieds de haut » ; celle enfin du marquis de Ménars (PLACE DES VICTOIRES, 17 septembre 1782), où il est question d'un « poêle d'escalier en cuivre, avec ses tuyaux qui vont jusqu'au haut de la maison, — et deux poêles de faïence en pyramide.



SOUVENIRS PARISISIENS : ANCIENS USTENSILES DE CHAUFFAGE

Ces quelques exemples pris au milieu de tant d'autres que nous pourrions citer nous montrent combien l'usage des poêles était répandu au siècle dernier. Nous savons en outre, par les *Mémoires* du duc de Luynes (t. X, p. 8), que Mme de Pompadour possédait un poêle dans sa PETITE MAISON DE FONTAINEBLEAU, et que M. de Choiseul avait eu recours à ce genre de chauffage pendant l'exil qu'il dut subir.

Mais ce furent surtout les artistes, peintres et sculpteurs, qui l'adoptèrent. On en trouvait dans l'atelier de Bouchardon, chez François Haizé peintre du roi (1766), dans la salle à manger de J.-B. Massé, également peintre du roi, chez le peintre Bachelier (1773). Enfin, détail fort curieux à noter, les avis de location signalaient déjà nombre d'appartements munis de poêles (voir les annonces, affiches et avis divers de 1780).

Les artistes qui utilisèrent ces poêles songèrent à leur donner un aspect plus plaisant, des lignes plus harmonieuses ; ils en firent en un mot des meubles plus coquets. Outre la terre cuite et la faïence, on employa dans leur confection toutes sortes de matières ; on trouve en effet à cette époque des poêles en cuivre, en fonte, en fer de Suède martelé, en poterie ; quelques-uns constituaient des œuvres d'art fort compliquées. On peut citer entre autres, d'après les annonces, affiches et avis divers de septembre 1769, « un poêle représentant un rocher garni de mousse, surmonté d'un vase servant de fontaine et d'une cuvette qui reçoit les eaux pour les conduire dehors. Le vase est accompagné de deux palmiers, sur lesquels sont appuyés deux enfants présentant à laver ».

Les mêmes affiches du mois d'avril 1780 nous parlent « d'un beau poêle économique de cuivre rouge, au dedans duquel il y a 8 arcades et 12 cheminées qui rendent (*sic*) dans une colonne cannelée terminée par un globe de 10 pouces de diamètre ».

La décoration des poêles de cette époque est due en partie à deux fabricants célèbres : le premier, un nommé Charles, demeurant à la Communauté des prêtres Saint-Laurent, RUE DU FAUBOURG-SAINT-MARTIN, façonnait surtout des ornements de sculpture; l'autre, un sieur Hyrme, allemand de naissance, qui, nous dit l'*Année littéraire* (1761, t. III, p. 285), exécutait les groupes les plus variés avec « une nouvelle composition de terre, qui prenait au feu toute la dureté de la pierre, et avec laquelle il faisait, sans coupe ni agrafe, des figures de toutes grandeurs et d'un seul morceau ».

Nous voyons, d'après les quelques citations qui précèdent, que ces poêles étaient de véritables objets d'art, aussi soignés au point de vue de la forme que de la décoration. Toutefois, malgré la vogue dont ils jouissaient, ils ne laissaient pas de présenter encore beaucoup d'inconvénients. D'ailleurs, ils avaient depuis longtemps trouvé des censeurs sévères. Montaigne, dans ses *Essais*, reconnaît bien qu'ils procurent « une chaleur égale, constante et universelle » ; mais, à côté de ces éloges, nous trouvons dans le même ouvrage de violentes critiques qui visent principalement leur « chaleur croupie et puis la senteur de cette matière rechauffée de quoi ils sont composés et qui enteste la plupart de ceux qui n'y sont point expérimentés ».

Trois siècles plus tard, Mercier écrivait dans son *Tableau de Paris* (t. X, p. 182) : « Quelle distance entre un poêle et une cheminée ! La vue d'un poêle éteint mon imagination, m'attriste et me rend mélancolique ; j'aime mieux le froid le plus vif que cette chaleur fade et invisible. » Métra, que nous avons déjà cité, nous apprend en outre que ces poêles présentaient encore de réels dangers. « Un peintre, écrit-il dans sa « Correspondance secrète », à la date du 18 décembre 1780, fut trouvé mort dans sa chambre, et sa femme fortement asphyxiée. » Plus tard, la

Gazette de santé donnait à ses lecteurs, dans ses annonces, affiches et avis divers de janvier 1777, le conseil « de toujours avoir le soin de mettre de l'eau dans un vaisseau, sur la tablette des poêles, dès qu'on les allume ».

Ces plaintes fréquentes devaient nécessairement provoquer des recherches de la part des inventeurs, pour porter remède à ces graves inconvénients. Le conseil de la *Gazette de santé*, dont nous venons de parler, fut l'origine des poêles à fontaines et à cuvettes, qui marquent vraiment le début des poêles hygiéniques. Ils furent perfectionnés, puis remplacés peu de temps après par les poêles hydrauliques.



RÉCHAUD EN BRONZE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, MUSÉE DE CLUNY.

CHAUFFERETTE DU QUINZIÈME SIÈCLE. ASPECT DANS SON ÉTAT OUVERT.

CHRONIQUE

A propos du monument du général Desaix. — L'histoire du général Desaix nous appartient, puisque ce grand homme de guerre eut son monument sur la place Dauphine. Aussi attend-on avec impatience l'apparition du livre que prépare M. Alexandre de Haye, notre collègue du Comité des monuments. En attendant l'apparition de l'ouvrage, on lira avec grand intérêt les fragments de l'Introduction, communiqués par l'auteur à l'Académie des sciences morales et politiques. M. Alexandre de Haye vante la nécessité des vertus guerrières, faute desquelles une nation n'a d'autre nerf que l'amour et l'argent. C'est la force du caractère qui accomplit le devoir et qui défend le droit. La vigueur morale est le salut d'une société; laissez luire et flamber le feu national et guerrier de la France : là fut sa gloire; là sera l'honneur de sa fortune réparée.

On n'ajoutera rien aux éloquentes paroles de M. Alexandre de Haye; il faudrait plutôt les graver sur le monument reconstitué de celui qui fit la guerre « en sage tout ensemble et en capitaine accompli ».

ADAM ELZHEIMER : Une eau-forte inédite retrouvée par M. S. Scheikévitch. — M. Scheikévitch explique dans une curieuse brochure comment il a retrouvé une eau-forte originale de ce maître, né en 1578, dont les œuvres sont si rares. La pièce est signée ainsi sur les nuages noirs : « A. Elzheimer F. » Elle ressemble à l' « Ignis », gravure de San Van de Velde, reproduction en sens inverse de l'œuvre découverte par M. Scheikévitch ; sur cette dernière le nombre des personnages est moindre ; le feu des canons n'est pas le même, et d'autres accessoires sont également différents.

Balnéaire romain, chapelle (fanum) et voie romaines de la forêt de Rouvray. — A la dernière séance de la Société des Amis des Monuments rouennais présidée par M. Deglatigny, M. de Vesly a fait une intéressante communication sur ses dernières fouilles dans la forêt de Rouvray. Le sympathique architecte, qui acquiert chaque jour une autorité nouvelle dans les recherches relatives aux antiquités de la Seine-Inférieure, a exploré cette fois-ci un point voisin d'Elbeuf. Il a découvert un « fanum » au point précis où on lit sur la carte de l'état-major le mot « La Roche-Foulon » ; on le trouve près d'Orival, au nord-est du « Le Catelier », près le « Nouveau-Monde »; près de là fut, pendant l'année terrible, la batterie prussienne du « Combat du Pavillon ». M. de Vesly a suivi pendant deux kilomètres le tracé de la voie romaine dans la forêt, près du hameau des Essarts ; le dallage en pierres irrégulières, la *summa crusta* a même été retrouvé près de *La Bergerie*, à la Londe ; il a pu dresser le plan d'un balnéaire à la « Mare du Puits » et de son hypocauste; il a trouvé des monnaies d'Auguste à Magnentius, en 353, et un jeton d'entrée avec l'inscription CVRATIO « Guéris-moi » ; des verres colorés incrustés comme ornements dans les crépis colorés des murailles une plaque de foyer en métal. M. de Vesly a reconnu un camp romain; mais sa découverte la plus curieuse consiste en une curieuse clef en fer, à cinq dents, et surtout en un crochet de gouttière en fer, haut de vingt centimètres. M. Charles Normand, qui a exploré presque toutes les ruines et musées de l'empire romain, en vue d'une réédition de son *Architecture métallique antique*, a fait observer aux Amis des Monuments rouennais combien rare était ce précieux crochet romain. Souhaitons que M. de Vesly soit mis à même de poursuivre ses intéressantes fouilles. (*Correspondance particulière.*)



LA VIEILLE CROIX ET LE PROJET DE MONUMENT
DE LA

BATAILLE DE CRÉCY

PAR
LOUIS LÉGER
Professeur au Collège de France, Membre de l'Académie
des Inscriptions et Belles Lettres.

A la séance annuelle de l'Institut, M. Louis Léger, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fait une lecture sur « *la Bataille de Crécy*, d'après les récits bohémiens ». Cette lecture a obtenu le plus grand succès à cause de la valeur des études de l'éminent professeur et en raison des liens que, cet été, nous avons renoués à Prague, en vue

d'une union des peuples franco-tchèques. Le travail de M. Léger intéressera spécialement les Amis des monuments français : car M. Léger s'est occupé de la croix de Crécy et de son état actuel. Nous donnons ici la vue inédite du monument.

On reproduira tout ce qui le concerne et fait connaître les circonstances dans lesquelles on l'éleva; on ajoutera en outre des informations sur le noble projet, conçu par M. Léger, d'élever sur l'emplacement du champ de bataille un monument commémoratif. (Charles Normand.)

« Parmi les épisodes de la guerre de Cent Ans, l'un des plus célèbres est la mort héroïque du roi Jean de Bohême à la bataille de Crécy. Ce prince est peut-être le seul souverain étranger qui, au cours de notre longue histoire, ait volontairement donné sa vie pour la France. Abandonné naguère dans des épreuves douloureuses par les peuples en lesquels il avait le plus le droit d'espérer, notre pays doit une reconnaissance toute particulière à ce monarque aventureux qui, dans un accès de généreuse folie, vint offrir à nos pères une vie dont il ne leur devait pas compte. Si je reviens sur ce glorieux épisode, ce n'est point pour répéter ce que les historiens ont dit, avant moi, d'après des textes que tout le monde peut consulter, mais pour ajouter quelques nouveaux détails, d'après des documents bohémiens peu connus ou même absolument ignorés jusqu'ici en France.

Lorsque le roi Jean accourut au secours de son allié Philippe VI, il était, au dire de Villani, accompagné d'environ cinq cents chevaliers [1]. Parmi eux figuraient un certain nombre de Bohémiens, Tchèques ou Allemands. Tous

1. Cette troupe devait être, en effet, assez considérable; car elle suffit, le 2 août, à repousser les Anglais qui voulurent franchir la Somme à Pont-Rémy (1346).

ne tombèrent pas sur le champ de bataille de Crécy; un certain nombre durent retourner dans leur pays, et l'écho de leurs récits put arriver à l'oreille des chroniqueurs et du poète dont j'invoque ici le témoignage.

Les historiens bohémiens qui nous entretiennent de la dernière expédition et de la fin tragique du roi Jean, sont des contemporains immédiats, Neplach, François de Prague et Beneš de Veitmil. Il faut ajouter un rimeur anonyme, qui nous a laissé un morceau fort important sur la bataille de Crécy. Les Tchèques, notons-le en passant, ont naturalisé dans leur langue le nom latin de ce bourg trop célèbre : *Crisciacus*. Ils l'appellent, d'une forme un peu dure à nos oreilles, Kreščak (Krechtchak).

Beneš de Veitmil raconte comment le roi de France, se voyant envahi par les Anglais, envoya des lettres à Luxembourg, où se trouvaient le roi Jean et son fils Charles, élu roi des Romains, pour les inviter à venir à son secours avec toutes les troupes qu'ils pourraient réunir. Le roi de Bohême rassembla une grande armée et arriva avec son fils au secours du roi de France. Le roi d'Angleterre, apprenant son arrivée, se retira avec ses gens et s'établit dans un lieu très solide entre des eaux et des forêts, de telle sorte que personne ne pouvait lui faire de mal. La description est un peu de fantaisie. La Maye, qui coule au fond de la vallée de Crécy, n'est guère qu'un ruisseau sans importance. Le 25 août dernier je l'ai traversée à pied sec, juste en face de la Croix de Bohême. Le roi Jean et son fils, mécontents de voir l'ennemi leur échapper, les poursuivirent malgré les protestations du roi de France. Le maréchal de France (Beneš ignore son nom comme il ignore celui du champ de bataille) et les siens, voyant que les Anglais se préparaient à résister, prirent honteusement la fuite. On rapporta cette nouvelle au roi Jean, on l'engagea à préserver par la fuite sa vie et celle des siens. Il répondit :

« Ne plaise au ciel qu'un roi de Bohême s'enfuie (*Absit ut rex Bohemiæ fugeret*), mais conduisez-moi là où le combat est le plus acharné. Que Dieu nous soit en aide; ne craignons rien, veillez seulement sur mon fils. » C'est presque avec une forme plus noble, plus idéaliste, le langage que Froissart met dans la bouche du roi Jean : « A la journée d'ici je vous prie et vous requiers très spécialement que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. »

« On le conduisit au lieu de la bataille, continue Beneš; et là il fut tué à coups de flèches avec beaucoup de nobles bohémiens. Les autres nobles le voyant mort, craignant de perdre les deux princes, emmenèrent, malgré sa résistance, son fils qui combattait loin de lui et qui était déjà blessé, et le conduisirent en lieu sûr. »

Parmi les combattants on remarquait un certain Henri. Ce messire Henri, ce n'est pas un Bohémien; c'est, d'après le commentateur tchèque des *Fontes rerum Bohemicarum*, le personnage que Froissart appelle le « Moine de Basele », autrement dit de Bazeilles. Cette famille, sans doute pour rappeler son nom, avait mis sur son cimier un moine ou un ermite tenant un chapelet. Il s'agit de notre Bazeilles, près de Sedan, et par conséquent voisin du Luxembourg. Ce nom se trouve ainsi associé à deux des plus douloureuses journées de notre histoire.

Je visitais l'autre jour le champ de bataille où ces vaillants accomplirent naguère leurs exploits : au bord du chemin qui va de Crécy à Fontaine-sur-Maye s'élève encore aujourd'hui une humble croix monolithe en meulière, d'aspect fort archaïque. On l'appelle la « Croix de Bohême » ; elle marque, suivant la tradition, l'endroit où le roi chevaleresque vint s'abattre et rendit son âme à Dieu. Si l'on étudie le plan de la bataille, — très facile à reconstituer, — elle paraît bien placée à l'endroit où Jean de Bohême

ramené par ses compagnons ou son destrier a dû expirer entre les lignes anglaises établies sur la hauteur et les lignes françaises déjà débandées dans la vallée de la Maye. Cette croix, fort basse, est conforme à un type très répandu dans le Ponthieu. Brisée naguère à sa base, elle a été restaurée en 1850 par les soins d'un patriote, un médecin de Versailles, M. Boucher, né à Fontaine-sur-Maye. Elle mérite mieux encore. Il n'est pas si commun de voir des rois étrangers mourir pour la France. Je voudrais appeler sur ce vénérable monument l'attention de tous ceux qui se passionnent pour nos légendes héroïques. J'aimerais à le voir protégé par un grillage contre les injures des bestiaux ou des malandrins. Je voudrais plus : je voudrais qu'auprès de cette croix notre reconnaissance — hélas ! un peu tardive — élevât un monument plus grandiose, une stèle, une pyramide, une chapelle, et qu'une inscription fît connaître au passant le drame qui s'est joué naguère sur cette terre sacrée et le nom de ces généreux étrangers qui, à la suite de leur roi, sont venus verser leur sang pour notre pays. »

Souscription du monument de la bataille de Crécy. — Ajoutons à ce récit, que, sur l'initiative de M. Léger, une souscription s'ouvre à la fois, à Paris, à Amiens et à Abbeville pour ériger un monument commémoratif de la bataille de Crécy. Les souscriptions sont reçues chez M. Lair, membre de l'Institut, 17, rue Croix-des-Petits-Champs ; on peut également souscrire chez le trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, et chez le trésorier de la Société d'Émulation, à Abbeville.

Crécy-en-Ponthieu est un chef-lieu de canton du département de la Somme, arrondissement d'Abbeville, sur la Maye (1 652 habitants). La station de Crécy-Estrées est à vingt-quatre kilomètres nord d'Abbeville, sur la ligne Abbeville à Dompierre, de la Société des Chemins de fer économiques.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il ne sera rendu compte que de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire seront mentionnés.*

P. **VARINARD**. — Le Congrès international des Sciences de l'écriture à l'Exposition. — Paris, Imp. Nat. 1901. In-8, 13 pages.

Voir pour l'information relevée au sujet d'une maison historique de Paris, le t. XV, p. 269.

DUFOUR : Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. — 7e année, 1901, 1re livraison.

Voir l'analyse, p. 125 et 132.

RUFIN : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — T. 23, 1re et 2e livraisons. — Brive, In-8.

Abbé Marche : *Allasac* et ses annexes (suite). — *Mazaleyrat* : Monographie de la commune d'Estivals (Corrèze) avec une carte ; courte mention du prieuré avec grande tour carrée, et d'une tour de 1623 ; dans la propriété de M. Pierre d'Heur Desages. Pas de château. — M. Rupin et M. l'abbé Girou, publient la bibliographie de Mgr Xavier de Montault, qui a rendu de grande services à l'archéologie religieuse. Cette livraison renferme une de ses études sur « Un émail de Jean II Laudin ».

E. Mareuse : Un plan de Bordeaux inédit par Albert Jouvin, de Rochefort. — In-8, 16 pages, avec grav. — 1900, — Saint-Denis, Bouillant.

Reproduction d'un plan manuscrit de vers 1677, conservé aux archives municipales de Bordeaux, le plus ancien de cette ville après ceux

des cosmographes allemands et celui d'Elie Vinet. En guise de commentaire, M. Mareuse a reproduit un extrait curieux du « Voyageur d'Europe ».

F. de MÉLY : Le Coffret de Saint-Nazaire de Milan et le Manuscrit de l'Iliade de l'Ambroisienne. — In-4°, 14 pages, avec grav. — Paris, Leroux, éditeur.

Le précieux coffret était inconnu jusqu'au travail de M. de Mély, car on ne saurait considérer comme publié un monument quand son son éditeur n'a pas vu l'original, cas de M. Graeven et de son étude parue dans le « Christiche Kunst ». M. de Mély a eu le mérite de voir le coffret dans une crypte obscure de l'église Saint-Nazaire de Milan; il faut louer don Alfredo Zampator qui ouvrit l'autel à M. de Mély, qui put apercevoir le corps du saint étendu dans un cercueil de verre revêtu de ses habits pontificaux; au milieu était la fameuse cassette de vers l'an 382, probablement, original très différent du fac simi'e qui en a été fait.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — 1900. — 54e Ve. — 4e de la 4e série. — In-8, 293 pages avec gravures. — Auxerre, 1901. — Secrétariat de la Société.

ANDRÉ MELLERIO. — Rome, la question d'art et la question politique. — In-8. — Paris, 1901.

FOURCHÉ : Comité Girondin d'Art Public. — *Statuts.* — In-8, 13 p. — Bordeaux, 1901. Y. Cadoret. (Voy. p. 271.)

Bolletino Dell'associazione par la Difesa di Firenze Antica. — 2e fascicule, 1901. — Pez Tipi Di L. Franceschini et Cie, Firenze. — In-8, 80 pages, avec gravures. (Voy. p. 271.)

S. SCHEIKEVITCH : Adam Elzheimer. *Ses gravures originales, une eau-forte inédite.* — In-8, 16 pages avec gravures. Paris, 1901. — Voy. p. 353.

GUIFFREY, de l'Institut : La Caravane du Sultan. — In-4, 12 pages. Paris, 1901. — Voy. p. 337.

LÉON ROSENTHAL : La Peinture romantique. — In-4, 336 p. — Paris.

P. SOURIAU : L'Imagination de l'artiste. — In-8, 288 p.

VUE INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE

DU

CHATEAU DE VILLERS-COTTERETS

(AISNE)

DITE SALLE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Souvenir de l'excursion de l'Ami des Monuments et des Arts.

(*Suite.* — Voy. t. XIII, p. 22-23.)

On se souvient de l'instructive et charmante excursion faite au château de Villers-Cotterets. Grâce au bienveillant concours de M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, dont dépend le château à titre de dépôt de mendicité, toutes les portes furent ouvertes à nos collègues.

Ils furent guidés par MM. Charles Normand, Leroux, directeur du Dépôt ; Pottier, architecte inspecteur du château, dont M. Durand est l'architecte en chef. M. Henri le Roux, alors directeur des affaires départementales, voulut bien apporter son concours à l'organisation de l'excursion.

Dans l'exposition si intéressante de la Préfecture de police, en 1900, on voyait une suite de reproductions du château de Villers-Cotterets ; l'une d'elles était une vue, reproduite ici d'après le rapport sur le budget de la Préfecture de police, rédigé par M. Desplas, conseiller municipal.

Qualifiée généralement de salle des États, cette partie de l'édifice en est en réalité la chapelle ; la démonstration en a été faite au cours de notre visite par MM. Destors, Dubocq et Charles Normand ; la rectification à l'opinion commune a été justifiée dans le tome XIII (p. 23) de l'*Ami des Monuments et des Arts*. Nous ne réimprimerons pas ici cette page importante de l'histoire du château.

Le monument adossé au mur et représenté sur notre gravure est l'ancien autel de la chapelle ; sa disposition



Souvenir de l'Excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts.* Château de Villers-Cotterets.

CHAPELLE, DITE « SALLE DES ÉTATS »

rappelle, selon certains dires, celle de la chapelle des Médicis à Florence.

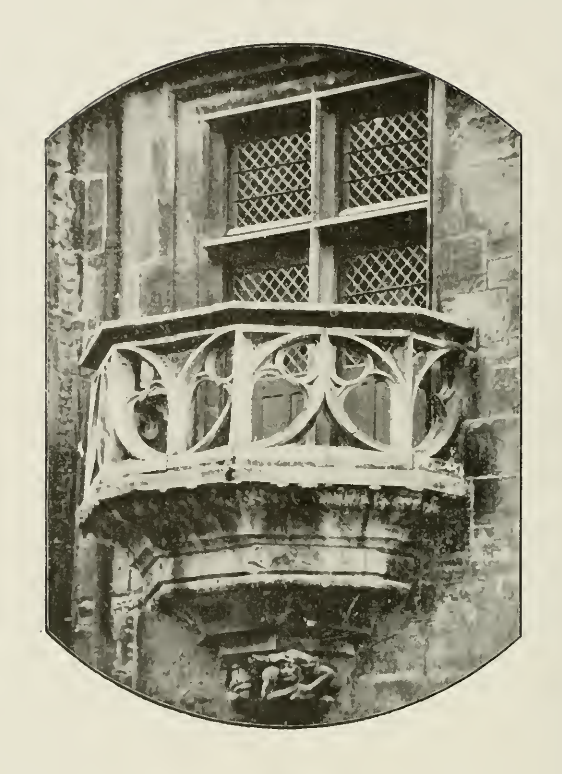
En 1878, on enleva les sept ou huit couches de peinture dont on avait couvert les sculptures qu'on retrouva à l'état de neuf, sauf les panneaux des piédestaux qui posent sur le plancher ; ils furent refaits, mais on voit encore les anciennes sculptures des piédestaux sur leur face en retour. Le bas-relief du piédestal le plus écarté des fenêtres sur cour garde, sur son retour de gauche, des traces de dorure ; on peut donc supposer que cette salle était peinte autrefois.

Entre des colonnes d'ordonnance dorique sont disposées trois petites niches, peu profondes, terminées en coquilles ; sur leur entablement on a posé deux colonnes d'un ordre ionique fantaisiste, encadrant une autre niche et accosté d'enroulements dans lesquels on distingue l'F de François Ier, et des figures. Dans le milieu de l'autel, entre les deux niches superposées, on a tracé ces mots, inscrits de nos jours, en lettres d'or, sur le marbre rouge de la frise, figuré sur la gravure par une partie plus noire :

ICI FRANÇOIS Ier RENDIT, LE 10 AVRIL 1529,
L'ORDONNANCE PRESCRIVANT QUE LES JUGEMENTS, ARRÊTS
OU ACTES JUDICIAIRES SERAIENT
DORÉNAVANT TRANSCRITS EN LANGUE FRANÇAISE

L'autel est encadré dans l'ordonnance générale, faite de colonnes cannelées, à chapiteau corinthien, supportant un vase également de pierre ; au tiers inférieur du fût sont accrochées des guirlandes portant le chiffre de François 1er. Le superbe entablement qui pourtourne la pièce possède une frise magnifique, exceptionnellement haute, monument unique dans l'histoire de l'art ; cette frise est décorée des salamandres de François 1er, de son chiffre F, des écussons de France et de Valois dont on a rétabli les émaux.

CHARLES NORMAND.



LA PHOTOGRAPHIE DES MONUMENTS

AU MOYEN DE LA TÉLÉPHOTOGRAPHIE D'AMATEUR DONNANT DES IMAGES ASSEZ GRANDES POUR APPRÉCIER LA BEAUTÉ DU TRAVAIL

PORTE ET FENÊTRE
DU
PALAIS DUCAL DE NANCY

Tout amateur photographe a regretté plus d'une fois de ne pas obtenir des images d'une échelle assez grande pour qu'il pût étudier convenablement les détails d'architecture. Quelle que soit la perfection du négatif, jamais l'épreuve résultant d'un agrandissement n'aura la valeur de celle qu'on obtient d'emblée d'après un négatif résultant de l'em-

ploi d'une combinaison optique appropriée, donnant cette image à l'échelle voulue.

Nous trouvons dans la *Photographie française*, n° 8, la très belle revue de MM. Louis Gastine et Monpillard, l'indication du moyen inventé par M. Bellieni pour obtenir ce résultat avec un minimum de bagage. Le lecteur curieux pourra lire, dans cette revue, l'article très intéressant de M. E. Bertin sur la « Téléphotographie d'amateur ». Nous devons ici nous contenter de signaler le procédé, et de présenter des exemples des beaux résultats qu'il donne ; on en jugera par les vues des pages et dues à l'obligeance des directeurs du recueil.

Les détails de la façade du Musée lorrain, à Nancy, échapperaient totalement si on en prenait une vue avec un objectif de 130 millimètres monté sur une jumelle de 9 × 12 centimètres.

Munissant ce même objectif d'un système divergent grossissant quatre fois, on a facilement obtenu du même point, deux images ; l'une est celle de la fenêtre de droite, l'autre, celle de la statue dans sa niche, images sur lesquelles, grâce à leur dimension, il est alors possible d'apprécier toute la beauté du travail.

La grande porterie, achevée en 1512 par Antoine, restaurée en 1848, est surmontée de la statue équestre du duc Antoine, sculptée en 1851 par Jiorné Viard; le duc est dans l'accoutrement qu'il portait quand il combattit à Agnadel sous Louis XII et aux côtés de Bayard. Autrefois on voyait ici une statue du même duc par Mansuy Gauvain, qui fut brisée en 1795. Le musée lorrain, inauguré en 1851, a été installé dans le palais ducal.

Le peuple donnait à cette entrée le nom de porte Masco, parce que, sous cette porte, était placée la huche de l'ours du duc Léopold, nommé Masco ; les ducs de Lorraine, depuis René II, eurent un ours à leur cour; c'était, dit-on,

en reconnaissance du service que le canton de Berne, qui porte l'effigie de cet animal dans ses armes, rendit à ce prince en engageant les Suisses à lui fournir des secours contre le duc de Bourgogne.

MAISON OU DAGUERRE MOURUT

A PETIT-BRY-SUR-MARNE, LE 10 JUILLET 1851



La *Photographie française* publie aussi un cliché de M. Gauthier-Villars représentant la porte de la propriété du baron Louis, voisine de la Marne, où Daguerre (1787-1851), l'inventeur de la photographie, s'était retiré, et où il mourut d'un anévrisme. Aujourd'hui aux dames de Sainte-Clotilde, la maison, qui fut détruite de fond en comble en 1870, ne garde plus que la porte photographiée par M. Bellieni.

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE DES SÉANCES

DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

(*Suite*. — Voy. entre autres t. XV, p. 203 ;
et la Sauvegarde des jardins parisiens (suite, voy. t. XV, p. 233),
décembre 1901. — M. Charles Normand, président).

M. Charles Normand, président, après avoir proposé l'admission de membres nouveaux, présente à l'assemblée M. Poirier de Narçay, conseiller municipal, et le remercie de s'être rendu à sa demande, pour donner des renseignements sur la TAXE DES JARDINS, dont M. de Narçay est l'auteur (voy. t. XV, p. 233); la suppression des taxes d'octroi sur les boissons réduisant les ressources de Paris, il a proposé, pour combler la différence, un surimpôt de la propriété non bâtie, afin d'atteindre les terrains dits de spéculation; sa proposition, déjà ancienne, vint devant la commission compétente du Conseil municipal sans que l'on convoquât M. de Narçay, qui était absent quand on a voté la taxe en séance du Conseil; ainsi sa proposition a été dénaturée, le taux de l'imposition exagéré, précipitamment, dans la nuit du 31 décembre 1900. M. de Narçay rappelle que la taxe n'a été fixée que pour un an et qu'une revision est nécessaire. On pourrait peut-être s'entendre en imposant une clause de « non ædificandi ».

MM. Greder et Dupuy observent que la taxe est une surtaxe. M. Charles Normand dit que la conséquence sera la destruction des jardins parisiens, réservoirs d'air et ornements de Paris. C'est pourquoi il a pris personnellement l'initiative de réclamer l'abrogation des taxes nouvelles. MM. de Narçay et Béclard proposent l'établissement d'une taxe suspensive, afin d'atteindre le terrain au jour de la sup-

pression du jardin. M. Lefuel combat cette proposition.

M. Hallays voudrait qu'on imposât une taxe de déboisement à celui qui abattrait des arbres.

M. Charles Normand lit le récit du débat au Conseil municipal; il signale la proposition de M. Quentin-Bauchart, demandant, avec M. Escudier et divers collègues, la suppression de la taxe, selon le vœu formulé par M. Charles Normand. Il signale les longs et remarquables articles publiés par M. Hallays et par M. Augé de Lassus sur la nécessité de la beauté des villes.

M. Augé de Lassus consacre des paroles émues au souvenir de notre regretté collègue M. Lamy.

M. Charles Normand croit que M. Poirier de Narçay pourrait donner d'intéressantes informations sur la mutilation de LA BOURSE et de la place plantée qui l'entoure; il répond qu'il s'était montré hostile au nouveau projet, qui fut adopté à l'improviste de façon à l'empêcher de produire ses objections. M. Charles Normand rappelle que sur sa proposition la commission municipale du Vieux-Paris avait opposé, par la question préalable, une fin de non-recevoir au projet, dont on n'a pas tenu compte.

M. Charles Normand fait voter des remerciements à MM. Quentin-Bauchart et Formentin, qui ont dirigé avec tant de science et de bon zèle la visite du MUSÉE GALLIERA, où l'on a vu les belles peintures de l'ESCALIER DE L'HÔTEL DE LUYNES, sauvegardées à la suite de l'initiative prise par M. Charles Normand, quand tout le monde les avait abandonnées à la ruine. Il souhaite qu'on ne tarde pas de réédifier ces peintures dans leur état primitif de manière à faire connaître comment était disposée la décoration murale d'un grand escalier d'un logis seigneurial à Paris.

Après les explications de M. Coyecque provoquées par M. Charles Normand, qui l'a invité à la séance, le comité émet le vœu que « la Ville aliène seulement la portion de

l'ANCIEN HÔPITAL TROUSSEAU comprise entre la rue de Charenton et la grille d'accès aux jardins; que ceux-ci soient convertis en JARDINS PUBLICS, où des jeux divers seraient établis le long des murs mitoyens des propriétés de la rue Traversière et de la rue de Cotte, à l'usage des élèves des écoles, et que, à la demande de M. Augé de Lassus, la chapelle soit conservée et affectée à un service municipal ».

M. Laugier rappelle que le jardin des Petits-Ménages est devenu ainsi le SQUARE DU BON-MARCHÉ.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, réclamé depuis longtemps au Conseil municipal par M. Quentin-Bauchart, fera l'objet d'une discussion remise à une date ultérieure, à la suite des observations de MM. Augé de Lassus, Hallays, de Souza, Charles Normand, Tranchant Lucien Lambeau.

Le comité réitère l'expression de son désir de voir disparaître les RUINES DU CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, qui, depuis si longtemps, déparent cette magnifique promenade, trop envahie par les constructions.

Plusieurs membres regrettent qu'on restaure nos anciens monuments au lieu de les entretenir. Après des observations de MM. Augé de Lassus, Charles Normand, André Hallays, ce dernier rédige le vœu reproduit ci-dessous, tout de principe, et qui ne vise en rien l'architecte chargé de la restauration de l'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE; sa destruction a été évitée grâce à l'initiative persistante de M. Charles Normand et aux efforts combinés des Sociétés des Amis des Monuments parisiens, du Vieux-Montmartre, de l'Histoire de Paris, du Conseil municipal, de MM. Sellier, Fournière, Villain et Lamouroux, et de la presse :

« Les Amis des Monuments émettent le vœu que la Ville de Paris, lorsqu'elle s'occupera de la conservation des monuments du passé, fasse exécuter dans ses monuments des TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET D'ENTRETIEN, ET NON D'INUTILES

ET COUTEUSES RESTAURATIONS, comme celles qui ont été ordonnées et sont aujourd'hui en cours d'exécution dans l'église Saint-Pierre de Montmartre. »

M. Charles Normand ajoute que les travaux ont été entrepris beaucoup trop tard, et qu'il en demandait l'exécution dès l'origine de la Société des Amis des Monuments parisiens. Il signale le projet d'une compagnie de spéculation qui se propose d'élever une CONSTRUCTION GIGANTESQUE SUR LA PLACE DE L'OPÉRA qui donnera à ce coin de Paris l'aspect vulgaire de New-York ou de Chicago. M. Lefuel observe que des servitudes frappent les constructions de cette place et qu'il appartiendra à l'administration de les faire respecter.

ADDITION AUX ARTICLES PUBLIÉS

DANS L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

SUR LE

CHATEAU NEUF DE S.-GERMAIN-EN-LAYE

(Voy. t. IX, p. 39-67, 73-92, 95, 105-112, 307-325, 405; t. X, p. 168-174, 341-354; t. XI, p. 7, 86-122.)

On publie aujourd'hui, vis-à-vis de la page 257, l'entablement qui surmontait le chapiteau dorique rocaille de la grotte du pavillon Henri-IV reproduit vis-à-vis de la page 193 de ce volume. Cette décoration, quoique mutilée, subsiste encore. Un architecte regretté, dont le fils poursuit pieusement la tradition paternelle, M. Lafollye, avait fait un remarquable dessin de cette ordonnance qu'on reproduit ici, sans pouvoir malheureusement lui restituer la coloration brillamment rendue par M. Lafollye. Elle était essentiellement obtenue par l'emploi de coquillages et de matériaux naturellement colorés.

TABLE DES GRAVURES DU XVe VOLUME

N° 82

N° 83

N° 84

N° 85

N°s 86-87

ERRATA

Page 5. — Au lieu de *Crauzat*, lire *Perrot.*

Après la *page 254*, lire 255, au lieu de 235, que porte la page où est la planche du « Poêle en faïence de Paris ».

TABLE DES ARTICLES DU XVᵉ VOLUME

N° 82

N° 83

N° 84

N° 85

N°s 86-87

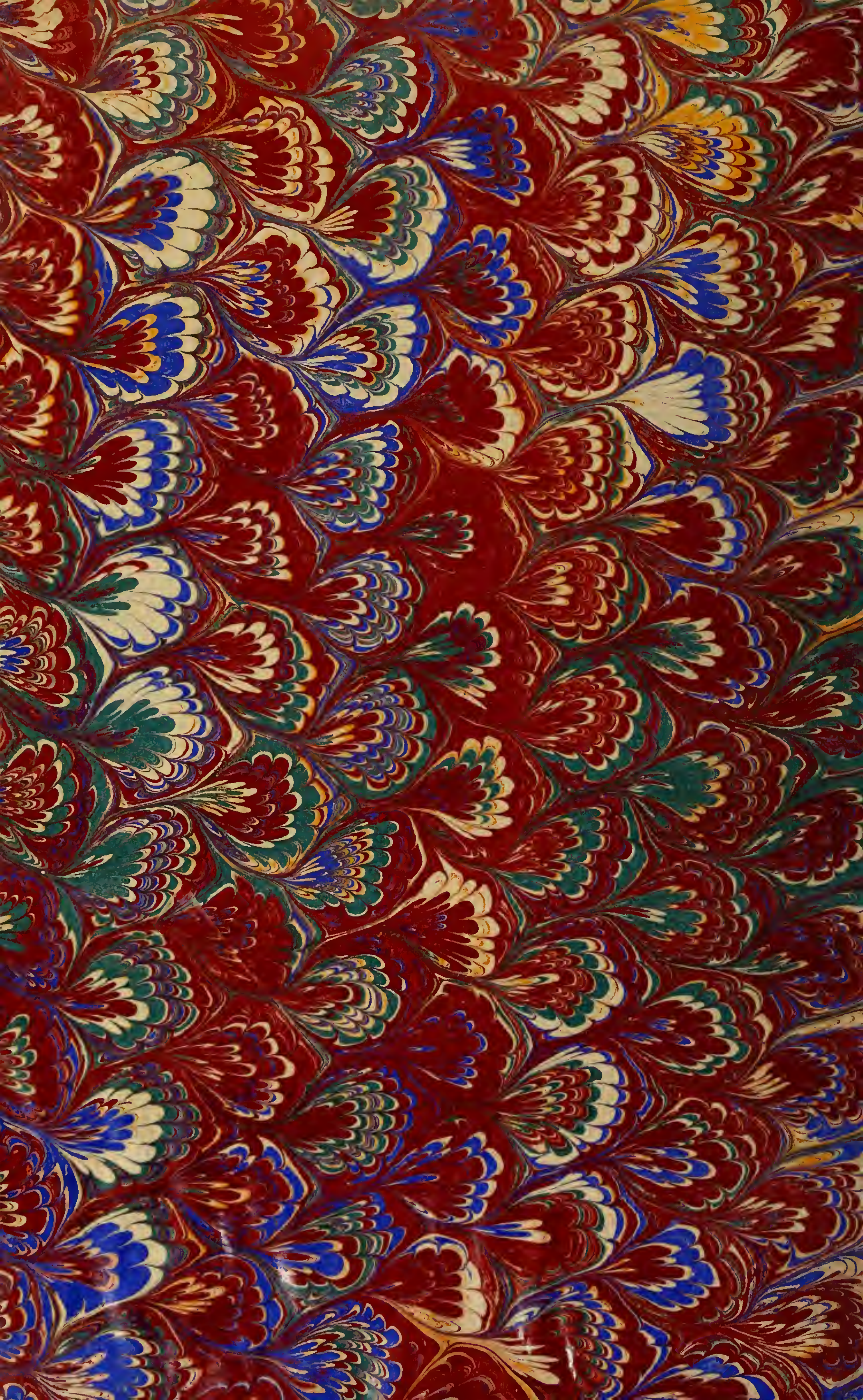
FIN DU QUINZIÈME VOLUME

Le Propriétaire-Gérant : CH. NORMAND.

Imp. J. Dumoulin, à Paris.



SAVARY, duc de Rovigo, ministre de la police générale (1810-1814).





GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00454 8703

